U d'/ of Ottawa
39003001095651

LETTRES INÉDITES

DE

HUGUES DE LIONNE

Ministre des affaires étrangères sous Louis XIV

PRÉCÉDÉES D'UNE

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA FAMILLE DE LIONNE

ANNOTÉES ET PUBLIÉES

PAR LE D.r ULYSSE CHEVALIER.

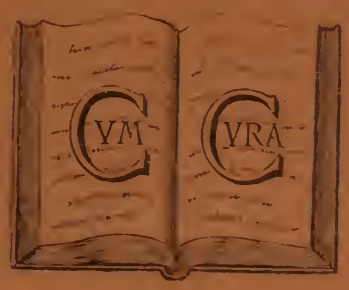

VALENCE

IMPRIMERIE DE CHENEVIER

M.DCCC.LXXIX.

LETTRES INÉDITES

DE

HUGUES DE LIONNE

Ministre des affaires étrangères sous Louis XIV

PRÉCÉDÉES D'UNE

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA FAMILLE DE LIONNE

ANNOTÉES ET PUBLIÉES

PAR LE D.r ULYSSE CHEVALIER.

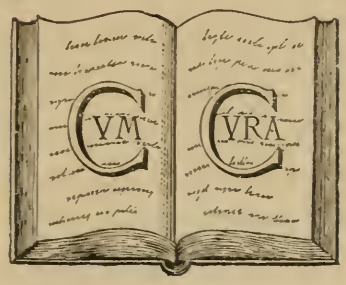

VALENCE

IMPRIMERIE DE CHENEVIER

M.DCCC.LXXVII.

BIBLIOTHECA
Diœcesiensis

DC
130
.L59A4
1877

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA FAMILLE DE LIONNE

APRÈS avoir nommé Hugues de Lionne prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, Louis XIV désigna le duc de Mortemart et le marquis de Saint-Simon pour vérifier les preuves de noblesse que, suivant les statuts de cet ordre, chaque récipiendaire devait produire. Mais comme la plupart des titres originaux de la maison de Lionne se trouvaient dans les archives de la famille, à Grenoble, le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné et commandeur de l'ordre, fut chargé, avec Prunier de Saint-André, président du parlement, et Salvaing de Boissieu, président de la chambre des comptes, de collationner et de certifier les actes qui seraient produits. Cette vérification fut faite, paraît-il, avec assez de confiance; on en trouve entre autres cette preuve dans

l'omission parmi les titres de Sébastien de Lionne de celui de « contrôleur des greniers à sel », comme n'étant point assez relevé pour figurer en pareille occurrence. Il se trouva facilement, ainsi que l'avait demandé Hugues de Lionne à son oncle, « un notaire assez affectionné et secret » pour supprimer ce malencontreux souvenir.

Un feudiste habile, mais trop zélé, Guy Allard, dressa à cette occasion une généalogie succincte de la famille de Lionne et une biographie incomplète, mais naturellement très-louangeuse, de quelques-uns de ses membres. En outre, comme le but à atteindre était de fournir à peu près le nombre de générations ou de degrés de noblesse exigé par les statuts de l'ordre du Saint-Esprit, le travail de Guy Allard ne remonte pas aussi haut que l'érudition le permet et il s'arrête forcément à l'époque où il a été fait, c'est-à-dire vers le mois d'avril 1656, tandis que la famille ne s'est éteinte qu'en 1754.

Afin de compléter autant que possible et de rectifier au besoin le mémoire manuscrit de Guy Allard, nous avons compulsé, avec peu de profit pour notre travail, un grand nombre d'ouvrages biographiques et historiques. Mais, par un heureux hasard, comme il en arrive quelquefois à ceux qui cherchent, nous avons découvert que les principaux titres et papiers de la maison de Lionne, ainsi que de plusieurs familles auxquelles elle s'était alliée, sont conservés à Paris dans les archives de l'Assistance publique. Ils sont répartis en huit cartons, qui ont échappé à l'incendie qui a dévoré cet établissement dans la nuit du 24 au 25 mai 1871, et sont compris dans l'inventaire sommaire sous les numéros 6177-6190. Ils faisaient partie de la succession léguée par la dernière marquise de Lionne à l'Hôtel-Dieu, en 1754. Enfin, les archives de l'hôpital de Romans et celles de la préfecture de la Drôme nous ont fourni plusieurs pièces in-

téressantes remontant aux premiers temps de la famille de Lionne. Nous avons utilisé pour notre notice ces divers documents, qui nous ont été communiqués, avec une obligeance dont nous sommes reconnaissant, par M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique à Paris, et par M. Lacroix, archiviste départemental à Valence.

Généalogie.

Autrefois, les hommes occupant de hautes positions sociales cherchaient à se faire une origine en rapport avec l'autorité dont ils étaient revêtus. Plus ils s'élevaient, plus ils prétendaient venir de loin. Tous assurément ne se vantaient pas, comme Jules César, d'avoir pour aïeux un roi et une déesse; mais quelles que fussent leurs prétentions, ils trouvaient toujours des écrivains complaisants qui leur donnaient raison et savaient leur trouver les ancêtres les plus invraisemblables.

Chorier avait trop d'intelligence et d'érudition pour être convaincu des flatteries qu'il adressait aux hommes puissants. Mais, ne possédant pas l'esprit caustique, ni la fortune, c'est-à-dire l'indépendance de Voltaire, il n'osait pas se permettre de laisser percer la moquerie sous l'éloge. Ainsi il fait sérieusement descendre la famille de Lionne de *Homoleius Lionus,* qui habitait Nîmes sous les Romains; puis, franchissant dix siècles, il arrive à Guillaume de Lionne, ou plus exactement de Lyons, abbé de Boscodon en 1133. Ce qui est plus sûr, c'est que cette famille, originaire de Saint-Quentin, se fixa à Saint-André-en-Royans [1], où l'on

(1) Anciennement le Royans comprenait le Trièves et tout le territoire qui s'étend depuis Saint-Quentin jusqu'à Bouvantes.

voyait encore il y a cinquante ans les ruines de l'habitation qui fut le berceau de son illustration [1], et où coule dans le voisinage une rivière rapide et poissonneuse appelée la *Lionne*, « qui, par le bruit qu'elle fait, dit Guy Allard, semble ne vouloir pas se taire de la gloire qu'elle a de porter ce nom ».

Armoiries.

De gueules à la colonne d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'un lion léopardé d'or [2].

Devise : *Impavidus sursum vigilat.*

---

(1) M. Charles Terrot, de Saint-Jean-en-Royans, dans sa *Notice historique sur sa famille*, dit que c'était une maison de misérable apparence, située à environ cent pas au-dessus du ruisseau de Rognat, qui sépare le territoire du Pont de celui de Saint-André. M. l'abbé Clerc-Jacquier (*Esquisse historique sur Saint-André-en-Royans*, p. 21) ajoute que le marquis de Lionne (Louis-Hugues sans doute), fit construire au même lieu la magnifique maison de *Beaujour*, à dessein de nuire au splendide point de vue du château de M. de Saint-André, et que celui-ci en revanche défendit à ses descendants toute alliance avec les Lionne, attendu leur ancienne qualité de vassaux.

(2) La colonne d'argent sur fond de gueules vient de Humbert Colonel, du Royans, camérier du Dauphin en 1342. Claude Ferrand-Teste, du même lieu, en écartela ses armes en épousant Guicharde Colonel, en 1490. Enfin, Berton de Lionne l'adopta pour son blason après son mariage, en 1543, avec Paule Ferrand-Teste, en ajoutant en chef un lion comme armes parlantes de sa famille.

Alliances.

Allemand.
Aragon.
Arces.
Baile.
Bally.
Béatrix-Robert.
Bertrand.
Le Bout de Saint-Didier.
Brie.
Brun de Flandènes.
Champier.
Claveyson.
La Croix de Chevrières.
Déagent.
D'Estrées.
Ferrand-Teste.
De Franc.
Galbert.
Gautier.
Girondes.
Hostun.
Jager.
Manissy.
Odde.
Payen.
Peloux.
Perron.
Pomponne.
Portes.
Pourroy.
Rabot.
Reynaud.
Rives.
Robert de Pollenc.
Rohan.
Servien.
Valernod.

Le premier membre de la famille de Lionne connu par des actes authentiques est :

I. 1339. Humbert, qui fut père de Pierre, ci-après.

II. 1366. Pierre I. *Jacquemette Robert.*	1 Claude, ci-après. 2 Albert, marié à Madeleine Gautier, d'où : *a* Albert II. *b* Aimarde, mariée à Guigues d'Arces. *c* Agathe, mariée à Humbert de Manissy. 3 Jeanne, mariée à Muzet de Champier. 4 Françoise.
III. 1448. Claude. *Jeanne Allemand.*	Pierre, ci-après.
IV. 1458. Pierre II. *Henriette Girondes.*	1 Jean, ci-après. 2 Nicolas, a fait branche. 3 Antoinette, mariée à Antoine Bertrand.
V. 1474. Jean. *Catherine Brun.*	Berton, ci-après.
VI. 1543. Berton. *Paule Ferrand-Teste.*	1 Sébastien, ci-après. 2 Florence, mariée à Guillaume Pourroy.

VII. 1574. Sébastien I.
Bonne de Portes.

1 Hugues, a fait branche.
2 Artus, a fait branche.
3 Humbert, a fait branche.
4 Catherine, mariée à Humbert Odde.
5 Isabeau, mariée à Jean-Baptiste de Franc.
6 Louise, mariée à Jean de Valernod.

Ire Branche, de Romans.

VIII. 1615. Hugues I.
Laurence de Claveyson.

1 Sébastien, ci-après.
2 Humbert.
3 Charles, ecclésiastique.
4 Charlotte, religieuse.
5 Bonne, religieuse.
6 Laurence, religieuse.
7 Marguerite, religieuse.

IX. 1641. Sébastien II.
Catherine Béatrix-Robert.

1 Jeanne-Renée, mariée à Louis-Hugues de Lionne.
2 Laurence, religieuse.

IIe Branche, de Paris.

X. 1605. Artus I. *Isabeau Servien.*	1 et 2 N. N., morts jeunes. 3 Hugues II, ci-après.
XI. 1645. Hugues II. *Paule Payen.*	1 Louis-Hugues III, ci-après. 2 Jules-Paul, ecclésiastique. 3 Paul-Luc, chevalier de Malte. 4 Élisabeth-Mélanie, religieuse. 5 Madeleine, mariée à François-Annibal de Cœuvres. 6 Artus, ecclésiastique.
XII. 1675. Louis-Hugues III. *Jeanne-Renée de Lionne.*	Charles-Hugues IV, marié à Marie-Sophie Jager.

IIIe Branche, de Grenoble.

XIII. Humbert II. *Virginie Rabot.*	1 Joseph, mort jeune. 2 Virginie, mariée à Oronce Le Bout de Saint-Didier. 3 Joachim, sans alliance.

Biographie.

I. Humbert, gardien de la chambre du dauphin Humbert II. Il reçut de ce prince, en 1339, quelques terres à Saint-Nazaire, donation qui fut confirmée par le roi Jean et le dauphin Charles, en 1352.

II. Pierre, fils du précédent, fut un vaillant guerrier qui combattit les Anglais sous Charles V et Charles VI, et se distingua à la bataille de Rosbec, où les Flamands furent défaits, en l'an 1382. Enfin, brisé par le poids des ans et les fatigues de la guerre, il rentra dans ses foyers et fit son testament le 28 juin 1398. Il mourut à Saint-Quentin, où il possédait des terres assez considérables, et fut enterré dans l'église de la paroisse, au-devant de la chapelle de la Vierge. De Jacquemette Robert de Pollenc, du lieu de Tullins, dotée de 500 florins, qu'il avait épousée en 1366 et à laquelle il légua l'usufruit de ses biens, il laissa :

1° *Claude,* qui suit.

2° *Albert I,* possessionné sur les paroisses de L'Albenc, de Vinay, de Chevrières, de Chaste et de La Sône. Il avait une habitation à Romans, « dans la carrière de Paillerey ». Il mourut en 1413. Il s'était marié avec Madeleine Gautier, qui lui avait donné : *a Albert II,* tué à la bataille de Patay, où Jeanne d'Arc défit les Anglais, en 1429. Il ne laissa point de postérité. *b Aimarde,* qui épousa Guigues d'Arces. *c Agathe,* qui s'allia à Humbert de Manissy, bourgeois de Romans.

3° *Jeanne,* dotée de 450 florins et mariée à noble Muzet de Champier, d'une famille savoisienne, qui portait d'*azur à une étoile d'or.*

4° *Françoise,* dotée de 350 florins.

III. Claude, ayant soutenu avec une fidélité inébranlable l'autorité de Charles VII en Dauphiné et l'ayant suivi à Lyon en 1456, Louis XI, devenu roi, irrité de sa conduite, le fit enfermer dans le château de Cornillon, près de Grenoble, où il mourut en 1465. Il avait épousé en 1448 Jeanne Allemand, fille de Jean, coseigneur de Rochechinard, et de Falconne de Brie. Il eut pour fils :

IV. Pierre II, qui fut mis au rang des nobles dans deux révisions des feux des années 1457 et 1458. Il quitta Saint-Quentin pour venir se fixer dans le Royans, afin de se rapprocher de la famille de sa mère, établie à Beauvoir. Sa femme fut Henriette de Girondes, dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels :

1° *Jean,* ci-après.

2° *Nicolas,* qui fit souche.

3° *Antoinette,* qui épousa Antoine Bertrand et testa le 8 octobre 1473.

V. Jean, notaire. Guy Allard le fait mourir à la bataille de Marignan, en 1515. Il se maria en 1474 à Catherine Brun, fille de Claude, sieur de Flandènes [1], et de Marguerite Galbert [2]. Il parut comme noble dans la révision des feux de cette même année 1474. Son fils :

---

(1) Le château de Flandènes était bâti comme une aire de vautour sur la cime d'un rocher à pic, et, suivant un vieux dicton, « toutes les pailles du Dauphiné n'auraient pas pu combler ses fossés, » lesquels, il est vrai, n'étaient autres que les immenses et profonds ravins creusés par les eaux torrentueuses de la Lionne et du Chaillar. Cependant, malgré cette formidable position, il fut pris et repris pendant les guerres de religion et entièrement démoli en 1590. Ses ruines sont sur la commune de Saint-Martin-le-Colonel.

(2) D'après une note qu'a bien voulu nous communiquer M. le comte Henri de Lyonne, Jean, devenu trésorier de l'écurie du roi, contracta un

VI. Berton, seigneur de Flandènes. Il épousa, le 17 juillet 1542, Polie ou Paule Ferrand, fille d'Arnaud Ferrand, dit Teste, seigneur de Guimetières, et de Françoise Baile. Il eut entre autres enfants :

1° *Sébastien,* qui viendra plus loin.

2° *Florence,* qui fut mariée à Guillaume Pourroy, de Pont-en-Royans, dont la descendance a fourni deux présidents au parlement de Grenoble.

Au moment où la maison de Lionne va s'établir loin de son pays d'origine et commencer à acquérir une illustration historique, nous croyons devoir mentionner séparément plusieurs membres d'une branche collatérale de cette famille, qui, restée dans le Royans, s'éteignit vers le milieu du XVIIe siècle. Le silence des biographes et l'extrême rareté des titres ne permettent pas d'en dresser une filiation.

1° *Nicolas,* fils de Pierre II et d'Henriette de Girondes, paraît être l'auteur de cette branche cadette.

2° *Antoine* fut notaire à Pont-en-Royans et épousa en 1515 Félice Déagent, sœur d'Étienne Déagent, vibailli de Saint-Marcellin. Sa fille Anne s'allia, par contrat du 3 février 1546, à Charles de Girondes, juge de la ville de Die, qui avait pour armoiries *d'azur à une lionne rampante d'or* [1].

---

second mariage avec Marguerite Godefroy (selon Guy Allard, avec Félice Déagent), dont il eut un fils, nommé Claude. Ce dernier épousa en 1564 Marie de Bragelonne et devint la tige de la famille actuelle *de Lyonne de l'Ile-de-France,* dont les armes sont *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois têtes de lionne léopardées d'or.*

(1) Cet article généalogique est puisé dans une petite notice sur la famille de Girondes, aux archives de la préfecture de la Drôme.

3° *Aynard* épousa Madeleine Reynaud, qui le rendit père de :

4° *Sébastien.* Il n'est mentionné par aucun biographe; cependant les archives de la préfecture de la Drôme et celles de l'hôpital de Romans possèdent, le concernant, des documents authentiques, parmi lesquels plusieurs en parchemin.

Il naquit vers 1575, sur la paroisse de Saint-André-en-Royans. Il fut admis comme enfant de chœur de l'église de Saint-Barnard de Romans le 4 octobre 1590, clerc tonsuré par l'évêque de Grenoble le 9 mars 1596 et enfin chanoine de Saint-Barnard le 18 avril suivant. Le chapitre le dispensa de la résidence par délibération du 11 mai 1600, afin de lui permettre de desservir la cure de Saint-André. Après avoir fait des réparations considérables aux édifices religieux endommagés pendant les guerres civiles et retiré des mains des calvinistes la chapelle de Sainte-Anne, le pape, pour le dédommager des grandes dépenses qu'il avait faites, l'autorisa à posséder en même temps que sa cure et le prieuré du Pont le prieuré de N. D. de Lachamp et Saint-Pierre de Balons, au diocèse de Gap [1]. Le 14 juin 1626, devant M.e François Froment, notaire de Grenoble, il résigna ce dernier bénéfice en faveur d'Artus de Lionne, ci-devant conseiller au parlement et alors chanoine de l'église cathédrale de N. D. de Grenoble. Par son testament, en date du 20 juin 1646, il fit les Chartreux de Bouvantes ses héritiers universels [2], à la charge d'une aumône d'un liard à

---

(1) Aujourd'hui canton de Marsanne, arrondissement de Montélimar (Drôme).

(2) Par suite de ce testament, la partie la plus ancienne des archives de la famille de Lionne passa dans celles de ces religieux, où elle figurait encore dans l'inventaire « rédigé avec ordre et méthode » en 1737. Dispersées à l'époque de la Révolution, il n'en reste plus que quelques pièces aux archives de la préfecture.

trente pauvres, qui devait être payée chaque jour à l'issue de la messe célébrée dans la chapelle de Saint-Michel attenante à l'église de Saint-Barnard [1]. Il décéda le 14 septembre 1647.

5° *Barthélemiane* fut mariée à Joffrey Janon, sieur du Perron, qui était en 1604 secrétaire de la chambre des comptes de Grenoble. Elle testa en 1613 en faveur de son fils, Paul Janon du Perron, avocat au parlement, à qui elle laissa des biens assez considérables à Saint-Étienne-de-Crossey et dans les environs. Ce Paul Janon se maria en 1623 avec Marguerite de Revel, fille unique de Laurent de Revel, seigneur de Chasselay, et dans le contrat de mariage il fut substitué au nom de Revel, que portent encore ses descendants [2]. Enfin, en souvenir de la famille de sa mère et de celle de sa femme, il adopta les armes suivantes : *de gueules à la colonne d'argent*, qui est de Lionne, *au chef d'azur chargé d'une aigle d'argent*, qui est de Revel.

6° *Catherine*, née en 1633, morte le 10 août 1660. Elle avait été mariée deux fois : 1° à François Pomponne de Bellièvre, marquis de Nonant [3], et 2° à François de Rohan, prince de Soubise, lieutenant général au gouvernement de

---

(1) Les Chartreux se libérèrent de cette distribution le 22 mars 1722 moyennant la cession à l'Aumône générale de Romans d'une vigne, estimée 3,100 livres, plus une somme de 37 livres 10 sous.

Voir notre brochure sur *La chapelle de Saint-Michel*, 1869.

(2) Il est le septième aïeul de M. Armand de Revel du Perron, né en 1820 à Saint-Geoire (Isère), officier de la Légion d'honneur et d'académie, préfet de la Haute-Loire de 1873 à 1876, auteur d'un travail sur *Les prétendus rois d'Arles*.

(3) Moréri (*Dict.*, t. v, p. 565) cite cette alliance ; mais M. Maurice de Valeine et M. A. Vachez, dans leurs généalogies des Bellièvre, n'en font point mention. Pomponne de Bellièvre, IIe du nom, fut premier président au parlement de Paris et mourut en 1657.

la Champagne, dont elle n'eut pas d'enfant et qu'elle fit son héritier. Ce dernier se remaria avec la belle Anne de Rohan-Chabot, qui devint, comme on le sait, la plus secrète et la plus intéressée des maîtresses de Louis XIV.

VII. Sébastien I, seigneur de Flandènes, de Bernin, de Lesseins, d'Aoust [1] et de Triors, « homme extrêmement doux et prudent, » dit Guy Allard. Son père et sa mère lui firent une donation universelle de leurs biens par acte du 28 octobre 1563. Il se maria le 6 novembre 1574 à Bonne de Portes, fille de Guillaume, président au parlement de Grenoble, et de Jeanne d'Aragon, et qui testa le 1er mai 1615. Il était prisonnier des protestants en 1580 et détenu à Pont-en-Royans, où commandait Gabriel Odde de Triors, qu'il gagna au roi. Il lui fit rendre les places qu'il occupait et fut ensuite avec sa femme son héritier, en vertu d'un testament du 26 mai 1585 et d'un codicille du 18 mars 1586. Il fit reconnaître en 1612 le terrier de la seigneurie de Triors et paya, le 23 juillet 1625, à Gabrielle Odde, établie à Crest, 8,250 livres en capital et 300 livres d'intérêts. En récompense de ses services dans le Royans, Henri III, par lettres du 10 décembre 1580, accorda à Sébastien de Lionne 500 écus d'or de pension sur l'épargne royale. Il devint le 3 janvier suivant secrétaire de la chambre du roi et de la reine-mère Catherine de Médicis. Il occupa ensuite les emplois de receveur des finances dans le Briançonnais et de trésorier des États en 1572 [2], de premier consul

---

(1) Lesseins, commune d'Aoust-Saint-Didier, canton du Pont-de-Beauvoisin (Isère).

(2) Il se démit de cette fonction parce que Laurent de Maugiron, lieutenant général de la province, avait enlevé de force 4,000 écus des coffres de sa recette et qu'il n'avait pas pu obtenir justice de cette violence. Il avait

de Grenoble en 1583, de contrôleur des greniers à sel du Dauphiné le 2 mars 1584, d'intendant de l'armée du roi le 19 décembre 1589. Il contribua à maintenir les châteaux et forteresses du Royans sous l'obéissance du roi; aussi les ligueurs menacèrent sa vie et saccagèrent sa maison de Grenoble, « et de tous ses biens il ne sauva que sa vie et sa vertu ». Sur la recommandation de Lesdiguières, il fut nommé, par brevet du 31 décembre 1590, premier président de la chambre des comptes de Savoie et Piémont. Il avait été anobli par lettres données à Blois en décembre 1580 et enregistrées le 18 juillet suivant [1]. Il fit son testament le 18 août 1626, où il nomme pour ses enfants :

1° *Hugues,* dont l'article est plus loin.

2° *Artus,* qui a fait la branche de Paris.

3° *Humbert,* qui a fait la branche de Grenoble.

4° *Catherine,* mariée à Humbert Odde, seigneur de Triors, et morte sans enfant.

5° *Isabeau,* femme de Jean-Baptiste de Franc, trésorier de France en Dauphiné, d'une famille originaire d'Abbeville en Picardie.

6° *Louise,* qui épousa, le 24 avril 1604, Jean de Valernod, seigneur de Champfagot en Vivarais, fils d'Alexandre, maître en la chambre des comptes, et de Sébastienne de Garagnol, et neveu de Pierre de Valernod, évêque de Nîmes. Louise eut deux fils : Hugues, lieutenant-colonel au régi-

---

siégé en cette qualité de trésorier aux États du Dauphiné réunis à Romans le 16 janvier 1575 sous la présidence de Henri III.

(1) Chargé de rassembler et de faire valoir les preuves de noblesse de la famille de Lionne, Guy Allard se garda bien de produire ce titre authentique d'anoblissement, comme trop récent. Il préféra, suivant son habitude, citer d'anciennes révisions de feux, que lui seul avait vues et qui en somme ne prouvaient pas grand chose.

ment de Ragny, et Humbert, abbé général de Saint-Ruf. Étant veuve, elle devint en 1637 la première supérieure de la confrérie de la Charité de Saint-Vallier.

Ire Branche, de Romans.

VIII. Hugues I, seigneur de Lesseins, d'Aoust, de Triors et de Flandènes, docteur en droit, conseiller au parlement de Grenoble par lettres du 3 janvier 1613, en remplacement et sur la résignation de son frère Artus, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort et dans laquelle il eut pour successeur Pierre Béatrix de Saint-Germain. Il contracta mariage, le 15 juillet 1615, avec Laurence de Claveyson, dame de Lesseins, fille de Charles de Claveyson, gouverneur de Romans [1], et de Renée du Peloux [2], laquelle, héritière testamentaire de son frère Charles, apporta à son mari les terres de Claveyson, Mureils, Mercurol et Hostun. Le 27 juin 1631 sa mère acheta les biens d'Abraham Odde, sieur de La Bastide, et elle-même acquit le 20 avril suivant la terre de Parnans. Hugues avait testé en faveur de sa femme le 14 octobre 1630 et était mort le 17 de la peste, qui faisait alors de grands ravages dans Romans. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers, à laquelle son habitation

---

(1) Le gouvernement de Romans avait été acheté en 1624 par M. de Claveyson de M. de Saint-Ferréol, au prix de 24,000 livres. Il rapportait 400 écus « très-bien payés », moitié par la ville, moitié par le roi.

(2) Charles de Claveyson testa le 16 septembre 1621 et Renée du Peloux le 5 novembre 1640.

était attenante. Laurence de Claveyson survécut longtemps à son mari et fit son testament le 2 avril 1656.

De cette union naquirent sept enfants, savoir :

IX. Sébastien II, seigneur de Triors, de Lesseins, d'Aoust, d'Hostun et de Mercurol, reçu docteur *in utroque jure* à Rome le 27 octobre 1637, avocat en la cour de Grenoble le 1er mars 1638, conseiller au parlement du 20 juin 1641, charge qu'il exerça avec distinction jusqu'en 1666, époque où il devint gouverneur de Romans, par suite de la mort de son frère Humbert [1]. Il fut fait conseiller d'État par lettres patentes du 20 avril 1648 et intendant de Casal la même année. De concert avec sa mère, il céda, le 24 avril 1652, le château de La Bâtie à son frère Charles et transmit la seigneurie de Triors à Humbert, son autre frère, par une vente secrète, passée à Grenoble chez M.e Mallet, notaire, le 22 janvier 1658. Enfin, grâce aux bons offices de son cousin le ministre, il fut créé marquis de Claveyson par lettres patentes de décembre 1658 [2]. Par délibération du 20 octobre 1673, le conseil communal de Romans l'exempta des droits de pontonnage pour les denrées de ses domaines, « en considération de ce que son habitation était dans la ville et de ses bons offices de charité à l'endroit des pauvres d'icelle ». Il mourut le 18 mars 1675, âgé de 61 ans. Il avait épousé, le 23 décembre 1642, Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain, fille de Pierre, conseiller au parlement, et de Catherine de Bouqueron, de laquelle il eut deux filles.

---

(1) Il prêta le serment de cette charge en août 1666, entre les mains du duc de Lesdiguières, avec l'autorisation du chancelier Séguier.

(2) Ce marquisat était composé de quatre paroisses : Claveyson, Saint-Andéol, Saint-Véran-de-Rives et Saint-Jean-de-Muréils.

a. Jeanne-Renée, marquise de Claveyson, mariée le 27 avril 1675 à son cousin issu de germain, Louis-Hugues de Lionne. Guy Allard a fait d'elle cet éloge alambiqué : « Chez elle l'esprit est aussi beau que le jugement est solide. Elle est née sans doute pour toutes les belles choses, qu'elle connaît et dont elle se sert adroitement, même sans le secours de son âge. »

Elle fit, à la date du 21 octobre 1680, un testament olographe, dans lequel elle institua pour son héritier universel Charles-Hugues de Lionne, son fils, avec substitution de M.me de Saint-Germain, sa mère, et Charles de Lionne, son oncle, abbé de Saint-Calais. Elle mourut le 18 décembre suivant, âgée seulement de 24 ans.

b. Clémence, qui fut religieuse à Montfleury.

2° *Humbert II,* seigneur de Flandènes, « homme fort savant, » gentilhomme de la manche du roi, gouverneur de Romans après son père. Le pont sur l'Isère s'étant écroulé dans la nuit du 1er décembre 1651, il obtint de le faire reconstruire à ses frais, à condition de percevoir pendant trente années, de 1664 à 1694, les droits de passage [1]. Il fut ambassadeur auprès de l'électeur de Brandebourg, mais ne voulut pas aller en Suède, où son cousin Hugues de Lionne désirait l'envoyer. Il mourut le 12 avril 1666, à la suite d'un accident qu'on ne fait pas connaître.

3° *Charles,* dit l'abbé de Lesseins, né à Romans en 1626. Ce fut un personnage important par sa naissance, ses dignités, son faste et le double pouvoir ecclésiastique et civil qu'il exerça pendant cinquante ans dans une ville où son nom est resté dans le souvenir de la population. Il était chanoine sacristain de la collégiale de Saint-Barnard, con-

---

(1) Voyez notre *Notice historique sur le pont de Romans*, p. 18.

seiller du roi, seigneur de Triors [1] et de Génissieu, qu'il acheta avec la coseigneurie de Saint-Paul, le 16 janvier 1658, de Guigou de Chapolay, au prix de 9,000 livres. Il était en outre abbé de l'abbaye royale de Saint-Calais [2], prieur de Saint-Marcel-du-Sauzet, d'Antonave, de Balons et Lachamp et de Beaumont, agent général du clergé de France et même, malgré son caractère religieux, gouverneur de Romans en 1675. Il fit le voyage de Rome et se trouva dans cette ville pendant le conclave, au commencement de 1655 [3]. Son cousin le ministre des affaires étrangères, n'ayant pas pu lui faire obtenir l'évêché de Gap, non plus que celui de Grenoble, le dédommagea en lui procurant plusieurs bénéfices.

Il fit reconstruire en 1667 le château de Triors [4] et l'hôtel des Allées à Romans, dont il fit une résidence princière et où il eut l'honneur de recevoir, au commencement de mars 1701,

---

(1) Il hommagea bien tardivement et comme par remords de conscience, le 7 juillet 1701, la seigneurie de Triors au chapitre de Saint-Barnard, par procuration donnée à M. de Lacour, chanoine, et se soumit à tous les droits féodaux, qui très-probablement ne furent jamais payés.

(2) Saint-Calais-le-Désert, dans le diocèse du Mans, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 529. Cette abbaye rapportait 8,000 livres annuellement; mais en 1701 le prix de ferme fut abaissé à 6,000.

(3) Pendant son séjour à Rome, l'abbé de Lesseins s'occupa beaucoup de beaux-arts et surtout de peinture. Il y fit l'acquisition de plusieurs tableaux, originaux ou copies de grands maîtres, dont il orna plus tard la belle galerie de son château de Triors. C'est peut-être en souvenir de ce séjour dans la capitale du monde chrétien que Barbier, de Mercurol, lui dédia son *Voyage à Rome*, fait en 1667, mns. 715 de la bibliothèque de Lyon, imprimé en 1671 sous ce titre : *Voyage d'Italie tant par mer que par terre*, Paris, Jean de Bray, in-8°, 160 p. — Voir sur Barbier, de Mercurol, la notice intéressante de M. A. de Gallier (*Bulletin de la Société archéolog. de la Drôme*, t. VIII, p. 410).

(4) Voyez notre brochure sur *La Seigneurie de Triors*, p. 37.

les ducs de Bourgogne et de Berri, petits-fils de Louis XIV. A cette occasion il fit ériger, à l'entrée de ses jardins, un arc de triomphe assez élégant, qui n'a été démoli qu'en 1862 [1]. Suivant une tradition très-accréditée, mais peu vraisemblable, l'abbé de Lesseins serait mort de chagrin parce que les deux princes auraient fait enlever de la table à laquelle ils devaient s'asseoir un troisième couvert destiné au maître de la maison. Il suffira de faire remarquer que ce dernier, âgé de 81 ans, ne mourut que cinq mois après l'événement. Il était de trop bonne maison et trop instruit des usages de la cour pour avoir, dans une circonstance aussi importante, méconnu l'étiquette et les convenances, qu'au reste aurait rappelées le maître d'hôtel des princes.

Quoi qu'il en soit, par son testament olographe du 8 juillet 1701 et un codicille du même jour, reçu par M.e Pierre Legentil, notaire, en présence de huit témoins, il donne au chapitre de Saint-Barnard 2,000 livres pour les réparations des voûtes de l'église, une rente de 20 livres pour une messe anniversaire et huit pièces de tapisserie représentant les mystères de la Passion [2], 50 livres à l'hôpital de Sainte-Foy, pareille somme à chacun des couvents des Cordeliers, des Capucins et des Récollets, 27 sétiers de grains aux pauvres de la paroisse de Triors et 10 à ceux de la paroisse de Génissieu, 4,000 livres à Catherine Bodon, sa filleule, 400

---

(1) Monument d'ordre dorique, composé d'un arc dressé entre huit colonnes formant deux groupes et supportant un entablement. Son ouverture laissait un passage de trois mètres et sa hauteur était de six mètres environ.

(2) Cette tapisserie appartient encore à l'église de Saint-Barnard, où elle fait l'admiration des connaisseurs. Elle porte un écusson brodé aux armes de la famille de Loulle; ce qui indique que c'est le meuble laissé par Hélène Tardy, veuve de Pierre de Loulle, dans son testament du 16 juin 1675.

livres à M. Jassoud, son médecin, diverses sommes et des logements à onze de ses serviteurs. Enfin, il lègue aux enfants nés ou à naître de Joseph de Lacour, avocat au parlement, et de Charlotte de Paris son domaine de Parnans, avec le cheptel et les meubles y étant, plus une vigne située hors la porte de Saint-Nicolas et la maison où habitent lesdits sieur et demoiselle de Lacour, avec le petit jardin en dépendant. Quant au résidu de ses biens, le testateur institue pour son légataire universel M.re Joachim de Lionne, son cousin, premier écuyer du roi, commandant la grande écurie du Louvre, à la charge de rendre l'héritage, après son décès, à M.re Charles de Lionne, son petit-neveu, et, en cas de mort de ce dernier sans enfant, il substitue M.re Camille d'Hostun, comte de Tallard, et M.re François d'Hostun, marquis de La Baume, son fils aîné, et il nomme pour son exécuteur testamentaire M.re Louis de Baisse, sieur de Saint-Chalier, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, en le priant d'accepter un don de 1,500 livres pour ses peines.

L'abbé de Lesseins décéda le 16 août 1701 et fut inhumé dans l'église de Saint-Barnard [1]. Les scellés furent apposés par les soins de MM. Gondoin et Trollier, chanoines, qui inventorièrent tous les papiers du défunt et les remirent à M. Pourroy de L'Auberivière, nouveau sacristain du chapitre. Joachim donna sa procuration à son neveu Le Bout de Saint-Didier, conseiller au parlement de Grenoble, et n'accepta l'héritage que sous bénéfice d'inventaire; car, malgré les revenus de plusieurs seigneuries et bénéfices,

---

(1) Les consuls de Romans, qui avaient toujours eu de bons rapports avec l'abbé de Lesseins, soit en sa qualité de sacristain de l'église, soit comme gouverneur de la ville, firent célébrer en son honneur un service solennel, auquel assistèrent le chapitre et tout le clergé.

l'abbé de Lesseins avait fait de si grandes dépenses dans des constructions et pour le train de sa maison, et surtout apporté si peu d'ordre dans l'administration de sa fortune, qu'il mourut à peu près insolvable [1].

L'inventaire du mobilier comprenait plus de 1,650 articles, parmi lesquels une bibliothèque de 198 volumes in-folio et 893 in-4° et autres formats; une argenterie de 5 grandes cuillers, 32 couverts, 4 salières et 10 chandeliers; un arsenal de 42 mousquetons, 18 boîtes à tirer et 4 fauconneaux ou petites pièces de canon; une galerie de 247 tableaux, comprenant des portraits de famille, du roi et de la reine, *les amours de Vénus et d'Adonis,* d'après L'Albane, *une bacchante,* de Chaperon, *les forges de Vulcain,* copie faite à Rome, *le portrait de Marion Delorme,* original de Juste, *les quatre saisons,* d'après des originaux de Rome, *une Madeleine en cheveux blonds, une Musique,* de Paul Véronèse, etc. Tout le mobilier fut vendu à l'encan, et ce n'est qu'après la vente des seigneuries, faite le 7 septembre 1709 à M. Charles Chabot de Lasserre, au prix de 60,000 livres [2], qu'une parcelle de 6,730 livres fut allouée à l'héritier.

Les armes de l'abbé de Lesseins étaient parti de Lionne et de Claveyson, l'écu sommé d'une mitre et d'une crosse.

4° *Charlotte* se fit religieuse dans le monastère de Sainte-Ursule de Grenoble.

---

(1) Un fait donnera une idée de ses procédés financiers. Il avait emprunté, le 24 septembre 1688, à l'Aumône générale une somme de 1,548 livres. Le capital et les intérêts pendant onze ans n'ayant pas été payés, la succession pour s'acquitter de cette dette dut remettre 2,398 livres.

(2) Dans le dénombrement de cette acquisition, comprenant les seigneuries de Triors, Génissieu et Saint-Paul, il est fait mention du château de La Bâtie, « dont la beauté est d'un grand prix dans ladite acquisition, puisque ce n'est qu'en faveur du bâtiment que ladite terre a été achetée si cher ».

5° *Bonne* entra dans le même couvent. Elle fut appelée par les Ursulines de Chambéry pour être leur supérieure, fonctions qu'elle remplit à la grande satisfaction de ses compagnes.

6° *Laurence* prit l'habit dans l'abbaye de Montfleury, où l'on ne recevait que des filles nobles. Étant prieure générale, elle dota sa communauté de la belle seigneurie de Sappey, acquise le 1er septembre 1695 de M. Jouffrey.

IIe Branche, de Paris.

X. Artus, né le 1er septembre 1583, seigneur d'Aoust, docteur en droit, conseiller au parlement de Grenoble le 29 janvier 1605. Il épousa, le 17 mars de la même année, Isabeau Servien, fille d'Antoine, seigneur de Biviers, et de Diane Bally, et sœur d'Abel Servien, surintendant des finances, qu'Artus avait remplacé dans la charge de conseiller [1].

Ayant eu la douleur, en 1612, de perdre sa femme, âgée de 21 ans [2], il s'engagea dans les ordres sacrés et fut nommé

---

(1) L'alliance d'Artus de Lionne avec Isabeau Servien fit naître de nombreuses relations d'intérêts et d'amitié entre ces deux maisons, à ce point que leurs histoires sont en plusieurs points inséparables et que, par un singulier hasard, elles ont eu assez exactement les mêmes destinées. En effet, elles apparaissent dans le même pays au milieu du XIVe siècle, produisent également des diplomates distingués, des honorables magistrats et des vertueux prélats, pour finir par des militaires dissipateurs et des femmes légères, et enfin s'éteindre l'une et l'autre au commencement du XVIIIe siècle.

(2) Noble Jean de Buffévent de Murinès a publié sur la mort de cette dame un *Discours consolatoire*, Paris, in-4°, 1612, et Jérôme de Bénévent, un autre discours sur le même sujet.

chanoine de l'église de N. D. de Grenoble, dans laquelle, le 9 janvier 1623, il prononça une oraison funèbre *sur le trespas de messire François de Salles*. Il devint, le 13 août 1634, coadjuteur de Salomon du Serre, évêque de Gap, qu'il remplaça en mai 1637. Il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 19 avril 1640. Il en reconstruisit l'église, ruinée par les protestants en 1577, et rédigea l'histoire des évêques de son diocèse [1]. Il s'occupa aussi beaucoup de mathématiques et publia des mémoires sur divers problèmes [2]. Après avoir refusé l'archevêché d'Embrun, auquel il avait été nommé le 8 août 1658, et le riche évêché de Bayeux en 1659, il donna sa démission en 1661 et se retira auprès de son illustre fils, à Paris, où il testa le 16 avril de cette dernière année et mourut le 18 mai 1663, et non dans son abbaye de Solignac, comme on l'a écrit [3].

XI. Hugues, fils du précédent, né à Grenoble, le 11 octobre 1611, marquis de Fresnes et de Berni [4], ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, prévôt et grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit [5], etc.

---

(1) Cette histoire a pour titre : *Rolle des évêques de Gap sur lesquels nous avons pu avoir quelque mémoire.*

(2) On a de lui un petit ouvrage de jeunesse intitulé : *Amœnior curvilineorum contemplatio.* Lyon, in-4°, 1654.

(3) Son oraison funèbre a été prononcée dans la cathédrale de Gap par le prieur de Charmes. Grenoble, Gallet, 1664, in-4°.

(4) Fresnes, près de Claye; Berni, près d'Orléans.

(5) Le musée de Grenoble possède un grand et beau tableau, peint par Philippe de Champagne, dont le sujet est la réception de Philippe de France, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, comme chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le lendemain du sacre de Louis XIV, 8 juin 1658. Aux côtés du récipiendaire, qui est à genoux, se tiennent debout, avec deux autres personnages, Abel Servien et Hugues de Lionne : le premier remplissant

Dans le travail généalogique de Guy Allard sur la famille de Lionne on trouve deux panégyriques de ce ministre. Dans le second, le plus complet, la précision et la disposition des faits et l'exactitude des dates dénotent évidemment une communication officieuse des services de l'intéressé, où la modération de la louange n'est que la juste appréciation de l'éminence des talents et des services rendus. En effet, il suffisait de raconter les actes mémorables et avantageux pour la France auxquels cet illustre homme d'État avait pris part. Louis XIV n'a pas eu de ministre plus habile, plus heureux, plus sage et plus loyal, en un mot plus grand, au dire de Saint-Simon [1]. Ses successeurs, pour conserver leurs places, furent plus préoccupés de plaire au maître que de servir le pays. Par leur politique outrée, le manque de mesure et de bonne foi, ils provoquèrent ces guerres interminables qui conduisirent la France à deux doigts de sa perte [2].

---

les fonctions de garde des sceaux de l'ordre et le second, celles de grand-maître des cérémonies. Cette magnifique toile a été donnée à la ville de Grenoble par le gouvernement de l'empereur. On peut conjecturer qu'elle a été commandée par Hugues de Lionne, afin de conserver le souvenir de la seule cérémonie où il avait eu l'occasion d'exercer les fonctions d'une charge qu'il n'a occupée que peu de temps. Ce tableau ne figure pas dans le catalogue dressé après le décès du ministre. Il avait été probablement exécuté pour être donné à son oncle Humbert de Lionne, à qui il faisait hommage de tout ce qui lui arrivait d'heureux. Il ne faut pas confondre ce tableau avec celui du même artiste représentant *la tenue du chapitre de l'ordre du Saint-Esprit à Fontainebleau, en* 1633, qui fut placé dans l'église des Augustins.

(1) Cependant, par un oubli au moins étonnant, le nom de ce grand ministre n'est même pas cité dans le vaste et savant ouvrage intitulé *L'art de vérifier les dates*, quoique bien des personnages secondaires y soient mentionnés.

(2) Toutefois, il faut remarquer que la France, étant continentale et maritime, agricole et manufacturière, est fatalement en rivalité avec chacun

Les historiens et les biographes ont accusé Hugues de Lionne d'avoir été inconstant, paresseux, joueur, ami des plaisirs. Dans sa correspondance intime avec son oncle on le voit, au contraire, extrêmement occupé, très-entendu en affaires et fort intéressé. Il parle souvent de placements d'argent, d'achats et de ventes de propriétés et de charges. Il va jusqu'à gémir sur les dépenses qu'il fait dans les ambassades et même pour la réception du roi et de la reine à son château de Berni. Le désordre de ses affaires vint de ce que, malgré les dons du roi, qui s'élevèrent à 1,100,000 livres et à 20,000 écus de rentes en bénéfices [1], il se mit deux lourds fardeaux sur les bras en construisant un immense hôtel à Paris et en achetant la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères au prix énorme de 300,000 écus et 100,000 francs d'étrennes, soit plus d'un million de livres [2]. De ses revenus, qui montaient à 200,000 francs, il fit deux parts : 70 à 75,000 furent réservés pour la dépense de sa maison et le reste fut consacré à l'amortissement de ses dettes. A quoi on peut ajouter que sa femme n'était pas riche et qu'il fut même obligé de payer une pension alimentaire à sa belle-mère. Enfin, il mourut suivant les uns par suite d'excès de toute sorte, de chagrin selon d'autres ou d'un régime trop sévère, au dire de Saint-Simon,

---

de ses voisins sur un point quelconque et par conséquent sans alliés naturels : ce qui rend le rôle de ses diplomates fort difficile et ingrat ; car on a beau être habile, sans la force, les intérêts ne se laissent guère persuader.

(1) A ces gratifications royales on pourrait encore ajouter des cadeaux diplomatiques, consistant en des sommes importantes, des boîtes d'or enrichies de pierreries, des chevaux de prix, etc.

(2) Le marc d'argent étant alors à 30 livres, un million valait intrinsèquement un million six cent soixante-six mille francs, représentant au moins quatre millions de nos jours.

en suivant la méthode du célèbre Cornaro [1], supposition difficile à concilier; et, pour achever l'incertitude à ce sujet, on lit dans l'*Année sainte de la Visitation* que « son décès ne fut pas naturel ».

Voici, par ordre des temps, les nombreuses et hautes fonctions qu'il remplit et les principaux actes auxquels il participa. Nous en empruntons d'autant plus volontiers le tableau au manuscrit de Guy Allard que, comme tout porte à le croire, il a été dressé par le ministre lui-même.

« Étant jeune encore, son père le confia à la direction de son oncle Servien, qui en ce temps-là venait d'être fait secrétaire d'État à la place de Monsieur de Beauclère, et qui, se trouvant dans une grande considération à la cour, pouvait lui donner lieu à ne pas laisser inutiles les talents naturels qu'il avait et lui faciliter son élévation aux grandes charges.

» Monsieur de Servien, son oncle, pour lui donner une teinture des affaires, commença par le mener avec lui, en 1630, à Quérasque, où il assista au traité de paix qui y fut conclu, et à son retour, le voyant d'un esprit plus mûr que son âge ne le portait, il lui donna la première commission de sa charge, quoiqu'il n'eût alors que dix-huit ans.

» Dans un âge si peu avancé, le cardinal de Richelieu, qui avait un merveilleux discernement pour le choix des sujets propres aux grands emplois, pénétrant son génie, conçut une estime si particulière pour lui que, quoique son oncle fût disgracié quelques années après et privé de sa charge, il le voulut retenir au maniement des affaires. Mais il refusa et s'en alla faire un voyage à Rome. Ce fut en 1636.

---

(1) C'est l'auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *La sobriété et ses avantages, ou le vrai moyen de se conserver dans une santé parfaite jusqu'à l'âge le plus avancé.*

Il y acquit l'amitié et la confiance du cardinal Mazarin, et l'on peut dire que depuis ce temps-là il a presque toujours été pour ainsi dire son principal confident. Quand ce cardinal fut nommé par le feu roi, en 1641, pour aller seul plénipotentiaire à Munster, Monsieur de Lionne fut aussi nommé seul secrétaire d'ambassade pour en avoir le secret et en tenir la plume. Mais comme la mort du roi changea la face des choses, la reine régente, qui connut que les conseils du cardinal étaient trop nécessaires au roi, son fils, et à elle dans l'embarras des affaires pour songer à l'éloigner, envoya d'autres ambassadeurs à Munster et ordonna à Monsieur de Lionne de travailler sous Son Éminence, de manière que s'il n'alla pas traiter la paix sur les lieux, il n'y eut pas moins de part, puisque durant tout le temps qu'elle se traita il en donna les instructions. Il en écrivit les dépêches et en fit tous les ordres, et il eut le crédit de faire nommer, en 1643, son oncle de Servien ambassadeur et plénipotentiaire pour la même paix de Munster.

» En 1642 il fut envoyé en Italie pour pacifier les différends du pape Urbain VIII et du duc de Parme, et il en vint fort heureusement à bout par un accommodement qu'il fit avec le cardinal Bichi, ensuite d'un discours fort vigoureux qu'il prononça devant le sénat de Venise, ce qui fit dire à toute l'Italie que la sagesse consommée de ce sénat avait cédé aux persuasions d'un jeune homme.

» Au retour de cette négociation, il fut fait conseiller d'État en 1643 (le 15 août) et il en prêta le serment.

» En l'année 1646 (le 13 août) la reine le fit secrétaire de tous ses commandements, et comme elle était régente, il devint par ce moyen dépositaire de son secret et de toute la confiance de la cour.

» En 1651 elle lui donna place dans le conseil de conscience et il en expédiait tous les ordres et les résolutions.

» En 1653 (le 28 février) la reine l'honora de la charge de prévôt et grand-maître des cérémonies des ordres du roi [1].

» Il fut envoyé ambassadeur en 1654 vers les princes d'Italie et assista en cette qualité au conclave où fut élu le pape Alexandre septième.

» En 1655, après l'élection du pape, il fut rappelé en diligence pour aller traiter la paix à Madrid. Son pouvoir fut tout entier écrit de la propre main du roi, en présence d'un seigneur espagnol, qui le vit signer et qui suivit Monsieur de Lionne à Madrid pour en porter témoignage au roi d'Espagne : marque extraordinaire de son maître, qui lui confia en quatre lignes tous les intérêts de sa couronne et sans réserve.

» Voici les propres termes de ce pouvoir :

« Je donne pouvoir au sieur de Lionne, conseiller en mon
» conseil d'État, d'ajuster, conclure et signer les articles
» du traité de paix entre moi et mon frère et oncle le roi
» d'Espagne, et promets, en foi et parole de roi, d'ap-
» prouver, ratifier et exécuter tout ce que ledit sieur de
» Lionne aura accordé en mon nom, en vertu du présent
» pouvoir.

» Fait à Compiégne, le premier jour du mois de juin 1656.

» LOUIS. »

» Il avança tant à Madrid une négociation si glorieuse et si importante que tous les articles de la paix y furent arrêtés, à la réserve d'un seùl point, ce que marque assez le traité des Pyrénées, où il est dit que ce traité de paix est fondé sur la négociation de Madrid.

---

(1) Il en fit les fonctions au sacre de Louis XIV, le 7 juin 1654.

» En 1657 il fut envoyé à la diète de Francfort en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire dans l'empire et tous les royaumes du Nord [1], au sujet de l'élection de l'empereur et de la pacification à ajuster entre tous les princes chrétiens. C'est là qu'il rendit un service important à l'État en faisant cette ligue du Rhin, qui, partageant comme en deux parts tout l'empire entre le roi et l'empereur, opposait à la maison d'Autriche la moitié des princes d'Allemagne pour fermer le passage à toutes les troupes qu'elle voulait envoyer au secours de l'Espagne en Flandres, ce qui dans la suite obligea les Espagnols à donner les mains à une paix aussi désavantageuse pour eux que le fut alors celle des Pyrénées.

» La gloire de ces trois importants emplois est assez bien exprimée dans ces paroles que M. de Lionne écrivit lui-même, sans aucune préparation, dans le livre des bourgmestres de Francfort, dans lequel ils ont coutume de prier les personnes de considération qui passent par leur ville de signer, pour en conserver la mémoire.

---

(1) Le roi accrédita ses plénipotentiaires, le maréchal de Grammont et Hugues de Lionne, par la lettre suivante :

« Mon frère, envoyant en Allemagne, en qualité de mes ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de toute l'étendue de l'empire et les trois royaumes du Nord, mon cousin le duc de Grammont, pair et maréchal de France, ministre d'État, etc., et le sieur de Lionne, marquis de Fresnes, conseiller ordinaire, je leur ai ordonné de commencer leur ambassade par chez vous. Je vous prie de leur donner entière créance sur tout ce qu'ils vous diront de ma part touchant les affaires publiques et lorsqu'ils vous assureront de la singulière affection que j'ai pour votre personne et l'estime que j'en fais. Priant Dieu qu'il vous ait, mon frère, en sa sainte garde.

» Escrit à Sédan, le 27e jour de juillet 1657.

» Votre bon frère,

» Louis. »

» Voici les termes :

Quod nulli forsan mortalium contigit,
(Vana absit gloria) ob fidem enim non sapientiam,
Intra triennii terminum,
A Domino meo clementissimo,
Christianissimo rege præfectus
Romæ, Madriti, Francofurti,
Creationi Summi Pontificis, unicus pacis arbiter,
Electioni Imperatoris,
Primo in bonum orbis christiani feliciter perfecto,
Secundo in ejus perniciem ab Hispanis dilato,
Tertium, quod Deus bene vertat, expecto.
Francofurti, junii 1658[1].

---

(1) Dans une ancienne copie provenant des archives de la famille de Lionne, dont nous devons la communication à M. A. de Gallier, on trouve sur le même sujet le texte suivant, qui offre d'importantes variantes :

« Mons.r l'ambassadeur de Lionne fit sur-le-champ ce que les plus doctes auroient eu de la peine à faire avec de longues études : c'est justement un éloquent abrégé de ses beaux employs.

» Quod nulli forsan mortalium contigit,
Vana absit gloria,
Ob fidem enim, non sapientiam,
A sacrâ christianiss.a regiâ majestate Dno meo clementissimo
Electus.
Qui intra biennii terminum,
Italo — Hispano — Germanicus,
Tribus summis negociis
Romæ — Madriti — Francofurti :
Electioni summi Pont. unicus pacis arbiter, creationi imperatoris
Cum omnimoda potestate nomine Regis adessem :
Primo, in bonum orbis christiani confecto;
Secundo, in ejus malum ab Hispanis dilato;
Tertio, quod ad felicitatem et tranquillitatem
Imperii benevertat expecto.

» Hugo de Lionne, marchio de Fresne, etc. Regis Christiassi in Germania legatus extraordinarius, plenipotentiarius.

» Lorsque Pimentel, seigneur espagnol, vint incognito à Lyon, où la cour était, sur la fin de l'année 1658, pour y proposer le mariage du roi avec l'infante d'Espagne, dans la vue de mettre obstacle à celui de la princesse Marguerite de Savoye, qui était sur le tapis, ce fut Monsieur de Lionne qui fut employé pour faire connaître au duc de Savoye et à Madame royale l'importance de l'alliance espagnole et pour leur faire goûter la nécessité où la cour était de rompre les engagements que l'on avait déjà pris avec eux. Il sut si adroitement conduire cette délicate négociation, qu'il les y fit consentir de bonne grâce.

» Pour récompense de tous ces services, le roi, en 1659 (le 23 juin), lui accorda des lettres patentes par lesquelles Sa Majesté le gratifiait de la dignité, état et charge de ministre d'État, avec vingt mille livres d'appointements. Ce fut en cette qualité que, pendant que le cardinal Mazarin négociait avec Don Luis de Haro, premier ministre d'État d'Espagne, ce qui restait à ajuster pour la paix des Pyrénées et le mariage du roi avec l'infante d'Espagne, Monsieur de Lionne y travaillait aussi avec beaucoup d'application pour vaincre toutes les difficultés que l'obstination et la lenteur espagnoles y faisaient naître; et tous les Espagnols étaient tellement persuadés de son mérite et de sa capacité

» Mons.r le maréchal avoit signé, avec le verset ci-dessous du 26 psalme, propre à sa condition martiale :

» Si consistant adversum me castra,
Non timebit cor meum.

» Antonius de Grammont, dux, par et mareschallus Franciæ, princeps de Bidache, Navarræ prorex, etc. Regis Christi in Germania legatus extraordinarius, plenipotentiarius.

» Francofurti, die 13a feb. 1658. »

que Don Luis de Haro même le traitait avec la dernière distinction. Voici ce qu'en dit le comte de Gualdo Priorati dans son *Histoire de la paix :* « Le jour même que le car-
» dinal arriva à Bayonne, Pimentel s'y rendit pour le bien
» complimenter de la part de Don Luis et le prier de prendre
» soin d'une santé si précieuse à tout le monde, puisque
» le repos de toute la chrétienté en dépendait. »

» Le 27, le cardinal dépêcha le marquis de Lionne à Don Luis pour lui rendre sa civilité ; il y fut reçu des Espagnols avec toute sorte d'honneurs et de magnificence, bien qu'il n'eût alors aucun caractère par lequel il aurait pu représenter son maître. Plusieurs des plus qualifiés de la suite de Don Luis allèrent au-devant de lui deux lieues hors de la ville. On le logea dans une maison qui lui fut exprès préparée, et quoique le marquis de Lionne témoignât qu'il ne venait là que comme envoyé du cardinal, tous les grands et Don Luis lui-même le traitèrent d'Excellence et lui donnèrent la main droite.

» Ce premier ministre vint au-devant de lui jusqu'à la moitié de la salle de ses gardes, lui donnant la première place à sa table. Il reçut visite en particulier de tous les grands qui étaient alors à Fontarabie, et les Espagnols publièrent que le marquis de Lionne, par le seul mérite de sa personne, sans aucun titre et qualité, devait être traité avec tous ces honneurs.

» Comme Monsieur de Lionne avait soutenu tant d'emplois importants et de confiance avec toutes les grandes qualités qu'ils demandaient et surtout avec une fermeté, un zèle et une fidélité sans exemple, le cardinal Mazarin, qui en avait une connaissance parfaite, crut en mourant ne pouvoir mieux marquer la passion qu'il avait toujours eue pour le service du roi qu'en lui recommandant Monsieur de Lionne, et lui faisant connaître que les affaires étrangères

étant les plus importantes de son État, elles ne se pouvaient passer d'une capacité et d'une grande expérience moindre que la sienne.

» Il mourut au mois de mars (le 9) 1661, et le roi, déférant à ses conseils, après avoir pris la forte et noble résolution de se conduire par ses propres lumières dans toutes les affaires de son royaume, retint Monsieur de Lionne pour être une des trois premières têtes [1] par lesquelles il faisait exécuter ses principales volontés dans le gouvernement de l'État. C'est dans ce ministère que Monsieur de Lionne a rendu à la France pendant dix années et jusqu'au jour de sa mort les services les plus considérables.

» Parmi ceux qui ont le plus éclaté son mérite et sa capacité parurent surtout en deux rencontres de réputation et de la dernière conséquence : l'un fut la supercherie que le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, fit à Londres au comte d'Estrades, au mois d'octobre 1661, et l'autre l'insulte que les soldats corses de la garde du pape Alexandre VII firent à Rome, l'année suivante, à M. le duc de Créqui, ambassadeur de France. Il poussa les choses avec tant de vigueur et en porta si haut la réparation que plusieurs victoires n'auraient pas acquis au roi tant de gloire et un avantage si solide que les satisfactions publiques qu'on lui en fit, puisqu'au sujet de la première il obligea le roi d'Espagne lui-même à désavouer hautement le procédé de son ambassadeur à Londres et faire protester de sa part au roi dans le Louvre, par son ambassadeur à la cour de France, en présence de vingt-sept ambassadeurs ou envoyés de couronnes et de princes souverains, que son maître ne disputerait jamais le pas à la France, et que, à l'égard de la seconde, il obligerait Sa

(1) Le Tellier, ministre de la guerre; de Lionne, qui dirigeait les affaires étrangères, et Fouquet, surintendant des finances.

Sainteté et la cour de Rome à souscrire, signer et exécuter les articles portés au traité de Pise, dont les principaux sont que le cardinal Chigi, cardinal, patron et neveu du pape, viendrait en qualité de légat en France pour faire des excuses à Sa Majesté, etc. [1].

» Cette année 1662 fut remarquable par deux autres importantes affaires, qu'il sut conduire et consommer très-heureusement avec tout le secret, toute la circonspection et l'adresse imaginables. L'une est la cession et donation que le feu duc de Lorraine, Charles, a faites au roi de tous ses états, ses droits, prétentions et intérêts après sa mort, et l'autre l'union, l'achat de la fameuse place de Dunkerque [2], dont la guerre présente avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne ont fait si fort connaître l'importance.

» Il fit la même année une ligue défensive avec la Hollande.

» Après de si grands services, le roi, voulant lui donner une autorité plus spéciale sur les affaires étrangères, qu'il dirigeait seul comme ministre d'État depuis la mort du cardinal, lui ordonna de traiter avec MM. les comtes de Brienne, père et fils, pour la charge de secrétaire d'État du département des étrangers, de laquelle ils étaient revêtus, et il en fut pourvu par lettres de février 1663.

» Sur la fin de la même année, il renouvela l'alliance

---

(1) Voyez Régnier-Desmarais, *Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome, au sujet de l'affaire des Corses*, 1706; — *Mémoires* du cardinal Renaud; — Charles Gerin, *L'affaire des Corses en* 1662-1664; — *Revue des questions historiques*, 1871, p. 68.

(2) Elle eut lieu moyennant la somme de cinq millions, pour payer les dettes du roi Charles II.

Voyez *Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglais*. Paris, Cramoisy.

avec les Suisses dans son hôtel et reçut à Suresne en audience Musta-Féraga, ambassadeur de Turquie [1].

» Sous son ministère et sa direction furent faits plusieurs ligues, traités de confédération et traités de paix.

» Il fait le traité de Bréda en 1667 (le 27 janvier) entre l'Angleterre et la Hollande, la France et le Danemark; importante paix qui facilita au roi l'invasion qu'il fit la même année dans les Pays-Bas espagnols, où il prit plusieurs provinces.

» Il fait en 1668 (2 mai) le traité d'Aix-la-Chapelle, par lequel le roi retient et assure ses conquêtes de Flandres [2].

---

(1) « La manière dont il seut mespriser la hauteur que Sa Hautesse pra-
» tiquoit contre nos ambassadeurs à Constantinople, en quadruplant le
» temps des audiences, mesme la sienne *, ayant fait déclarer à l'ambassa-
» deur Musta-Féraga qu'il estoit le plus petit commis de l'empereur de
» France, il demeura huit mois de l'obtenir. A la fin il la lui donna à la
» campagne, à Suresnes, couché sur un canapé; à peine se leva-t-il et se
» rassit. Il lui fit donner un tabouret haut de deux pieds, pas large comme
» la main **, et le traita avec une hauteur infinie. Il fut autant de temps
» pour celle du congé.

» Le roi fut si touché de la manière dont M. de Lionne conduisit la
» mortification qu'il donna à Musta-Féraga et à toute cette prétendue
» gloire ottomane, qu'il défendit qu'aucun ministre (étranger) n'allât chez
» les ministres Colbert et Le Tellier, chez qui ils alloient communiquer
» les affaires les plus secrettes. »

(Note de la main de Joachim de Lionne.)

* Allusion aux avanies infligées aux envoyés Delahaye et Nointel.

** Par représailles de la fameuse question du sofa.

Il existe une *Relation de l'audience donnée par le sieur de Lionne à Soliman Musta-Féraga, envoyé au roi par l'empereur des Turcs, le mardy 19 novembre* 1669. Suresnes, in-4°, 4 p.

(2) Voyez *Remarques sur le procédé de la France touchant la négociation de la paix.* 1668, in-12, 54 p.

Lettre touchant l'état présent de la négociation de la paix entre les couronnes de France et d'Espagne, avec les articles de ladite paix, conclue le 2 juin à Aix-la-Chapelle. S. n. d. l., 1668, in-12, 48 p.

» En 1669 (le 30 octobre), aidé du cardinal, lors évêque et duc de Laon, il fait la paix des Jansénistes, si considérable pour l'Église [1].

» En 1670 il accommode la Savoye avec Gênes et fait une alliance illustre en mariant sa fille avec le duc d'Estrées [2].

» Il conclut (1671) le mariage de Son Altesse royale Monsieur avec la princesse Palatine, qui lui donna des droits sur la succession considérable du feu Électeur palatin.

» Mais, parmi tous ces traités qu'il a faits pendant le cours de son ministère, le plus extraordinaire et le plus avantageux sans doute à la France fut celui de la ligue offensive et défensive qu'il fit avec l'Angleterre en l'année de sa mort, en 1671. Traité d'une telle importance qu'ayant les accords de la triple Alliance deux fois bien renouvelés contre la France et rengagés tout de nouveau à La Haye à la conservation des Pays-Bas. Sa Majesté doit à ce traité toute la gloire et l'avantage des glorieuses, rapides et prodigieuses conquêtes qu'elle fit l'année suivante dans les Provinces-Unies. »

Hugues de Lionne avait épousé, le 10 septembre 1645, Paule Payen, fille de Paul Payen-Deslandes, conseiller au parlement [3], et de Marguerite de Rives [4]. Cette Paule

---

(1) « Ce fut Madame de Longueville qui, en 1668, moyenna cette transaction théologique, qui suspendit les débats du Formulaire et qu'on appela la *paix de Clément IX.* » (M.me de Sévigné, notes de la lettre 617.)

(2) Il ne porta ce titre qu'après la mort de son père, en 1687. On l'appelait comte de Nanteuil.

(3) Famille originaire de Normandie, qui avait pour armoiries : *d'or à trois tourteaux de sable.*

(4) Son contrat de mariage fut honoré d'une nombreuse et illustre assistance, savoir : François Servien, conseiller, aumônier du roi, abbé de

Payen eut, dit la chronique, une conduite des plus déréglées, à ce point que le roi la fit enfermer dans un couvent à Angers, d'où elle ne sortit qu'après la mort de son mari. Elle décéda le 20 mars 1704, âgée de 74 ans [1]. Bussi-Rabutin [2] dit que Madame de Lionne, « qui avait aspiré au cœur du roi, était une vieille femme, qui depuis longtemps secourait dans sa pauvreté le comte de Fiesque [3], son amant ». A cette double accusation on pourrait objecter : 1° Madame de Lionne avait huit ans de plus que Louis XIV, et sa première jeunesse s'était passée à l'étranger, où elle avait accompagné son mari pendant ses voyages et ses séjours à Rome, à Francfort, en Espagne, où elle était devenue mère de six enfants ; 2° on ne peut pas dire d'une dame à peine âgée de quarante ans qu'elle est depuis longtemps une vieille femme.

Suivant Saint-Simon, « Madame de Lionne était une femme de beaucoup d'esprit, de hauteur, de magnificence

---

More, évêque de Carcassonne, son oncle, au nom et comme procureur de l'évêque de Gap; la reine, mère du roi, régente de France; le duc d'Orléans, oncle de Sa Majesté; les cardinaux de Lyon, Bichi et Mazarin, le chancelier, le duc de Lesdiguières, le maréchal de Bassompierre et le marquis de Villeroy, chevaliers des ordres du roi ; Humbert de Lionne, sieur de Flandènes, cousin Pierre de Gruel, seigneur de la Frette, cousin à cause de Bonne Servien son épouse ; François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, cousin à cause d'Antoinette Servien, son épouse ; Charles de Bauguemare, conseiller au parlement et président des requêtes du palais à Paris, cousin à cause d'Élisabeth Servien, son épouse.

(1) Étant morte dans l'obscurité et l'indigence, cette femme, qui avait occupé un si haut rang, n'a pas été, suivant l'usage, l'objet d'une oraison funèbre. Il existe une *lettre de Madame de Lionne aux Jésuites*, signée Paule Payen, à Paris, le 23 avril 1701, in-12, 36 pp.

(2) *La France galante*, t. I, p. 425, éd. de 1858.

(3) Jean-Louis-Marie, comte de Fiesque, né en 1647, de Charles-Léon et de Gilonne d'Harcourt, mort le 18 septembre 1708, sans avoir été marié.

et de dépenses. Elle avait tout mangé et vivait dans la dernière indigence et la même hauteur [1] ».

Hugues de Lionne mourut à Paris le 1er septembre 1671, à l'âge de 60 ans moins un mois et dix jours. Il fut inhumé dans le couvent des Filles de Saint-Thomas, Rue-Neuve-Saint-Augustin [2].

L'inventaire après le décès fut dressé le 12 octobre 1671, à la requête de Luc de Rives, oncle et procureur de Paule Payen, veuve du défunt, par M.e Mosnier, notaire. Ce document, qui est fort long, n'a pas tout l'intérêt qu'on pouvait attendre d'une pareille succession. Nous nous bornons donc à mentionner les articles suivants :

112 tableaux, dont l'estimation, faite par Pierre Mignard, arrivait à la somme totale de 11,133 livres. Ils étaient en général de peu de valeur, sauf deux, l'un de Lebrun et l'autre

---

(1) Voir aussi Madame de Sévigné, *Lettres* 120 et 436.

L'hôtel de ville de Romans possède depuis la Révolution un certain nombre de portraits historiques. Ce sont en général des copies médiocres, mais bien conservées, datant du siècle dernier. Un seul tableau fait exception par ses dimensions, son ancienneté, l'excellence de la peinture, malheureusement endommagée, et le nombre des personnes qui y figurent. En voici la description d'après nos conjectures :

Paule Payen est représentée debout, en grandeur naturelle; c'est une belle et aristocratique personne, coiffée à la Sévigné; sa main gauche retient un médaillon ovale offrant le portrait de Hugues de Lionne, costumé à la mode du commencement du règne de Louis XIV : cheveux longs et plats, moustache en croc et petite impériale, large rabat blanc, cordon bleu du Saint-Esprit; les traits sont un peu bourgeois, mais intelligents et résolus. Au bas et à gauche du tableau sont deux petits garçons vus à mi-corps; le plus jeune montre du doigt le portrait de son père. Cette toile remarquable a probablement fait partie de la galerie de l'abbé de Lesseins et a été peinte vers 1660.

(2) Son éloge funèbre fut prononcé dans l'église Saint-Roch, le 8 octobre 1671, par Jean-Louis Fromentières, chanoine théologal du Mans, prédicateur du roi, qui devint évêque d'Aire (Landes) en 1673.

de Le Lorrain, estimés chacun 800 livres. 18 chevaux, estimés seulement 3,040 livres, et 3 carrosses, 850 livres. Une tapisserie à verdure de huit pièces, de la valeur de 1,000 livres. 33 bijoux ornés de pierreries, prisés ensemble 40,450 livres. La bibliothèque, inventoriée par Pierre Lepetit, libraire, contenait 798 numéros, etc. La vente des meubles de cette succession eut lieu du 28 novembre 1708 au 31 juillet 1709, à la requête du comte de Lionne, fils aîné du défunt.

Les armes de Hugues de Lionne étaient écartelées de Lionne et de Servien, avec la devise : *Scandit fastigia virtus.*

Il n'existe pas de biographie complète de ce grand ministre [1]. Plusieurs auteurs en ont parlé et quelques-uns l'ont apprécié à sa valeur, mais seulement d'une manière générale et incidente.

On trouve dans l'inventaire de la galerie de l'abbé de Lesseins un tableau sous le N.° 28 et la désignation de *portrait de M. de Lionne, ministre d'État.* M. Félix Réal a fait présent, en 1846, à l'*Académie delphinale* d'un portrait de Hugues de Lionne : « Il a été peint à l'huile et sur toile par M. Célestin Blanc, de Clelles, d'après une bonne gravure que possédait M. le comte d'Hauterives, député des Hautes-Alpes. » (Séance du 11 décembre.) Enfin, M. Rochas *(Biographie du Dauphiné)* cite quatre autres portraits du même par de La Roussière, de Montcornet, de Jode et Maurice Lang.

---

(1) Si, dans la notice qu'on vient de lire, nous nous sommes presque exclusivement occupé de Hugues de Lionne comme fonctionnaire et personnage politique, c'est pour éviter la répétition des mêmes faits; car dans les lettres que nous publions et les notes qui les accompagnent se trouvent une foule de renseignements sur l'homme privé.

Aux documents relatifs à Hugues de Lionne indiqués dans les biographies et particulièrement dans celle de M. Rochas [1] nous ajoutons ici les titres des manuscrits inédits que nous avons eus entre les mains et qui nous ont été gracieusement communiqués par M. le comte de Pina, capitaine de vaisseau.

1er REGISTRE.

A. Traits principaux de la vie et du ministère de Mgr de Lionne. 18 ff.

B. Extraits des titres et des preuves de la charge de prévôt et grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit de Mgr de Lionne, secrétaire des affaires étrangères et ministre d'État. 23 ff.

C. Généalogie de la maison de Lionne, par Guy Allard. 32 ff.

D. Mémoire de Mgr de Lionne, ministre secrétaire d'État, sur l'affaire du comte d'Estrade en Angleterre. 117 ff.

2e REGISTRE.

Des négociations de Mgr de Lionne, ministre plénipotentiaire à Francfort, depuis le 29 juillet jusqu'au 31 octobre 1657. 239 ff., comprenant 20 mémoires et 23 lettres.

---

(1) A l'exception de l'écrit intitulé : *Arrêt du Conseil d'État du roi rendu entre M. l'archevêque de Paris et M. Hugues de Lionne, seigneur de Servon.* Paris, 1666, in-4°. Ce jugement concerne, croyons-nous, la famille de Lyonne de l'Ile-de-France, dont une branche portait le titre de *Servon*, d'une terre près de Brie-Comte-Robert érigée en comté pour services de guerre en faveur de Henri II de Lyonne.

3e REGISTRE.

Lettres du grand Lionne, le ministre, à son oncle, M. de Lionne, doyen des comptes en Dauphiné. 94 lettres.

Du mariage de Hugues de Lionne et de Paule Payen naquirent six enfants :

XII. Louis-Hugues, né en 1646, marquis de Berni. Le 14 février 1667, son père obtint pour lui la survivance de la charge de secrétaire d'État et, le 5 janvier 1668, qu'il le remplacerait pour l'expédition des affaires des départements de la marine et de cinq provinces. Mais, peu apte au travail, quoique Guy Allard vît briller en lui le grand génie de son père, il acquit la charge de maître de la garde-robe du roi, qu'il ne remplit pas mieux et qu'il vendit au marquis de Souvré, moyennant 550,000 livres, qui furent attribuées à Charles-Hugues, son fils, par brevet du 6 mai 1689.

Par son mariage, contracté le 27 avril 1675, avec sa petite-cousine, Jeanne-Renée de Lionne [1], il acquit le mar-

---

(1) Nous transcrivons, comme très-intéressante et même utile à l'histoire, la liste un peu longue des « hauts et puissants seigneurs » qui signèrent au contrat de ce mariage, donnant leur consentement ou seulement leur avis, selon le degré de parenté.

« Du consentement de Mre Paul-Jules de Lionne, conseiller, aumônier du roi, abbé commendataire des abbayes royales de Marmoutier, Châlis, Cercamp et prieur commendataire de Saint-Martin-des-Champs, à Paris; de Mre Arthus de Lionne, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem; de François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Ile-de-France, colonel du régiment d'Auvergne; de Mre Ennemond de Servien, marquis de Lunel, ambassadeur de S. M. à la cour de Savoye; de Mre de Lacroix, comte de Pisançon, président au parlement de Dauphiné;

» De l'avis de Mre Charles d'Albert, duc de Chaulnes, pair de France,

quisat de Claveyson et les biens de la branche aînée, dont il fit le dénombrement, le 30 mars 1688, par-devant la chambre des comptes de Dauphiné, comme relevant directement du roi.

Il devint gouverneur de Romans en 1701, en remplacement de son cousin l'abbé de Lesseins, et mourut le 22 août 1708, laissant un fils unique.

« C'était, dit Saint-Simon [1], un homme qui avait mal fait ses affaires, qui vivait très-singulièrement et obscurément et qui passait sa vie à présider aux nouvellistes des Tuileries. »

---

commandeur des ordres de S. M., gouverneur de Bretagne; François de Beauvillers, duc de Saint-Aignan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi; François de Servien, marquis de Sablé, grand-sénéchal d'Anjou, tous parents dudit Louis de Lionne, d'une part;

» Et de l'avis de Mre Charles de Lionne de Lesseins, seigneur de Triors, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Calais; Pierre Moret, seigneur de Brochenu, Tréminis, Pierre et Sigotier, sous-doyen du parlement de Dauphiné; Humbert de Lionne, seigneur de Pommier, doyen de la chambre des comptes de Dauphiné, grand-oncle des parties; Humbert de Valernod, abbé général de l'ordre de Saint-Ruf; François de Montgontier, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Saint-Paul; François de Simiane, seigneur de Bayard, Montbivos, Bernin et La Terrasse, président au parlement de Dauphiné; Jacques Coste, comte de Charmes, président au même parlement; Eynard Pourroy, seigneur de Vossier et Cras, président au parlement; Roger d'Hostun, marquis de La Baume, comte de Tallard, gouverneur de Verdun; Alexandre Falcoz, comte d'Anjou, seigneur de Nerpol et de La Blache; N....., de Clermont-Tonnerre, premier baron de Dauphiné; N....., de Sassenage, marquis du Pont et Sassenage, comte de Montélier, second baron de Dauphiné; N....., Clermont-Chaste, marquis de Chaste, comte de Rossillon; N....., de Grollée, marquis de Viriville, seigneur de Torignan, gouverneur de la ville et citadelle de Montélimar; N....., de Simiane, marquis de Truchenu, seigneur de Chalençon, tous parents de ladite demoiselle Jeanne-Renée de Lionne. (Communiqué par M. de Gallier.)

(1) *Mémoires*, t. VI, p. 372, 1re éd.

En effet, ses facultés intellectuelles s'étaient dérangées après une terrible chute qu'il avait faite sur la tête à Versailles, en 1672, en tombant d'un premier étage dans la rue. Il fut interdit par sentence du Châtelet du 7 juillet 1703, confirmée par arrêt du parlement du 9 mars 1704, et même sa femme avait déclaré par son testament qu'elle le privait, après son décès, de l'usufruit de ses biens, étant d'ailleurs assez riche pour soutenir dignement son rang.

1° *Charles-Hugues,* fils du précédent, petit-neveu et héritier substitué de l'abbé de Lesseins, marquis de Claveyson, comte d'Hostun, baron de Mercurol, seigneur de Blanchelaine [1], Pommier et Mureils [2], « homme bien fait et distingué à la guerre ». Il acheta, le 30 juin 1704, du vicomte de Polignac, au prix de 55,000 livres, la charge de colonel du régiment d'Aunis. Il fut fait prisonnier la même année à la bataille d'Hochstett. Par lettres du 31 mars 1706, le roi le nomma capitaine-gouverneur de la ville de Romans et du Bourg du Péage de Pisançon, aux lieu et place de son père, interdit, et le 15 mai suivant S. M. ordonna que pendant sa captivité il serait à l'abri de toutes assignations, poursuites et condamnations. Il devint, en 1710, brigadier des armées.

Étant en garnison en Alsace, il se maria inconsidérément, par contrat du 18 décembre [3] 1709, avec Marie-Sophie Jager, qui n'était pas une servante d'auberge de Phalsbourg,

---

(1) Cette seigneurie avait été acquise de Just-Henri de Blanchelaine, le 2 mars 1673, par Sébastien de Lionne, au prix de 24,000 livres et 24 pistoles d'étrennes.

(2) Malgré tous ces titres, il se fit appeler comte de Lionne, quoiqu'il n'y ait jamais eu de comté ni même de terre de ce nom.

(3) L'acte déposé aux archives hospitalières de Paris porte le 16 novembre.

comme l'a dit Saint-Simon, mais la fille, « vertueuse vierge, » de Jean-Henri Jager, conseiller au grand sénat du mundat de Wissembourg [1]. Croyant être tombé dans un guet-apens conjugal, Marie-Sophie ne fut sa femme que de nom. Il la fit enfermer dans un couvent, d'où elle ne sortit qu'après la mort de son mari. Charles-Hugues de Lionne testa le dimanche 25 février 1731 et mourut peu de temps après. Sa veuve, rendue à la liberté *ipso facto,* acquitta les legs charitables ordonnés par le défunt, comme le témoignent les reçus signés par les curés et les officiers de la baronnie de Mercurol et du marquisat de Claveyson, les 14 et 25 janvier 1732, 30 mars et 22 septembre 1733, pour une somme totale de 1,940 livres, à distribuer aux pauvres.

Par suite de la clause de son contrat de mariage portant donation mutuelle des biens en faveur du dernier survivant, Madame veuve de Lionne entra en jouissance de l'héritage de son mari, sans aucune contradiction, la famille de Lionne étant alors entièrement éteinte.

Tracassée par le seigneur de Clérieu, au sujet de certains devoirs féodaux tombés en désuétude depuis plus de cent ans et contre lesquels, malgré son humble origine, sa vanité se révoltait, elle vendit, le 11 juillet 1753, Claveyson et Mureils, au prix de 148,352 livres, à M. Marc, comte de Tournon, et Mercurol à M. Pierre-Henri d'Urre, pour la somme de 114,648 livres [2]. Ces seigneuries avaient été affermées, le 7 octobre 1713, à Étienne Popon, sieur de

---

(1) M. de Gallier (*Baronnie de Clérieu*, p. 195) a le premier signalé cette erreur, que tous les écrivains ont répétée jusqu'à nos jours.

(2) La seigneurie d'Hostun avait été aliénée à Charles d'Hostun, comte de Tallard, le 6 mars 1713, moyennant 103,500 livres.

L'Estang, la première 4,250 livres et la seconde 3,670, plus les rentes, lods et droits féodaux [1]. Dans l'acte il est dit que Charles-Hugues de Lionne demeurait à Paris, rue et paroisse de Saint-Roch. Cependant dans un factum de l'époque on l'accuse de « n'avoir aucun domicile fixe quand il est à Paris que chez les baigneurs [2] ».

De l'aveu de Saint-Simon, Madame de Lionne vécut à Paris dans la piété et la retraite et mena une vie très-sage, qui la fit estimer [3]. Enfin, vieillie par de longues souffrances, isolée et malade, n'ayant que des parents éloignés, qui l'avaient délaissée durant sa longue disgrâce, elle voulut mettre littéralement en pratique le vers de Virgile :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

En conséquence, par acte de dernière volonté du 21 mai 1754, reçu par M.e Vavin, elle institua pour ses héritiers universels l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général de Paris [4], qui recueillirent ainsi ce qui restait des titres et des biens de l'illustre maison de Lionne, à l'exception de 40,000 livres aux pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice et 80,000 aux pauvres de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés. L'inven-

---

(1) A. de Gallier, *loc. cit.*, p. 240.

(2) Les barbiers étuvistes tenaient à la fois des bains, des maisons garnies et de santé, des restaurants et même des lieux de rendez-vous. Après un voyage, on venait s'y *retremper* dans la vie parisienne. Ces sortes d'établissements étaient sous la surveillance de la police, sans l'autorisation de laquelle on ne pouvait les tenir. (V. Bussi-Rabutin, *Histoire amour. des Gaules*, t. I, p. 425. — Walckenaer, *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. II, p. 37.

(3) Elle s'était retirée à la communauté des Dames de Saint-Joseph, rue Saint-Dominique, où elle finit ses jours.

(4) Aujourd'hui représentés par l'administration de l'assistance publique.

taire après le décès eut lieu le 14 novembre 1759. Il n'offre à noter qu'un portrait de la duchesse de Bourbon, *habillée en Bourbon;* un jeu de *cavagnolle*, dans sa boîte de bois de noyer; une vaisselle d'argent, prisée 2,326 livres. Le partage des biens entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général ne se fit qu'en 1767.

2° *Jules-Paul,* conseiller, aumônier du roi, abbé de Marmoutiers, de Châlis et de Cercamp, abbé commendataire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris. « Ses mœurs, son jeu, sa conduite l'avaient éloigné de l'épiscopat et de la compagnie des honnêtes gens. Il était extrêmement riche en bénéfices qui donnaient de grandes collations. L'abus qu'il en faisait engagea sa famille à lui donner quelqu'un qui y veillât avec autorité. Il fallut avoir recours à celle du roi.... Cet abbé logeait à Paris, dans son beau prieuré de Saint-Martin, où il mourut le 5 juin 1721, aussi obscurément qu'il avait vécu. Tous les matins il buvait vingt à vingt-deux pintes d'eau de la Seine. Il n'était pas fort vieux (66 ans) et ne laissait pas d'avoir de l'esprit et des lettres [1]. » En effet, il assura à Lesage une pension de 600 livres et lui apprit à connaître les beautés de la littérature espagnole. Il fut remplacé dans son prieuré de Saint-Martin par l'abbé de Saint-Albin, fils naturel du Régent.

3° *Paul-Luc*. Il avait été dès son enfance destiné à l'état religieux. Mais comme à une grande force corporelle il joignait des goûts belliqueux, son père, pour tout concilier, le fit nommer chevalier de Malte par le crédit de l'ambassadeur de l'ordre à Paris. Paul-Luc, étant mort jeune, a laissé peu de traces dans les archives de sa famille. On n'y trouve qu'une quittance, à la date du 5 décembre 1664, de la

---

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. XII, p. 76, 1re éd.

somme de 3,990 livres pour sa réception en qualité de chevalier de Malte.

4° *Élisabeth-Mélanie.* Elle prit l'habit religieux dans le couvent de la Visitation de la rue Saint-Jacques, où elle avait été élevée et où elle mourut le 25 mai 1725, âgée de 76 ans, dont 60 de profession.

« Hugues de Lionne avait pour sa fille une affection mêlée d'estime et se dérobait à ses occupations importantes pour venir goûter auprès d'elle un instant de bonheur. La mort de ce bon père fit au cœur affectionné de sa fille une plaie d'autant plus douloureuse que le public soupçonna le décès de n'être pas naturel [1]. »

Cette religieuse fut détachée pendant cinq ans de sa communauté pour aller à Strasbourg fonder, sur les désirs de Louis XIV, une maison d'éducation comme celle de Saint-Cyr. Quelque temps après son retour, elle éprouva une contrariété des plus désagréables. Une misérable créature arrêtée par la justice imagina, pour sortir de prison, de dire au juge qui l'interrogeait qu'elle était la fille du feu ministre de Lionne et religieuse de Sainte-Marie, et que les mauvais traitements qu'elle avait reçus dans son couvent l'avaient obligée d'en sortir. Le magistrat, après cette déclaration, suspendit les poursuites et la fit traiter avec le plus grand respect. Mais un officier, que le roi avait envoyé pour s'informer de la vérité, découvrit d'autant plus facilement l'imposture de cette malheureuse que Mademoiselle de Lionne faisait en ce moment les fonctions de portière dans son monastère [2].

---

(1) *Année sainte des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie,* t. v, p. 588.

(2) Par une remarquable coïncidence, les Annales de la Visitation constatent vers la même époque l'existence dans la congrégation de plusieurs

5° *Madeleine,* née en juillet 1651. Elle fut mariée, le 10 février 1670, à François-Annibal de Cœuvres, comte de Nanteuil, plus tard duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-Adam et mestre de camp de cavalerie, fils du duc d'Estrées, ambassadeur à Rome et neveu de César de Cœuvres, évêque de Laon [1]. Elle mourut le 18 septembre 1684 [2], ayant eu huit enfants, parmi lesquels son fils et héritier Louis-Armand, duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-Adam, qui décéda sans postérité le 16 juillet 1723, à 41 ans.

Elle mena, dit-on, une vie très-galante et même prit part aux débauches de sa mère. Ainsi Bussi-Rabutin [3] ra-

---

religieuses du nom de Lyonne. Catherine-Agnès et Marguerite avaient fait profession précisément dans le monastère de la rue Saint-Jacques, où elles moururent : la première, après avoir été supérieure à Mons et à Bruxelles, le 20 septembre 1676, à l'âge de 61 ans, et la seconde, le 12 février 1684, âgée de 75 ans. « Elles étaient sœurs et appartenaient à une très-noble famille de Paris, alliée aux meilleures maisons du parlement et de la cour. » C'est-à-dire, croyons-nous, à la famille de Lyonne de l'Ile-de-France. En outre, décéda, le 16 août 1726, à 81 ans, Marie-Rosalie de Lyonne, dans le couvent de Paray-le-Monial, où elle avait fait profession après un événement romanesque « qui lui donna à réfléchir ». Elle était fille d'un gentilhomme établi dans le Charolais, par suite de son mariage avec une demoiselle de Seterre, sœur d'un président au parlement de Dijon. Extrêmement belle et non moins spirituelle, Marie-Rosalie, avant son entrée en religion, faisait de fréquents voyages à Lyon, où elle était accueillie avec enthousiasme. Chacun de ses séjours dans cette ville donnait lieu à des réjouissances publiques, à des bals à l'hôtel de ville, à des concerts sur la Saône, dans des bateaux ornés de fleurs et de verdure, etc. Heureux temps, où c'étaient l'esprit et la beauté qui passionnaient les populations.

(1) On l'accusa d'avoir fait ce mariage en vue du chapeau de cardinal, qu'il reçut l'année suivante; sur quoi coururent d'assez plaisantes chansons.

(2) M. Villette, chanoine de Laon, prononça, le 10 décembre 1624, l'*Oraison funèbre de la marquise de Cœuvres en l'église des PP. Feuillants de Soissons.* Laon, 1685, in-4°.

(3) *Histoire amoureuse des Gaules*, t. I, p. 424.

conte qu'une nuit le ministre de Lionne et l'abbé de Cœuvres surprirent dans la même chambre [1] Madame de Lionne et sa fille en compagnie du comte de Sault [2], « lequel publia lui-même son aventure [3] ». Sur cette *aventure* l'auteur de la *France galante* édifia un vrai drame de cape et d'épée selon les règles classiques du théâtre espagnol, alors fort à la mode. Mais, comme réponse à cette médisance et à quelques autres, Madame de Cœuvres se fit peindre en *sainte Agnès* par le célèbre Mignard [4].

6° *Artus II,* né à Rome en 1655, pendant l'ambassade de son père. « Quelque intrigue, qui lui réussit mal, le dégoûta du monde si subitement qu'il demeura dans une église, y versa beaucoup de larmes, y resta longtemps et en sortit pour aller se cacher dans une retraite dont il fit un mystère à sa propre famille pendant quelque temps. Quand il eut été formé à la piété, il entra dans l'état ecclésiastique [5]. » Il devint abbé de l'abbaye de Cercamp, qu'il résigna en faveur de son frère Jules, en 1671, évêque de Rosalie *in partibus,* premier vicaire apostolique de Suachen en Chine, sacré à Canton le 30 novembre 1699. Après avoir fait un établissement à Nien-Tchéou, il revint en France en 1686

---

(1) Hugues de Lionne avait donné à M. et M.me de Cœuvres un logement dans son vaste hôtel, situé entre la rue Montmartre et la rue N. D. des Victoires.

(2) François-Emmanuel de Bonne de Créqui d'Agoult, né en 1645, pair de France, gouverneur du Dauphiné, mort le 3 mai 1681. Il fut appelé comte de Sault jusqu'à la mort de son père, en 1667.

(3) Suivant Madame de Sévigné, le ministre de Lionne aurait été beaucoup plus sensible aux griefs de son gendre qu'à sa propre disgrâce.

(4) Ce portrait est inscrit dans l'inventaire de la galerie de l'abbé de Lesseins sous cette désignation : *Madame de Cœuvres en sainte Agnès, par Mignard.*

(5) Moréri, *Dictionnaire supplément.*, t. 1, p. 205.

avec les ambassadeurs de Siam, qu'il ramena dans leur pays. Il se rendit à Rome en 1703, pour y soutenir la cause des Jésuites. De retour à Paris, il y mourut le 2 août 1703, au séminaire des missions étrangères, où il fut inhumé. « Il avait le dessein de retourner aux Jésuites, ce qui lui avait toujours fait conserver sa grande barbe. »

IIIe Branche, de Grenoble.

XIII. Humbert, né vers 1597, « homme fort sage, de grand mérite et d'un savoir tout singulier, qui avait de belles et profondes connaissances touchant l'histoire et savait accommoder la bonté de ses mœurs avec celles de tous ceux qui le pratiquaient [1] ». Seigneur des maisons fortes de Bussieu, Veyssilieu et Plaisance de Grave. Conseiller en la chambre des comptes de Dauphiné en 1620, intendant en Bretagne pendant la Régence. Il refusa l'ambassade en Savoie et à Venise. Il fut reconnu ancien noble par jugement de l'intendant Chazey du 19 janvier 1629 et par un autre jugement du 10 juin 1641. C'est à lui que sont adressées les lettres intimes de Hugues de Lionne, son neveu, de 1655 à 1671. Il eut pour femme Virginie Rabot d'Avrillac, fille de Laurent, seigneur de Veyssilieu et de Fontaine, conseiller au parlement, et de Marguerite de Lacroix-Chevrières. Elle mourut en mars 1665, après avoir eu trois enfants :

---

(1) Guy Allard, *Biblioth. histor. de Dauphiné*, t. 1, p. 33, éd. Gariel, 1864.

1° *Joseph,* mort en 1640.

2° *Virginie,* qui fut unie à Laurent Le Bout, sieur de Saint-Didier, de Fromentières, des Orres et autres lieux, conseiller au parlement de Grenoble. Elle acheta, le 23 janvier 1665, de Sixte-Michel, sieur de Beauregard, la terre et seigneurie de Pellafol.

3° *Joachim,* comte de Lionne, reçu docteur en droit à l'université de Valence le 24 octobre 1658, nommé conseiller au parlement par lettres du 15 janvier 1659, avec dispense d'âge et de parenté. Il n'eut jamais beaucoup de goût pour la jurisprudence : il préférait la vie agitée d'un homme du monde. Il fit de fréquents voyages et de longs séjours à Paris, sous le prétexte d'y régler diverses créances. Mais, au milieu des plaisirs, il y contracta plus de dettes qu'il n'en recouvra. Son père et son cousin le ministre se plaignent dans leur correspondance de sa conduite, qu'ils qualifient de libertine. Désirant suivre la carrière des armes, il ne tarda pas à quitter le parlement et à vendre sa charge de conseiller, dans laquelle il fut remplacé, le 31 mars 1664, par Étienne Eyraud de Saint-Marcel. C'est ainsi que de médiocre magistrat il devint un brave capitaine de cavalerie et même un bon diplomate. Il se distingua à Gigeri (Djidjelly), où il fut blessé de deux coups d'arquebuse. Son courage fut loué de tout le monde, de Louis XIV lui-même, qui, en récompense, le nomma capitaine de chevau-légers par brevet du 7 décembre 1665. Il fit ensuite plusieurs campagnes, en Flandres, en Franche-Comté, en Hollande, à la tête d'un escadron du régiment de mestre de camp. A son retour il reçut les provisions, signées à Versailles le 28 décembre 1671, de premier écuyer du roi, commandant la grande écurie du Louvre. Après avoir déployé de la bravoure sur les champs de bataille, il montra des talents dans la carrière diplomatique, et même son parent le ministre dit qu'il fit

« merveilles » à la cour de Berlin. Il fut successivement chargé d'aller en Pologne pour complimenter le roi Michel sur son avénement à la couronne, à Vienne, à l'occasion du mariage de la sœur de l'empereur, l'archiduchesse d'Inspruck, puis envoyé extraordinaire près de l'électeur de Brandebourg, enfin ambassadeur vers le czar de Moscovie.

Joachim de Lionne mourut sans alliance le 31 mars 1716. Dans l'inventaire après le décès il est fait mention d'une belle bibliothèque. Les livres qui la composaient, vendus aux enchères et dispersés, sont encore de nos jours bien connus et recherchés des amateurs. Le commandant de la grande écurie était trop peu instruit, trop ami des plaisirs et trop mal dans ses finances pour avoir jamais songé à former une pareille collection. Il en avait vraisemblablement hérité de son père, magistrat érudit, et de son cousin l'abbé de Lesseins, grand seigneur lettré.

LETTRES INÉDITES

DE

HUGUES DE LIONNE

LA correspondance diplomatique de Hugues de Lionne existe dans les dépôts publics. Une partie a été publiée et imprimée; l'autre partie est plus ou moins connue [1]. Il n'en est pas de même de sa correspondance privée. On a vu l'homme d'État, le diplomate traitant des affaires publiques, des intérêts du prince et du pays, mais on ne connaissait pas l'homme d'intérieur, s'occupant de ses intérêts particuliers et de ses affaires de famille. Cette correspondance, tout à fait inconnue et qui n'était pas faite pour la publicité, comprend 94 lettres, toutes, sauf 5, adressées, du 8 février 1655 au 18 mai 1671, par l'auteur à son oncle, Humbert de Lionne, doyen de la Chambre des

(1) M. L. Valfray, sous-directeur au Ministère des affaires étrangères, prépare en ce moment une histoire des ambassades et du ministère de Lionne, avec la correspondance conservée aux archives. Cette publication, dont l'auteur a bien voulu nous faire part, comblera une grande lacune dans l'histoire diplomatique du règne de Louis XIV.

comptes de Grenoble. On y trouve une foule de révélations, de confidences sous le sceau du secret, comme on peut en attendre de la part d'un ministre des affaires étrangères, qui mena à bonne fin de si grandes choses et eut des relations avec de si grands personnages.

Nous ne savons rien de positif sur l'existence des lettres de Hugues de Lionne; mais il est permis de conjecturer qu'elles étaient si flatteuses pour celui à qui elles étaient adressées, si honorables pour la famille et intéressantes pour la postérité, qu'elles durent être soigneusement conservées et ensuite transcrites sur un registre. Joachim de Lionne, fils et héritier de Humbert, y a placé des notes marginales plus nombreuses qu'intéressantes, ayant seulement pour but d'appeler l'attention sur certains passages, particulièrement sur ceux qui le concernent. L'écriture de cette transcription, nette, soignée et méthodique, est celle d'un scribe de profession, qui n'a épargné ni le temps ni le papier. Malheureusement peu instruit et peu habile à déchiffrer, il a défiguré la plupart des noms propres, fait usage d'une orthographe et d'une ponctuation arbitraires, variant d'une page à l'autre, et laissé en blanc un certain nombre de mots. Privé des lettres originales, que nous aurions peut-être reproduites telles quelles, nous avons cru devoir, malgré un léger anachronisme, faire usage de l'orthographe moderne, tout en respectant scrupuleusement le texte.

Le registre qui contient cette correspondance a fait partie de la riche bibliothèque d'un amateur éclairé des lettres et des arts, M. de Pina [1]. Il nous a été communiqué par son fils, M. Humbert de Pina, capitaine de vaisseau, qui,

---

(1) Jean-François-Calixte de Pina, marquis de Saint-Didier, chevalier de Malte, de la Légion d'honneur et de l'ordre de François Ier de Naples,

grâce à l'obligeant intermédiaire de M. P. E. Giraud, a bien voulu nous en laisser prendre une copie.

Ces lettres sont, comme il a été dit, au nombre de 94, parmi lesquelles 40 sont datées de Paris, 13 de Saint-Germain, 9 de Fontainebleau, 5 de Rome, 4 de Lyon, 4 d'Hendaye, 3 de Berni, 2 de Francfort, 2 de Saint-Jean-de-Luz, 1 de Mayence, 1 de Candillac, 1 d'Aix, 1 de Montpellier, 1 de Versailles, 1 de Suresnes, 1 de Vincennes, 1 de Dunkerque et 4 sans indication de lieu. Le style en est un peu dur et négligé, mais simple, sobre et clair, conforme à l'esprit essentiellement positif de Hugues de Lionne; car, malgré une instruction classique remarquable, il n'eut guère que des correspondances d'affaires, même avec d'éminents littérateurs, tels que Saint-Évremond.

Afin d'épargner au lecteur de fastidieuses recherches, nous avons mis tous nos soins à donner des notes biographiques sur les personnages plus ou moins connus qui, au nombre d'environ trois cents, figurent à un titre quelconque dans la correspondance privée de Hugues de Lionne. Ce travail était assez difficile, parce que beaucoup de noms de famille sont remplacés par des noms de terre ou de fantaisie. Nous avons cru devoir donner aussi sur certains faits et événements insuffisamment indiqués les appréciations et les renseignements les plus indispensables.

---

ancien capitaine de cavalerie, maire de Grenoble et député de l'Isère sous la Restauration, décédé dans cette ville le 20 juillet 1842. Il avait épousé à Romans, le 6 mai 1806, Françoise-Gabrielle-Olympe-Bruno du Vivier.

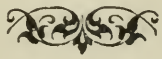

LETTRES

DU

GRAND LIONNE, le ministre,

A son oncle, Monsieur DE LIONNE,

conseiller d'État, doyen des Comptes de Dauphiné, nommé ambassadeur à Venise et en Savoie, qu'il refusa, père du comte de Lionne, premier écuyer de la grande écurie du Roi (1).

---

(1) Il y a un sous-titre un peu trop familier, qui est ainsi conçu : *Lettres du ministre Léonidor au vieux Léonidor, son oncle, depuis* 1655 *jusqu'en* 1671.

Léonidor, amplification de Lionne, était probablement une sorte de sobriquet qui se donnait dans l'intimité de la famille.

I

A Rome, ce 8 février 1655.

Quoique toutes choses ne s'avançassent pas beaucoup dans le conclave pour nous faire espérer d'avoir bientôt un pape, elles étaient au moins en telle disposition qu'on pouvait espérer d'en avoir un bon jusqu'à hier, que l'ambassadeur d'Espagne, accompagnant le cardinal d'Arac [1] à son entrée dans le conclave, prit cette occasion pour rendre publique l'exclusion qu'il faisait à Sachetti [2] de la part du roi d'Espagne [3], son maître, au nom duquel il défendait à tous les cardinaux sujets dépendants ou amis de la couronne d'Espagne de ne plus concourir à l'élection de ce sujet, et il passa outre à l'égard du cardinal Aquaviva [4], Napolitain; car il le menaça que le roi, son maître, se ressentirait contre lui et contre ses parents, qui sont ses sujets, de ce que ce cardinal, à l'exemple de la plus grande partie presque du sacré collége, avait cru être obligé en conscience de donner

(1) Ernest-Albert, comte de Harrach, né à Vienne en Autriche, le 25 octobre 1598, archevêque de Prague et évêque de Trente, cardinal le 9 janvier 1626, mort le 15 octobre 1667.

(2) Jules Sachetti, Florentin, évêque de Gravina, cardinal de la promotion de 1626, ensuite évêque de Frascati, mort en 1663.

(3) Philippe IV, Dominique-Victor, monté sur le trône d'Espagne en 1521, décédé le 14 septembre 1665, âgé de 60 ans.

(4) Octave Aquaviva, né le 23 septembre 1609, cardinal le 9 mars 1652, décédé à Rome le 20 septembre 1674.

son vœu à Sachetti, comme au plus digne. Cette exclusion si ouverte et si formelle pourrait peut-être changer de face les affaires, car il y en a beaucoup qui n'attendaient que la ruine de Sachetti, sans laquelle personne n'osait rien prétendre pour paraître. Entre ceux-là j'avoue qu'il y a beaucoup de bons sujets et que nous pouvons encore espérer à avoir un bon pape. Mais si l'exclusion de Sachetti rebute ses amis et a lieu, on peut dire que les Espagnols, qui la lui ont procurée par des raisons, je crois, fort peu chrétiennes, font un insigne tort à l'Église, et je craindrais pour quelque couronne que ce fût, si dans le besoin que l'Église a maintenant, plus que jamais, d'un excellent pape, elle était cause que celui qui est jugé tel, et désiré par cette considération de tous les chrétiens, ne le fût pas. Mais j'apprends avec grande consolation, par des nouvelles que je viens de recevoir tout présentement du dedans du conclave, que l'action de l'ambassadeur n'a fait qu'échauffer ses amis [1] et *addere calcaria sponte currentibus,* et que les sujets même napolitains et milanais ont déclaré que semblables violences ne pouvaient servir qu'à faire mettre sur leurs palais les armes de France [2].

On écrit de Florence du 11e que le 9e précédent le général Blake [3] s'était retiré de devant le port de Ligourne [4] et qu'il avait fait voile du côté de Sardaigne.

---

(1) Fabio Chigi, né à Sienne, le 13 février 1599, cardinal le 29 février 1652, fut élu pape le 7 avril 1655 et prit le nom d'Alexandre VII.

(2) Les ecclésiastiques qui se plaçaient sous le drapeau de la France participaient aux franchises dont, à Rome, jouissaient l'ambassadeur de cette puissance et les personnes de sa suite.

(3) Robert Blake, célèbre amiral anglais au service de Cromwel, né en 1599, mort en 1657.

(4) Livourne, port de Toscane; en anglais *Leghorn.*

Le duc de Parme [1] fait des levées par jalousie qu'il a du duc de Modène [2], qui en fait aussi.

Les Gênois commencent à désespérer de leur accommodement avec l'Espagne, le marquis de Caracenne [3] y apportant tous les jours de nouvelles difficultés. Cependant la république se prépare à une bonne guerre et fait faire plusieurs vaisseaux, dont il en est déjà arrivé trois au port de Gênes.

II

A Rome, le 9e août 1655.

J'ai appris avec joie, par votre lettre du 18 juillet, l'heureuse arrivée de mon cousin de Lesseins [4] et de nos autres MM. Dauphinois. J'ai peine à croire que ceux-ci aient regret de quitter Rome, car rien ne les y a obligés que leur propre volonté. M. de Ponnat [5] eût volontiers attendu le

---

(1) Ranuce II Farnèse, duc de Parme, mort en 1694, à 62 ans.

(2) François d'Est, duc de Modène, né en 1610, mort en 1658.

(3) François-Gaspard Tellez Giron, duc d'Ossuna, marquis de Caracène, grand écuyer de la reine d'Espagne, décédé en 1694.

(4) Charles de Lionne, abbé de Lesseins, son cousin.

(5) François de Ponnat, baron de Gresse, d'une famille venue de Gap, docteur en droit, conseiller au parlement de Grenoble par lettres du 28 août 1628, en remplacement de son père, décédé le 3 décembre 1669, étant doyen du parlement et laissant quatre enfants de Louise Jomaron.

« Sa belle et nombreuse bibliothèque étoit un témoignage certain de » l'amour qu'il avoit pour les livres et savoit les mettre en bons usages. » Guy Allard, *Dict. histor. du Dauphiné*, éd. Gariel.

mois de septembre, mais M. de Quinsonnas [1] l'a entraîné. Je suis encore pour longtemps vraisemblablement. Je ne laisse pas de disposer les choses en sorte que je puisse éviter la mer à mon retour et faire le voyage par terre, pour passer à Gap et à Grenoble. Je vous prie de vous enquérir, sans faire semblant de rien, si, quand M. Servien [2] y a passé, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, le canon de l'arsenal ne tira pas, comme on me le tire dans toutes les villes d'Italie; et à Gênes même, où réside le corps de la république, toute l'artillerie fut déchargée quand j'entrai dans le

---

(1) Aimar Pourroy de Quinsonnas, d'une famille originaire du Royans, seigneur de Vaulserre, d'abord juge royal de Crest, puis président à mortier au parlement de Grenoble, du 19 novembre 1655, sur la résignation de Sébastien Pourroy, son père, fils de Paul, tige de la branche de Quinsonnas, et d'Élisabeth du Faure. Il décéda en 1683. Il avait épousé Françoise Vidaud de Latour. Guy Allard dit qu'il aimait les livres et la jurisprudence et qu'il avait fait un recueil des arrêts du parlement.

(2) Ennemond Servien, seigneur de Cossey et de La Balme, né en 1596, trésorier en Dauphiné en 1623, président de la Chambre des comptes en 1642, commissaire général des guerres en 1633, conseiller d'État en 1635, garde des sceaux, président du conseil souverain de Pignerol en 1645, gratifié en 1654 d'une pension de 6,000 livres, enfin ambassadeur en Savoie de 1648 à 1676, décédé à Grenoble le 3 juin 1679. Il s'était marié à Justine de Bressac, fille de Henri, vibailli de Valence, et de Justine de Costaing, dont il eut sept enfants :

1° Abel, qui fut président à la Chambre des comptes et mourut avant son père;

2° Maurice-Amédée, seigneur de Cossey, capitaine de chevau-légers;

3° Hugues-Humbert, abbé de Cruas, premier abbé commendataire de Léoncel, camérier des papes Clément IX et Innocent XI;

4° Ennemonde, mariée à François Charron, marquis de Saint-Ange, premier maître d'hôtel de la reine;

5° Justine, supérieure de la Visitation de Valence;

6° Françoise-Innocente, supérieure de la Visitation de Montélimar, puis de Valence, où elle succéda à sa sœur;

7° Charlotte-Christine, femme de Joseph de La Porte, président à la Chambre des comptes de Dauphiné.

port et quand j'en sortis. J'ai déjà obtenu un passeport des ministres d'Espagne pour passer par l'État de Milan, en cas qu'alors les affaires y soient au même état pour eux qu'elles sont aujourd'hui.

J'ai été obligé de renvoyer en France un de mes pages, qui se débauchait. Je vous prie de voir si vous ne pourriez point m'envoyer quelque jeune gentilhomme ou de bonne famille, qui eût bonne façon et ne fût ni trop petit ni trop grand, c'est-à-dire depuis quinze ans jusqu'à dix-neuf. Sans doute que beaucoup de personnes voudraient avoir cette commodité de se décharger de la dépense d'un de leurs enfants et lui faire voir l'Italie sans qu'il leur en coûtât rien. En ce cas il suffira qu'ils l'envoient à Marseille et l'adressent à M. d'Arène [1], lequel lui donnera de l'argent pour passer jusqu'ici et lui en trouvera les moyens sûrs et prompts. Si, après quelques recherches, vous ne trouviez personne à propos ni à la ville, ni à la campagne, je vous prie d'en donner avis à M. de Rue [2], afin qu'il m'en envoie un de Paris même.

Quand mon père pourra me faire tenir ici les cinq cents pistoles qu'il a prêtées à la ville de Gap, elles viendront fort à propos, car je suis obligé à de grandes dépenses, qui augmenteront encore par l'arrivée de M. de Brienne [3], que je fais état de loger et tout son train.

Je vous renvoie une lettre qui a pris le chemin de Rome, au lieu de celui de Grenoble.

---

(1) Paul-Émile d'Arènes, conseiller, avocat du roi en la sénéchaussée de Marseille, premier consul de cette ville, marié à sa cousine, Madeleine d'Arènes.

(2) Joachim de Rue, conseiller en la Chambre des comptes, dont la fille Jeanne épousa Jean Jomaron, conseiller au parlement.

(3) Loménie de Brienne, fils du ministre des affaires étrangères.

Je n'ai point eu des nouvelles de M. le président de Chevrières [1] depuis son arrivée dans la province. Je vous prie de lui baiser les mains de ma part et à mes cousins de Lesseins [2].

III

A Berni, ce 27e novembre 1655.

Je vous adresse trois lettres : l'une de remercîment à M. le duc [3], l'autre de compliment à votre nouveau pre-

---

(1) Jean IV de La Croix-Chevrières, comte de Saint-Vallier, marquis d'Ornacieu, etc., d'une famille originaire de Romans, docteur en droit, conseiller au parlement de Grenoble du 20 juillet 1633, président à mortier au parlement de Dijon du 6 octobre 1642, ambassadeur à Rome en 1644, conseiller d'État du 1er février 1645, président au parlement de Grenoble du 25 juin 1650, en remplacement de Pierre Gratet du Bouchage, mort en 1680. Il s'était marié, par contrat du 29 avril 1642, à Marie de Sayve, fille unique de Jacques de Sayve, seigneur d'Échigey et de Chamblant, président au parlement de Dijon, laquelle lui donna dix enfants et mourut en 1702.

Jean de La Croix était un homme inquiet, tracassier, avare, qui, quoique possesseur de dix-neuf grandes seigneuries, avait toujours peur de n'avoir pas de quoi vivre.

(2) Ses cousins de Lesseins étaient les trois fils de Hugues de Lionne et de Clémence de Claveyson, savoir : Sébastien, marquis de Claveyson, Humbert, seigneur de Flandènes, et Charles, abbé de Lesseins.

(3) François-Paule de Créqui, comte de Sault, duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur du Dauphiné en 1651, maréchal de France en 1668, mort le 4 février 1687, âgé de 63 ans. Il avait épousé en premières noces Catherine de Bonne, sa tante, et en secondes noces Madeleine de Ragny.

mier président [1] et la troisième en réponse à M. de Chapolay, le père [2], sur un remercîment qu'il m'avait fait pour son fils [3]. Cependant pour la seconde du maître des requêtes, comme je connais le personnage mieux que personne et qu'il pourrait bien avoir vécu incivilement avec vous, je vous prie, si cela était, de la supprimer comme non écrite.

Avant que passer outre, je vous dirai, de peur d'oubli, que le Père Merle [4], Jacobin, se trouve mon aumônier, qui vient dire la messe toutes les fêtes et dimanches à Berni [5], moyennant cent francs, que j'ai été bien aise de lui payer, parce que c'est la même pension qu'il est obligé de bailler au couvent où il est pour étudier et y pouvoir demeurer.

Ne pensez pas que je vous remercie des soins que vous avez pris d'éclaircir avec mon père l'emploi des deniers que vous aviez touchés pour l'affaire que j'avais avec les rece-

---

(1) Denis Legoux de La Berchère, maître des requêtes, premier président au parlement de Grenoble, de 1655 à 1679, en remplacement de son frère, Pierre Legoux, marquis d'Interville, comte de Rochepot, d'abord premier président au parlement de Dijon et ensuite de Grenoble en 1644, et décédé le 29 novembre 1653. Il fut père d'Urbain Legoux, maître des requêtes, intendant des finances, et de Charles Legoux de La Berchère, qui fut évêque de Lavaur, ensuite archevêque d'Aix, après de Toulouse et enfin de Narbonne, et décéda le 2 juin 1710.

(2) Aimar Guigou de Chapolay, président au conseil des finances de Dauphiné, fils de Henri, procureur général en la Chambre des comptes, marié à Gasparde de Ruins, décédé à Romans, le 21 juin 1656.

(3) Gaspard Guigou de Chapolay, fils du précédent et comme lui président du bureau des finances, mort le 24 juin 1681 et enterré dans l'église de Sainte-Claire de Grenoble. De Renée Brenier il n'eut qu'une fille, qui fut religieuse à Saint-Just.

(4) La famille de Merle, originaire de Bresse, vint s'établir en Dauphiné. Elle est aujourd'hui fixée à Romans et à Malaucène (Vaucluse).

(5) Berni, seigneurie dans les environs d'Orléans, dont Hugues de Lionne et son fils aîné portèrent le titre.

veurs. Je m'en suis tenu son obligé et ai brûlé à l'instant même, sans le voir, tout le grand compte que vous aviez bien pris de la peine à dresser. *In quantum possum et tu indiges,* je vous donne de nouveau pleine absolution et décharge de tout ce maniement-là. Mais j'avoue en même temps que je suis hors de moyens de vous remercier jamais assez dignement, ni en paroles, ni en effets, de ce que vous avez contribué pour me faire payer de cette somme très-considérable, dont je vois bien que sans vous j'aurais perdu la meilleure partie et possible le tout.

Vous ne vous arrêtez pas là, car votre bonté pour moi n'a point de bornes. J'en ai ressenti les effets encore à votre dernier voyage de Gap, quoiqu'à dire vrai vous m'aviez, par une apostille de lettre, fait entrer tellement en goût que vous pourriez peut-être disposer mon père de venir voir Berni (dont vous ne m'avez plus parlé après l'avoir entretenu), que toutes les grâces qu'il m'a accordées par votre moyen, et qui sont grandes selon ses forces, ne m'ont touché que par l'endroit de l'affection et de la tendresse que je vois bien qu'il a pour moi.

J'ai envoyé parler à M. Amat [1] sur ce que vous m'avez mandé que mon père voulait me faire toucher à la fin de l'année 8,856 livres, et je l'ai fait hardiment sur votre lettre, car mon père ne m'en marque rien par la sienne. Ledit sieur Amat a répondu qu'en cinquante ans il ne saurait que faire de cette somme-là à Gap; mais que si on la faisait porter à Grenoble, son commis avait ordre de lui de recevoir tout et de tirer lettre de change sur lui, qu'il acquitterait ponctuellement. Je vous prie d'y tenir la main et de donner les ordres nécessaires pour l'exécution de la chose.

---

(1) Mathieu Amat, notaire à Gap. Guy, fils d'Étienne, fut secrétaire en la Chambre des comptes de Grenoble.

J'ai impatience de voir M. Ébrart [1], pour lui témoigner mon ressentiment de la pensée qu'il a eue de vous faire payer vos gages du conseil et pour l'en solliciter vivement.

Je ne comprends pas pourquoi M. Troilleur [2] ni aucun autre se peuvent refroidir pour la prétention de M. Gensac [3], puisque je vendrai en l'état que les choses sont et garantirai contre cette prétention. Je vous prie, autant que vous m'aimez, d'y faire tout ce que vous pourrez. Je prétends au lieu de cela, quand la vente sera faite, donner à mon père 2,000 livres par an, ou pour mieux dire, comme il a la bonté de vouloir me gratifier des revenus de Solignac [4], des 2,000 écus qu'il est affermé, je n'en prendrai que 4,000 livres et lui ferai tenir le reste fort ponctuellement et, s'il veut, par avance. Je vous prie d'y engager ma parole, quoiqu'il ne soit pas fort nécessaire, car d'autorité il pourrait toujours prendre tout le revenu de Solignac. Mais j'ai grand besoin d'assembler des sommes considérables, car, entre vous et moi, je dois entre-ci et deux ans payer à M. le premier président 240,000 francs, en six paiements de 40,000 francs chacun [5]. Ainsi, le secours que mon père m'envoie est grand

---

(1) Jean Hébrard, sieur de Villeneuve, conseiller du roi, originaire du Champsaur. Son testament est du 28 juillet 1690.

(2) Jacques Troilleur, conseiller à la Chambre des comptes en 1650. Il laissa une fille, nommée Françoise, qui fut mariée à Claude Thibault, sieur de Pierreux.

(3) Étienne Gilbat de Gensac, de Die, député du tiers état aux États généraux du royaume, décédé en 1672.

(4) L'abbaye de Saint-Pierre de Solignac, ordre de Saint-Benoît, à deux lieues de Limoges. Sa fondation remontait à l'an 631. Artus de Lionne, évêque de Gap, en fut le LXe abbé. M. Chassaing, juge au Puy, a fait connaître l'obituaire de cette abbaye, en 1872.

(5) C'était la somme qui restait due par Hugues de Lionne sur le prix d'achat de la charge de grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-

pour lui, mais ne m'accommode pas tant comme ferait la vente de La Terrasse [1] et, si l'on pouvait, même des rentes qu'il a sur le chapitre de Grenoble et sur M.me de Gordes [2], en les garantissant, afin de me faire une somme de 30,000 francs ou plus. Je ne comprends pas comme quoi il ne se trouve pas cent marchands d'une chose qu'on veut bailler à 1,000 écus de bon marché et dans un temps que chacun doit appréhender de perdre sur son argent. Il faut que tout l'argent de vous autres Messieurs soit dans les banques de Lyon, et je ne l'y tiens pas mieux. Je vous conjure de nouveau de vous appliquer à cet article.

J'ai une pensée en tête, que je ne sais si vous n'estimerez point folle, mais je ne laisserai pas de vous la dire : c'est que je voudrais bien voir ma tante de Lesseins [3] à Berni et l'y tenir ce printemps ou cet été. Il me semble qu'ayant la santé qu'elle a, elle pourrait faire ce voyage avec plaisir et sans incommodité, venant en litière jusqu'à Roanne, en bateau jusqu'à Orléans, et dans mon carrosse de là à Berni. Vous voyez bien que je voudrais que ce fût à condition que vous seriez de la partie. Peut-être serait-ce un moyen d'en faire prendre envie à mon père.

Esprit, acquise en février 1653 de Louis Phélipeaux, seigneur de La Vrillière. Cette gêne ne s'explique guère, si, comme on le lit dans un inventaire, sa femme avait eu une dot de 500,000 livres, dont 250,000 argent comptant.

(1) La Terrasse, paroisse dans le Graisivaudan, près de Voreppe. François de Simiane de La Coste en était à cette date le seigneur.

(2) Anne Escoubleau, fille de François, marquis d'Alluye et de Sourdis, et femme de François de Simiane, marquis de Gordes, lieutenant général en Provence, décédée le 8 février 1681.

(3) Catherine-Béatrix Robert de Saint-Germain, femme de Sébastien de Lionne.

Je suis dans une sensible affliction d'un accident apoplectique qui arriva il y a quelques jours à mon second fils [1], dont j'appréhende bien les suites, lui ayant pris en si bas âge. On y apportera tous les remèdes et toutes les précautions possibles; mais je n'oserais hasarder des bénéfices sur sa tête. C'est un des plus beaux enfants qui se puissent voir, et le plus doux et le meilleur.

IV

A Rome, ce 6e décembre 1655.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez favorisé du 15e du mois passé et vu avec déplaisir la perte du paquet dans lequel étaient les grâces et facultés accordées par le pape à mon père. Je m'en vais travailler à en tirer un duplicata, et, si j'ai le temps, je le joindrai à cette lettre.

Le fils de M. Robert est arrivé en bonne santé avec le ministre de Portugal. Je vous prie d'assurer tous Messieurs ses parents que j'en aurai grand soin. Il fut vêtu comme les autres deux jours après son arrivée.

Monsieur le président de Saint-André [2] fera toujours des

---

(1) Jules-Paul de Lionne, qui fut ecclésiastique et qui mourut prieur de Saint-Martin-des-Champs, à l'âge de 66 ans.

(2) Nicolas Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, né en 1629, fils de Laurent et de Marie de Bellièvre de Pomponne, « dont la » sagesse est consommée et qui s'est fait une habitude de protéger les gens

merveilles dans toutes les occasions qu'il aura de faire éclater sa suffisance. Nous n'avons certainement guère ou point de compatriotes de son poids, et je souhaite fort d'avoir quelque part en l'honneur de ses bonnes grâces et vous prie de m'aider à acquérir ou conserver ce bien.

Le bruit de la défaite du marquis de Ville[1] est faux. J'ai été ravi d'apprendre que mon cousin l'abbé de Lesseins fût entré en possession de son emploi [2]. Notre prince [3] sera bien mortifié de son exclusion, mais il s'en pourra consoler s'il est nommé au cardinalat, auquel il avait tant de part à l'entrée de la Régence. Il est vrai que pour la perfection de la chose, tant que je serai ici, il devait me rendre plus favorable à ses intérêts en concourant, ce qu'il n'a pas fait, à la réputation de mon cousin.

» de lettres (Guy Allard), » conseiller au parlement de Grenoble du 9 septembre 1645, président du 17 novembre 1650, en remplacement de son père, conseiller d'État en 1655, ambassadeur à Venise en 1669, où il soutint vigoureusement la préséance de la France sur l'Espagne, commandant de la province en l'absence du lieutenant général, enfin premier président du parlement par lettres du 9 août 1679, décédé le 22 juillet 1692. Il avait épousé, le 16 février 1658, Marie du Faure, dont il n'eut que deux filles : Justine, qui s'allia au marquis de Sassenage, et Marie-Claudine, qui épousa Joseph Forbin, marquis de Janson.

(1) Jérôme, marquis de Ville, lieutenant général, commandant l'armée d'Italie. Il a publié le récit de son voyage en Dalmatie et à Candie.

(2) Celui d'agent général du clergé de France.

(3) Armand de Bourbon, prince de Conti, né à Paris en 1629. Il était extrêmement contrefait. Après la mort de son père, il quitta l'état ecclésiastique et fut fait gouverneur de Guyenne et de Languedoc et grand-maître de la maison du roi. Il mourut dans son château de Pézénas, le 22 février 1666. Il avait épousé Anne Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin.

V

1655 [1].

M. le président de Portes [2] doit bien se garder de faire aucune dépense sous prétexte de mettre en équipage mon cousin d'Amblérieux [3], pour la charge de la compagnie de M. le prince de Salm [4], car S. M. veut absolument soutenir l'ancien lieutenant, que ledit prince avait cassé, et même l'a déjà fait rétablir, prétendant qu'autre qu'Elle, même dans les régiments étrangers, n'a pouvoir de destituer des officiers.

Ledit prince m'avait écrit de Bruxelles pour en parler à S. M., et je l'ai fait d'autant plus volontiers qu'il s'agissait de l'avantage dudit sieur d'Amblérieux, lui ayant même

---

(1) Cette lettre ne porte point de nom de lieu, ni d'autre date que celle de l'année.

(2) François de Portes, seigneur de La Balme, le Châtelet et autres lieux, fils de Claude et de Louise Coste, conseiller en la Chambre des comptes de Dauphiné en 1620, président en 1637, marié en 1632 à Marguerite Murat de Lestang, dame d'Amblérieux. Son frère, Pierre d'Amblérieux, trésorier-receveur général de la province, épousa la célèbre Françoise Mignot, qui se remaria avec le maréchal de Lhôpital et ensuite avec Jean-Casimir, roi de Pologne.

(3) Jean-Pierre de Portes d'Amblérieux servit longtemps dans le régiment des gardes françaises. Il vendit sa charge et ne put rentrer dans le service. Il succéda en 1663 à François de Portes, son père, en qualité de président en la Chambre des comptes. Il épousa, le 13 août 1672, Virginie Peloux de Clérivaux.

(4) François-Léopold, comte de Salm, né en 1638, mort en 1697.

dit qu'il était mon parent. Mais j'ai eu le déplaisir de me voir répartir par Sadite Majesté ces propres termes : que j'avais un parent fort déréglé et qu'il avait eu occasion de le connaître fort particulièrement. Je répliquai que lorsqu'il vendit sa charge aux gardes, ce fut un effet de jeunesse, dont son père, qui n'en savait rien, eut un très-grand déplaisir. La chose en demeura là. Mais, tant du côté dudit prince de Salm que de celui de M. d'Amblérieux, l'affaire ne réussira pas.

VI

A Rome, ce 14e février 1656.

Je n'ai pu répondre plus tôt à la lettre dont vous m'avez favorisé du 9e janvier. Je vous remercie de toutes vos nouvelles et vous prie de faire un compliment de ma part à M. le président du Faure [1] sur la mort de Madame de Claveyson [2]. Je vous laisse à juger s'il devait être de conjouissance ou de condoléance. Je suis très-fâché de l'embarras où se trouve M. de La Tivollière [3]. Il croit facilement, ce que je vous prie de lui dire, que si j'étais en place pour le

---

(1) Antoine du Faure, sieur de La Rivière, conseiller au parlement du 23 juillet 1628, président du 21 août 1649, décédé le 28 novembre 1657. Sa fille unique, Marie, s'allia à Nicolas Prunier de Saint-André. M. Marc de La Rivière fut abbé de Léoncel de 1652 à 1680, et M. de La Rivière, son neveu, était capitaine des gardes du maréchal de Villeroy.

(2) Laurence de Claveyson, veuve de Hugues de Lionne.

(3) Dorgeoise de La Tivollière, branche de la famille de Maugiron, qui s'est éteinte en la personne de Jean de Dorgeoise, maréchal de camp à

servir je ne m'épargnerais pas pour le faire aussi solidement et avec la même chaleur que j'ai fait autrefois; peut-être aussi qu'il ne se trouverait pas aujourd'hui attaqué si on m'avait vu dans la même place. Je ne pensais pas si bien dire quand je vous mandais cet apophthegme dont vous me faites souvenir : qu'il ne faut avoir qu'une fois en sa vie de pareils démêlés à celui qu'il eut alors avec le feu premier président [1].

J'espère de vous revoir bientôt, ne croyant pas que mon congé, sur lequel j'insiste il y a longtemps, me soit plus guère différé. Vous en serez averti aussitôt que je l'aurai reçu. Je prendrai le même chemin par lequel je suis venu et laisserai ici mon dernier fils [2] jusqu'à ce qu'il soit sevré, ce que nous autres Italiens disons *disvezzato;* mais vous ne l'auriez pas entendu.

Je ne sais si je vous quitterai, à moins de venir jusqu'à Marseille, mais tout au moins en Avignon. Vous ne vous en sauriez défendre, et M. de Franc [3] encore moins, ayant toujours sur le cœur de ne l'y avoir pas mené de Valence. Pour mon cousin de Lesseins, je ne crois pas, à présent qu'il se porte bien, qu'il me voulût donner la mortification de n'être pas de la partie.

---

l'armée d'Allemagne en 1674, ne laissant qu'une fille, Catherine, qui se maria deux fois : 1° à Jacques Pourroy, 2° à Claude de Grolée.

(1) Pierre Legoux.

(2) Artus de Lionne, né à Rome l'année précédente.

(3) Antoine de Franc fut, comme son père et son grand-père, trésorier général en Dauphiné. Il mourut sans enfant en 1690. Sa famille finit en Madeleine de Franc, qui fut la femme de Louis Briançon, seigneur de Varces.

VII

A Rome, ce 13e mars 1656.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré du 20e du mois passé. Il y a quatre mois que je presse à Paris mon congé, après avoir vu qu'il n'y avait rien à faire ici de bon ni de grand pour le service du roi ni pour le repos de la chrétienté [1], et on me le fait espérer au printemps en tels termes que je n'en puis quasi pas douter, dont je vous avoue que j'ai une joie inexprimable et particulièrement quand je me propose les satisfactions que je goûterai en vous voyant et tous mes parents et amis sur la lisière du Dauphiné, que je ne me presserai pas si fort de quitter que quand je vins, et j'aurai le loisir d'y faire diverses stations. Je vous prie de commencer à ajuster avec mon père en quel lieu nous pourrons nous rencontrer. Je crois que Valence serait le plus propre, où il pourra descendre de Grenoble dans une journée. Mais pour vous, M. de Lesseins et M. de Franc, je ne sais si je vous pourrai quitter à moins d'Avignon. Néanmoins, votre commodité sur toutes choses.

Je vous prie de conclure avec M. Le Bergier [2] le marché de La Terrasse, au prix que vous aviserez. Je me contenterai de 25,000 francs comptant. S'il ne les a pas comptant,

---

(1) C'est-à-dire que la mission pour laquelle il était venu à Rome n'avait pas réussi. Il avait été chargé par Mazarin de demander au pape qu'il fît traduire le cardinal de Retz devant une commission ecclésiastique comme criminel de lèse-majesté.

(2) Le Bergier de Moidieu, qui fut vibailli de Vienne de 1670 à 1692.

il faudra essayer d'en avoir 27,000 ou au moins 26. Il me semble, si on vend en Dauphiné comme on fait en France, qu'il n'importe pas beaucoup qu'il ait son argent comptant, pourvu que d'abord il en fournisse une partie considérable, car le bien vendu demeure toujours hypothéqué pour le surplus. On n'y saurait jamais rien perdre.

J'ai bien du déplaisir de la dureté de MM. des finances pour vos gages du conseil. Peut-être qu'à mon arrivée je la surmonterai.

Si j'avais été à Paris, je suis assuré que M. de Beauchêne [1] en serait revenu procureur général. Le mal vient de ce que je juge qu'il ne s'est trouvé personne (hors peut-être M. le premier président, qui paraissait intéressé pour son parent) qui ait informé Mgr le cardinal [2] de la différence qu'il y a pour la naissance et la qualité dudit sieur de Beauchêne avec les autres prétendants à la charge [3]. J'ai rendu moi-même, allant chez M. le cardinal Bichi [4], la lettre que vous m'avez

---

(1) Gabriel Prunier de Saint-André, baron de Laval et de Beauchêne, conseiller au parlement du 15 mai 1651, en remplacement de Nicolas, son frère, nommé président à mortier le 1er août 1658, sur la résignation d'Antoine du Faure, décédé le 15 mars 1696. Il s'était marié, le 6 août 1655, avec Anne de La Croix-Chevrières, laquelle vendit, au nom de Nicolas, son fils, le 24 juillet 1696, à Antoine Murat, seigneur de Sablon, l'office de président à mortier au parlement de Grenoble, au prix de 110,000 livres.

(2) Jules Mazarin, né le 14 juillet 1602, cardinal en 1641, premier ministre pendant la minorité de Louis XIV, mort à Vincennes, le 9 mars 1661. Il avait un évêché, sept abbayes et une fortune exagérée, scandaleuse et mal acquise.

(3) Cette charge de procureur général au parlement de Grenoble fut donnée à Jean-Baptiste Gallien de Chambons, par lettres du 11 avril 1656.

(4) Alexandre Bichi, né à Braün, évêque de Carpentras, nonce apostolique en France, cardinal en 1634, abbé de Montmajour près d'Arles, protecteur des églises de France, mort à Rome, le 25 mai 1657.

adressée. J'ai ici un petit Romain qui sera un Samson. Il n'a que quatre mois et paraît avoir plus d'un an à sa grosseur et à sa force. Il épuise ses nourrices et ne veut jamais quitter le téton.

VIII

A Paris, ce 18e décembre 1656.

Je ne prends pas souvent la plume pour vous entretenir, quoique j'y prenne un plaisir indicible, parce que les affaires ou les divertissements occupent tout mon temps et que je sais que vous avez assez de bonté pour tout excuser. Aujourd'hui que l'on m'a ordonné de garder la chambre pour m'être fait arracher une dent ce matin, de crainte de quelque fluxion en cette partie-là, si je prenais l'air, j'anticipe l'ordinaire [1] d'un jour afin d'employer au moins celui-ci en l'occupation la plus agréable qu'il m'est possible, en vous rendant compte de ce qui m'arrive, à quoi je sais que vous prenez autant de part que moi-même.

Je vous dirai donc que je ne pense pas avoir en toute ma vie employé deux mois de temps plus heureusement et plus utilement que j'ai fait depuis mon retour d'Espagne.

Premièrement, je crois et avec raison être aussi avant

---

(1) Le courrier de la poste aux lettres pour le midi de la France ne partait alors ordinairement de Paris que deux fois la semaine. Une lettre simple coûtait 5 sols de Paris à Grenoble.

dans les bonnes grâces et l'estime de Mgr le cardinal que j'ai jamais été et ensuite celles de Leurs Majestés.

En second lieu, j'ai eu le plaisir de gagner au jeu cent mille francs [1].

En troisième lieu, j'ai assuré cent mille francs d'un prêt que j'avais fait au roi et dont le remboursement traînait depuis plusieurs années.

En quatrième lieu, j'ai fait passer mes preuves de noblesse au chapitre de l'ordre que nous avons tenu il y a aujourd'hui huit jours [2].

En cinquième lieu, nous avons fait exclure dudit chapitre la proposition qui avait été faite de créer de nouvelles charges dans l'ordre, qui eussent ruiné entièrement et la beauté et la valeur des nôtres, ayant fait voir que cette création n'était pas au pouvoir du roi, étant formellement et contre le statut et contre le vœu que Sa Majesté fit le jour de son sacre, renouvelé le lendemain.

En sixième lieu, cette exclusion m'a été si avantageuse que, comme il y a quantité de prétendants à cet honneur qui mettent le prix à la marchandise pour l'emporter les uns sur les autres, j'ai traité hier de ma charge avec un homme qui m'en donne comptant 360,000 livres, une chaîne de 500 louis d'or pour ma femme et les droits de la première

---

(1) La joie d'avoir gagné au jeu une somme considérable le fait dénoncer lui-même une passion que lui reproche l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*.

(2) Ce sont les titres et mémoires dressés dans ce but, sur les notes du ministre, par Guy Allard, qui furent présentés et adoptés le 10 décembre 1656 par les commissaires de l'ordre du Saint-Esprit, duc de La Rochefoucauld et marquis de Saint-Simon.

Joachim de Lionne a mis en marge ces mots : *Oublié que le roy lui donna un brevet de porter l'habit et le collier, comme les chevaliers.*

promotion des chevaliers, qui montent à 16,000 francs. De sorte qu'en une affaire qu'on croyait mauvaise quand je l'achetai et que je payai trop cher, il se trouvera que j'aurai gagné 43,000 écus [1] et le cordon pour le reste de ma vie, qui est un honneur d'un prix inestimable pour une personne de *la condition dont je suis né* [2]. Il est vrai que celui avec qui j'ai traité peut-être n'aura pas la charge, parce que Mgr le cardinal a quelque engagement de faire tomber un cordon bleu à M. de Bourdeaux, l'ambassadeur d'Angleterre [3]. Mais cela me sert toujours pour mettre le pied du prix à cette vente, et il faudra que M. de Bourdeaux passe par les mêmes conditions ou qu'il laisse passer l'autre devant lui, ce qui m'est indifférent. Ce qui me fâche un peu, c'est qu'il faudra attendre la réponse d'Angleterre avant que pouvoir exécuter la chose de façon ou d'autre [4].

---

(1) Ce qui fait connaître qu'il avait acheté cette charge de prévôt et grand-maître des cérémonies au prix de 260,000 livres.

(2) Joachim de Lionne a eu soin de souligner ces mots afin de signaler au lecteur la modestie de ce grand ministre, qui, revêtu des plus hautes fonctions de l'État, ne se méconnaissait pas, comme on disait alors.

(3) M. de Bourdeaux, mort ambassadeur à Londres, dont la fille épousa M. de Fontaine Martel, qui fut écuyer de la duchesse de Chartres.

(4) Voici l'indication des lettres patentes délivrées à l'occasion de cette charge :

1° Démission de Louis Phélippeaux, seigneur de La Vrillière, de la charge de grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, en faveur de Hugues de Lionne, du 8 février 1653;

2° Provisions de la charge de commandeur, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit en faveur de Hugues de Lionne, du 28 février 1653;

3° Brevet de retenue en faveur des héritiers de M. Hugues de Lionne de 200,000 livres de la charge de grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, du 15 juillet 1653;

4° Permission de jouir des droits et honneurs de l'ordre du Saint-Esprit, en se défaisant de sa charge, du 26 mai 1656;

En septième lieu, M. le duc d'Orléans[1] me paie une dette de 20,000 francs, qu'il me devait il y a six ans. Et enfin je vois clair à pouvoir tirer une somme considérable de mon procès de l'extraordinaire des guerres, quoique je n'eusse jamais compté cette partie que comme assez incertaine dans le reste de mon bien. Cependant, par l'accommodement que mes parties me proposent, je vois déjà que j'en tirerai pour ma part 200,000 francs, sans le surplus pour lequel nous disputons.

Vous jugerez, je m'assure, qu'en voilà bien assez pour être content de ces deux mois-ci. Cependant j'ai encore une autre satisfaction très-sensible de ce que Dieu a préservé jusqu'ici ma petite famille de la petite vérole, qui a eu un si grand cours en ces quartiers, et de ce que mon fils l'abbé est entièrement guéri du mal que vous savez qu'il avait, qui était très-fâcheux et pour lequel un des plus habiles médecins d'Italie l'avait tourmenté deux ans durant par des remèdes inutiles : ça été une des plus belles cures qui se pût faire, et à présent que je le vois en bon état, je me suis résolu de ne tarder pas davantage à faire expédier pour lui les bulles de l'abbaye de Solignac, et j'en écrivis vendredi dernier au pape pour avoir le gratis. Il est vrai que j'ai pris en même temps une résolution sur son sujet, qui est comme il manque d'application pour l'étude et qu'il a grande inclination pour les armes, paraissant même intrépide et rien ne lui ayant jamais pu faire peur, je le veux faire chevalier de

---

5° Permission de vendre ladite charge, du 18 mai 1657.

(Elle fut vendue à Eugène Rogier, comte de Villeneuve, marquis de Caveno.)

(1) Gaston de France, duc d'Orléans, 3e fils de Henri IV et de Marie de Médicis, frère de Louis XIII, né le 25 avril 1608, mort relégué à Blois, le 2 février 1660.

Malte [1] et abbé. Cette dernière qualité lui donnera moyen de soutenir l'autre, sans incommodité. Cependant la première l'obligeant à renoncer à la succession de nos biens, ses frères et sœurs en seraient mieux partagés. Il lui manquera peut-être quelques quartiers pour les preuves du côté de sa mère, mais j'ai déjà fait écrire à Malte par le bailli de Souvré [2], ambassadeur de la religion, qui s'est chargé de surmonter toutes les difficultés.

J'avais oublié, dans mon travail des deux mois, une acquisition que j'ai faite de 6,000 livres de rente sur les aides, dont j'ai déjà payé le principal, et pourvu que je me puisse sauver des taxes, je n'aurai pas fait une mauvaise affaire, et j'espère que, au moins tant que je vivrai, cela me sera assez facile.

J'oubliais encore de vous dire que Mgr le cardinal m'a promis positivement et bientôt une autre abbaye pour mon fils l'abbé.

Vous ne sauriez croire le progrès que l'aîné fait dans ses études. On m'a montré ce matin de lui trois longues compositions que je vous jure que j'ai prises pour être du latin de Cicéron. Il fait d'ailleurs des vers latins et est assez avancé au grec, sait mieux toute la métamorphose et les histoires que je n'ai jamais sues, même en rhétorique, et sait aussi fort bien la géographie et commence à étudier la sphère.

---

(1) Paul-Luc de Lionne, qui fut en effet chevalier de Malte, mais qui mourut jeune.

(2) Jacques de Souvré, commandeur et ambassadeur de l'ordre de Malte à Paris. Après avoir commandé pendant quatorze ans un régiment de cavalerie et les galères de France avec le grade de lieutenant général, il parvint, en 1667, au grand prieuré de France. Il fit bâtir le superbe hôtel du Temple, pour être la demeure des grands prieurs. Il mourut le 22 mai 1670, à l'âge de 70 ans.

Mon dessein, si je puis, est de faire le seigneur *Pupo* auditeur de Rote et lui faire pousser sa fortune à Rome, et pour le quatrième lui faire prendre la profession ecclésiastique et lui faire tomber les collations et les bénéfices du chevalier : ce sont mes projets, dont Dieu disposera peut-être tout autrement.

Ma pensée est aussi, dès que j'aurai tiré l'abbaye que me promet Mgr le cardinal, de supplier mon père de résigner son évêché à mon cousin l'abbé de Lesseins, me contentant des bénéfices qu'il a présentement et de quelque autre que S. E. lui fait aussi espérer. Mais quand il ne pourrait pas avoir ce dernier, je suis tout résolu à la chose, espérant qu'il aura assez de gratitude pour traiter un jour mon quatrième fils comme je l'aurai traité.

En même temps, afin que mon père ait moyen de soutenir sa condition, se défaisant de son évêché, il aura les trois mille livres qu'il s'est réservées sur l'abbaye de Solignac, trois mille autres que lui cèdera mon cousin l'abbé de Lesseins, et ce qu'il me dira qu'il lui faut de plus, je lui en ferai une donation irrévocable entre vifs sur tout mon bien ; ainsi il gagnera plutôt qu'il ne perdra au change.

Comme il témoigna de fort bonne grâce et, à mon avis, de bon cœur à ma femme qu'il viendrait avec plaisir passer le reste de ses jours avec nous, pourvu que ce fût en résignant son évêché, en sorte qu'il ne fût plus obligé à y retourner, je fais état de le loger dans une des quatre maisons que j'ai devant mon logis et de lui donner mes deux aînés chez lui pour le divertir. Ainsi il ne se contraindra pas pour s'accommoder à nos heures, et nous ne laisserons pas de nous voir tout aussi souvent que s'il était logé chez moi. Je pourrais même l'y loger dans dix-huit mois; car, ayant acheté une place à côté de ma maison, je m'en vais y faire bâtir l'année qui vient et des deux n'en faire qu'une, sui-

vant un plan qu'un architecte m'a donné et qui est tel qu'il n'y aura guère d'homme dans Paris qui soit mieux logé ni plus spacieusement que moi. J'y dépenserai 30,000 écus ou 100,000 francs, mais ce sera un logis que je vendrai après, du soir au lendemain, 200,000 francs. Dans ce projet, j'abattrai le corps de logis de derrière et aurai un grand air et la vue par une terrasse sur le jardin des Petits Pères, qui est de la grandeur que vous savez [1].

Je vous prie d'envoyer cette lettre même à mon père, afin qu'il la voie et que hors lui âme qui vive, sans exception, ne pénètre aucune des particularités que je vous mande, car il est très-important que toutes demeurent dans le dernier secret, et principalement celle de la vente de ma charge, jusqu'à ce qu'elle soit exécutée, et celle de l'accommodement de mon procès.

Je renverrai à mon cousin de Lesseins les originaux qu'il m'a prêtés de nos titres. Mais comme j'en aurai encore besoin pour les preuves qui seront à faire envers la religion de Malte, peut-être les pourrai-je garder jusqu'après l'affaire faite, qui sera un nouveau titre pour toute la famille. Je souhaiterais seulement que vous trouvassiez le moyen d'envoyer, s'il est possible, un autre acte authentique par-devant notaires où cette qualité de Sébastien de Lionne, le contrôleur des greniers à sel ne fût point. Vous voyez combien elle peut et doit choquer, et je crois qu'ayant quelque notaire affectionné et secret, il ne fera pas difficulté de l'omettre, puisque ce n'est pas pour faire tort à aucun tiers [2].

---

(1) Cet hôtel était par conséquent situé entre la rue Montmartre et la rue Notre-Dame-des-Victoires.

(1) Cette qualité de contrôleur des greniers à sel, qui choquait tant Hugues de Lionne, a été en effet omise dans l'expédition des actes par les notaires, de même que dans le mémoire de Guy Allard.

J'ai dit à Sibut que je ne laisserais point ma maison de La Terrasse à moins de 28,000 francs, dont il ne m'a offert que 23. Il m'a promis d'en écrire et de me rendre réponse. Vous ne m'avez rien mandé de ce qu'on a dit dans vos quartiers de mon voyage d'Espagne [1]. Je ne sais pas si on y a bien considéré que jamais personne de ma portée n'a eu un si grand honneur que d'être seul plénipotentiaire de son roi pour des intérêts si considérables, qui font la fortune de deux monarchies, après vingt-deux ans de guerre, et je vous réponds que quand j'en pourrai divulguer les particularités, j'en tirerai encore plus de gloire que de la qualité de plénipotentiaire.

Je vous prie de me mander, en cas que le sieur Renaud, le Suisse, soit en vos quartiers, s'il irait jusqu'à 50,000 fr. en assignations pour La Terrasse et quelles assignations il me pourrait céder [2]. Il me faudrait envoyer un mémoire de toutes celles qu'il a.

Entre vous et moi, je ne trouve pas que mon cousin de Lesseins, qui est arrivé depuis deux jours, soit si satisfait que vous me l'aviez mandé de ce qui s'est passé de là entre Madame sa mère, son frère et lui [3].

L'illustre famille de Villars avait eu aussi un membre qui était, en 1589, garde du grenier à sel de Condrieu. Cependant le maréchal de Villars, au comble des honneurs et de la fortune, loin de cacher ce fait, ajoutait volontiers qu'il descendait d'un modeste greffier de la judicature de Condrieu.

(1) Hugues de Lionne revenait de Madrid, où il avait traité seul de la paix.

(2) C'étaient des mandats assignés sur certains revenus que l'État donnait pour le paiement de ses dettes. On voit que ces sortes d'assignats devaient alors perdre environ 50 pour 100 de leur valeur. Mais il est probable que, grâce à sa position, Hugues de Lionne espérait en tirer un meilleur parti.

(3) Clémence de Claveyson, Humbert et Charles de Lionne.

Du 22e.

Il y a cinq jours que cette lettre était prête; mais m'étant retiré à minuit le jour suivant qu'elle devait partir par l'ordinaire de mardi dernier, elle fut oubliée dans mon cabinet.

IX

A Paris, ce 12e janvier 1657.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez favorisé du 3e jour de l'an, en réponse des longs verbaux que je vous avais envoyés le 18e de l'autre mois, et j'attendrai maintenant les sentiments de mon père, après qu'il en aura eu la lecture et considéré le contenu.

Le mot que vous avez lâché dans votre lettre du souhait que vous faites de pouvoir être déchargé du prêt de la Paulette [1], n'est pas tombé à terre, et je vous assure que, aussitôt que je verrai quel train prendra cette affaire et quelle résolution on y doit prendre pour ce qui regarde les compagnies souveraines des provinces, je ferai tous les efforts possibles pour trouver les moyens de vous procurer par quelque voie cette satisfaction.

---

(1) La Paulette était un droit fiscal équivalant à un soixantième annuel du prix des charges, ainsi nommé de Paulet, traitant, qui l'inspira à Henri IV, en 1604, ce qui amena la vénalité des offices, après les avoir rendus héréditaires.

Il y aura du temps à pourvoir à l'acte où Sébastien de Lionne est qualifié de contrôleur : je crois que c'est son mariage ou son testament ou le mariage de mon père. Je n'ai pas le temps d'en faire à présent la perquisition. Je joins ici un mémoire qu'on m'avait donné il y a quelque temps qui regarde M. de Saint-Didier [1]. J'en avais été prié par M. de Rambouillet le fils [2], qui est fort mon ami. Si vous pouvez accommoder la chose, je vous en aurai obligation. Nous verrons ce que diront Sibut, Derion et Renaud, en cas qu'ils viennent sur le sujet de La Terrasse. Je vous adresse la réponse de M. Marchier [3].

X

A Paris, ce 26e janvier 1657.

Je vous adresse l'acte que m'a donné M. de Bonnelles [4], secrétaire de l'ordre, de l'admission de mes preuves de

---

(1) Oronce Le Bout de Saint-Didier, conseiller au parlement du 1er avril 1642, en remplacement d'Antoine, son frère, mort le 6 octobre 1689. Il avait épousé Virginie, fille de Humbert de Lionne, de la branche de Grenoble.

(2) Fils de Charles, marquis de Rambouillet de la maison d'Angennes, et de Catherine de Vivonne, et frère de la duchesse de Montausier et de la comtesse de Grignan. Rambouillet fut vendu en 1705 par Armenonville au comte de Toulouse, en faveur de qui cette terre fut érigée en duché-pairie.

(3) Antoine Marchier, fils d'Ennemond, avocat distingué de Grenoble, et de Marie de Villeneuve, capitaine au régiment de Sault et dont la fille Marie épousa Pierre Ponnat du Merlet.

(4) Noël de Bullion, seigneur de Bonnelles, marquis de Gaillardon, président au parlement de Paris, pourvu de la charge de greffier ou secrétaire

noblesse au chapitre qui fut tenu il y a quelque temps [1], m'étant souvenu que vous me l'avez autrefois demandé pour le faire, ce me semble, enregistrer dans votre Chambre des comptes, avec dessein même, si ma mémoire ne me trompe, de tirer (c'est-à-dire ôter) des registres de la Chambre certaines choses qui ne vous plaisaient pas. Je vous prie de me le renvoyer quand vous vous en serez servi selon votre projet. Mon cousin de Lesseins, de la manche [2], a trouvé que nous avons failli en une chose (et il me semble qu'il a raison), de n'avoir point fourni d'acte (comme il eût été facile avec un peu plus de recherches) qui prouve la descendance de Berton de ces autres dont il est fait mention dans les registres de la Chambre. La qualité de contrôleur, etc., de Sébastien de Lionne n'est, ce me semble, que dans le contrat de mariage de mon père; pour le moins elle est bien certainement dans cet acte-là.

J'ai hésité quelque temps à vous mander ou non une chose qui se passe de deçà de quelque importance pour moi et pour toute la famille. Ma raison de douter était de ne vous pas donner une espérance dont vous eussiez après le déplaisir de vous voir frustré, l'affaire ne réussissant pas, comme il est plus vraisemblable qu'elle manquera qu'on

---

des ordres du roi le 24 juin 1643, intendant de ces ordres en 1654, mort le 3 août 1670. Son père, surintendant des finances, président au même parlement, avait été garde des sceaux de l'ordre et avait vendu cette charge en 1632 à M. de Ressey. Il eut deux fils de Charlotte de Prie, qui mourut le 14 novembre 1700, à l'âge de 78 ans.

(1) Ce qui eut lieu sur le rapport du duc de Mortemart au chapitre de l'ordre tenu par le roi, au château du Louvre, le 11 décembre 1656.

(2) Humbert de Lionne, de Romans, avait la charge de gentilhomme de la manche du roi, qu'il ne paraît pas avoir exercée. Louis XIV en avait deux, qui jouissaient de 6,000 livres de gages. Ce nombre fut plus tard porté à six.

ne doit s'en promettre le succès que je pourrais désirer. Néanmoins, en vous disant de ne vous y attendre point, je crois avoir remédié au premier inconvénient et satisfaire aussi à ce que je vous dois, qui est de ne vous laisser pas dans l'ignorance de pareilles choses.

Je suis en traité avec M. de Brienne [1] de sa charge de secrétaire d'État des étrangers. Il a envie et besoin de s'en défaire, étant chargé de dettes qui le consomment; mais il en veut un grand argent et je suis résolu de le lui donner; ainsi la difficulté ne consistera pas là, en ce que son fils [2], qui a sa survivance et en a déjà prêté le serment, dit qu'il se fera plutôt déchirer par morceaux que de donner sa démission, et que ce fils-là ayant épousé une fille de M. Cha-

---

(1) Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne et de Montberon, né en 1595 à Paris, où il est mort en 1666. Il remplaça en 1615 son père dans la charge de secrétaire d'État et en 1638 il lui succéda en titre. Après avoir cédé momentanément ses fonctions à Chavigny, il les reprit, pour les garder jusqu'en 1663, époque à laquelle il les résigna en faveur de Hugues de Lionne. Il avait épousé, en 1623, Louise de Béon de Massès, qui décéda à 63 ans, le 2 septembre 1665. On a de lui des *Mémoires contenant les événements les plus remarquables du règne de Louis XIII et ceux du règne de Louis XIV, jusqu'à la mort du cardinal Mazarin.* Amsterdam, 1717-1723. 3 vol. in-12.

(2) Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, fils du précédent, né en 1625. Il fut pourvu en 1651 de la survivance de la charge de son père. Il épousa Henriette Le Boutillier, fille du comte de Chavigny et sœur de la maréchale de Clairembault et de l'évêque de Troyes, et qui décéda en 1664, à l'âge de 27 ans. Le roi ayant refusé son agrément à la survivance, il revêtit l'habit d'Oratorien. A la suite de quelques marques d'extravagance, il fut enfermé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puis à Saint-Lazare et enfin mourut, le 27 avril 1698, dans l'abbaye de Saint-Severin. Dans les loisirs d'une longue réclusion il a produit des travaux littéraires, prose et vers, aussi nombreux que bizarres. Cependant il a laissé de curieux *Mémoires inédits*, qui n'ont été publiés qu'en 1828, par Fr. Barrière. Paris. 2 vol. in-8°.

vigny [1], toute cette parenté se remue étrangement pour le faire tenir bon dans ce dessein et empêcher que cette charge ne sorte de leur maison. J'ai promis 100,000 livres comptant à Madame de Brienne la mère, et de les lui faire toucher hors du prix de la charge et sans que personne en sache rien. Le père et la mère sont d'accord et ont désir de vendre, mais le fils tient ferme pour le prix. Ils disent qu'ils ont eu des offres jusqu'à 1,600,000 francs; à quoi je réponds que, si elles sont vraies, elles ont été faites par des personnes qui ne seraient pas agréées, et qu'ainsi elles doivent être comptées pour rien ou au moins comme non faites. La charge, compris divers droits de consulats étrangers, rend 25,000 écus par an. Ma résolution est de ne passer pas 300,000 écus de mon bien. Mgr le cardinal m'a fait la grâce de me promettre que le roi m'assistera de 100,000 écus, c'est-à-dire que je toucherai de l'épargne en trois ou quatre ans, et si les difficultés se réduisent là, je pourrai bien faire encore l'avance de ces 100,000 écus-ci, c'est-à-dire convenir du prix de 400,000 écus. On me demande aussi une abbaye pour le second fils, et en cas que je ne la leur puisse procurer du roi, je suis résolu de lâcher Solignac, pourvu qu'il se trouve des moyens qui n'intéressent point la conscience des uns et des autres [2]. M. le procureur général [3] est d'avis que, quoi qu'il en coûte,

---

(1) Léon Le Boutillier, comte de Chavigny, secrétaire d'État des affaires étrangères et ministre en 1643, commandeur et grand-trésorier des ordres du roi, mort le 11 octobre 1652, à 44 ans.

(2) Nous ferons remarquer à quel point était alors arrivé le trafic des choses de la religion, que le don d'une abbaye figurait dans un marché à titre de pot de vin.

(3) Nicolas Fouquet, marquis de Belisle, né en 1615, intendant à Grenoble en 1644, procureur général au parlement de Paris en 1650, surintendant

il n'est que d'y entrer. Je ne vais et n'irai pas tout à fait si vite; car encore que ce soit la plus belle charge du royaume et la plus importante, comme la plus confidente, je ne veux pas me mettre en état que ma mort ou une disgrâce de cour envoyât mes enfants à l'hôpital. Ainsi ne conclurai-je rien que je n'assure la survivance à mon fils aîné et de ne pouvoir être dépossédé pour quelque prétexte ou raison que ce soit, sans être remboursé du prix que j'en aurai payé.

Je voulais vous entretenir plus longtemps, mais M. le maréchal de Grammont [1] entre céans et il faut que je quitte la plume. Je vous prie d'envoyer cette lettre à mon père et de n'en parler de delà à âme qui vive, sans exception.

XI

A Paris, ce 27e mars 1657.

J'ai reçu la lettre dont il vous a plu de me favoriser du 14 du courant, avec les pièces touchant mes preuves de noblesse que vous m'avez envoyées.

J'ai parlé au sieur Sibut, qui m'a promis d'écrire au sieur de Saint-Nazaire [2] de vous parler et de conclure avec vous, ce que je vous prie de faire, quand enfin il ne vous donnerait que 23,000 francs.

---

des finances en 1652, à la mort de La Vieuville, arrêté le 5 septembre 1661 à Nantes, mort prisonnier à Pignerol en mars 1680. « Après sa chute, on vit des ministres aussi fastueux, plus insolents et qui n'avaient pas ses talents. »

(1) Antoine de Grammont, nommé maréchal de France en 1641, pair en 1663, ministre plénipotentiaire avec Hugues de Lionne pour l'élection de l'empereur, mort à Bayonne en 1678.

(2) André Basset, sieur de Saint-Nazaire, avocat, garde des sceaux au parlement de Grenoble. Il fut le dernier de sa branche.

L'affaire que vous savez est toujours au même état, et mes amis travaillent plus que moi et avec plus d'ardeur à l'avancer. Je vous avoue que j'y suis extrêmement froid et quasi plus. Aussi, à dire vrai, le râtelier est bien haut et demeure toujours au dernier mot à 1,400,000 francs, qui est une somme immense pour un homme qui a six enfants, qui pourraient aller à l'hôpital, si la mort me surprenait.

Je vous prie de faire tenir la lettre ci-jointe à M. du Passage [1], où vous apprendrez qu'il sera.

M. Cot, qui m'est venu voir, m'a dit qu'étant venu en compagnie de M. Aubert [2], agent de M. de Chevrières, celui-là s'était expliqué en chemin qu'il avait charge de son maître de me remettre tous ses intérêts dans le différend qu'il a avec mon cousin de Claveyson; mais je n'ai pourtant point encore vu ledit Aubert.

XII

A Berni, ce 4e mai 1657.

Je vous supplie de rendre la réponse que je fais à une lettre dont M. l'évêque d'Albi [3] m'avait favorisé, et de faire tenir aussi ma lettre ci-jointe à M. de La Tivolière.

J'ai vu enfin M. de Trilleport [4], qui m'a dit une chose de

---

(1) Aimar de Poisieu, marquis du Passage, maistre de camp, mort sans alliance, le dernier de sa race, à Lyon, le 8 juin 1688, faisant héritier le deuxième fils du maréchal de Créqui.

(2) Son fils, Pierre, devint seigneur de La Bâtie, trésorier de France en Dauphiné et contrôleur général des gabelles de 1696 à 1704.

(3) Gaspard de Daillon, évêque d'Agen en 1631, transféré à Albi en 1635, commandeur des ordres du roi en 1662, mort le 24 juillet 1676. Le siége d'Albi fut érigé en métropole après la mort de ce prélat, en faveur de Hyacinthe de Cerrani, évêque de Mende.

(4) Louis Aubri, sieur de Trilleport, conseiller du roi en 1645.

votre part qui m'a ravi, que mon père souhaitait de quitter Gap et de venir achever ses jours dans sa famille. Je suis assuré que, l'exécutant, il en aura plus de satisfaction qu'il ne s'en promet et qu'il la trouvera tout autre qu'il ne la vit à Saint-Vallier. Il n'est point nécessaire pour cela d'attendre qu'il ait résigné son évêché. Au contraire, il me semble que je pourrai mieux prendre ces mesures-là avec lui-même. Il suffira qu'en venant il soit tout résolu de ne plus retourner à Gap, car après nous aurons bientôt mis sa conscience à couvert. Je le prendrais au mot dès à cette heure et le supplierais de venir sans délai, n'était que je ne sais si je pourrai ou mieux dire si je dois refuser l'honneur qu'on me veut déférer du plus beau et du plus important emploi que le roi puisse jamais donner, qui est celui d'ambassadeur extraordinaire en Allemagne dans la conjoncture de l'élection d'un empereur. Le roi y veut envoyer une ambassade d'éclat, comme le fit le feu roi pendant les mouvements de la guerre de Bohême, qui y envoya MM. le duc d'Angoulême [1], de Béthune [2] et de Châteauneuf [3]. On me

---

(1) Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, né le 20 avril 1573, au château du Fayet, près Grenoble. Il entra d'abord dans l'ordre de Malte, puis épousa en 1591 Charlotte de Montmorency, combattit pour Henri IV, ensuite conspira contre lui, ce qui le fit arrêter et condamner à mort. Rendu à la liberté en 1616, il fut mis à la tête de l'ambassade envoyée en 1620 à l'empereur Ferdinand II. Il mourut à Paris, le 24 septembre 1650. Sa veuve, Henriette de La Guiche, qu'il avait épousée en secondes noces très-âgé, lui survécut longtemps et ne décéda que le 10 avril 1713, à 92 ans.

(2) Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, lieutenant général en Bretagne, chargé de plusieurs ambassades, mort en 1649, âgé de 88 ans.

(3) Charles de L'Aubépine, marquis de Châteauneuf, né en 1580, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller au parlement de Paris, envoyé en Allemagne, ambassadeur à Venise et en Angleterre, garde des sceaux en 1630, arrêté et détenu prisonnier au château d'Angoulême de 1633 à

propose d'aller avec un prince, qui supportera la meilleure partie de la dépense, pendant que je serai principalement chargé des affaires, en quoi consiste le véritable honneur. J'ai répondu déjà que je l'accepterais selon la personne à laquelle on me voudra joindre; car il y en a de cette humeur avec qui je n'irais pour rien au monde. Entre vous et moi, je crois que la chose tombera sur M. le maréchal de Grammont et sur moi, et, en ce cas, j'irai avec plaisir. Mais il faut, s'il vous plaît, le tenir fort secret. Ce ne sera qu'un voyage de cinq ou six mois, l'élection devant se faire par la *bulle d'or* [1] justement trois mois après la mort de l'empereur [2]. Ainsi mon père pourrait préparer les choses pour venir en automne, quand même alors je ne serais pas de retour.

Pour la charge que vous savez, c'est moi qui ai rompu, contre le sentiment de mes amis, voyant qu'on n'en voulait rien rabattre au dernier mot de 1,400,000 francs, qui est une somme qui a ému mon indignation, quoiqu'on me donnât les moyens de n'en fournir du mien qu'un million. D'autres plus avides peut-être n'auraient pas usé de la sorte.

Je vous envoie une lettre que Sibut a reçue de Saint-Nazaire, avec lequel je vous prie de conclure. Vous verrez les conditions qu'il demande, dont la plupart sont bien

---

1643, rentré en grâce et décédé gouverneur de la Touraine, le 17 septembre 1653.

(1) La bulle d'or par excellence rendue en 1366, résultat des travaux de deux diètes et qui a réglé le droit politique de l'Allemagne jusqu'en 1806. Elle fixait à sept le nombre des électeurs.

(2) L'empereur Ferdinand III, né le 13 juillet 1608, roi de Hongrie en 1625, de Bohême en 1627, des Romains en 1634, succéda à son père en 1637 et mourut en 1657. Il eut pour successeur Léopold II.

superflues. Je demeure pourtant d'accord de toutes et même de celle d'employer ses deniers à l'achat de quelque terre dans dix-huit mois. Il n'y a que celle de la garantie qu'on lui vend lesdits biens pour nobles, sur laquelle il le faut faire expliquer. Car je ne prétendrais pas, s'il y avait quelque nouveau règlement dans la province sur le fait des tailles, être lié à perpétuité. Il semble que cette obligation ne doive aller que jusqu'au jour du contrat de vente.

Je suis bien aise que mon cousin l'abbé de Lesseins vous ait envoyé une relation de notre petite fête. J'ai eu depuis une seconde visite de Mgr le duc d'Orléans, lorsqu'il s'en est retourné à Blois. Cependant j'ai curiosité de voir de quelle façon mon cousin vous avait écrit de la première, puisque vous me marquez qu'elle a été vue de tant de gens, et je vous prie de me l'envoyer.

XIII

A Paris, ce 25e mai 1657.

Le roi a nommé M. le maréchal de Grammont et moi ses ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires en Allemagne. On nous pressera fort de partir, la diète de Francfort pour l'élection de l'empereur étant intimée au 14e d'août. Je crois que nous prendrons notre chemin par Lyon et de là à Brisac, si on nous refuse des passeports en Flandre; en ce cas, j'espère l'honneur de vous y embrasser. Selon le calcul que je fais et la splendeur avec laquelle je suis résolu de soutenir cet honneur, je trouve que je ne serai pas quitte des seuls préparatifs de mon équipage pour 40,000 écus, sur laquelle somme sera la dépense courante. Je mène douze

pages. Si M. Robert [1] y veut venir, je lui garderai une place. Vous direz qu'il est un peu grand; mais la coutume en ce pays-là est de n'en avoir que de 19 à 20 ans. J'écris à mon cousin de Champfagot [2] que s'il veut être de la partie il sera le bienvenu [3].

Je vous rends mille grâces de m'avoir ouvert les yeux sur le danger qu'il y a de traiter avec des esprits tels que le sieur de Saint-Nazaire. Je vois très-clairement toutes vos raisons, qui ne peuvent être plus fortes, et s'il veut conclure avec moi, il faut que ce soit à des conditions honnêtes et accoutumées entre gens d'honneur et surtout qui ne laissent aucune queue à des procès. Ma femme est majeure il y a plus de seize mois [4] et ratifiera le traité dont nous convien-

---

(1) Ce jeune Robert est le page qui avait été envoyé de Grenoble pour faire partie de la maison de Hugues de Lionne pendant son ambassade à Rome.

(2) Hugues de Valernod, sieur de Champfagot et du Fay, fils de Jean de Valernod et de Louise de Lionne. Il épousa en 1630 Anne Mistral, fille de Laurent, conseiller au parlement. Cette famille, originaire de Saint-Vallier, anoblie en la personne d'Alexandre, maître en la chambre des comptes, comptait parmi ses membres, à la même époque, Marie de Valernod, qui avait été unie à Jean-Claude Tournet de Theys, seigneur d'Herculais, « l'exemple des vertueuses de son temps, la gloire de son sexe par son » esprit, l'honneur de son siècle par sa piété et le modèle des épouses qui » veulent plaire à Dieu et s'accommoder aux volontés d'un mari ». (Guy Allard, *Dict.*) Elle mourut en 1654 et fut inhumée dans l'église des Pères Jésuites. Son oraison funèbre fut prononcée par le Père Morin. (Mns. de 155 pp., à la biblioth. de Saint-Pétersbourg.) Salvaing de Boissieu a aussi composé plusieurs pièces de vers en l'honneur de cette pieuse dame. (*Mélanges.*)

(3) A l'imitation du roi et pour lui faire honneur à l'étranger, ses ambassadeurs avaient toujours une suite aussi nombreuse que fastueuse, composée de gentilshommes, de pages, d'artistes et de serviteurs de toute sorte, avec de brillants équipages et des chevaux de prix.

(4) Ce qui fait connaître que Paule Payen, femme du ministre, était née au commencement de l'année 1631, et qu'à l'époque de son mariage elle n'avait que quatorze ans et demi.

drons. Je vous renvoie sa lettre. Je demeure d'accord de la somme qu'il veut donner. Si vous pouvez vous accorder ensemble des autres conditions, je vous prie d'achever, sinon de laisser tout là, attendant quelque meilleure occasion. Enfin, je vous conjure de faire comme si c'était pour vous-même.

XIV

A Paris, ce 5e juin 1657.

Je suis si accablé dans les préparatifs de mon équipage que je ne puis avoir la satisfaction de vous entretenir qu'un moment. Si le petit Robert vient, je crois que je ne lui ferai pas prendre la livrée de page, car j'en ai mon nombre complet, n'ayant pu me défendre d'en prendre quatre ou cinq dont je prétendais lui réserver une place ; mais en ce cas je m'en servirai pour gentilhomme.

Si Beaupère songeait à revenir près de moi, je vous prie de l'en empêcher. Ce n'est pas que je ne sois satisfait de son service et de son affection, mais je ne trouve aucune place à lui donner chez moi. Il n'y avait que celle de valet de chambre, qu'il ne voulut pas, et quand il la voudrait à présent, cela ne se pourrait plus : j'en ai déjà quatre, dont l'un est chirurgien et l'autre tapissier.

Je vous envoie une expédition que j'ai reçue de Rome pour mon père, qui est pour sa pension qu'il s'est réservée sur Solignac, dont on m'a enfin adressé les bulles pour mon fils [1]. Je vous prie de la lui envoyer.

---

(1) Malgré ces bulles, aucun des fils de Hugues de Lionne ne fut abbé de Solignac. Artus, évêque de Gap, a été titulaire de cette abbaye jusqu'à sa mort.

Universitas BIBLIOTHECA

Mon cousin l'abbé de Lesseins avait comme résolu d'être du voyage d'Allemagne, mais il a depuis changé d'avis, je ne sais pourquoi. J'oubliai dernièrement de vous marquer que si mon cousin, votre fils [1], voulait être de la partie, il serait le très-bien venu. Je crois néanmoins que vous n'en aurez pas douté.

Si jamais vous vous êtes employé avec chaleur et adresse pour les choses que j'ai pris la liberté de vous recommander, je vous conjure instamment de le faire pour servir M. d'Albertas [2], maître des requêtes, à qui j'ai la dernière obligation dans ma grande affaire, où il a paru hautement mon principal contre tenant contre le rapporteur, qui m'était contraire. Mon cousin de Lesseins [3] se trouve de ses juges. Son père s'est chargé de lui en parler de ma part comme il faut, et je vous supplie de le faire envers les autres avec toute l'efficace possible. Je vous prie même, dès que vous apprendrez son arrivée à Grenoble, où il doit se rendre bientôt, de le prévenir et lui aller offrir vos services. Enfin je me suis engagé de parole qu'on fera l'imaginable pour lui faire avoir raison et principalement dans son affaire. Je vous conjure de supplier M. le président de La Coste [4] de nous

---

(1) Joachim de Lionne.

(2) Pierre d'Albertas, seigneur de Gémenos, de Vers, de La Penne et autres lieux, prit d'abord le parti des armes et ensuite celui de la robe; il fut conseiller du roi en ses conseils d'État et privé en 1651 et maître des requêtes ordinaires de son hôtel. Il avait épousé 1° Isabeau de Vaudestrade, 2° Jeanne de Rodèze. Il était fils d'Antoine-Nicolas, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de 200 hommes de guerre, et frère cadet de Sébastien, conseiller au parlement d'Aix.

(3) Sébastien de Lionne, conseiller au parlement de Grenoble.

(4) François de Simiane de La Coste, conseiller au parlement du 4 novembre 1649, président du 28 février 1655, en remplacement de Claude, son père, décédé le 29 décembre 1683. Il avait été marié avec Anne Audeyer, fille de Jean-Claude Audeyer, président au parlement, et en secondes noces avec Anne Pourroy, dont il eut deux fils.

donner ses amis en cette occasion, qui ne me saurait jamais être plus à cœur.

XV

A Francfort, ce 22e mars 1658.

J'aurais bien souhaité que ce voyage d'Allemagne n'eût point interrompu notre commerce de lettres, n'ayant guère de joie plus sensible que quand je reçois de vos nouvelles; mais j'avoue que j'ai été si paresseux à vous en demander, que vous avez eu tout sujet de ne m'accorder cette grâce que de loin en loin. Votre dernière lettre est du jour des Rois. J'ai lu avec grand plaisir les vers dont elle était accompagnée, de M. de Saint-Firmin [1], sur la fauvette de M. Pélisson [2], qui m'était une pièce connue dès les premiers jours de sa naissance. Ainsi je n'ai rien à désirer pour l'in-

---

(1) Alphonse de Simiane de La Coste, abbé de Saint-Firmin et de Saint-Chignian, fils de Claude, seigneur de Montbivos, président au parlement, et de Louise du Faure de La Rivière, mort à Paris en 1681. Chorier fait l'éloge du talent poétique de ce personnage peu estimable, à qui on attribue des vers obscènes. Néanmoins, Guy Allard ajoute ceci : « L'abbé de Saint-Firmin, dont la mort fait encore gémir tous les honnêtes gens de notre province, qui était l'amour et l'ornement de sa patrie, dont le savoir était profond et la bonté admirable. » *(Bibliot., Hist. de Dauphiné.)*

(2) Paul Pélisson-Fontanier, né à Béziers en 1624, mort à Versailles en 1693. Enveloppé dans la disgrâce de Fouquet, qui l'avait fait son commis et conseiller d'État, il fut détenu pendant quatre ans à la Bastille. Rentré en grâce, après avoir abjuré le protestantisme, il devint membre de l'Académie française, maître des requêtes, etc. C'est de lui qu'on a dit qu'il abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids.

telligence de cette seconde. Quand notre parent voudra entreprendre de plus grandes choses, on voit bien qu'il y réussira merveilleusement bien, parce qu'il est sorti si galamment d'un sujet assez stérile.

Je ne crois pas que l'élection de l'empereur se fasse guère avant le mois de juin, dont celui qui le doit être est sans doute encore plus fâché et plus en impatience que moi; de sorte que s'il y a quelques-uns de Messieurs nos compatriotes qui veuillent voir la cérémonie, ils ont du temps de reste pour se rendre ici.

Nous avons eu la semaine passée les entrées du comte de Pegnarenda [1] et du roi de Hongrie [2], qui, sans vanité, n'ont pas effacé la nôtre et n'ont servi qu'à la relever davantage. Dans peu de jours nous verrons celle des électeurs de Saxe [3] et de Trèves [4] et du prince Maurice de Nassau [5], ambassadeur de Brandebourg. Ainsi nous aurons toute l'assemblée complète.

Je vous envoie un second mémorial [6], que nous avons

---

(1) Gaspard de Bracamonte, comte de Pegnarenda, président du conseil des ordres, des Indes et d'Italie, conseiller d'État, vice-roi de Naples, ambassadeur d'Espagne à la paix de Munster, mort à Madrid en 1676.

(2) Léopold-Ignace, deuxième fils de Ferdinand III, élu roi de Hongrie le 22 juin 1655 et empereur d'Allemagne en 1659, mort le 5 mai 1705.

(3) Jean-Georges II, né le 31 mai 1613, électeur de Saxe en 1656, mort le 1er septembre 1680.

(4) Charles-Gaspard de Leyen ou de La Pierre, archidiacre de Trèves, puis coadjuteur de l'archevêque Philippe-Christophe de Seteren, inauguré le 12 mars 1652, mort le 1er juin 1676.

(5) Guillaume-Maurice, prince de Nassau-Siegen, ambassadeur de l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, décédé le 2 février 1691.

(6) Hugues de Lionne envoyait régulièrement à son oncle une copie des mémoires diplomatiques qu'il avait rédigés : ce qui explique la possession par Joachim, fils de ce dernier, de registres très-nombreux.

présenté au collége électoral il y a quelques jours, par lequel vous comprendrez à peu près toutes les affaires que nous pouvons avoir ici et qui sont de quelque conséquence. C'est un écrit, quoique court, qui m'a coûté quelque travail, parce que, comme il aura ses répliques, il en a fallu peser jusqu'aux moindres choses et jusqu'aux mots mêmes. Je vous prie de le communiquer à M. de Boissieu [1] et puis de l'envoyer à mon père. Vous ne sauriez croire combien je me suis fortifié en mon latin, que je pensais avoir entièrement oublié au sortir de l'école. L'usage fait tout en cela. Cependant cette appréhension faillit à me faire refuser cet emploi. Vous auriez plaisir à me voir soutenir deux heures durant, presque tous les jours, les conversations de nos députés allemands, et je puis vous jurer, sans beaucoup de vanité, puisque ce n'est pas chose qui vaille, qu'âme qui vive, autre que moi, n'a mis un seul mot dans les deux mémoires ci-joints.

Je vous prie de faire un compliment de ma part à M. le président de Saint-André sur son mariage [2] et de lui témoigner que personne ne s'intéressera jamais plus que moi en toutes ses satisfactions. Madame de La Rivière [3] a fait

---

(1) Denis Salvaing de Boissieu, né à Vienne, le 21 avril 1600, lieutenant général au bailliage de Graisivaudan, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, mort au château de Vourey, le 10 avril 1683. Il s'était marié en 1632 avec Élisabeth Déagent, fille de Guichard, président de la chambre des comptes, qui résigna en faveur de son gendre en 1639. Salvaing de Boissieu est l'auteur de l'*Usage des fiefs*. « Il était pour ainsi » dire de toutes les nations, parce qu'il savait tout. Ses écrits témoignent » de son éloquence. Rome en peut parler, y étant été en qualité d'orateur » avec feu le maréchal de Créquy. » (Guy Allard, *Dict.*)

(2) Nicolas Prunier de Saint-André avait épousé Marie du Faure.

(3) Louise Frère, veuve d'Antoine du Faure de La Rivière, qui était décédé le 8 novembre 1657.

paraître sa prudence en ce rencontre. Il est sans doute qu'elle ne pouvait mieux choisir, ni un plus galant homme.

Je vous prie aussi de baiser les mains de ma part à Madame Revol [1] et de lui dire que M. son fils et M. son frère, comme elle voudra, est un très-galant homme, très-sage, très-civil, et a autant d'esprit que gentilhomme que j'aie encore vu.

Exhortez mon cousin de Claveyson à surmonter toutes les difficultés qui lui peuvent faire obstacle à avoir la charge de M. du Faure [2]. Il reste encore ce pas à faire, à quelque prix que ce soit, pour l'établissement de sa fortune et de sa maison.

J'ai payé ici, il y a quelque temps, 40 pistoles [3] pour l'achat d'un cheval qu'on lui a envoyé. S'il veut me les faire tenir par quelque voie, elles serviront pour payer un jour de ma dépense.

XVI

A Francfort, ce 9e avril 1658.

J'ai été surpris d'apprendre que cette bagatelle d'inscription que je fis ici dernièrement soit allée jusqu'à vous et même par deux voies différentes. Elle ne méritait pas sans doute

---

(1) Elle était femme de Pierre de Revol, seigneur des Avenières, d'abord procureur général à la cour des aides de Vienne, puis conseiller au parlement de Metz, mort en 1704, laissant trois fils.

(2) La place de président au parlement de Grenoble, laissée vacante par la mort d'Antoine du Faure, arrivée le 8 novembre précédent.

(3) Environ 440 francs.

de paraître devant des yeux si délicats que ceux que vous me marquez, et je ne l'avais jugée supportable qu'à des yeux allemands, noyés pour l'ordinaire dans le vin. Je vous puis assurer que je l'écrivis dans un instant, sans l'avoir méditée. Il est vrai que la matière m'était assez présente à l'esprit pour n'y pas hésiter beaucoup, à présent que je me suis fortifié dans mon latin. Mon père n'aurait pas eu occasion d'y souhaiter le mot *tertium* au lieu de *tertio,* si on vous l'avait envoyée fidèlement comme je la mis dans le livre. *Tertium* y est tout de son long [1], et *tertio* aurait été, à mon sens, un mot inexcusable, s'il n'y entrait même du solécisme. Ainsi, il sera aisé de le satisfaire, puisque je l'ai prévenu dans son sens. J'en ferai reproche au sieur Guille, afin qu'il songe mieux une autre fois à ce qu'il pourrait mander de moi. Je vous ai depuis cela adressé un écrit d'autre nature, qui m'a coûté un peu plus d'application et de travail. Je serais bien aise d'en apprendre le jugement de M. de Boissieu, à qui je vous priais de le communiquer.

Je suis fâché de vos brouilleries provinciales et aurais bien souhaité de savoir si M. de Franc s'est disposé à vous comparaître à Paris à son ajournement. J'espérais de l'y revoir, car ces Messieurs les Électeurs [2] depuis leur arrivée trouvent la cour si incommode à leur bourse, qu'ils se hâtent tous plus qu'on croirait pour faire un empereur.

---

(1) Le mot *tertium* figure en effet dans toutes les copies de cette improvisation.

(2) Dans les dépêches que nous avons sous les yeux on trouve la preuve que, à la veille de l'élection de l'empereur, la France disposait des voix des électeurs Palatin, de Bavière, de Mayence, de Trèves et de Cologne, moyennant une gratification de 100,000 écus à chacun d'eux, dont 60,000 comptant et le reste après l'élection, si elle était faite à la satisfaction du roi. La même somme était promise à l'électeur de Brandebourg, qui cepen-

Nous avons eu quelques démêlés ces jours-ci avec celui de Saxe, que les Espagnols avaient voulu porter par leurs artifices à nous faire une espèce d'affront touchant les visites; mais la fin a été qu'il lui est retombé dessus, comme il paraîtra si le roi, à qui nous en avons donné part, trouve à propos que la relation en soit publiée.

XVII

A Mayence, ce 19e août 1658.

Nos Dauphinois s'en revont, qui vous diront toutes nouvelles [1]. M. le maréchal de Grammont part dans quatre jours, et je m'arrête pour huit ou dix jours de plus, afin de mettre la dernière main à une affaire importante qu'il nous

---

dant ne s'engageait à rien pour l'élection; 7,200 rixdales au sieur Iena, intime confident de ce prince; 300 pistoles à chacun des secrétaires d'État de ces électeurs; 6,000 rixdales aux comtes de Furstemberg; 40 pistoles au fils du syndic de Francfort; enfin 300,000 écus au roi de Suède, avec qui Louis XIV avait donné pouvoir à ses ambassadeurs de négocier en son nom un traité d'alliance. Comme il n'y avait point alors à Francfort de banquier qui pût acquitter toutes ces sommes, on envoya une voiture chargée d'argent par la Franche-Comté et l'Alsace. Enfin, pour faire la part à tout le monde en fait de gratifications, nous ajouterons que le principal négociateur ne fut pas non plus oublié. Ainsi le roi fit don à Hugues de Lionne, le 25 novembre 1659, de 25,000 livres de rente sur le duché de Bar, et le 4 décembre 1660 il l'autorisa à vendre ces rentes. Il lui permit en outre, le 22 août 1661, de recevoir en présent une somme de 15,000 livres de l'archiduc d'Inspruck, pour la satisfaction du traité de Munster, et huit chevaux de carrosse de l'archevêque de Trèves, le 18 juin 1662.

(1) Les nouvelles de l'élection de l'empereur Léopold II, fils de Ferdinand III, qui avait eu lieu le 18 août à Francfort.

reste à faire [1]. J'envoie ma vaisselle d'argent à la suite dudit maréchal; mon train le suivra peu de jours après, et, pour mon retour, ma femme, mes enfants et moi prenons la voie de Hollande et de la mer, qui est un secret, au moins pour ce qui regarde ma personne, que nos Dauphinois ne vous auraient pas su dire. Je fais état d'être à Amsterdam le 12e du mois prochain et peut-être après cela de toucher l'Angleterre [2]. Ainsi il y aura peu de parties de l'Europe que je n'aie parcourues. C'est travailler pour son épitaphe [3] et rien au delà.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez favorisé du dernier mois passé et vous remercie de toutes vos nouvelles. Mon cousin a mal fait, ce me semble, de perdre l'occasion de mettre une charge de président dans sa maison. Il est vrai qu'il doit mieux savoir ses affaires que les autres.

Faites, je vous prie, mes compliments à M. d'Albertas, à qui je conserve de très-vives obligations. Voici un mot de réponse pour M. de Chaulnes [4].

---

(1) La fameuse ligue du Rhin, signée le 15 août, qui lui fit beaucoup d'honneur et qui rendit nécessaire la paix des Pyrénées.

Cette confédération, qui conférait à Louis XIV le protectorat de l'Allemagne occidentale, comprenait les électeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Bavière, l'évêque de Munster, le roi de Suède, les ducs de Brunswick et de Lunébourg, le landgrave de Hesse-Cassel. L'année suivante, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le duc de Wurtemberg, l'électeur de Brandebourg, les évêques de Bâle et de Strasbourg, les comtes de Waldeck, les margraves d'Anspach accédèrent à la ligue du Rhin.

(2) Hugues de Lionne n'alla point en Angleterre, à cause de la mort de Cromwel, arrivée le 13 septembre 1658.

(3) Allusion à ce passage de l'Écriture : *Titulum sepulchri laborant.*

(4) Claude de Chaulnes, « dont l'esprit et le génie ont été si heureux et » qui a eu pour amis tous ceux qui l'ont connu » (Guy Allard, *Dict.*), premier président des trésoriers de France en Dauphiné, en remplacement d'Antoine de Chaulnes, seigneur de Veurey, son frère, marié à Marguerite

XVIII

A Lyon, ce 18e décembre 1658.

J'ai reçu votre lettre du 15e et été ravi de voir que vous continuiez dans la pensée que je vous ai inspirée pour l'avancement de mon cousin, et que tout ce que vous avez de parents, d'alliés et d'amis vous fortifient dans ce sentiment. Pour ce qui regarde mon fait et que je vous ai offert, assurez qu'il ne manquera pas et que je vous ai plus d'obligations selon mes inclinations de vouloir l'accepter qu'à moi de le recevoir.

Je n'ai point vu M. Servien [1] depuis la réception de votre lettre, et je ne m'en suis pas pressé, parce que j'ai vu dans votre billet séparé que vous aviez d'ailleurs trouvé les 26,000 francs, et qu'aussi M. le président de La Coste m'a fait entendre que, quelque chose qu'ait dite M. de Fiançaye [2], il n'est pas si prêt de payer sa dette, outre que je crois pouvoir vous répondre qu'il fera la chose si M. de Fiançaye paie, et qu'après tout, quand tout cela manquerait, je me

---

de Chissé. Son fils, Paul, fut évêque de Sarlat en 1701, puis de Grenoble, où il mourut en 1725. La famille de Chaulnes était originaire de Picardie. Une branche alla s'établir à Paris et y fit une haute fortune. (Voy. *Docum. biograph. sur Claude de Chaulnes*, par Jules Ollivier.)

(1) Ennemond Servien, président en la chambre des comptes.

(2) Louis Bazemont, sieur de Fiançaye et de Saint-Égrève, vibailli de Vienne du 27 janvier 1652, conseiller au parlement de Grenoble du 12 juin 1655, marié à Éléonor-Émé de Saint-Julien. Famille fondue en celle de Marcieu.

mettrai plutôt en votre place en l'affaire de M. de Bonrepos [1] et vous fournirai les 26,000 livres, que de permettre que vous manquiez ce coup, faute de les avoir. Assurez-vous aussi que si on modérait les taxes au-dessous de 80 livres, vous jouirez encore du bénéfice autant qu'il sera en mon pouvoir, et enfin que je n'oublierai rien de possible pour votre séance et votre avantage, en quoi j'aurai bien plus de plaisir que s'il s'agissait de me procurer à moi-même un avantage bien considérable.

Je ne sais si vous vous serez souvenu d'envoyer à mon père un de ces petits livres, qui sont plus courus que la chose ne mérite : il est vrai que c'est plutôt pour la matière que pour la forme.

Quand vous verrez M. de Claveyson, je vous prie de lui dire de ma part que j'ai sur ma table son marquisat scellé et bridé [2] et que je ne le retiens que pour y faire mettre la signature d'un secrétaire d'État, après quoi je le remettrai à son frère, quand il sera de retour.

Si M. de Charmes [3] n'était pas à Grenoble, je vous prie

---

(1) Claude Moreau de Bonrepos, avocat consistorial à Grenoble, juge général de la baronnie de Serrières. Il épousa, le 10 janvier 1659, Dorothée de Montchenu de Beausemblant, dont descendait au sixième degré Ludovic Saint-Max de Bonrepos, décédé en août 1876 à Saint-Rambert (Drôme), étant trésorier-payeur général du Tarn, et laissant deux filles de Fanny Bersolle.

(2) Sébastien de Lionne, créé marquis de Claveyson par lettres de décembre 1658.

(3) Jacques Coste, comte de Charmes, conseiller au parlement du 24 janvier 1627, en remplacement de Claude de Portes, son oncle, président du 15 février 1659 (office créé), décédé le 26 mars 1676. Il acheta la seigneurie de Peyrins des commissaires du roi et fit ériger en sa faveur, en 1652, le comté de Charmes. Il eut un fils, nommé comme lui Jacques, qui fut aussi président au parlement et qui, n'ayant pas d'enfant, fit héritière sa tante, Anne-Françoise, femme d'Alexandre Béranger du Gua, maréchal de camp.

de faire présenter ma lettre au parlement par les moyens que vous jugerez à propos.

XIX

A Lyon, ce 25e décembre 1658.

Je dois réponse à trois de vos lettres. Mon oncle [1] m'a chargé de vous mander que tout l'argent qu'il aura sera de tout son cœur à votre disposition, sans parler de substitution à l'affaire de M. de Bonrepos.

Je me trouve fort embarrassé dans la prière que vous me faites de la nouvelle remise de 4,000 livres. Dans le même temps j'ai une peine indicible du côté de Paris (et ne sais même encore ce qu'en réussira) pour maintenir l'affaire aux 74,000 livres que je vous ai dites, pour ce que M. le procureur général [2], sur les avis qu'il a de Grenoble qu'il n'aura pas assez de charges pour tous les prétendants à 90,000 livres, si on les veut vendre toutes à ce prix-là, ne se veut point relâcher à les donner aux quatre conseillers de 80,000 et les droits du marc d'or [3] et croit encore leur faire une grâce singulière, puisque le roi y perd 40,000 francs bien clairs.

J'avais vu ce nouvel obstacle peu de jours après votre départ et avant qu'avoir reçu votre lettre par laquelle je vois que vous désirez ne payer que 70,000 livres. Je lui avais

---

(1) Ennemond Servien, alors ambassadeur en Savoie.

(2) Fouquet, procureur général au parlement de Paris et surintendant des finances.

(3) Le marc d'or était un impôt sur l'achat des offices d'environ six et demi pour cent du prix.

écrit fort pressamment pour l'obliger à trouver bon que, quelque chose qu'il résolût touchant les quatre conseillers, je vous tinsse la parole que je vous ai donnée de sa part et de la mienne que vous auriez une charge pour 70,000 livres, et même, pour le convier encore plus, je lui mandai que vous paieriez comptant les 44,000 livres et que je vous prêterais les 30,000 livres restantes, que vous n'aviez pas; de sorte que je ne sais comme me retirer aujourd'hui de cette avance. Je le ferais pourtant, si je pouvais espérer d'y réussir. Mais je vois clairement que ce serait sans fruit et peut-être pour ces 4,000 livres-là nous manquerions le tout et qu'il pourrait faire délivrer les provisions à un autre, me payant après de quelque prétexte. Vous pouvez bien voir que je serais ravi que vous l'eussiez pour 50,000, voir pour rien, et que je serais plus aise de vous épargner ces 4,000 livres que si j'en gagnais 10,000 moi-même. Ainsi, ce que je ne fais pas, vous me ferez la justice d'être persuadé que je le tiens absolument impossible. Mandez-moi donc, s'il vous plaît, votre dernière résolution, si vous voulez y entendre ou non aux 74,000 livres, en cas que j'écrive une réponse favorable pour cela, comme je l'espère, puisque moi aujourd'hui lui écrivant, je lui ferai valoir les services que vous rendez et que vous êtes capable de rendre dans la suite [1]. Quand j'aurai la réponse de Paris et la vôtre, la chose sera bien aisée à ajuster pour les provisions, qu'il est vrai que le sieur Alliez [2] n'a pas, mais qui viendront bientôt pour

---

(1) Il s'agissait de l'achat pour Joachim de Lionne d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, dont les lettres de nomination sont du 19 janvier suivant.

(2) Samuel d'Alliez, seigneur de La Tour, receveur des finances en Dauphiné, fils de Guillaume et de Jeanne Odde. Famille originaire de Toulouse.

l'obligation des 30,000 livres sans intérêts pour quatre ans. Envoyez-m'en un projet comme vous l'entendrez et je vous en manderai après mon avis.

J'oubliais de vous dire que je crois même que M. le procureur général voudra pour la conséquence que l'achat paraisse à 90,000 livres et au moins à 80,000; mais cela ne vous importe, pourvu que celui qui sera chargé de la recette vous en donne quittance entière.

Je n'ai point encore pu satisfaire l'impatience que j'ai de voir M. de Saint-Didier, ne sachant où il est logé et ayant beaucoup plus d'affaires depuis sept ou huit jours que vous ne m'en avez vues.

J'attends aussi M. d'Aviti [1], et je crois que je le ramènerai sur les deux sujets dont j'ai à lui parler.

Je vous conjure de nouveau de ne rien oublier pour bien assister le sieur d'Alliez en toutes les affaires dont il s'est chargé, quand il sera de retour. Il s'est déjà fort loué de vous à Paris par toutes les lettres qu'il a écrites.

XX

A Lyon, ce 30e décembre 1658.

Votre lettre du 25e n'est pas encore la réponse à la dernière que je vous ai écrite. La proposition des 70,000 livres aurait pu se faire à M. le procureur général et peut-être

---

(1) Claude d'Aviti, venu de Tournon, maître en la chambre des comptes de Grenoble en 1649, allié à Marie de Murinais, dont il n'eut qu'une fille, qui fut mariée à Antoine Murat de L'Estang, président au parlement. Il était fils de Pierre d'Aviti, auteur assez fécond, anobli en 1610, seigneur engagiste de la terre de Moras, et de Marguerite de L'Estang.

avec espérance de bon succès, si les choses fussent demeurées au même état; mais, M. d'Alliez lui écrivant tous les jours que, si l'on veut tenir bon à 90,000 livres, il y a douze marchands qui veulent des charges et qui s'échauffent aux enchères [1], non-seulement il ne servirait de rien, mais ce qui me fâche, c'est que je suis seulement fort en peine s'il trouvera bon qu'on en demeure à 74,000 livres, pour lesquelles il me donna sa parole en partant. J'en attends sa réponse au premier jour, que je vous ferai aussitôt savoir. J'oubliais de vous dire, comme je pense vous l'avoir marqué par ma précédente, que je lui avais écrit et offert pour vous les 74,000 livres avant que recevoir votre lettre par laquelle vous désirez une plus grande diminution. Ainsi, je ne sais comment me retirer de cet engagement, pendant même qu'il croit déjà faire une diminution de 16,000 livres en votre faveur.

N'ayez point d'appréhension que je fasse un voyage que votre affaire ne soit conclue de tous points. Je ne vois nulle apparence à cela, et quand je devrais partir (ce que je ne crois pas), ce ne serait de plus de six semaines. J'aurais été bien aise de mener M. de Saint-Firmin. Je le témoignerai à M. le président. Mais, encore une fois, il n'y a nulle apparence que j'aille, et quand j'irais, ce ne serait qu'à la frontière.

---

(1) Six offices de conseillers au parlement de Grenoble furent créés par lettres du 15 février 1659 en faveur de Gaspard de Ponnat, Vachon de Belmont, François Francon, Adrien Roux, Joachim de Lionne et Pierre Guignard.

XXI

A Lyon, ce 3e janvier 1659.

Je profite du retour de M. de Charmes pour répondre à votre lettre du 29e, n'ayant pas trouvé la commodité de le faire plus tôt, et, pour toute réponse, je vous dirai que je tiens absolument nécessaire que quand le sieur d'Alliez reviendra ici (comme il fera dans quelques jours, au temps à peu près que les provisions des offices arriveront à Paris, afin d'en solliciter le sceau), vous preniez aussi la peine de vous y rendre. Nous conclurons ensemble toutes choses avec lui. J'espère que vous ne vous repentirez pas de cette petite corvée. Je sais qu'après ce que j'ai mandé à M. le procureur général, si je m'adressais à lui pour en rabattre, il ne viendrait qu'une négative. Mais je prétends faire un coup de ma tête pour vous servir, sauf à le payer après de mon argent si on le trouve mauvais. Je n'ai point trouvé d'autre voie de vous procurer l'avantage dont vous m'écrivez, et quelque chose qui m'en arrive, pourvu que vous en jouissiez, j'en serai bien aise. Mais votre présence est nécessaire en un lieu où je suis avec ledit d'Alliez, et, après le coup fait, on aura beau crier, si l'on veut : je hasarderais bien plus pour vous servir.

M. le président de Chevrières m'est venu voir ici trois jours, où je l'ai fort entretenu. J'ai tout sujet d'être satisfait de la manière dont il m'a parlé sur toutes choses. Il m'a mis le marché à la main de disposer souverainement de son intérêt en tous les différends qu'il a avec mon cousin de Claveyson, et nommément m'a demandé ce que je voulais qu'il fît sur le marquisat que j'ai obtenu pour lui. Il dit que

Claveyson dépend de Clérieu [1], comme il le prouvera par bons titres, et que s'il ne s'oppose pas à l'enregistrement des lettres de marquisat, il perd cette mouvance; que néanmoins, si je le désirais, il la sacrifierait. Je n'ai pas cru devoir abuser de cette civilité, ni lui demander que, pour l'amour de moi, il se fît un si grand préjudice, et ai été bien fâché que l'on n'ait plutôt mis le marquisat sur Hostun [2], où il n'y eût point eu de pareil obstacle. Il m'a offert ensuite de traiter de cette mouvance et de l'échanger contre d'autres choses qu'il peut désirer de mon cousin, et de s'en remettre absolument à des arbitres, comme aussi d'échanger de certaines rentes qu'ils ont enclavées l'une dans la terre de l'autre. Il a même ajouté qu'il prendrait de sa part ou M. Roux [3], ou M. Belmont [4], et que comme autrefois mon cousin avait témoigné en semblable rencontre vouloir nommer

---

(1) Claveyson était au nombre des fiefs qui dépendaient de la baronnie de Clérieu. Érigé en marquisat, il était composé de quatre paroisses.

(2) Le mandement d'Hostun comptait en 1290 dix paroisses, appartenant à autant de seigneurs. Il entra dans la maison de Claveyson par le mariage, en 1440, de Jacques d'Hostun avec Béatrix de Claveyson, et dans celle de Lionne par l'alliance, en 1615, de Hugues de Lionne avec Laurence de Claveyson. Enfin cette seigneurie fut érigée, au mois de mars 1712, en duché en faveur de Camille d'Hostun, comte de Tallard, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, etc. Trois ans après, Marie-Joseph, duc d'Hostun, son fils, obtint des lettres d'érection de ce duché en pairie. Cette maison s'éteignit en 1755, par la mort de Joseph-Marie d'Hostun, gouverneur de la Franche-Comté.

(3) Adrien Roux, sieur de Morges, conseiller au parlement du 15 février 1659, « qui a fait, dit Guy Allard, tant d'honneur aux belles-lettres et dont » l'éloquence a si souvent servi en des affaires importantes ». Il était fils d'Étienne Roux, aussi conseiller, et de Catherine Déagent, sœur d'Élisabeth, femme de Salvaing de Boissieu.

(4) Joseph-Jean-François Vachon de Belmont, sieur de La Roche, nommé conseiller au parlement le 15 février 1659, avec dispense d'âge, de parenté et d'alliance. « Il excellait à rendre la justice. »

M. Connart, qu'il en..... [1], et se rapportait entièrement à ce que ces Messieurs ordonneraient. Je crois que l'ouverture est raisonnable et n'est pas à mépriser; et si mon cousin y est disposé, je vous conjure de prier ces Messieurs bien vivement de ma part de vouloir se donner la peine de faire accommodement, dont je leur serai sensiblement obligé. Cela ne contreviendra point, ce me semble, à l'union que mon cousin a faite, particulièrement la première question de la mouvance.

XXII

A Paris, ce 31e janvier 1659.

Je reçus hier vos deux lettres des 20e et 22e du courant. Vous avez bien fait de retenir la lettre de M. de Chevrières, puisque mon cousin l'a désiré de la sorte. Je ne le trouve pourtant pas fort fin de choisir plutôt le parti de tenir dans un coffre ses lettres de marquisat, sans oser les montrer; mais chacun se fait fouetter à sa guise. Du reste, moquez-vous de tous ses soupçons : il suffit dans ces occasions-là de la satisfaction de sa conscience. Ne vous mettez point en peine de ma réponse à M. de Chevrières : je ne lui en dois aucune, ayant répondu par mon cousin de Valernod à la lettre qu'il m'écrivit de Saint-Vallier. Celle-ci n'était que pour l'intérêt de M. de Claveyson, et si elle lui eût été rendue, c'était à lui à me faire réponse.

---

(1) Lacune dans le manuscrit.

M. Denis m'a adressé toute scellée, la date en blanc, la dispense d'âge et de parenté pour mon cousin [1]. Je la ferai signer à M. Letellier [2] et vous l'adresserai par l'ordinaire prochain. Dès que M. le chancelier sera ici (on l'attend aujourd'hui ou demain), on enverra les provisions des offices. Je suis bien aise que M. d'Alliez n'ait point fait difficulté à tout ce que je lui mandais sur votre sujet et que j'ai déjà fait approuver à M. le procureur général, et quoique vous me mandiez, qu'à quelque prix qu'aient leurs offices Messieurs les quatre conseillers, vous ne prendrez plus aucune diminution. Si, dans la suite de l'affaire, je puis vous procurer quelque nouvel avantage, je vous assure que je n'en perdrai pas l'occasion.

J'ai vu ce matin M. Desorres, à qui j'ai fait part de toutes les civilités que j'étais obligé par plusieurs raisons et principalement par votre recommandation. Je ne lui ai point parlé du voyage d'Augsbourg, quoique ce soit bien mon intention de le prendre, si je le fais. Mais je vois que cela pourra changer, dont je ne suis pas fâché.

Si M. de Claveyson m'écrit aux termes qu'il vous a dits, et comme trouvant étrange qu'il ne m'ait pas pu faire déclarer en sa faveur contre un homme qui a des différends avec lui, je répondrai que si le plus grand ennemi que j'aie au monde en avait avec mon père et que, voulant les accommoder à l'amiable, mon père voulût plutôt plaider, je donnerais raison à mon ennemi et laisserais plaider mon père sans l'assister.

---

(1) Joachim de Lionne était neveu de Sébastien de Lionne, conseiller au même parlement, et n'avait pas les vingt-sept ans d'âge voulus par les règlements.

(2) Michel Letellier, né le 19 avril 1603, décédé le 28 octobre 1685, secrétaire d'État sous Louis XIII, chancelier de France en 1677. Il s'était marié, le 22 mai 1622, avec Anne Souvré, marquise de Courtenvaux.

Je n'ai pas pu encore entretenir ma cousine d'Aviti [1], quoiqu'elle me soit venue voir. Je suis accablé d'affaires.

On a résolu, quand M. le chancelier sera arrivé, de faire réformer toutes les..... [2]. Je me souviendrai, si j'ai quelque crédit, de M. le conseiller de La Baume [3], pour le faire rétablir en celle du domaine et le faire aussi employer en quelque autre.

Comme il se traite une grande affaire pour moi, où j'aurai bon besoin de toutes mes pièces, et que d'ailleurs mon fonds diminuera d'autant de ce que je serai présentement obligé de payer pour vous à M. de Gourville [4], vous m'obligeriez bien si, suivant l'offre qu'il me semble que vous m'en fîtes vous-même, vous payiez au sieur d'Alliez les 44,000 livres comptant que vous aviez préparées en cas que vous n'eussiez pu avoir la charge qu'à 74,000 livres, et que vous rabattiez en même temps ces 4,000 francs sur l'obligation que vous me devez faire, laquelle, en ce cas, ne serait plus que de 26,000 livres. Je mande au sieur d'Alliez d'en user de la sorte, si vous le pouvez faire sans incommodité.

---

(1) Madame d'Aviti, née Marie de Murinais.

(2) Lacune dans le manuscrit.

(3) Louis de La Baume-Pluvinel, prévôt de l'église de Crest, abbé de Valcroissant, prieur de Saint-Vallier, doyen de Die, conseiller clerc au parlement de Grenoble par lettres du 4 août 1633, décédé le 27 septembre 1676.

(4) Jean Hérauld de Gourville, « enrichi à l'excès par Fouquet, » mort en juin 1703, à 79 ans, dans l'hôtel de Condé. On le croyait marié avec une des trois sœurs de La Rochefoucauld, après avoir été le valet de chambre et l'ami du grand veneur. Il tenait de cette famille la possession viagère du château de Saint-Maur. Il a laissé des *Mémoires sur les grands personnages et les événements, depuis* 1642 *jusqu'en* 1698, publiés en 1724. 2 vol. in-12.

XXIII

A Paris, ce 7e février 1659.

Monseigneur [1],

Dieu s'est jusqu'ici contenté de nous donner des craintes pour la santé de M. le surintendant [2], qui n'est pas en bon

---

(1) Cette lettre est adressée par Hugues de Lionne à son père, évêque de Gap, pour lui offrir le riche évêché de Bayeux, laissé vacant par la mort de François Servien, beau-frère de l'un et oncle de l'autre.

(2) D'une famille originaire de La Sône, petite localité sur la rive droite de l'Isère, Abel Servien, marquis de Sablé et de Châteauneuf, comte de La Roche-des-Aubiers, baron de Meudon, né en 1583 d'Antoine Servien, procureur des trois États de Dauphiné, et de Diane Bally. Ce fut un grand personnage : homme d'État et de lettres, financier et diplomate. Il fit l'illustration de sa famille et contribua beaucoup à celle de la maison de Lionne. Il débuta par la charge de procureur général au parlement de Grenoble le 31 août 1616, fut conseiller d'État en 1618, intendant de l'armée d'Italie, premier président du parlement de Bordeaux en 1630, charge qu'il laissa pour celle de conseiller d'État. Ne pouvant s'entendre avec le cardinal de Richelieu, il se retira et le roi le gratifia d'une somme de 100,000 écus. Rappelé par Mazarin, il fut ambassadeur en Italie, en Allemagne, en Hollande, enfin surintendant des finances en 1653 et sénéchal d'Anjou. Il avait été reçu membre de l'Académie française le 1er mars 1634, garde des sceaux de l'ordre du Saint-Esprit le 4 mai 1648 et chancelier du même ordre le 23 août 1654. Il mourut dans son château de Meudon le 17 février 1659. Il avait épousé, le 9 janvier 1641, Augustine Leroux, veuve de Jacques Hurault, comte d'Ozain et de Vibray, dont il eut trois enfants : 1° Louis, marquis de Sablé et de Bois-Dauphin, sénéchal d'Anjou, mort sans alliance le 29 juin 1710, à l'âge de 66 ans; 2° Augustin, qui fut ecclésiastique et décéda le 6 octobre 1716, et 3° Marie-Antoinette, qui fut mariée à Maximilien de Béthune, duc de Sully, et mourut le 26 janvier 1702, âgée de 57 ans, dans une pauvreté relative, quoiqu'elle eût eu 800,000 livres et fût devenue l'héritière de sa famille.

état; mais, d'un autre côté, il nous a affligés par le mal même, ayant appelé à soi le bon M. de Bayeux [1], qu'une fièvre continue, succédant à des douleurs piquantes de la pierre, qui lui est tombée dans la vessie, a emporté en dix jours. Il est mort comme un saint, avec une patience incroyable, et a été infiniment regretté par tout son diocèse. Il avait 25,000 écus de rente, que le roi a eu la bonté, à la prière de Mgr le cardinal, de partager entre M. le surintendant et moi, sans que personne autre ait eu aucune part à cette dépouille, et la chose, qui sera demain déclarée, se paiera de cette manière : le second fils de M. le surinten-

---

Après une longue sortie contre les premiers ministres, Saint-Simon, à propos de la paix de Munster, trace les portraits suivants du comte d'Avaux (Claude de Mesmes) et d'Abel Servien : « Ce furent les ordres secrets de » Mazarin à Servien, son esclave, collègue indigne du grand d'Avaux, qui » mirent bien des fois la négociation au point de la rupture, qui rendirent » la sienne avec d'Avaux si scandaleuse et publique, qui mirent tous les » ministres employés à la paix par toutes les puissances du côté de d'Avaux, » qui produisirent ces lettres si insultantes de Servien à d'Avaux et les » réponses de d'Avaux, si pleines de sens, de modération et de gravité. » (*Mémoires*, t. xx, p. 290, 1re édit.)

Il ne faudrait pas prendre ici à la lettre les exagérations de langage et d'appréciation que montre Saint-Simon en exaltant l'un et en abaissant outre mesure l'autre personnage. Le premier ne fut pas plus un grand homme que le second ne fut un homme indigne; et il est absurde de traiter d'esclave un ambassadeur qui exécute les ordres de son ministre. En outre, la paix de Munster fut assez glorieuse et avantageuse à la France pour n'en pas faire un reproche à ceux qui l'ont négociée et signée. Enfin, Saint-Simon lui-même, pendant son ambassade à Madrid, en 1721, communiqua plus d'une fois à la cour d'Espagne et même s'efforça de faire réussir auprès de Philippe V des demandes du cardinal Dubois, qu'il désapprouvait complètement. On ne peut nier toutefois que Servien, à qui on reprochait d'être borgne, ne fût un compagnon assez entier et parfois incommode.

(1) François Servien, frère d'Abel, né en 1588, doyen de Saint-Martin de Tours, évêque de Carcassonne en 1645, de Bayeux en janvier 1655, décédé le 2 février 1659.

dant [1] aura toutes les abbayes et 12,000 livres de pension sur l'évêché, et vous serez demain évêque de Bayeux, qui est affermé 50,000 livres et peut être facilement (parce que je le sais de science certaine) porté dans un an à 60,000 livres [2]. Quelque grand que soit l'avantage, il ne m'empêche pas de plaindre infiniment la perte que nous avons tous faite. La seule consolation que je puis recevoir, c'est que cet accident est une conjoncture favorable pour vous revoir à nous, comme je l'ai toujours passionnément souhaité, au cas que vous ayez la même envie, car je ne veux vous forcer à rien contre votre inclination et peut-être l'intérêt de votre santé, qui m'est bien plus précieuse que toute autre considération. Aussi bien m'offre-t-on déjà de grands avantages pour des permutations d'abbayes. Néanmoins, comme je ne sais pas si elles seraient agréées par Sa Majesté, toute personne qui désire l'épiscopat, pour suivre la maxime de saint Paul, n'étant pas toujours bien propre à en faire un évêque. C'est pourquoi je croirais important qu'il vous plût à toutes fins disposer vos affaires à vous en venir au printemps, en sorte que, s'il est nécessaire, rien ne vous arrêtât de delà. Bayeux est un pays si gras et où il fait si bon vivre qu'un pigeon n'y vaut qu'un sol. Je dis cela parce que, en tous cas, le superflu du revenu d'une année paiera la dépense des bulles, s'il en faut expédier. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage.

Il vous est glorieux d'être devenu successeur de M. le

---

(1) Augustin, dont il vient d'être fait mention. Il obtint en effet l'abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes et le prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers de Paris. C'était un homme très-dérangé et d'une conduite fort scandaleuse. Il fut enfermé à Vincennes en 1714, à la suite d'un éclat qu'il fit à l'Opéra.

(2) Cet évêché rapportait 80,000 livres en 1716.

cardinal d'Ossat [1], qui était, comme vous savez, évêque de Bayeux, qu'il ne vit pourtant jamais.

XXIV

A Paris, ce 18e mars 1659.

J'ai reçu vos lettres des 5e et 12e et ai été bien aise d'apprendre que vous eussiez déjà reçu la dispense rescellée en bonne forme et encore plus de la particularité que vous m'avez marquée qu'il y a déjà marchands à 85,000 livres des charges qui restent à débiter. Mon cousin pourra se consoler de voir passer devant lui les enfants des quatre pères conseillers, puisqu'il est le plus jeune du parlement et qu'il ne laissera pas d'en avoir trois après lui dans moins d'un mois : le fils de M. Guignard [2], que je remercierai de sa civilité, si je le vois, et ceux qui auront les charges de MM. de Charmes et de Pointières [3].

---

(1) Arnaud d'Ossat, né le 20 juillet 1537 à Larroque (Hautes-Pyrénées), évêque de Rennes en 1596, cardinal en 1599, évêque de Bayeux en 1601, mort à Rome, le 13 mars 1604. Habile diplomate, célèbre pour avoir réconcilié Henri IV avec le pape et fait annuler le mariage de ce roi et de Marguerite de Valois.

(2) Pierre-Emmanuel Guignard, vicomte de Saint-Priest, fils de Philippe-Marie et de Françoise de Mandat, conseiller au parlement de Grenoble du 15 février 1659, mort le 5 décembre 1702, laissant d'Angélique-Jeanne Rabot Denis-Emmanuel, qui fut conseiller, puis président au même parlement et décéda le 25 mai 1722.

(3) François de Virieu, seigneur de Pointières, conseiller au parlement du 13 juillet 1641, en remplacement de Jacques de Virieu, son père.

J'ai reçu une lettre de remercîment de M. Mistral [1] et une autre de M. de Saint-Pierre [2], qui me demande protection. Je n'ai pas le temps de faire des réponses réglées à tout le monde. Je vous prie de leur en faire mes excuses.

Je crois que mon cousin de Claveyson fera fort bien de convenir d'arbitres, aussi bien que M. de Charmes. Que veut dire que M. de Chevrières ne m'a point écrit sur la mort de M. de Servien [3], ni de M. de Bayeux ?

L'affaire de la charge de M. de Brienne n'a pu réussir, parce que le fils n'a jamais pu être disposé par le père à consentir cette vente. Je serai bientôt déclaré ministre d'État et vous prie de n'en rien dire que cela ne soit exécuté.

Hors de la considération de mon fils aîné, qui aurait eu une charge assurée et la plus considérable du royaume, ce parti-là m'accommode beaucoup plus que l'autre, d'autant que, sans dépenser un seul sol, je m'assure les mêmes 20,000 livres d'appointements que les secrétaires d'État ont de gages. Je prends le pas devant eux, serai couvert au conseil devant le roi et non pas eux, et je vois que M. de Villeroy [4] même crut monter et qu'on lui faisait un grand avantage quand on lui permit de remettre sa charge et qu'on

---

(1) Jean-Baptiste Mistral, seigneur de Gonas, avocat en la cour, conseiller au parlement du 9 janvier 1651, en remplacement de Laurent, son père, décédé le 23 octobre 1687.

(2) Balthazar de Marcel, sieur de Saint-Pierre, capitaine de cavalerie, mort en 1680.

(3) Abel Servien, surintendant des finances, mort le 17 février précédent.

(4) Nicolas de Neuville de Villeroy, né le 14 octobre 1598 et mort à Lyon le 28 novembre 1685, maréchal de France en 1646, gouverneur du jeune Louis XIV, puis de la province du Lyonnais, chef du conseil des finances en 1661, duc et pair en 1663, marié le 11 juillet 1617 à Madeleine de Blanchefort-Créqui.

le fit ministre. Il est vrai que pendant nos mouvements on en a fort multiplié le nombre; mais il y a la différence aussi de ceux qui le sont par honneur ou des autres qui avec la qualité ont réellement les affaires en main; et certes cette grande somme de 14 ou 1,500,000 francs pour une charge qui se perd par mort et dont on peut encore être chassé par disgrace, m'épouvantait un peu, et je donnais mon acquiescement plutôt à la persécution de mes amis qu'à mon propre désir.

Je suis sur le point de faire une acquisition du doublement du péage de Baix-sur-Baix [1], qui est le meilleur de tous et dont l'ancien vaut 16,000 livres de rente. Comme je n'en paierai pas grand argent par la bonté de M. le procureur général, je pourrai me consoler quand ces établissements ne subsisteraient pas longtemps, et ce sera même un titre d'en demander un bon dédommagement. Mais en même temps, comme je vous conte toutes mes affaires, je vous dirai que je viens de voir un mémoire des dettes de Madame Payen [2], avec laquelle je me suis accommodé, et de ses effets, et je trouve qu'elle a tant barbouillé de sa tête, croyant toujours de gagner, que depuis la mort de son mari elle a jeté 100,000 écus dans la rivière et qu'il s'en faut 20,000 francs pour le moins qu'elle n'ait un sol vaillant, après ses dettes payées [3]. De sorte que sa nourriture pour le reste de sa vie tombera sur mes coffres : à quoi je ne laisserai pas de contribuer avec plaisir, quoiqu'elle ait fort mal vécu avec moi durant tout le temps de ses équipées.

---

(1) Baix-sur-Baix, canton de Chomérac (Ardèche), péage vendu plusieurs fois, la dernière en 1638. La pancarte datait de 1561.

(2) Madame Payen, belle-mère de Hugues de Lionne.

(3) La mère et la fille moururent dans l'indigence. Les 100,000 écus de la première ne laissèrent pas plus de traces que les 500,000 livres de dot de la seconde.

XXV

A Paris, ce 9e mars 1659.

Il y a longtemps que vous n'avez point eu de mes nouvelles, parce qu'il y a longtemps que j'ai des occupations indispensables par-dessus la tête. Je ne veux pas pourtant tarder davantage à me réjouir avec vous de l'avancement que je vois en la grande affaire de la paix sur le fondement du mariage du roi avec l'infante, pouvant vous dire qu'elle est, Dieu merci, en tel état qu'il y a tout sujet d'en espérer bientôt un bon succès. Hier fut signée une suspension d'armes générale pour deux mois entre les couronnes et leurs alliés. J'espère que cette trève n'expirera pas que tout le reste ne soit conclu à commune satisfaction, et je vous avoue qu'y ayant eu la part que tout le monde sait, à l'exclusion de tout autre, quand la chose sera achevée et exécutée de tous points, je ne me soucierai plus de mourir après cette gloire acquise et avoir eu ce mérite devant Dieu et devant les hommes.

Mon père m'avait écrit qu'il se préparait pour venir au mois de mai. Je ne l'ai pas pris au mot et ne lui ai même pas répondu là-dessus, parce que je prévoyais dès lors qu'il me faudrait décamper encore environ ce temps-là pour gagner l'Espagne. Ainsi, il suffira que sans se presser il nous tienne parole, mais infailliblement, dans l'automne prochain.

Je me prépare cependant à recevoir l'honneur que Leurs Majestés veulent me faire dans huit ou dix jours de venir à Berni pour y passer depuis midi jusqu'à quatre heures du matin du jour suivant. Mgr le duc d'Orléans, Mademoiselle, Mgr le cardinal et presque toute la cour seront de la partie.

Don Antonio Pimentel [1] n'y sera pas oublié et m'oblige à faire ce cadeau encore plus grand. Il y aura bals, ballets, comédies, jeux et escarpolettes, feux d'artifice, tables ouvertes et toute sorte d'autres divertissements [2]. C'est une aubaine passive qui me vient de 25 à 30,000 francs; mais qui ne pourraient être jetés plus à propos ni en une plus belle conjoncture. Il me fâche seulement que notre reine future n'y soit pas, et je vois bien que, comme c'est son chemin en arrivant, il faudra recommencer à se ruiner.

XXVI

A Paris, ce 18e juin 1659.

Le lendemain même de la mort de M. Servien, m'ayant été remboursé quelques parties qui m'étaient dues, je fis un prêt au roi de 50,000 écus, qu'on m'assigna sur le traité de M. de Gourville en Dauphiné, c'est-à-dire sur toutes les affaires généralement que les compagnies souveraines y ont passées pour la suppression de la cour des aides de Vienne [3],

---

(1) Don Antonio-Alonso Pimentel de Herrera, comte de Buenaventa, grand d'Espagne, chevalier du Saint-Esprit, sommelier du corps du roi. C'est lui qui apporta à Lyon, où se trouvait la cour, en mai 1656 une lettre du roi d'Espagne Philippe IV, qui proposait la paix et le mariage de sa fille avec le roi de France.

(2) Il existe un manuscrit dont le titre est : *Récit de ce qui se fera à Berni à l'arrivée du Roi, de la Reine, de Monsieur et de toute la Cour.*

(3) La cour des aides créée par Humbert, dauphin, fut transportée à Vienne par un édit de juin 1638. Elle fut supprimée par un autre édit d'octobre 1658 et réunie au parlement de Grenoble.

à condition que je serais remboursé de tous les premiers deniers qui en proviendraient, de quelque côté qu'ils vinssent.

Je fais présentement envoyer ordre au sieur de La Tour d'Alliez par ledit sieur de Gourville que, en exemption de ce qui m'a été promis, il vous mette incessamment entre les mains tous les deniers qui viendront de quelque côté que ce soit jusqu'à la somme de 161,250 livres, qui est le principal qui m'est dû et les intérêts à 15 pour 100 pour six mois [1], et je vous prie me faire la faveur de les recevoir et de songer par avance aux moyens plus sûrs de me les faire toucher à Paris, sans perte. Si vous pouviez vous ajuster pour cela avec le commis de M. Amat, j'en serais plus aise que de tout autre, et en ce cas il ne faudrait lui expliquer autre chose, si ce n'est que vous aurez bientôt de l'argent à me faire tenir, et savoir s'il voudrait le recevoir et en donner des lettres de change sur ledit sieur Amat.

Le premier argent qui viendra sera vraisemblablement 40,000 francs, que doivent encore de leur traité les greffiers du parlement et pour lequel ils ont donné deux promesses, dont l'une écherra bientôt et l'autre deux ou trois mois après.

Mon oncle le président Servien [2] fait aussi un traité pour l'acquisition d'un péage, par lequel il doit donner comptant 10 ou 12,000 écus quand cela sera achevé. Je vous prie de recevoir la somme, sans que personne sache qu'elle vient à moi.

---

(1) On comprend qu'un gouvernement obligé d'emprunter à un taux aussi onéreux (30 pour 100 par an) ne pouvait guère faire face à ses engagements et que la faillite, totale ou partielle, n'était que trop souvent une sorte d'expédient financier.

(2) Ennemond Servien, président en la chambre des comptes.

Comme le doublement des péages se lève sans difficulté, il faudrait aussi, par le moyen du sieur de La Tour, faire compter les commis de six mois en six mois, et leur faire vider les mains de ce qu'ils auront reçu, d'où il reviendra une bonne somme à la fin de chaque semestre, qui pourra d'autant avancer mon remboursement. Le reste se pourra prendre sur l'affaire des francs-fiefs, qui ne peuvent manquer et dont on tirera 40 ou 50,000 écus par accommodement avec la province. Mais comme cela peut être un peu long (si ce n'est que l'on en fasse un sous-traité), parce qu'il faudra faire une imposition sur la province et on attendra la levée. Je vous prie, autant que vous pourrez, de procurer qu'il se trouve quelque sous-traitant de cette affaire, auquel de mon côté je ménagerai des conditions avantageuses, afin de sortir plus tôt de ma dette.

Je ne vous parlerai point de l'affaire de l'aliénation des tailles, parce qu'on m'a fait craindre que ceux qui voudront de cette denrée feront peut-être difficulté de donner leur argent jusqu'à ce que la révision des feux soit faite, ce qui irait à plusieurs jours. Mais si la chose passait et que l'on reçût quelques sommes de cette nature, je vous prie de vous en nantir, car par ce moyen je serais bien plus tôt remboursé, puisqu'il y en a, selon l'estimation du parlement même, pour 14 ou 1,500,000 francs. S'il y a aussi quelque chose à faire sur le revenu du domaine, je vous prie d'y avoir l'œil ouvert et généralement de ne permettre pas que ledit sieur d'Alliez touche un sol qu'aussitôt il ne vous le remette, suivant l'ordre qu'il en aura, et cela le plus secrètement entre vous deux qu'il sera possible : sur quoi vous pourriez concerter que le monde crût qu'il met l'argent en dépôt chez vous pour être plus en sûreté. Je vous demande pardon de tant d'importunités que je vous donnerai pour ce remboursement, mais vous avez assez de bonté pour tout

excuser. Je vous prie de m'écrire le plus souvent que vous pourrez tout ce qui se passera. Quoique je sois du côté de Bayonne, je n'en recevrai les lettres que six jours plus tard. Nous partirons le 25 ou le 26.

Depuis ma lettre écrite, j'ai tout ajusté avec M. Amat, et vous trouverez ci-joint l'ordre qu'il donne à son commis de recevoir ce que vous lui donnerez et d'en tirer lettre de change sur lui. Qu'il fasse mettre payable à M. de Rives [1], avec qui vous vous entendrez, s'il vous plaît.

XXVII

A Paris, ce 24e juin 1659.

Il y a huit jours que la lettre ci-jointe était écrite et qu'elle est demeurée dans ma poche, parce que je voulais vous envoyer les ordres de M. de Gourville au sieur d'Alliez, et ses heures ne s'étant pas accommodées avec les miennes, nous nous sommes souvent cherchés sans nous rencontrer. Il m'a donné heure pour ce soir, mais je ne sais s'il viendra à temps. En tous cas, j'envoie toujours cette dépêche, et M. de Rives vous adressera vendredi lesdits ordres.

Cependant je vous dirai que j'ai aujourd'hui remercié Leurs Majestés de ce qu'elles m'ont fait l'honneur, avant mon départ, de me faire ministre d'État et de me donner 20,000 livres de rente en bénéfices pour mon fils l'abbé.

---

(1) Luc de Rives, intendant des finances, frère de la belle-mère et oncle de la femme de Hugues de Lionne.

Vous en pourrez faire part à M. de Gap, de qui la reine m'a dit aujourd'hui mille biens, quand elle a su qu'il n'avait pas voulu accepter l'évêché de Bayeux.

J'ai recommandé à M. de Chevrières la parole qu'il m'avait une fois donnée de ne point s'opposer à l'enregistrement des lettres du marquisat de Claveyson, en lui donnant pour mon cousin de Claveyson une déclaration que cela ne préjudiciera point à son droit [1]. Il me promit d'écrire le même jour à Madame sa femme [2] en conformité. Il a fait la chose de fort bonne grâce et m'a même offert d'en passer par où je désirais de tous ses autres différends avec mon cousin : ce que je n'ai pas voulu accepter. Il ne tiendra maintenant qu'à mon cousin de finir la première affaire, qui est la mienne.

Je vous donne le bonsoir.

XXVIII

A Candillac, le 16e juillet 1659.

J'ai reçu ici votre lettre du 29e du mois passé et j'avais déjà appris à mon cousin de Claveyson, même huit jours auparavant, le bon succès du registrement de ses lettres, malgré les oppositions qu'on y a voulu faire, hors de temps. Je vous prie de remercier de ma part votre très-digne premier pré-

---

(1) Ce droit, c'est-à-dire l'hommage, longtemps tombé en désuétude, fut réclamé avec succès par M. de Saint-Vallier à la veuve de Charles-Hugues de Lionne, en 1753.

(2) Marie de Sayve.

sident [1] et M. Pause [2], mon cousin me marquant que ce sont les deux qui ont le plus contribué à sa satisfaction.

Je crois qu'il vous faut voir la lettre que je lui écris sur le sujet de M. de Chevrières. Il me voudrait faire aller un peu plus vite que je ne veux marcher. Je ne ferai rien par emportement, mais tout par raison. J'ai même écrit ce matin à M. de Chevrières (ce que je vous prie de ne dire pas) que si le gain de son procès contre M. de Saint-Antoine [3] pouvait tirer à conséquence pour asservir des fonds de mes cousins, je ne pourrais pas m'empêcher de solliciter ouvertement contre lui. Nous verrons ce qu'il répondra. J'ai pris cette occasion de me déclarer à lui en répondant à ses compliments sur le ministériat. J'attends avec impatience votre réponse à mes dernières lettres.

XXIX

A Saint-Jean-de-Lus, ce 13e août 1659.

Je ne puis vous dire que quatre mots, car je pars dans cet instant pour aller à la première conférence de nos principaux ministres, qui se fait aujourd'hui [4]. Mon cousin vous dira

---

(1) Salvaing de Boissieu, premier président de la chambre des comptes.

(2) Benoît Pause, maître en la même chambre en 1635, frère de Humbert Pause, trésorier général de France en 1658.

(3) Jean Rasse, élu abbé de Saint-Antoine en 1635, mort en 1673.

(4) La rédaction du traité de paix avec l'Espagne fut longue et laborieuse. Elle exigea vingt-quatre conférences et contenait cent vingt-quatre articles, dont le vingt-troisième stipulait que Sa Majesté Très-Chrétienne épouserait l'infante Marie-Thérèse, fille aînée de Sa Majesté Catholique.

que son courrier a été prévenu par un autre de M. de Saint-Agnin [1], lequel, s'étant adressé à M. Rète, avait obtenu l'abbaye pour une de ses sœurs douze heures avant que j'en eusse l'avis. Vous verrez bien par là, si j'avais été averti à temps, s'il m'aurait été fort difficile de faire ma cousine abbesse. Comme vous me mandez, les filles de la famille ne sont pas plus heureuses en pareilles rencontres que les garçons. J'en suis très-fâché.

Je n'ai pas le loisir de répondre à M. et à M.me d'Aviti. Je le ferai par l'ordinaire, aussi bien qu'à M. le premier président et M. de La Coste sur mon ministériat. Je suis furieusement pressé.

XXX

A Saint-Jean-de-Luz, le 14e août 1659.

Depuis ma lettre écrite, je m'avisai de mener dans mon carrosse le courrier de mon cousin à la première conférence qui s'est faite entre nos deux principaux ministres, afin qu'il pût, à son retour, s'il a assez d'esprit pour cela, satisfaire votre curiosité en vous rendant compte de ce qu'il a vu.

Ensuite de ce qui fut résolu hier, je pars aujourd'hui pour aller établir mon séjour à Fontarabie, avec Messieurs les Espagnols, et y traiter et négocier ce qui reste pour l'accomplissement de ce grand ouvrage. On me donne pour cela un

---

(1) Scipion de Polloud, seigneur de Saint-Agnin, grand prévôt des maréchaux de France en Dauphiné, bailli de robe courte. Il épousa Françoise de Foissins, dont il eut un fils, qui lui succéda dans sa charge. Il contribua par ses libéralités à la reconstruction du prieuré de Sainte-Colombe, qui avait été ruiné par les huguenots.

autre personnage que M. de Pimantel, qui est Don Pedro Colona [1], secrétaire d'État d'Espagne, qui est un vieillard de 75 ans. J'en suis bien fâché, car j'avais contracté une grande amitié et habitude avec l'autre.

Le principal sujet de ce second billet est pour avertir mon père, par votre moyen, que, l'avis étant venu ici de la mort de M. l'abbé de Montbazon [2], qui avait l'abbaye de Vendôme [3], Son Éminence [4] a écrit au roi pour la faire donner à mon fils. On m'assure que c'est une des plus belles pièces de France et qui, outre quantité de collations, a une prérogative particulière d'être abbé-cardinal en France. Il est vêtu de rouge; on le traite d'Éminence. La ville de Vendôme est à moitié à lui. Elle vaut 18,000 livres de rente. Voilà tout ce qu'on m'en a dit; mais je n'en ai pas encore assez de connaissance pour assurer positivement autre chose, si ce n'est que c'est une des plus belles pièces de France.

XXXI

A Hendaye, ce 1er septembre 1659.

Monsieur l'archevêque de Lyon [5] vient de m'envoyer une lettre pour mon père, qui me donne occasion de vous faire

---

(1) Pierre Colonne, duc de Palliano, qui fut vice-roi de Valence et un des plénipotentiaires pour la paix des Pyrénées, en 1659.

(2) Le P. Anselme, non plus que Moreri, n'indique point d'abbé de Montbazon à cette date. Cependant on voit ici qu'il avait l'abbaye de Vendôme et qu'il mourut en 1659.

(3) La Sainte-Trinité de Vendôme, au diocèse de Blois, était de l'ordre de Saint-Benoît et avait été fondée en 1032 par le comte d'Anjou. Elle fut unie à la corporation de Saint-Maur, en 1621.

(4) Son Éminence le cardinal Mazarin.

(5) Camille de Neuville de Villeroy, né à Rome, le 22 août 1606, abbé

ce mot pour vous l'adresser. Vous pourrez lui mander que j'ai joint mes prières aux siennes envers M. le maréchal de Villeroy pour la conservation du capitaine qu'il a recommandé à mon dit sieur l'archevêque, et que les deux frères m'ont promis de faire leur possible pour l'avantage de cet officier, me priant même d'en parler avec eux à Mgr le cardinal, quand il sera temps.

Je vous écrivis dernièrement que le roi m'avait donné l'abbaye cardinale de Vendôme, mais mon malheur fit bientôt ressusciter l'abbé. Depuis cela, on m'a dépêché un courrier de Turin pour me donner avis de la mort de l'abbé de La Monta, qui avait une fort belle abbaye en Bretagne, que le roi m'a encore donnée, pourvu que je ne cause pas une nouvelle résurrection. Elle est située dans Rennes, et l'abbé est seigneur de la moitié de la ville et de tous les faubourgs [1]. Il est conseiller-né au parlement de Bretagne, a séance dans les États. L'abbaye a de très-belles collations et vaut 14,000 livres de rente. Il m'en faudra encore 6,000 pour faire les 20,000 qui m'ont été accordées pour la récompense de Bayeux.

Mes affaires avancent fort ici et fort heureusement, et je crois dans la fin de ce mois nous pourrons être de retour à Bordeaux, avec la paix en main et le mariage, et Don Luis

---

de Saint-Vandrille, de Foigny, de l'Ile-Barbe, d'Ainay, de Saint-Pierre de Lagny, lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, archevêque de Lyon, décédé le 3 juin 1693.

(1) L'abbaye de Saint-Mélaine, dans un faubourg de Rennes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers 840 par Salomon, roi de Bretagne. Le dauphin François, allant faire son entrée dans son duché de Bretagne, descendit dans cette abbaye le 12 avril 1532; il y dîna et coucha. L'ancienne église, qui offre des fragments d'architecture romane, sert aujourd'hui de paroisse, sous le titre de Notre-Dame. Elle vient d'être restaurée.

à Madrid pour épouser l'infante [1] au nom du roi. Je soutiens ici un grand poste qui m'attire bien de l'ennui, car il n'y a que moi seul qui traite, sous les ordres de Son Éminence, avec Messieurs les Espagnols [2].

XXXII

A Handaye, ce 29e septembre 1659.

J'ai reçu votre lettre du 7e courant et même été étonné qu'elle ne me parle point du retour du courrier de mon cousin de Claveyson, à qui j'avais pris soin de faire voir une de nos conférences pour vous en rendre compte. Il me semble qu'il y avait, quand vous m'avez écrit, plus de vingt jours qu'il était parti d'ici. Peut-être a-t-il pris la voiture de quelque tortue.

Vous m'avez bien réjoui de m'apprendre que vous fussiez sur le point d'en faire faire à Paris une autre de différente nature (j'entends de voiture). Elle sera bien considérable si vous pouvez joindre aux 33,000 livres de M. l'ambassadeur les 20,000 livres des secrétaires et les 10,000 qui ont com-

---

(1) Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, mariée à Louis XIV, le 21 septembre 1660, morte le 30 juillet 1683.

(2) Le maréchal duc de Grammont, mis d'abord, comme on l'a vu, à la tête de l'ambassade envoyée en 1657 à Francfort, à l'occasion de l'élection de l'empereur, avait été, étant ambassadeur à Madrid, chargé de la demande officielle de l'infante Marie-Thérèse; mais dans ces deux circonstances importantes Hugues de Lionne avait été seul chargé des négociations diplomatiques et seul avait conclu avec les ministres étrangers.

mencé à venir de l'aliénation des tailles. J'ai trouvé M. d'Alliez si honnête homme et si porté d'ailleurs à me favoriser que je ne fais nul doute qu'il ne tienne, au pied de la lettre, à son ordre de me donner incessamment tout ce qu'il recevra jusqu'à la somme de 171,000 et tant de livres. Je lui en aurai beaucoup d'obligation.

L'abbaye de Vendôme prit le même train que celle des Hayes [1]. Il faudrait faire un mariage de ces deux ressuscités qui les possèdent. M. l'abbé de La Monta s'est nanti d'un autre sacrement, qui fut l'extrême-onction, et m'a laissé par sa mort, comme je pense vous l'avoir mandé, une abbaye dans Rennes, que M. de Rives me marque que j'affermerai 15,000 francs. L'abbé d'ailleurs est conseiller-né au parlement de Bretagne, a séance aux États de la province et a de belles collations qui dépendent de lui.

Quand j'ai reçu votre lettre, le gouvernement d'Embrun était déjà destiné au successeur qu'aura M. de Bonne [2]. Ainsi je n'ai rien eu à faire pour M. de Beauvilliers [3], dont j'ai beaucoup de déplaisir, pour la considération de M. de Saint-Didier et la vôtre, vu la forte et pressante recommandation que vous m'en faisiez.

---

(1) L'abbaye des Hayes, de l'ordre de Cîteaux, dans la vallée de Graisivaudan, fondée en 1160 par Marguerite de Bourgogne, femme du dauphin Guigues VIII. Elle avait été promise à une de ses cousines.

(2) François de Bonne d'Agoult, comte de Sault, duc de Lesdiguières, marié en premières noces, le 10 février 1619, à Catherine de Bonne, fille du connétable et de Marie Vignon.

(3) François-Honorat de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, membre de l'Académie française, gouverneur de Touraine, marié à Antoinette Servien, mort le 16 juin 1687, à l'âge de 80 ans, après s'être démis de ses charges en faveur de son fils, Paul de Beauvilliers.

Vous pouvez satisfaire la curiosité et le désir de M. votre beau-frère [1] en l'assurant de ma part que le traité de paix sera envoyé à tous les parlements de France pour y être enregistré. On n'y en aura point vu depuis l'établissement de la monarchie où la couronne ait tant gagné [2]. Nous avons encore à travailler pour plus de quinze jours ; mais la chose est assurée et ne peut manquer, et si vous faites là-dessus quelque gageure, je paierai pour vous. Il n'y a personne dans le royaume que Mgr le cardinal et moi qui osassent ou sussent vous en tant dire [3].

Je suis tout à vous.

XXXIII

A Hendaye, ce 6e novembre 1659.

J'ai toute l'affliction dont un cœur peut être capable de l'horrible accident arrivé dans votre famille et suis extrêmement en peine qu'il n'altère votre santé, dont elle a plus besoin que jamais [4]. Voilà ce qui arrive souvent quand on se commet avec des méchants garnements, et M. le prési-

---

(1) Paul Rabot, seigneur de Buffières et de Veyssilieu, avocat général au parlement du 26 janvier 1645, en remplacement de Félicien Boffin, conseiller d'État en 1662, décédé le 18 janvier 1664. Il était beau-frère de Humbert de Lionne, qui avait épousé Virginie Rabot. Il eut 5 enfants d'Anne Reynaud d'Avançon.

(2) Par la paix conclue dans l'île des Faisans, la France acquit le Roussillon, la meilleure partie de l'Artois et les droits de l'Espagne sur l'Alsace.

(3) *Histoire de la paix conclue sur la frontière de France et d'Espagne entre les deux couronnes, l'an* 1659. Cologne, 1664.

(4) Il s'agit de l'assassinat d'Oronce Le Bout de Saint-Didier, mari de Virginie Rabot.

dent de Chevrières, qui pour de petits intérêts de néant met quelquefois les gens au désespoir, en devrait bien faire son profit. Je vous prie de faire mes compliments à ma chère cousine et de lui témoigner que j'ai grande part à sa douleur. Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage à l'un et à l'autre. Vous croyez bien que si je puis quelque chose pour la punition des assassins, je ne m'y épargnerai pas.

La paix sera peut-être signée demain et l'aurait été infailliblement sans un incident que M. de Lorraine [1] nous a fait, lequel pourtant ne saurait au plus retarder cette signature de quatre ou cinq jours, et possible ne la retardera pas d'un moment. Le second infant d'Espagne est mort et l'autre depuis a été fort malade et est aujourd'hui hors de tout danger [2]. J'ai à une portée de mousquet du lieu où je suis établi le roi d'Angleterre [3] et M. de Lorraine; mais je n'ai vu que ce dernier.

La paix sera signée demain sans faute [4].

XXXIV

A Aix, ce 17e février 1660.

Mon indisposition, ayant duré plus longtemps que je n'aurais cru, ni voulu, m'a empêché de suivre le roi à Toulon

---

(1) Nicolas-François de Lorraine, cardinal en 1627. Il remit le chapeau, fut duc de Lorraine et épousa en 1634 sa cousine Claude de Lorraine.

(2) Philippe-Prosper et Ferdinand-Thomas, infants d'Espagne, morts jeunes.

(3) Charles II, roi d'Angleterre.

(4) Mazarin et don Luis de Haro, comte duc d'Olivarès, résolurent les questions relatives à la paix. Hugues de Lionne et don Pedro Coloma réglèrent les conditions du mariage royal, qui devait en être le complément. Ce contrat et la grande paix des Pyrénées furent signés le 7 novembre.

et m'a même rendu paresseux à répondre à plusieurs lettres que j'ai reçues de toutes sortes d'endroits, en quoi les vôtres se sont aussi trouvées comprises, tant je me confie à votre bonté. Les dernières étaient du 11e et du 19e du mois passé et du 2e du courant.

Je vous prie de dire à M. Roux que je lui renverrai ses lettres fermées s'il continue à me traiter de Monseigneur [1]. Je reçus sa dernière fort à propos. M. Letellier étant dans ma chambre, il me promit de bien soutenir M. son fils en cas que M. le marquis de Pienne [2] voulût attenter quelque nouveauté contre lui, ce qu'il me dit ne pouvoir même être fait en justice [3]. J'ai su que le marquis de Pienne a passé à Toulon. Je lui en parlerai fortement quand je le verrai et ne doute pas que, M. Letellier et moi lui témoignant tous deux y prendre intérêt, il ne quitte sa pensée, en cas qu'il l'eût eue.

Je me souviendrai de ce que vous me marquez touchant l'adresse du traité de paix, présupposant qu'elle ne pourra être faite que la cour ne soit de retour ici, car il y a beaucoup à écrire.

J'ai écrit à mon père, comme vous l'aviez jugé à propos. Ce rhume et ses autres indispositions, qui arrivent plus fréquemment, joint à l'âge de 78 ans, me mettent en quelque considération sur les instances que je lui ai faites de venir à

---

(1) Les ministres d'État usurpèrent le titre de Monseigneur. Louvois est le premier qui se le fit donner; il fut ensuite accordé aux évêques, aux maréchaux, aux intendants, aux membres des parlements.

(2) Antoine de Brouilly, marquis de Pienne, chevalier des ordres du roi en 1661, mort gouverneur de Pignerol en 1676. Il eut de Françoise Godeau des Marais deux filles, qui épousèrent l'une le duc d'Aumont et l'autre le marquis de Châtillon.

(3) Joachim de Lionne a mis en marge cette note : « M. Letellier promet de servir M. Roux envers M. de Pienne pour sa compagnie de » chevau-légers dans le régiment de Pienne. »

Paris au printemps, appréhendant que je ne lui hâte ses jours en lui faisant changer de climat, peut-être même contre son gré, par complaisance. C'est pourquoi je vous prie, en cas que vous connussiez qu'il ne fît pas cette retraite entièrement de sa bonne volonté et avec autant de plaisir que j'en aurai moi-même de le voir, d'être le premier de l'en dissuader et de vous charger de m'y faire donner les mains sans répugnance; car pour rien au monde je ne voudrais avoir ce scrupule que pour ma satisfaction j'eusse abrégé une vie qui m'est si chère.

Je suis fort obligé à M. de Châteaudouble [1] de la manière obligeante dont il a écrit de ma femme et de mes enfants. Ce qui m'a surpris c'est de voir sa lettre datée du 5e de janvier, qui avait passé par Grenoble, et que j'en aie reçu ici une copie le même jour que j'en recevais une du même lieu de M. Lenet [2], datée seulement du 7e, c'est-à-dire deux jours après. Ma femme doit en être partie du 19e et vient par Barcelonne. Ledit sieur Lenet me mande qu'on pourrait peut-être l'arrêter quelques jours de plus, parce qu'un présent que la reine d'Espagne [3] lui veut faire n'était pas encore prêt. Il marque que c'est une boîte du portrait plus belle que celle que le roi m'a donnée.

Je n'estime pas qu'il y ait quoi que ce soit à craindre entre

---

(1) Pierre de La Baume, sieur de Châteaudouble, conseiller au parlement du 30 décembre 1629, en remplacement de Pierre de La Baume, son père, qui fut maître des requêtes de la reine Marie de Médicis.

(2) Pierre Lenet, fils et petit-fils de présidents au parlement de Dijon. Il fut conseiller de ce corps en 1637, puis procureur général et intendant de Paris, et devint confident et ami intime du grand Condé. Il mourut en 1671. On a de lui des *Mémoires sur les troubles de la minorité de Louis XIV*. 2 vol. in-12. Paris, 1729.

(3) Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III, mariée en 1649 à Philippe IV, roi d'Espagne.

ci et Pâques pour la diminution des espèces d'or. Ce que vous me marquez de la somme qui doit être payée alors à ma cousine m'a fait songer que si elle était en peine de la placer sûrement, ou je la prendrai et y ferai obliger ma femme, pourvu que l'intérêt n'en soit qu'au denier vingt, ou bien vous la pourriez prendre vous-même, en rabattant tous les intérêts qui pourraient m'être dus depuis ledit temps de Pâques jusqu'à la fin des quatre années que vous me devrez 26,000 francs, et ainsi réduisant la somme à 22 ou 23,000 francs, selon le compte que vous en ferez plus exactement. Je vous rendrais dès lors votre obligation, et, en ce cas, il n'y aurait qu'à faire tenir à M. de Rives, par la voie du commis de M. Amat, ladite somme, après les intérêts rabattus pour trente ou trente-deux mois, comme je pense qu'il resterait à courir depuis Pâques jusqu'à la fin des quatre années. Je ne sais si je m'explique bien, mais ce que je vous en marque n'est qu'en cas que ma cousine soit en peine de loger son argent, car pour moi rien ne m'est plus indifférent que les choses demeurent en l'état qu'elles sont ou que vous preniez l'un des deux partis que je vous offre; c'est pourquoi prenez toutes vos mesures sur cette absolue indifférence de ma part.

Je vous adresse deux lettres que j'ai reçues de ma cousine d'Aviti, qui vous surprendront sans doute autant que je l'ai été. Il faut, s'il vous plaît, que vous mettiez un peu la main à raccommoder cette affaire, qui ne peut pas demeurer en cet état-là. J'estime qu'il faut commencer à parler au mari avec douceur, n'employer d'abord que des .... [1] de ma part; que je le tiens homme d'honneur et de parole, et qu'il me voudrait moins manquer qu'à homme qui vive, parce que

(1) Lacune dans le manuscrit.

je sais qu'il m'aime et qu'il se souviendra bien qu'à Lyon il me donna sa parole de rendre les 200 pistoles qu'il a à ma cousine, lorsqu'elle serait de retour; que je sais aussi qu'il lui a souvent promis 200 écus par an pour lui donner moyen de s'entretenir; que c'est bien le moins qu'il puisse faire pour sa condition, et que quand il ne l'aurait pas promis, il le devrait faire, la chose étant très-juste; que s'il veut acquitter ces deux paroles-là, ou au moins présentement celle de la restitution des 200 pistoles, je m'en tiendrai son obligé. Si tout cela ne sert de rien, il faudra, s'il vous plaît, changer de langage et lui dire franchement et hautement que je ne souffrirai pas que, par caprice et avarice, il maltraite ma parente injustement, et que quand il n'y aura point d'autre remède, je la lui ferai ôter, quand je devrais l'envoyer quérir exprès pour la conduire à Paris et s'entretenir de mon argent, non entendu qu'en les faisant séparer je le ferai condamner à tous les frais et à ses aliments et entretènement raisonnables, qui monteront sans doute un peu plus haut que ce qu'on lui demande; que, s'il est sage, il doit éviter cet affront dans le monde, puisqu'il n'aura pas les rieurs de son côté, et qu'à la fin il n'aura pas sa femme et en paiera pourtant les pots cassés. Faites savoir en même temps à ma cousine toutes les prières que je vous fais et ce que vous aurez avancé, lui faisant rendre ma lettre et les vôtres, en sorte que son mari ne le pénètre pas.

XXXV

Au mois d'avril 1660 [1].

Monsieur mon très-cher oncle,

J'ai vu à mon retour de la cour par les trois lignes que vous avez ajoutées à la lettre de M. de Chevrières les bontés que vous continuez d'avoir pour moi en toutes rencontres. Je puis vous assurer que vous ne les pouvez jamais employer en un sujet qui soit plus reconnaissant que je le suis.

J'attends d'apprendre l'ordre qu'il vous aura plu mettre à l'affaire du sieur Vidaud, à quoi je ne prévois aucune nouvelle difficulté dans l'état que vous m'avez marqué toutes choses.

J'ose vous supplier de voir de ma part mon cousin de Portes [2], auquel je n'écris point de crainte de l'importuner en l'obligeant à me faire réponse. C'est pour mes gages de l'année courante, qu'il vous plaira donner ordre que je puisse toucher. Mon intention est d'en faire payer par delà 550 livres à ma tante de Murinais [3] et que l'on me fît tenir ici le reste. Mais, pour éviter les longueurs de l'année passée,

---

(1) Joachim de Lionne fait remarquer avec raison que cette lettre n'est pas de 1660, mais de la paix de Quérasque, lorsque Hugues de Lionne accompagna l'ambassadeur, son oncle. Les trois traités de Quérasque furent signés les 21 mars, 6 avril et 30 mai 1631 par Abel Servien, avec le maréchal de Toyras et Émery.

(2) Hugues de Lionne avait Bonne de Portes pour grand'mère maternelle.

(3) Éléonor Servien, mariée à Balthazar de Murinais, gentilhomme ordinaire du roi, procureur général des trois ordres de Dauphiné. Leur fils fut aussi procureur des états en 1648 et épousa Barbe d'Avrilli.

je vous prie de me mander si, au cas que je prenne ici chez M. Limagne [1] 1,250 livres et lui baille lettre de change sur mon cousin, il ne me fera pas la grâce de l'acquitter au paiement de la fin de décembre. J'attendrai avec impatience votre réponse sur cela, que je vous conjure de me procurer bonne par votre adresse accoutumée.

Je n'ai point de nouvelles qu'on ait pensé à Lyon à faire acquitter 1,000 livres de mon oncle l'abbé [2]. Je vous supplie d'y tenir la main et de m'en envoyer la dernière réponse, afin que je voie ce que j'aurai à faire. C'est une honte qu'on ait si peu de soin de sa parole.

Je vous avais prié de retirer 180 livres que me doit M. de La Bâtie [3]. Je vous le réitère encore et vous prie de les remettre après à M. de Chevrières sur et tant moins des 100 écus qu'il paya ici pour moi pendant que j'étais à Angers. Je ne crois pas qu'il y ait difficulté à recouvrer cette somme : il y a assez longtemps que je l'ai prêtée.

Je ne veux pas finir sans vous dire, entre vous et moi en confidence, que non-seulement je serai avantageusement traité pendant la négociation de la paix, mais que j'ai parole des puissances d'un établissement certain à mon retour.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur et très-cher oncle,

Votre très-humble et très-obéissant et très-obligé serviteur et neveu,

De Lionne.

Je vous prie de donner sûre adresse à la lettre ci-jointe pour Gap.

---

(1) M. Limagne, banquier à Paris.

(2) François Servien, frère d'Isabeau, mère de Hugues de Lionne, qui était alors abbé de Saint-Martin de Tours et qui mourut, comme il a été dit précédemment, évêque de Bayeux, le 2 février 1659.

(3) Jean Vidaud, comte de La Bâtie, seigneur de La Tour, procureur gé-

XXXVI

A Montpellier, ce 9e avril 1660.

Il me semble qu'il y a un siècle entier que je n'ai eu le bien de vous écrire : vous avez assez de bonté de m'en excuser. J'ai eu ici, en y arrivant, une petite attaque d'indisposition, qui m'avait fait plus de peur que mon mal d'Aix, car j'avais toutes les dispositions à une grande maladie; mais une saignée et des remèdes réitérés m'en ont garanti.

M. Letellier me promet tous les jours que quand les exemplaires du traité de paix seront prêts, il me remettra à moi-même celui du parlement de Dauphiné. Ainsi vous pouvez, par avance, tirer d'inquiétude M. votre beau-frère [1], car je l'adresserai à vous-même pour le lui remettre.

Je ne crois pas trouver assez de loisirs pour travailler aux remarques que je lui avais promises; mais je songe qu'il n'a pas besoin de cela pour se faire honneur, et la simple lecture du traité fournira assez beau champ à son éloquence pour le bien faire valoir et lui aussi.

Vous pouvez faire savoir à M. le premier président [2] que M. Letellier lui a rendu aujourd'hui, en ma présence, le meilleur office que pouvait un véritable ami auprès de Mgr

---

néral au parlement de Grenoble, après l'avoir été du parlement des Dombes, marié à Gabrielle Sève de Flécherer, dont il eut sept enfants. « Le mérite, » qui chez lui est sans cesse un bon solliciteur, ne serait pas méprisé s'il » était cru aussi souvent que la vérité et l'innocence parlent dans sa bouche. » (Guy Allard, *Dict.*)

(1) M. de Buffières, avocat général du parlement.

(2) M. Denis Legoux, premier président du parlement.

le cardinal. Il a dit à Son Éminence qu'aucun gouverneur de son département ne lui rendait un meilleur compte et ne faisait mieux les affaires du roi que ledit sieur premier président, quand il a la direction de la province en l'absence de M. de Lesdiguières. Il pourra, s'il veut, l'en remercier et en prendre l'occasion en disant que je le lui ai fait savoir.

J'ai renvoyé mes enfants à Paris dans un carrosse à six chevaux, pour éviter l'incommodité du logement de Saint-Jean-de-Lus. J'ai fait savoir à temps à mon père leur passage à Lyon, afin que s'il en voulait profiter, ses affaires étant prêtes, pour faire le chemin de Paris un peu plus agréablement, ayant ses enfants avec lui, il le pût faire, et j'ai dit à mes enfants d'attendre à Lyon ses ordres et d'y séjourner même le temps qu'il voudra, s'il n'était pas prêt. Je ne sais pas ce qu'il aura résolu.

Je n'ai nulle connaissance que les espèces d'or doivent baisser et ne le crois point. Au reste vous vous moquez en me faisant tant de justifications. La pensée qui m'était venue n'était qu'en cas que cela vous fût plus commode et que vous vous trouvassiez en peine de loger l'argent de ma cousine.

Vous m'avez fait plaisir de ne pas rendre les lettres à ma cousine d'Aviti, pour les considérations que vous dites, qui sont très-prudentes. Celle qui était pour ma cousine de Murinais n'avait rien de commun. Elle se plaindra bien de moi, car je n'ai pas eu le temps depuis de lui faire d'autre réponse à plusieurs lettres qu'elle m'avait écrites.

Je ne sais encore si cette lettre vous sera rendue ou par l'ordinaire ou par M. de Montdevergues [1], que le roi envoie

---

(1) François Lopès, marquis de Montdevergues, né à Avignon, fils du seigneur de Montdevergues et de Jeanne Pérussis, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, employé par Mazarin, qui lui légua 10,000 écus,

à la rencontre du gouverneur de Milan pour le conduire par le royaume. Si vous voyez ce gentilhomme, vous le trouverez fort galant homme et des meilleurs amis que j'aie au monde.

Si mon cousin veut venir à la frontière, il sera très-bien venu, et quant à l'incommodité qu'il recevra lui-même pour le logement, il ne m'en saurait donner aucune, au contraire beaucoup de joie. Il faudrait qu'il s'y rendît dans le 8e mai, au plus tard.

XXXVII

A Hendaye, ce 4e juin 1660.

Je fis hier voir la cérémonie du mariage à mon cousin, auquel je me remets de vous en faire la relation [1]. Je ne lui ai point encore parlé de votre désir qu'il s'en retourne d'ici vous trouver. Il serait lui-même incommodé d'en user autrement, à cause de la disette de logements dans la marche d'une cour si nombreuse. Je crois qu'il sera satisfait de la parole que vous lui donnez qu'il verra Paris, quand mon père y viendra.

Que dira votre homme, qui sait toujours plus que tous les autres de l'avenir et des affaires, de s'être si fort trompé

---

lieutenant général de l'île de Madagascar en 1666, emprisonné à son retour en France, reconnu innocent et mort dans le château de Saumur, en 1671.

(1) La cérémonie du mariage de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV se fit le 3 juin 1660 dans la principale église de Fontarabie et fut renouvelée le 9 à Saint-Jean-de-Luz.

en ses jugements sur le fait de la paix et du mariage ? Pour moi, qui ne suis pas si subtil, j'étais dès Lyon aussi assuré de l'un et de l'autre que je le suis aujourd'hui, dès la première conférence que j'eus avec M. de Pimentel. Les grands hommes sont les plus sujets à se tromper. Je voudrais bien voir le discours qu'aura fait M. votre beau-frère quand il aura porté le traité au parlement. Vous avez vu que je lui ai tenu parole.

Blanc m'a écrit sur l'assassinat qui a été commis en sa personne. Je vous prie de lui dire et à tout le monde que je ne suis pas d'humeur ni en volonté de protéger aucune violence ni mauvaise action. M. de Saint-Pierre ferait bien, s'il suit mon conseil, de tâcher à retirer son argent de sa charge. On m'a dit que le pays s'offre de le rembourser. M. de Châteaudouble m'a parlé de quelque pensée, que M. son père vous expliquera. Je l'ai assuré que j'y contribuerai volontiers en ce qui peut dépendre de moi.

XXXVIII

A Berni, ce 13e août 1660.

Votre dernière est du 4e du courant. Je l'ai reçue avec l'ordre du sieur de Gourville que je vous avais demandé, dont je vous rends mille grâces. Vous trouverez ci-joint le récépissé que vous avez désiré. Je l'ai déchiré, afin qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient si le paquet s'égarait.

Je me réjouis de l'arrivée de mon cousin [1] auprès de vous.

---

(1) Joachim de Lionne.

J'étais en inquiétude qu'il pût être tombé malade en chemin.

Il n'appartient pas à un chacun de se mêler de faire le poète. Je n'ai jamais vu des vers plus plats que ceux du poème qu'a voulu brouillasser mon cousin Servien [1]. Il ne sait pas même les premières règles de l'art. Ne lui donnez pas le déplaisir de lui dire rien de ce que je vous en écris : peut-être le manderai-je moi-même en ami.

Mgr le cardinal se porte de bien en mieux. J'ai visité M. et Madame de Chevrières et Madame de Rochefort [2]. Le sieur avait pris médecine et je ne le vis pas. Ce sera pour une autre fois.

XXXIX

A Paris, ce 17e septembre 1660.

J'ai reçu votre lettre du 8e du courant et été ravi d'apprendre l'affermissement de la santé de mon père et sa constance dans sa première résolution de nous venir voir. Ce ne sera jamais sitôt que je le souhaite. Nous allons la semaine prochaine faire un voyage à Compiégne et à La Fère de quinze ou vingt jours. Je souhaite passionnément que le temps de votre arrivée soit celui de notre retour. Cependant cela ne doit point retarder votre venue, car je reviendrai

---

(1) Abel, président à la Chambre des comptes de Pignerol.

(2) Madame de Rochefort, femme de Louis de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, grand-veneur, mort en 1667.

pour vous recevoir quand j'apprendrai votre approche, et cela se peut assurément en un seul jour en un carrosse de relais.

Ma cousine de Varces [1] m'a écrit et me conte dans la fin de sa lettre une prière d'agréer que son fils accompagne ici mon père, pour épargner, dit-elle, la dépense du chemin et manger quelque temps à sa table. Je vous jure que j'ai toute la compassion possible de l'état où elles sont *(sic)*, mais je vous prie de détourner ce comparse, que, entre vous et moi, aux affaires que j'ai, je n'ai pas besoin d'avoir toujours devant les yeux des objets changeants et qui le sont encore davantage à cause de la parenté, quoiqu'on les aime, parce qu'on ne veut pas toujours dire qu'on désire d'être à soi. Il y a longtemps que je ne l'ai vu; mais il me semble qu'il n'a pas la présence trop avenante, ni la conversation fort charmante, et il ne se peut, en toutes façons, que je n'en fusse embarrassé, soit qu'il vînt avec mon père, soit qu'il voulût venir seul, sous prétexte de me solliciter, ce qu'il faut empêcher également. Vous pouvez assurer ma cousine que je n'ai point besoin de sa présence pour songer à lui, et que je ferai mon possible pour lui trouver quelque trou ou pour lui faire donner quelque petite pension sur quelque bénéfice, qui lui donne moyen de couler le temps avec moins d'incommodité qu'il ne fait.

Tout ce que M. Aimé me portera de votre part, je m'emploierai avec chaleur pour le faire passer à M. le chancelier, et il faudra qu'il soit bien extraordinaire si je ne l'obtiens. Mais, comme je n'entends pas ces matières-là, il me faut mâcher les morceaux, et je réponds quasi que je les ferai avaler.

---

(1) Madeleine, fille de Jean-Baptiste de Franc et d'Isabeau de Lionne, mariée à Joseph Briançon de Varces.

Je pense pouvoir dire que j'aurai la charge de chancelier de la reine. Une offre qu'on a faite de 200,000 écus, qui est une pure folie, m'a donné quelque embarras, quoique Son Éminence, après cette offre même, a continué à me presser de la prendre en pur don de lui; car il y a longtemps que le roi lui a donné toutes les charges de la maison de la reine. Mais je n'ai pas cru devoir accepter une si ample libéralité, ni lui causer, pour mon intérêt, un si grand préjudice. Il m'en coûtera une somme assez considérable, mais j'espère que le roi me dédommagera d'ailleurs.

Du 22e septembre 1660.

Cette lettre, que j'aurais écrite dès l'ordinaire passé, étant demeurée sur ma table, parce que je couchai à Vincennes le jour qu'il partit, j'y ajoute une expédition du roi que mon père m'a demandée pour un capitaine du régiment de Sault, de ses amis.

Vous lui écrirez aussi, s'il vous plaît, si déjà vous n'êtes ensemble, qu'il avait eu un bon avis que les compagnies de..... [1] seraient envoyées à Gap. Tout ce que j'ai pu obtenir a été qu'il n'y en ira qu'une des deux, ce que M. Letellier m'a promis ce matin.

Quant à la charge de chancelier de la reine, la chose a changé de face, parce que je l'ai désiré de la sorte. Le roi me donne 100,000 écus comptants et je la laisse vendre ce que les fous, qui n'ont pas les entrées et les avantages que j'ai d'ailleurs, en voudront donner. J'ai considéré que cette charge ne me relèverait en rien au-dessus de ce que je suis; qu'il fallait donner d'abord 200,000 francs ou bien près aux

(1) Lacune dans le manuscrit.

héritiers de M. de Bourdeaux; qu'elle ne vaut que 7,000 francs de gages ou d'appointements, et qu'elle peut se perdre par trois morts. Enfin, j'ai considéré que 100,000 écus comptants sur le prix de la charge étaient un présent assez honnête pour une seule fois et qu'il valait mieux les prendre que si j'en donnais 100,000, parce qu'elle m'eût tenu lieu de 200,000 écus et qu'à moins de trouver des fous qui..... [1] à la cour, à quelque prix que ce puisse être, la charge n'en vaut pas 100,000, comme en effet M. de Bourdeaux n'en a payé que 60,000 [2].

XL

A Paris, ce 26e novembre 1660.

Je suis en peine de n'avoir point de vos nouvelles il y a longtemps, ni de ce à quoi se sera enfin déterminé mon père. Cependant j'ai cru vous devoir informer comme mon oncle l'ambassadeur [3] me presse par ses dernières lettres de ménager ou que le traitant reprenne son péage de Saint-Saphorin [4], en le remboursant raisonnablement pour le faire

---

(1) Lacune dans le manuscrit.

(2) Il ne faut pas confondre cette charge de chancelier de la reine, femme de Louis XIV, avec celle de secrétaire des commandements de la reine-mère, que Hugues de Lionne avait cédée, en 1653, à Montigny-Servien, pour acheter l'office de grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit.

(3) Ennemond Servien, ambassadeur en Savoie.

(4) Le péage de Saint-Symphorien-d'Ozon sur le Rhône appartenait en 1233 au seigneur de Beauvoir de Marc. Il était affermé en 1365 pour la somme de 770 florins et fut vendu le 30 août 1638 par les commissaires du roi.

révoquer comme les autres, ou que je lui fasse obtenir un arrêt du conseil qui ordonne au commissaire du Louvre de lui en passer contrat de vente sur la quittance qu'il a de l'épargne, comme il a été pratiqué en faveur de M. du Passage pour Saint-Georges [1] et pour d'autres, présupposant que quand MM. les commissaires de Dauphiné nommés par S. M. pour l'aliénation des doublements des péages ne se trouveraient pas révoqués facilement, comme ils le sont, par l'édit de révocation desdits doublements, on pourrait obtenir ledit arrêt, et ne doutant pas, comme je n'en doute pas aussi, que les commissaires du Louvre ne lui fassent grâce entière de leurs droits, la lui ayant déjà faite ci-devant en une autre rencontre, au lieu que Messieurs vos compatriotes prétendent de tirer de lui 11,500 livres dudit doublement, quoiqu'en l'année 1638 Messieurs les commissaires n'aient pris que 3,150 livres pour l'aliénation de l'ancien, qui était aussi solide et assuré que le doublement l'est peu et qui d'ailleurs est de plus grand revenu, parce qu'il s'exige sur les sels, ce qui n'est pas pour le doublement. Cela lui sera d'autant plus dur, à ce qu'il dit, et que je le comprends fort bien, que, perdant déjà une grosse somme qui lui était due à l'épargne, qu'il a employée pour cette acquisition, outre une somme considérable d'argent comptant, on lui en ferait payer de surcroît des droits excessifs pour aggraver sa perte, et comme je prévois qu'il me sera difficile de me défendre de le servir en cela pour l'obtention dudit arrêt, et que d'autre part j'ai toute la considération que je dois pour Messieurs les commissaires de Dauphiné, j'ai cru qu'ils voudraient bien me faire la grâce de modérer leurs droits à ma suppli-

(1) Olivier de Saint-Georges, baron de La Roche, commandant en Poitou, mort en 1704.

cation très-humble, par votre entremise, à la même somme de 3,150 livres, tous droits compris des intendants des chartres, qui fut payée en 1638 pour l'ancien, et que par ce moyen, si mon oncle n'avait son entière satisfaction, il serait au moins soulagé et mesdits sieurs les commissaires auraient les mêmes droits qu'ils avaient en 1638. Quand ces Messieurs sauront, par votre moyen, que ceux de Toulouse, où mon oncle n'a ni parents ni amis qu'il connaisse de vue, ont beaucoup modéré leurs droits en son affaire de Lemol, possible qu'ils n'en voudront pas faire moins, étant presque tous nos parents et les autres nos amis et tous compatriotes ou ses confrères; ce qui n'était pas d'ailleurs de plus. C'est leur propre avantage, car il proteste qu'il se laissera plutôt écorcher que de rien payer dans l'incertitude où il voit cette affaire particulière et les autres générales de cette nature. Il dit même qu'on pourrait le blâmer de folie s'il en usait autrement, et que la plupart de ces Messieurs mêmes ne lui voudraient pas conseiller, s'il leur en demandait leur avis en particulier. C'est ce qui l'oblige à se plaindre extrêmement, et ce me semble avec raison, de ce que ces Messieurs parlent de s'en faire payer sans attendre qu'il levât son contrat, quoique, en terme de justice, il ne leur soit dû aucun droit, pour légitime et modéré qu'il soit, que lorsque l'acquéreur lève le contrat. On a laissé jouir paisiblement le traitant de tous les autres doublements sans le troubler, sous prétexte de leurs droits, à ce qu'il m'assure. A la vérité, il me semble qu'il y a beaucoup de rigueur de le traiter plus mal pour celui de Saint-Saphorin, puisqu'il en jouit aussi sous le nom dudit traitant. Je vous dis succinctement toutes ces raisons, qui me semblent bien fortes, afin qu'il vous plaise de choisir les meilleures et d'en rendre capables ces Messieurs, qu'il me proteste d'avoir toujours honorés et servis en tout ce qu'il a pu, sans jamais en avoir désobligé

aucun. Je sais combien vous êtes son ami et combien il le croit : ce qui me fait juger que vous aurez plaisir de vous employer en cela pour la satisfaction commune avec votre prudence accoutumée, et de me sortir, en mon particulier, de ce fâcheux pas, en quoi vous rendrez autant d'office à Messieurs les commissaires qu'à lui; car vous jugez bien que ni M. le chancelier ni M. le surintendant ne me refuseront pas tous les arrêts que je leur demanderai pour si peu de chose et où le roi n'a aucun intérêt. Cependant j'en serai en mon particulier extrêmement obligé auxdits sieurs commissaires et à vous [1].

XLI

A Paris, ce 3e décembre 1660.

J'ai reçu votre lettre du 21e du mois passé, qui ne m'a rien appris que ce à quoi je m'attendais déjà, qu'il ne vous réussirait pas de faire démarrer mon père avant l'hiver. J'aurais été ravi qu'il eût pu se résoudre à venir dans l'automne, mais, dès que j'ai vu la mauvaise saison arrivée, j'aurais été très-fâché qu'il eût hasardé un si long voyage en l'âge où il est, et, ne recevant pas de vos nouvelles, j'étais déjà en grande inquiétude qu'il ne se fût mis dans ce risque, qui sont des fautes qu'on ne fait pas deux fois en sa vie, quand on est si avancé dans sa course. Je suis seulement fâché de la longue pénitence que vous aurez faite dans le

---

(1) Deux arrêts du Conseil, des 31 janvier 1633 et 21 avril 1664, réglèrent les pencartes des péages qui se levaient sur l'Isère et sur le Rhône.

séjour de Gap, qui n'est pas, à mon sens, fort charmant pour qui a ses affaires et ses divertissements ailleurs. Je voudrais bien qu'il vous eût plu de me mander, et je vous prie encore pour satisfaire ma curiosité, sans autre dessein, le détail des belles affaires qu'a faites Dupré [1], et en quoi consiste présentement le travail que mon père se donne la peine de faire.

Je n'ai point encore vu ici M. de La Berchère. Il a pris la peine de venir deux fois céans sans m'y rencontrer et je ne sais pas son logis. Je m'en informerai demain de quelques-uns de nos Dauphinois.

J'ai fait donner une pension de 2,000 francs à mon cousin de Champfagot sur l'abbaye de Saint-Sulpice [2], qui avait été promise à M. de Montholon [3] avant que j'eusse aucun avis de la vacance.

J'ai déjà touché 80,000 écus de ce que le roi m'a donné pour la charge de chancelier de la reine, quoiqu'elle ne soit pas encore donnée ou vendue; les 20,000 autres sont assurés. Je vous prie de le mander à mon père et d'y ajouter de ma part qu'il n'a pas besoin de se crever le peu qui lui reste de vue à chiffrer [4].

Mon cousin de Varces est arrivé ici lorsque j'y pensais le moins. Je travaille à lui trouver quelque place où pouvoir subsister; mais j'appréhende qu'avant que l'occasion en arrive son argent ne lui manque.

---

(1) Ce Dupré était régisseur des biens et des revenus de l'évêque de Gap. Sa probité laissait, paraît-il, fort à désirer.

(2) Il y avait alors quatre abbayes de Saint-Sulpice.

(3) François de Montholon, d'abord avocat au parlement de Paris, conseiller d'État en 1645, mort en 1699, à l'âge de 79 ans. Il avait épousé Louise Lasnier.

(4) L'évêque de Gap s'occupait en effet beaucoup de mathématiques et, entre autres problèmes, de la *Lunule d'Hippocrate*.

Je suis en marché d'une maison dans Paris, lequel se concluant, je m'en donnerai pour 100,000 écus [1]. Je vendrai la mienne 40,000 [2].

XLII

A Paris, ce 21e décembre 1660.

J'ai écrit en substance à mon oncle l'ambassadeur tout ce que vous m'avez mandé sur son affaire, et je vous prie de lui en écrire aussi confidemment toutes vos pensées, prenant garde que, comme il se laisse prévenir par les siennes, il faut montrer d'y adhérer entièrement et en ce que vous ne pourrez pas faire en témoigner autant de déplaisir que lui.

Je m'informerai de la valeur de l'abbaye de Montpeyroux [3].

---

(1) La dépense pour la construction de cet hôtel ne dépassa guère, chose assez rare, l'estimation première. Elle s'éleva à 302,000 livres, dont 70,000 pour le terrain et 232,000 pour les travaux. C'était une somptueuse habitation avec de magnifiques jardins. Hugues de Lionne s'y installa en 1664 et sa famille le vendit au commencement du siècle dernier au premier président de Pontchartrain, qui lui donna son nom. Il fut ensuite acquis par Louis XV, pour le ministère des finances. Sous la Restauration on y plaça le ministère de l'intérieur et l'administration de la Loterie. Enfin, de 1825 à 1828, des travaux d'édilité le firent entièrement disparaître, ainsi que le nom de la rue de Lionne.

(2) C'était probablement la maison située rue Vivienne, qui lui venait de sa femme et qui effectivement avait été évaluée 120,000 livres dans le contrat de mariage. Si dans la dot de Paule Payen figurait réellement un hôtel estimé 250,000 livres, on ne voit pas pourquoi Hugues de Lionne aurait été dans la nécessité de vendre le sien et d'en construire un autre à grands frais sur l'emplacement de plusieurs autres habitations.

(3) L'abbaye de Montpeyroux en Auvergne, diocèse de Clermont, ordre de Cîteaux, fondée par Faucon de Jaligny, en 1126.

Il est pourtant malaisé de faire tomber un évêché à un homme qui n'est pas connu, et peut-être la conscience y est intéressée. Il faudrait qu'il fît ses propositions plus en forme, car l'abbaye seule ne vaut pas l'évêché.

Dès que M. Aimé me dira ce qu'il faut que je demande précisément à M. le chancelier, j'irai exprès chez lui pour l'en solliciter.

M. de Saint-Pierre, qui m'a vu souvent, ne m'a point encore parlé de son affaire. Si je crois d'y servir M. de Châteaudouble en la manière dont vous m'écrivez, je n'en perdrai pas l'occasion.

Je vous ai écrit en faveur du comte de Vic [1]. Je vous prie de faire l'impossible dans son affaire. Sa partie, qui est un Musnier-Lartige, conseiller en ce parlement et d'ailleurs grand ivrogne et M. feu, a fait ici rage contre moi dans mon grand procès, et je serais ravi qu'il fût tondu, pourvu que ce soit sans injustice.

XLIII

A Paris, ce 31e décembre 1660.

J'ai été surpris et touché de ce que vous me mandez de l'arrêt de Messieurs de votre parlement de faire des remontrances pour la révocation du péage de Saint-Saphorin. Le

---

(1) Dominique de Vic, seigneur d'Érone, Nouville et Morard, mort en 1676. Il s'était marié deux fois : en premières noces avec Marie de Bar et en secondes avec Marie Bossan, en 1664. Son père avait été commissaire en Dauphiné pour l'exécution de l'édit de Nantes.

Dauphiné ne paie que la moindre partie de ce péage. Il me semble que ces Messieurs pouvaient bien avoir quelque petite considération pour moi, après m'être conduit comme je l'ai fait dans la conjoncture de la suppression de la cour des aides, à la tête de laquelle j'avais un proche parent [1], et cela seulement pour les servir. Mais je reconnais aujourd'hui, trop tard, que qui oblige un corps n'oblige personne. Je pourrais pourtant sur ce même intérêt-là leur être bon à l'avenir à quelque chose : mais il les faut laisser faire et entre eux. M. le président de Charmes, qui, comme bon parent de mon oncle [2], écrit de deçà fortement pour la révocation dudit péage de Saint-Saphorin, afin de maintenir son crédit dans la compagnie.

Le bruit s'étant divulgué de deçà que mon père revient et que j'ai dessein de lui faire permuter son évêché contre des bénéfices simples, je reçois depuis quelques jours des propositions de toutes parts, dont même il y en a de fort avantageuses et qu'il ne tient qu'à moi de conclure quand je voudrai. Mais pour cela la principale pièce me manque, qui est de savoir le revenu au vrai de l'évêché, parce que, comme vous jugez bien, c'est toujours la première question qu'on me fait. Mon père m'en avait bien autrefois envoyé un état, mais je ne veux pas prendre pied là-dessus depuis que nous avons su les friponneries de Dupré, qui n'aura pas manqué de lui cacher à lui-même la véritable valeur dudit évêché.

---

(1) Hugues Jannon petit-fils de Joffrey Jannon et de Barthelémianne de Lionne, procureur général à la cour des aides de Vienne, grand ami de Chorier, qu'il logeait chez lui. Informé de la prochaine suppression de cette cour, il se démit en 1658 de sa charge et devint obéancier de l'église de Saint-Just de Lyon.

(2) Jacques Coste, comte de Charmes, et Humbert de Lionne étaient neveux de Claude de Portes et par conséquent cousins germains.

Je crois que dans l'application qu'a présentement mon père à revoir tous ses comptes, un de ses principaux objets doit être de découvrir au vrai quel est le revenu annuel dudit évêché; car, comme je ne voudrais pas être trompé, je ne voudrais aussi tromper personne. Cependant je suis si vivement pressé de tous ceux qui me parlent pour cette permutation que, jugeant d'ailleurs qu'il ne faut pas laisser corrompre dans des longueurs la bonté de cette conjoncture et les avantages qu'on y peut trouver, je vous prie de me faire la faveur que, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, vous dépêchiez un messager à Gap, que mon père paiera, par lequel vous lui demandiez de ma part un état au vrai du revenu de son évêché et de tout le détail, présupposant qu'il sera bien plus fort que le dernier qui me fut envoyé par le ministère de Dupré, lequel avait intérêt de le faire de peu de valeur pour avoir plus de moyens de friponner dessus. J'attendrai cette pièce avec grande impatience, et après l'avoir eue je ne conclurai pourtant rien que sous le bon plaisir de mon père, tant pour les conditions de la permutation que pour l'élection de la personne, afin que sa conscience soit en repos, quoique ce soit plutôt au roi et à son confesseur d'en examiner les qualités qu'à mon père, qui ne peut pas connaître les sujets qui méritent ou non l'épiscopat.

Je vous prie aussi de me faire une prompte réponse sur l'information que je vous demandai, il y a quelques jours, d'un certain revenu dans le Briançonnais.

XLIV

A Paris, ce 17e février 1661.

Je ne sais, mon cher oncle, ce que vous avez pensé de mon long silence, mais je sais bien que quand je serais dix ans sans vous écrire, vous ne devriez pas croire que je fusse

autre que je l'ai toujours été. Un nombre infini d'occupations, dont j'ai été surchargé depuis deux mois plus qu'à l'ordinaire, m'a fait remettre d'une semaine à l'autre à prendre la plume, et à présent je me trouve bien en peine quelle bonne excuse je pourrai vous donner, et par cette raison je n'en chercherai point que dans votre seule bonté.

Je viens de recevoir tout à l'heure des lettres de mon cousin de Lesseins [1] de la cour de M. l'Électeur de Brandebourg, où il a commencé à faire merveilles pour le service du roi. Il ne faut pourtant rien publier de delà de son voyage et il suffit que vous et M. de Claveyson sachent où il est et qu'il se porte bien.

M. de Veyssilieu [2], que j'ai été ravi de voir, m'a remis les originaux de mes quittances des augmentations de gages. Nous avons déjà bu deux fois ensemble à votre santé et il m'a promis de me faire souvent cette faveur, que j'estime fort.

J'ai reçu aussi les deux exemplaires et un troisième pour M. le chancelier de l'*Histoire* de M. Chorier [3]. Je ne sais si encore aujourd'hui j'aurai le loisir de répondre à sa lettre et

---

(1) Humbert de Lionne seigneur de Flandènes, alors ambassadeur près de l'Électeur de Brandebourg.

(2) Pierre Rabot d'Avrillac, sieur de Veyssilieu, conseiller au parlement du 7 janvier 1647, en remplacement de son frère Laurent, décédé le 24 novembre 1695.

(3) Nicolas Chorier, né à Vienne le 1er septembre 1612, reçu docteur en droit à l'université de Valence le 6 mai 1639. Il exerça d'abord la profession d'avocat dans sa ville natale. Après la suppression de la cour des aides, il vint en juillet 1659 s'établir à Grenoble, où il décéda le 14 août 1692. Il avait épousé Catherine Vallier, de laquelle il eut trois enfants, auxquels il survécut.

Chorier a composé et publié un grand nombre d'ouvrages, savoir : 23 imprimés et 5 manuscrits, dont M. Rochas a donné la description complète dans la *Biographie du Dauphiné*, t. 1, p. 244.

lui témoigner la reconnaissance que je conserverai toute ma vie de m'avoir placé dans son livre si honorablement. Je vous prie de me mander confidemment votre sentiment, si vous estimez que je doive lui offrir quelque présent et de quel prix [1].

En revoyant vos lettres, je vous avoue que j'ai oublié de parler de l'entretien de la transaction de M. de Bressac [2] et de sa belle-sœur à Messieurs du parlement de Toulouse, qui me vinrent voir il y a quelques jours en corps, le premier président en tête. Je le ferai à la première occasion. Je vous dirai là-dessus que les parlements de Rouen et de Bretagne en avaient été de même. Je ne sais encore si M. de La Berchère et Messieurs nos compatriotes, après qu'ils auront salué le roi, me voudront traiter plus familièrement. N'en parlez à personne et laissez-leur prendre leur résolution et leurs mouvements comme ils voudront. Provence en usera comme les trois que je viens de dire. Les autres parlements n'ont point de présenté. Il n'y a que Bordeaux qui est aussi venu, mais c'était pour ses affaires.

J'ai été bien aise d'apprendre l'obligation que mon oncle l'ambassadeur a à M. le président de Pourroy. Je vous prie de lui témoigner que j'y prends beaucoup de part. Faites

---

(1) Chorier, qui avait déjà eu l'occasion de complimenter Hugues de Lionne à son passage à Vienne, au mois de mai 1656, « sur les grandes choses qu'il avait faites à Rome, » dédia, comme on le sait, à ce grand ministre le premier volume de l'*Histoire de Dauphiné*, paru en 1661. Ce dernier lui écrivit pour le remercier et lui promettre ses services. L'occasion se présenta plus tard, mais nous ignorons en quoi consista la marque de gratitude de Hugues de Lionne pour l'honneur qu'il avait reçu.

(2) Charles-Jacques de Bressac, conseiller au parlement du 10 septembre 1651, en remplacement de François, son frère. Il avait épousé Marie du Lieu. Son autre frère, l'abbé Laurent, était aumônier du roi et avait fait l'oraison funèbre de Lesdiguières.

aussi, je vous prie, un compliment de ma part à M. le président de La Coste sur la mort de madame sa femme [1]. Je ne lui écris point, pour ne pas l'obliger à une réponse.

Je vous prie de voir le P. Labbé [2] sur une pensée dont il m'écrit de mettre quelque inscription à mon avantage dans l'église que les Jésuites veulent faire bâtir [3]. Faites-vous expliquer tout ce qu'il a pensé là-dessus et combien il désirerait que je contribuasse. Après quoi je vous ferai savoir mon intention.

A votre commodité, je vous prie aussi de faire compliment de ma part à ces Messieurs qui ont bien voulu se souvenir de moi avantageusement dans les vers qu'ils ont mis à la tête de l'Histoire de M. Chorier [4]. Il y a, ce me semble, M. Catillon [5] et un Père Gratte [6], Jésuite, et quelques autres. Témoignez-leur en obligation de ma part et..... [7] correspondre par quelque service.

Je suis tout à vous.

---

(1) Anne Odeyer.

(2) Pierre Labbé, Jésuite, né en 1594 à Clermont, où il professa longtemps la rhétorique. Il devint recteur du collége de Grenoble, puis de celui de Lyon, où il décéda le 15 février 1678.

(3) C'est l'église du lycée de Grenoble.

(4) Ces vers consistent en un sonnet de François Bonniel, aumônier du roi, abbé de Treffort.

(5) Antoine Bonniel de Cathillon, « dont la vertu et l'érudition étaient si parfaitement connues (Guy Allard), » avocat général en la chambre des comptes en 1640, a inséré dans l'*Histoire de Dauphiné* un madrigal en l'honneur de Chorier. Il avait accompagné à Rome le duc de Créqui en 1633. Il est l'auteur d'une *Vie de Claude Expilly*. Grenoble, Charvys, 1660. In-4°.

(6) Claude Gratte, Jésuite, un des plus savants de son ordre, a mis en tête de la même histoire une ode latine où il fait l'éloge de l'auteur.

(7) Lacune dans le manuscrit.

XLV

A Paris, ce 15e avril 1661.

Votre lettre du 3e du courant m'a donné deux joies les plus grandes que je fusse capable de ressentir : l'une pour la guérison de M. le président de La Coste, dont le mal me tenait dans une inquiétude indicible, et l'autre par l'avis que mon père doit enfin arriver à Grenoble le lendemain des fêtes, et que vous vous prépariez à ne le laisser pas partir seul. Il me semble que cette lettre le doit trouver chez vous, selon le calcul que je fais. Il faut le conseiller de ne faire que de petites journées et toujours par des voies qui ne lui donnent pas plus d'incommodité que s'il se promenait pour ses plaisirs à demi-lieue de Gap. Je ne voudrais pas que notre voyage de Fontainebleau le décourageât. Je prétends lui donner, pendant notre petite absence, une compagnie qui ne le réjouira et ne le divertira pas moins que si nous étions tous ensemble, et de la lui donner même à Berni, quand il viendra aux beaux jours de l'été.

J'ai fait ce qui m'a été possible pour sauver à M. de Chissé [1] la compagnie du pauvre feu chevalier, mais j'avoue que je n'ai su que répondre quand le roi m'a demandé si je voudrais lui conseiller moi-même de donner cet avantage à

---

(1) Claude de Chissé, seigneur de La Bâtie, de Crest et de Céry, marié en 1645 à Bonne de Montferrand. La famille de Chissé a fourni quatre évêques de Grenoble, un gouverneur de Romans, etc. Elle s'est éteinte vers 1680 par cinq frères, tous braves officiers, qui ne laissèrent qu'une sœur, Marguerite, qui épousa Claude de Chaulnes, président au bureau des finances de Dauphiné.

un homme qui avait tiré l'épée contre lui, au même temps qu'il est obligé de casser encore cent trente-six capitaines qui l'ont toujours bien servi.

XLVI

Ce jeudi matin 1661 [1].

Monsieur le procureur général me remet de jour à autre, sous prétexte qu'il cherche un fonds et qu'il le trouvera avec M. Pélisson, Monsieur donnant toujours et confirmant sa parole que c'est une chose assurée; mais comme je crains que cela ne traîne encore quelques jours, j'ai songé que si vous êtes pressé pour vos autres affaires de vous en retourner, je pourrai aussi bien vous écrire à Lyon qu'à Paris ce que j'aurai fait. Je suis même fâché de ne m'en être plus tôt avisé, car j'appréhende bien que vous ne vous soyez beaucoup ennuyé dans cette attente [2].

Il faut faire corriger, s'il vous plaît, la faute qui s'est glissée dans l'une des quittances d'augmentation de gages. J'en écris à M. de Rives. Je crois que cela se peut facilement avec un canif, sans qu'il y paraisse.

---

(1) Billet écrit à Humbert de Lionne, qui se trouvait alors à Paris.

(2) Joachim de Lionne a mis cette note marginale : « Monsieur de Lionne » asseure icy son oncle que M. Fouquet luy asseure un fonds de cent vingt » mille livres, qu'il faisoit donner à mon père, sur ses bons services dans » la province. »

XLVII

A Fontainebleau, ce 31e juillet 1661.

J'ai été surpris de ne voir point arriver ici mon cousin avec mes enfants, qui ont vu le ballet fort commodément.

Je vous donnerai avis quand on le redansera, s'il veut venir prendre ce divertissement et vous-même aussi.

Ayant su que Gourville était sur le point d'aller à Paris faire un tour, je fus hier chez M. le surintendant, qui me reconfirma toutes les paroles qu'il m'avait données et me dit même d'envoyer prendre les billets dudit Gourville avant son départ; ce que j'ai fait, et je verrai tantôt ledit procureur général pour les faire assigner. Il est vrai qu'il m'a dit qu'il voulait parler auparavant à M. Pélisson, qui a un certain fonds que M..... [1] croit consommé.

XLVIII

A Saint-Germain, ce 18e août 1661.

Je participe d'ici bien avant à la juste satisfaction que vous aura causée l'arrivée en bonne santé de mon cher cousin auprès de vous et qu'il ait trouvé en bon état tous vos malades. Il me parla autant bien que vous le pouviez désirer quand

(1) Lacune dans le manuscrit.

il me fit la faveur de me venir dire adieu à Suresne [1], et je suis assuré qu'il vous donnera toujours toute sorte de contentement de sa conduite, quand il connaîtra vos intentions, car il est du meilleur naturel du monde et le plus accommodant.

Ma cousine de Varces m'a écrit une grande lettre sur la nécessité où est son fils. J'en suis fort marri, mais je n'y saurais guère faire plus que je fais. Je lui ai procuré un emploi dans la garnison de La Fère, où il pourra avoir six cents livres par an, s'il veut y demeurer. Cependant il s'en veut aller, à ce qu'il m'a dit, en Dauphiné, et je lui fis dernièrement donner encore dix pistoles pour cela, après plusieurs autres assistances que je lui ai données. Je vous prie de faire réponse pour moi à ma cousine, c'est-à-dire des excuses de ce que je ne suis pas en état de faire davantage.

XLIX

A Fontainebleau, ce 24e août 1661.

Je prends la plume pour me condoloir avec vous de la perte que nous avons faite de M. le président de La Coste. Vous serez rentré à Grenoble dans une conjoncture bien fâcheuse, et je crains bien que vous ne vous affligiez trop de ce coup. Je vous prie que ce ne soit pas au point que votre santé en puisse être altérée. J'écris un mot sur cet

---

(1) Où Hugues de Lionne avait une maison de campagne.

accident à M. de Montbivos [1], que je qualifie maintenant du nom de feu son père.

Vos billets sont allés à Paris pour quelques expéditions qu'il y faut faire. Je l'ai su parce que j'avais envoyé chez M. Pélisson pour les retirer. Reposez-vous sur moi que cette affaire ira bien, au moins si Dieu me donne assez de vie pour en voir le bout et que je conserve quelque crédit.

Je suis tout à vous.

L

A Fontainebleau, ce 17e septembre 1661.

Je commencerai par vous protester que je vous renverrai vos lettres toutes fermées si vous continuez à m'y donner le titre que je suis bien éloigné de prétendre ni de mériter.

Vous aurez déjà su le coup de foudre tombé à Nantes sur M. le surintendant [2] et le soin qu'a eu la bonté de prendre le roi de m'envoyer quérir dans le même temps pour m'assurer que cela ne me regardait nullement; que les fautes étaient personnelles et qu'il savait bien que je ne pouvais avoir aucune part imaginable aux sujets de

---

(1) A la mort du président Claude Simiane de La Coste, son fils François, conseiller, puis président au parlement, prit le nom de Montbivos. Il se maria avec Anne Pourroy, qui lui donna deux fils : l'abbé de Marcillac et le comte de Simiane, qui fut premier écuyer de Madame et maréchal de camp.

(2) Le surintendant Fouquet fut arrêté à Nantes le 5 septembre 1661. — Voyez Chéruel, *Mémoire sur la vie publique et privée de Fouquet*. 2 vol. in-8°. Paris, 1862.

plainte que lui avait donnés ledit sieur surintendant ; qu'il était d'ailleurs très-satisfait de mes services, et que je continuasse à les lui rendre [1]; et en effet il m'a traité depuis cela aussi bien que jamais et avec la même, voire plus grande confiance qu'auparavant. Vous pouvez juger cependant quel a été mon déplaisir de la disgrâce d'un tel ami [2]. Ce qui accroît encore la douleur que j'en ai, c'est que j'appréhende qu'elle ne vous soit bien préjudiciable dans la suite; car, encore que par bonheur, deux jours auparavant, j'eusse retiré de M. Pélisson ce qui vous regarde [3], je ne vois pas bien maintenant par quelle voie m'en servir : les expéditions n'ayant pu être mises sur le registre de M. Colbert [4], et je n'ose pas même en parler, de peur de coûter cher à celui qui vous a voulu favoriser, sans que cela vous serve de rien. Je prendrai conseil et ferai le mieux qu'il me sera possible pour votre avantage et pour sauver votre intérêt. Du reste, la personne du monde qui aura à l'avenir le moins de crédit aux finances sera moi, et je ne sais même si je pourrai retirer les 4,000 francs dont j'ai donné ma promesse à Gourville; mais c'est la moindre chose que je considère. Je vous remercie de l'enregistrement de mes

---

(1) Les paroles de Louis XIV que cite Hugues de Lionne sont textuellement rapportées par de Brienne (*Mémoires*, chap. XX, p. 207), qui était présent à la scène.

(2) La catastrophe de Fouquet effecta profondément de Lionne. Il y avait entre eux, outre de grands intérêts d'affaires et d'argent, des engagements pour le mariage du fils aîné du ministre avec la fille du surintendant. Il y avait même un dédit de 200,000 livres promis par ce dernier.

(3) Il avait retiré de M. Pélisson une somme de 10,000 livres en faveur de son oncle, Humbert de Lionne.

(4) Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances, en remplacement de Fouquet, qu'il avait contribué à renverser. Né à Reims en 1619, mort le 7 septembre 1689. Il eut deux fils : Jacques, qui fut archevêque de Reims, et Jean-Baptiste, marquis de Segnelay.

quittances. Je suis brouillé avec M. le chancelier et ne saurais vous envoyer la permission que désire M. Chorier. Je verrai si quelque secrétaire du roi la pourra obtenir, sans que je m'en mêle [1].

LI

A Fontainebleau, ce 1er octobre 1661.

Touchant ce que vous avez écrit à mon père sur l'histoire que vous auraient faite Madame la présidente Pourroy et Madame de Bressac, sa fille, je n'ai à vous dire autre chose, si ce n'est que je ne ferai rien que ce que mon oncle l'ambassadeur désirera de moi, et que je suis obligé de suivre le parti qu'il prendra, tel qu'il puisse être. D'ailleurs, entre vous et moi, vous savez par expérience si M. le président Pourroy et M. de Vaulxère ont accoutumé de faire grand cas de mes prières aux affaires que vous leur avez quelquefois recommandées de ma part.

J'ai reçu vos lettres des 14e et 18e du mois passé. Je vous prie de prendre soin de faire ôter, comme de vous-même, tout ce que mon cousin de Lesseins avait ajouté dans l'épître dédicatoire de M. Chorier, en l'endroit où il est parlé du

---

(1) Cette crainte excessive ne s'explique guère, car le privilége mis en tête du 1er volume de l'*Histoire de Dauphiné* de Chorier porte la date du 30 septembre 1661, la permission du chancelier Séguier et la signature de Coupeau. L'ouvrage était achevé d'imprimer le 10 décembre suivant et, malgré les défenses, des exemplaires avaient été immédiatement distribués. Enfin Chorier, dans ses *Mémoires*, dit que le chancelier avait facilement accordé, par lettres patentes royales, la permission de publier le premier volume de l'*Histoire de Dauphiné*. Ces entraves mises à l'impression et à la distribution de cet ouvrage ne sont pas mentionnées par les biographes.

conseil et du ministère renfermés en trois personnes [1], et puisqu'il y a du temps, à cause des difficultés de la permission de l'impression, je serais bien aise de la revoir auparavant pour voir comme on l'aura laissée, après la réformation que je vous marque [2].

Il sera bien, si vous n'y prévoyez point de difficulté, de faire enregistrer mes quittances à la chambre comme au bureau, car cela ne peut nuire. On donna hier au conseil un arrêt qui retranche le tiers de l'effectif, en quoi je perds 4,000 livres de rente.

Je ne doute pas qu'il ne soit allé jusqu'à vous quelque chose des bruits qui ont couru à Paris sur mon sujet. Les uns voulaient que je me fusse volontairement retiré, les autres, que j'en eusse reçu l'ordre, avec Messieurs les maréchaux de Clérembault [3] et d'Albret [4]; ce qui est autant faux pour eux que pour moi. Je ne reconnais point, Dieu merci, aucun changement ni diminution aux bontés et en la confiance de Sa Majesté. Je vous dirai même qu'il y a deux

---

(1) Les ministres de Lionne, Letellier et Fouquet.

(2) La longue et louangeuse épître placée en tête de l'*Histoire de Dauphiné* ne contient point le passage dont se plaint Hugues de Lionne. Cette dédicacé est précédée d'armoiries, très-bien gravées, écartelées de Lionne et de Servien, et suivie d'un sonnet signé François Bonniel, à la date du 4 août 1661. On n'y lit point ce qu'avait blâmé le ministre, non plus que les vers de son cousin. Cependant quelques rares exemplaires offrent des variantes contenues en une page.

(3) Philippe de Clérembault, maréchal de France en 1654, mort à Paris en 1663.

(4) César-Phœbus d'Albret, comte de Dreux, maréchal de France en 1654, gouverneur de Guyenne, mort à Paris, le 3 septembre 1676, âgé de 62 ans. C'est chez lui que la veuve Scarron, qui était sa parente, trouva une hospitalité dont elle avait fort besoin et dont au reste elle se souvint toujours avec reconnaissance. Le trisaïeul de ce maréchal, Étienne, bâtard d'Albret, était grand-oncle de Henri IV.

jours le roi vint céans en mascarade avec Madame [1] et me surprit dans le lit avec ma femme, et si j'eusse été debout, on aurait résolu à envoyer quérir les violons pour danser dans la grande chambre, dont le lit est à côté [2].

LII

A Fontainebleau, ce 9e octobre 1661.

J'ai reçu votre lettre du 25e du mois passé et une autre encore depuis, qui vient de s'égarer entre mes mains. Je me souviens pourtant qu'en son premier article M. votre premier président a mieux deviné qu'il ne fit au sujet de la paix. Je lui suis fort obligé des pensées qu'il a eues sur le mien, et il a mieux jugé que moi-même, non pas que je ne me sentisse bien fort sur mon innocence, de quelque côté qu'on l'eût voulu attaquer, mais parce que je sais par expérience ce que peuvent quelquefois les cabales de cour. J'avoue que jusqu'ici je n'ai marché qu'en tâtant le pavé et croyant trouver un piége à chaque pas. Mais à présent je marche ferme et le roi a la bonté de me traiter d'une manière que je n'ai rien à désirer au delà, si ce n'est la continuation, à quoi je donnerai bien de mon côté tous mes soins et toute mon application par mes services. Le roi a voulu que je m'accommodasse avec M. le chancelier et lui en a dit autant. Cela s'est aussitôt achevé sans entremetteur. Je fus hier chez

---

(1) Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, belle-sœur du roi, morte à Saint-Cloud, le 29 juin 1676.

(2) Pour comprendre ce tableau d'intérieur conjugal et la visite du roi, il faut se rappeler que dans les résidences royales les invités étaient logés sous le même toit et plus ou moins porte à porte de S. M.

lui et à la fin nous demeurâmes meilleurs amis que jamais et dans une plus grande liaison. J'ai travaillé ensuite trois heures durant chez lui aux affaires du roi et à la fin nouvelles protestations d'amitié et d'union.

Je ne puis encore rien vous dire de plus que ce que je vous mandai dernièrement sur votre affaire. Assurez-vous que si la chose est humainement possible, elle se fera et je n'oublierai rien de ma part dans les temps. Ça a été un des incidents qui m'a autant déplu dans les choses qui sont arrivées.

Je vous écrivis il y a quelques jours ce que je désirais touchant l'épître dédicatoire de M. Chorier; j'attends votre réponse et suis tout à vous.

Le sens de la devise de mes armes me plaît assez, mais le mot *scandit* ne me plaît pas : il semble qu'il ne s'applique qu'à un écolier qui scande des vers. Je crois qu'il serait mieux : *Superat fastigia virtus* ou plutôt même *ascendit*. Quelque Jésuite dira lequel est le meilleur [1].

LIII

A Fontainebleau, ce 22e octobre 1661.

J'ai reçu votre lettre du 9e, avec l'épître dédicatoire. Il faut en ôter absolument les périodes que M. Chorier a barrées à côté, qui commencent : *Mais quelle disgrâce,* et toute la suite où il était parlé du conseil de trois personnes et un autre endroit où il est parlé de trois instruments. Oter ce

(1) Le mot *scandit* a été maintenu dans la devise qui accompagne les armes particulières du ministre.

mot de *trois*, et tout le reste pourra demeurer [1]. Mais la question est pour le privilége, car je ne crois pas que M. le chancelier [2] l'accorde qu'il n'ait fait lire l'histoire par des personnes intelligentes et affidées, à cause qu'il pourrait y avoir des choses sur la donation du Dauphiné à nos rois et les priviléges de la province, qui ont été la plupart détruits, que le roi pourrait avoir intérêt à ne les laisser pas publier [3], et je ne voudrais pas m'exposer à presser M. le chancelier de donner cette permission sans faire voir ce livre et qu'après il s'y rencontrât des choses de cette nature. Puisqu'il est imprimé, il me semble qu'il en pourrait envoyer un

---

(1) Hugues de Lionne jugeait que dans cette épître dédicatoire il n'était pas très-prudent de faire figurer avec éloge, à côté de son nom, celui d'un ministre dont la récente disgrâce avait eu tant d'éclat et de laquelle il s'estimait heureux de n'avoir point essuyé le contre-coup. Quant à Chorier, loin de la cour et tout à son désir de plaire, il n'appréciait pas les inconvénients que pouvait avoir sa citation inopportune.

(2) Pierre Séguier, duc de Villemer, comte de Gien, pair de France, né à Paris le 24 mai 1588. D'abord conseiller, puis président au parlement, garde des sceaux en 1633, chancelier en 1635 jusqu'à sa mort, arrivée le 28 janvier 1672. Il ne laissa que deux filles, Marie et Charlotte, de son mariage avec Madeleine Fabri de Champauzé.

(3) Malgré la toute-puissance et les titres acquis par la force triomphante, Louis XIV ne méconnaissait pas les droits que l'histoire conserve en faveur des souverains dépossédés et des peuples opprimés. Il redoutait cette double revendication au sujet du Dauphiné, parce que depuis la mort de Charlemagne cette province avait toujours relevé des empereurs d'Allemagne ou formé un état séparé sous les Bosonides et les Dauphins, à ce point que le premier Dauphin français demanda l'investiture et reçut le titre de vicaire-général de l'Empire, et qu'enfin les libertés delphinales, stipulées dans l'acte de cession de ce pays à la France, souvent jurées, avaient été anéanties. Ces souvenirs, plus importuns que menaçants, déplaisaient à la royauté. Il y avait aussi certains griefs qui n'étaient pas fondés. Ainsi, par exemple, la clause de l'acte du 23 avril 1343, si souvent citée, que le Dauphiné ne pourrait être uni ni ajouté au royaume *fors tant comme l'empire y seroit uny*, n'est pas reproduite dans le traité définitif du transfert de notre province, signé, juré et proclamé à Romans, le 30 mars 1349.

exemplaire, qu'on ferait examiner en peu de temps par M. Priezac.

Je tâcherai de faire en sorte de n'accorder aucune lettre pour Toulouse, ni pour M. de Bressac, ni pour ses parties, et me servirai auprès de mon oncle, s'il me presse, de ce que vous me mandez du peu de reconnaissance de M. de Bressac. M. de Lorme [1] est aussi éloigné que jamais d'avoir un emploi dans les finances.

LIV

A Fontainebleau, ce 29e novembre 1661.

J'ai reçu votre lettre du 16e courant, qui ne m'oblige à y faire autre réponse qu'un remerciement de vos nouvelles.

Mes amis de Toulouse m'écrivent pour savoir de moi lequel des deux partis je désire qu'ils servent dans le procès de M. de Bressac. J'ai répondu que j'étais neutre et n'en recommandais aucun l'un plus que l'autre. Je vous prie de le faire savoir à M. le président Pourroy et à sa famille.

M. Letellier s'est enquis de moi ce matin quelles qualités a M. Francon [2], qu'ils ont choisi pour la chambre de justice.

---

(1) Delorme (Thomas), né à La Côte-Saint-André vers 1642, avocat au parlement de Grenoble, décédé dans cette ville en 1724, auteur de poésies publiées à Lyon en 1665, sous le titre de *Muse nouvelle*. In-12 de 309 pp. Il a fait un *madrigal* précédé de cette mention : Pour Monsieur Chorier, sur la continuation de son *Histoire de Dauphiné*, t. II.

(2) François Francon, conseiller au parlement du 15 février 1659. Il fut appelé à Paris comme officier de la chambre de justice tirée des parlements.

Je ne lui en ai rien su dire. Je vous prie de me faire confidemment sa description, au vrai.

Nous retournons jeudi prochain à Paris. Le roi nous a dispensés, M. Letellier et moi, de le suivre au voyage de Chartres. S. M. m'a promis un logement au Louvre. Je suis tout à vous.

LV

A Paris, ce 12e décembre 1661.

Il est venu en troupe à moi une flotte de créanciers de M. Forcoal [1] et de M. de Marcillac [2] pour se plaindre que mon crédit au parlement de Grenoble leur faisait courir risque de leur ruine entière. Je me suis défendu le mieux que j'ai pu de cette vanité qu'ils voulaient me donner. Cependant il y en a parmi eux de si considérables, et entre autres M. de Boutigneux [3], qui est à la reine et que je voudrais fort obliger, que je n'ai pu me défendre de leur promettre que je vous écrirais pour suspendre au moins les effets de mon prétendu crédit. M. Forcoal a eu grand tort

---

(1) Pierre Forcoal, maître des requêtes de l'hôtel du roi.

(2) François de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, grand-maître de la garde-robe du roi, né le 15 décembre 1619, chevalier du Saint-Esprit en 1661, gouverneur du Poitou, mort à Paris le 17 mars 1680. Il avait épousé Anne de Vivonne, qui lui donna six enfants.

(3) Jacques-Claude de La Palu, comte de Bouligneux, lieutenant des gendarmes de la reine. Il épousa Henriette de La Garde de La Trousse, d'où vinrent plusieurs fils, parmi lesquels Louis de La Palu, qui fut lieutenant général et tué en 1704.

de se vanter que je me mélasse dans cette affaire pour le servir, car je suis aujourd'hui réduit à vous prier, comme je fais, de témoigner à tous M^rs^ les juges à qui vous pouvez avoir parlé de ma part, que je ne prends plus aucune part à ce procès de quelque manière que ce soit.

Le dernier article de votre lettre que je reçus hier m'a infiniment touché. Je n'aurais jamais cru mon cousin de si mauvais naturel que de prendre la conduite que vous me marquez avec le meilleur père du monde. Dieu me garde d'avoir la pensée de vous aigrir contre lui plus que vous ne l'êtes. Je voudrais bien plutôt l'excuser; mais aucune considération ne m'empêchera de dire que s'il ne se remet dans son devoir envers vous, c'est-à-dire qu'il ne s'attache à faire sa charge, je lui ôterai bien la pensée et le moyen de revenir ici, en vous envoyant un ordre du roi qui lui défende de désemparer [1].

LVI

A Paris, ce 16e décembre 1661.

J'ai reçu votre lettre du 4e. Mon cousin de Lesseins est parti il y a quatre jours en fort bonne santé et meilleure qu'il ne l'eut jamais, après avoir pris de son ordonnance cinq ou six fois du vin émétique.

Je n'ai point d'impatience de voir le premier tome de

---

(1) Hugues de Lionne veut dire qu'il ferait envoyer à son cousin Joachim une lettre de cachet pour l'obliger à résider à Grenoble et à y faire les fonctions de la charge de conseiller au parlement.

l'Histoire du sieur Chorier, puisqu'il n'y parle que de l'état où était notre province au temps des Romains. Il fera mal, à mon sens, de la publier qu'il ne la puisse donner tout entière : car la matière du premier tome ne recueillera pas la curiosité du lecteur [1].

Je vous remercie des éclaircissements que vous m'avez donnés touchant la personne, qualités et talents de M. Francon, qui semble être pris fort au naturel dans votre lettre.

Je vous remercie de Messieurs de votre chambre de l'enregistrement de mes quittances. J'ai témoigné tantôt à M. Aymé que j'étais au désespoir de n'être pas en état de le servir pour le petit retranchement qui leur a été fait dans les états de la propre main du roi. Je lui en ai donné une raison sans réplique, qui est que je ne parlerai pas pour moi-même, qui perds, par de semblables retranchements, 10,000 livres de rente depuis un mois, sans en dire un seul mot, quoique le poste où je suis m'en pût donner assez d'accès et de moyens; mais je crois qu'il est juste que chacun, en ces temps-ci, contribue à décharger l'État de dépenses, afin que le roi ait moyen de soulager ses sujets qui en ont plus de besoin [2]. Pour mes 10,000 livres, le compte en est

---

(1) Chorier ne suivit pas ce bon conseil : le tome second de son Histoire de Dauphiné ne parut que dix ans après le premier. Néanmoins cette publication eut beaucoup de retentissement et fit honneur à son auteur.

(2) Ce retranchement ou procédé financier, que le ministre trouve assez naturel, quoiqu'il en soit victime, n'était pas jugé ainsi par les créanciers de l'État, ce que Boileau a exprimé en disant :

. . . . . Plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un édit qui retranche un quartier.

Et le chevalier de Caillet :

Nous allions à l'hôtel de ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

bien aisé : vous en savez 4,000 sur le deuxième quartier retranché des augmentations de gages; 2,000 sur ma conduite des étrangers, dont le roi prend le tiers, et 4,000 sur des aides que j'ai à Châteaudun. Si cette raison ne paie pas vos Messieurs de mon silence et de ma retenue en cette occasion, je n'en sais pas donner de meilleure.

LVII

A Paris, ce 22e mai 1662.

Je viens de m'aviser avec contrition qu'il y a quasi un temps immémorial que je n'ai pris la plume pour vous écrire. Ayez, s'il vous plaît, la bonté de me pardonner ce manquement avec beaucoup d'autres.

J'attends maintenant de jour à autre l'arrivée de mon cousin de Lesseins, des négociations duquel le roi est très-satisfait [1] et m'a avoué qu'il n'aurait jamais cru qu'il eût été si capable. Cela le pourra consoler un peu du surcroît de déplaisir qu'il aura de savoir que l'héritage qui lui est échu ne suffira pas pour payer ses dettes. Je ne lui ai point voulu avancer le temps de cette douleur, c'est-à-dire que je ne lui ai rien mandé de ce que vous m'avez écrit de l'état de ses affaires.

Quelqu'un ayant donné avis au roi du travail nouveau de M. Chorier et même présenté à S. M. les titres des chapitres

---

(1) Humbert de Lionne, de Romans, qui était ambassadeur près l'Électeur de Brandebourg.

de l'ouvrage, S. M. a jugé qu'elle pourrait en recevoir grand préjudice dans les pays étrangers, où l'on est dessus que trop alarmé de ses desseins et de sa puissance. C'est ce qui l'a obligée d'envoyer ordre à celui qui commande dans la province d'empêcher la continuation de cette impression, et, en même temps, elle m'a chargé de faire savoir à l'auteur qu'elle lui sait fort bon gré de son zèle, dont je vous prie de vous acquitter à mon nom et d'y ajouter qu'il pourrait m'envoyer son travail écrit à la main et que je prendrai mon temps de le faire valoir à S. M., lui rendant compte de fois à autre de ce qu'il contient, et peut-être par ce moyen rencontrerai-je quelque occasion de lui procurer quelque avantage, comme j'en aurais un désir extrême [1].

Je ne vous ai rien écrit sur tous les bruits, qui se sont débités avec tant d'éclat, que je m'accommodais avec Messieurs de Brienne de leur charge. Il est vrai que j'en aurais eu quelque pensée, mais je me suis arrêté tout court, à cause du prix exorbitant qu'on en prétendait et qui passait un peu mes forces. J'ai considéré d'ailleurs que je commençais par perdre 30,000 francs, que le roi me donne annuellement pour le travail que je fais, et qu'ainsi pour n'avoir que la même somme et ne faire que la même fonction que je fais, sans qu'il m'en coûte rien, il faudrait que je sacrifiasse, en pure perte, 3 ou 400,000 écus, outre que mon

---

(1) Encore une fois, tout ce passage concernant l'*Histoire de Dauphiné* de Chorier est assez difficile à expliquer. On refuse le 22 mai 1662 de donner l'approbation et on défend même la continuation de l'impression d'un ouvrage qui était approuvé et achevé d'imprimer depuis plusieurs mois. En somme, tout en sachant gré à Chorier de son zèle, le roi, pour des motifs politiques, ne permit pas la publication de cette histoire et même refusa d'approuver la gratification de 500 louis d'or que les États, assemblés à Grenoble vers la fin de 1661, avaient votés à l'auteur, comme récompense nationale, sur la proposition du marquis de Sassenage.

fils n'est pas encore en état ni en âge d'entrer dans la même charge; au lieu qu'ayant patience je puis espérer d'en avoir pour 100,000 écus et peut-être pour rien. Le principal de tout cela est que j'ai reconnu à fond l'affection et l'estime du roi en ce qu'il souhaite la chose peut-être plus que moi, et cela me suffit pour en attendre en toute quiétude des occasions plus avantageuses.

J'ai su de bonne part que M. d'Aviti continue à avoir des emportements déraisonnables contre sa femme. Je vous prie de lui dire franchement de ma part que s'il ne la considère comme une personne qui est ma cousine germaine, je n'aurai pas sujet ni envie de le servir dans les affaires où il pourra avoir besoin de moi.

Je ne vous parle plus de mon cousin, voyant que c'est de votre consentement qu'il continue à demeurer ici; car, si cela n'était pas, sur le moindre mot que vous me manderez, je me ferai donner ordre du roi de lui dire de la part de S. M. qu'il se retire à sa charge, et cela achèvera toutes vos contestations.

LVIII

A Paris, ce 2e juin 1662.

Je vous adresse la réponse que je fais à M. Chorier sur sa *dissertation*[1]. Je vous prie de lui bien recommander encore

---

(1) A l'occasion du transport de la Lorraine par le duc Charles à Louis XIV, Chorier fit une *dissertation*, qu'il dédia au roi et qu'il envoya à Hugues de

que tous les exemplaires en soient supprimés, parce que je craindrais, s'il en mésarrivait, qu'on ne l'en rendît responsable.

Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous avez fait pour la satisfaction de M. Letellier, m'imaginant, bien que son affaire n'a pas passé à la chambre, qu'il ne doive à vos soins et à votre crédit la meilleure partie de cette obligation, et je le lui ferai bien connaître quand je le verrai.

Je m'étonne de n'avoir aucune nouvelle depuis quinze jours de mon cousin de Lesseins. Je le prends néanmoins pour une marque certaine qu'il est en chemin et qu'il peut arriver d'un jour à l'autre [1].

Je trouve fort bien trouvé le nom dont M. de Claveyson a baptisé sa *trouche* (?). Il m'avait consulté là-dessus, mais je n'aurais eu garde, quand j'y aurais songé quinze jours, d'être un si bon parrain que lui, ni de trouver un nom si propre.

Lionne. Il démontrait que la Lorraine, ainsi que le titre et la dignité impériale appartenaient légitimement et de plein droit à la couronne de France. Il plut au roi que cette dissertation fût tenue secrète et ne fût pas publiée pendant qu'auraient lieu les États de l'empire germanique, convoqués à Ratisbonne. Letellier et de Lionne avertirent l'auteur qu'il fallait attendre l'époque indiquée. Ce qui n'empêcha pas que l'ouvrage fut répandu, lu et discuté. (Chorier, *Mémoires*.) Paru en 1662, il avait pour titre : *Dissertation historique et politique sur le traité faict entre le roy et le duc Charles, touchant la Lorraine.* In-4°.

(1) Humbert de Lionne, revenant de son ambassade de Prusse.

LIX

A Paris, ce 14e août 1662.

Il y a longtemps que mon œil est guéri et je vois par votre lettre que ce petit incident vous a donné autant de peine qu'à moi d'incommodité, dont je vous suis bien obligé.

J'espère d'achever cette semaine l'affaire de M. d'Aviti à sa satisfaction. Je voudrais bien vous en pouvoir autant dire de celle de M. de Veyssilieu, mais elle n'est pas faisable, et qui connaîtra un peu le terrain des affaires de finances, comme elles se gouvernent aujourd'hui, n'en disconviendra pas.

Je tirerai de M. de Souvré la lettre de recommandation pour M. de Dolomieu [1]. Je ne crois pas voir de longtemps, ni jamais les environs du Pont-de-Beauvoisin et le souhaite encore moins.

M. d'Agde [2] m'ayant écrit sur la mort de mon père, je

---

(1) Claude Grattet de Dolomieu, président au bureau des finances de Dauphiné, marié à Marguerite de La Poype de Serrières. La terre de Dolomieu fut érigée en marquisat, par lettres de juillet 1688, en faveur de François Grattet.

(2) Louis-François Fouquet, frère du surintendant et de l'archevêque de Narbonne, né en 1609, évêque et comte d'Agde en 1640, chevalier de l'ordre en 1659, mort en 1702, âgé de 75 ans. Après avoir éprouvé, comme tous les membres de sa famille, les effets de la colère de Louis XIV, il obtint enfin, au bout de vingt-neuf ans, la permission de rentrer dans son diocèse, ce qui fit dire à Madame de Sévigné, encore tout émue au souvenir du menuet qu'elle avait dansé avec Sa Majesté : « Il y a une étoile de douceur qui règne dans toutes les actions du roi, qui le rend adorable. »

vous adresse la réponse que je fais à ses compliments et vous prie de prendre soin qu'elle soit rendue bien sûrement.

Dites, je vous prie, à M. le président de Chevrières que je parlerai à M. Letellier de son bâtiment près de l'Arsenal; mais c'est à la condition qu'il donnera ici à M. le comte de Saint-Vallier [1] de quoi entretenir un carrosse, et que c'est une honte, à mon sens, qu'il ne l'ait pas encore fait.

Je suis tout à vous.

M. le commandant de Souvré vient de m'envoyer ses lettres pour M. de Dolomieu [2].

Le roi part le 16 infailliblement pour aller en Lorraine attaquer et réduire la place de Marsal [3]. Il n'y a que M.

---

(1) Pierre-Félix de La Croix-Chevrières, comte de Saint-Vallier, né à Grenoble, le 10 juin 1644, de Jean et de Marie de Sayves. Il fit l'expédition de Gigery et celle de Candie, fut nommé le 20 décembre 1666 colonel d'un régiment d'infanterie de son nom et le 2 août 1670 capitaine des gardes de la porte, dont il se démit en 1689 en faveur du frère du Père de La Chaize. Après avoir essuyé un refus assez dur de Hugues de Lionne, qui peu auparavant avait recherché son alliance, il épousa, le 11 mai 1675, Jeanne de Rouvroy, fille d'honneur de la reine, malgré l'opposition de son père, mais avec l'agrément du roi, qui, à cette occasion, lui donna un brevet de retenue de 100,000 livres et une pension de 2,000 écus. Ce mariage eut les honneurs de plusieurs chansons, dont trois figurent avec des notes dans la collection de Maurepas (t. IV, p. 113). Il eut cinq enfants : deux fils furent colonels d'infanterie et deux filles se marièrent. Il se retira à Grenoble, où il mourut le 16 juin 1699. « Sa femme, belle, spirituelle et galante, y régnait sur les cœurs et les esprits. Elle avait été fort du monde et en était devenue le centre dans cette province, d'où elle ne revint plus à Paris, où elle avait conservé des amis, ainsi qu'à la cour » (Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 322). Son père était Charles de Rouvroy, seigneur du Puy et de Frossy, capitaine au régiment des Gardes françaises, et sa mère était Marie-Ursule de Gontery. Les Rouvroy ayant prétendu être de la même maison que les Rouvroy de Saint-Simon, on peut voir de quelle manière et sur quel ton l'auteur des *Mémoires* (t. VI, p. 147) accueillit cette hardiesse.

(2) Ces lettres concernaient Henri et Marc Grattet de Dolomieu, qui furent reçus chevaliers de Malte.

(3) Le roi entra à Marsal le 4 septembre.

Letellier et moi qui aurons l'honneur d'accompagner Sa Majesté : tout le reste du conseil demeurera ici.

LX

A Paris, ce 3e novembre 1662.

J'ai reçu votre lettre du 22e de l'autre mois et la réponse que vous avait faite M. de La Tivolière. Il faudra maintenant attendre de savoir ce qu'il vous aura dit à votre entrevue. Si les choses se pouvaient lire et publier dès à présent, je crois qu'il lui serait plus avantageux pour étourdir ceux qui l'attaquent et faire qu'ils le laissassent vivre en repos.

La mort de Madame de L'Albert [1] m'a surpris. Je vous prie d'en faire mes compliments à Monsieur son mari, à M. le président de La Coste, à Monsieur et à Madame de La Rochette [2].

Mes enfants sont guéris, Dieu merci, et ne seront point du tout marqués [3].

Je suis en peine que ces fréquentes coliques de mon cousin de Lesseins ne lui jouent quelque jour un mauvais tour.

C'est à vous à prendre votre résolution sur le désir qu'a

---

(1) Madame veuve Rhodes, née de Simiane, mariée à M. de Gordes. Sa fille épousa le duc d'Albret et mourut après deux ans de mariage.

(2) Ennemond Fustier de La Rochette, fils de François, conseiller au parlement du 4 juillet 1606, mort doyen de ce corps le 2 janvier 1665, ne laissant que deux filles. Son frère Gabriel était secrétaire du parlement.

(3) C'est-à-dire qu'ils venaient d'avoir la petite vérole.

mon cousin de retourner ici. Pour moi, vous pouvez croire que je serai toujours ravi de le voir; j'appréhende seulement que vous ayez de la peine à l'en retirer, qu'il n'avance pas grand chose à se faire payer de ses débiteurs et qu'il se détraque pour toute sa vie de sa profession. S'il pouvait donner caution de retourner sans faute dans un certain temps, il faudrait le lui accorder même plus long qu'il ne le demande [1].

LXI

A Paris, ce 23e janvier 1663.

J'ai été ravi d'apprendre que vous ayez enfin mis d'accord les trois frères [2], et ne doute pas que vous n'y ayez eu bien de la peine.

Faites-vous dire ce que je mande au second touchant la charge de M. de Brienne, et s'il n'était pas à Grenoble, ouvrez la lettre et mandez-lui que je vous en ai prié. C'est afin de ne faire pas une répétition inutile.

J'ai un extrême déplaisir de la mauvaise conduite de mon cousin; néanmoins, je crois qu'il faut être plus sage que les jeunes gens. Je vous conseille de lui permettre de venir, à certaines conditions. Mais, parce qu'il ne faut pas qu'il paraisse que vous vous relâchiez le premier, vous pourrez

---

(1) C'est une plainte contre les longs séjours et la mauvaise conduite à Paris de Joachim de Lionne.

(2) Sébastien, Humbert et Charles de Lionne, de la branche de Romans.

dire que je vous ai écrit pour vous prier de le laisser venir, parce qu'il est vrai que quand il partit d'ici nous demeurâmes d'accord qu'il reviendrait faire un tour pour tirer ce qu'il pourrait de ceux qui lui doivent.

Les conditions de cette permission, qu'il faudrait exiger de lui et même par écrit, c'est qu'il promette que, au plus tard à la Pentecôte, il s'en retourne, sans pouvoir alléguer aucun prétexte que ce puisse être pour demeurer davantage, et qu'il s'appliquera le reste de sa vie à faire sa charge comme il doit, sans plus songer qu'il y ait un Paris au monde.

Voilà mon sentiment, que je soumets néanmoins entièrement à votre prudence et à ce qui sera plus de votre inclination [1].

LXII

A Paris, ce 27e mars 1663.

Si votre lettre du 14e ne m'avait été rendue dans une crise d'affaires où je ne me trouve pas bien libre de faire ce que vous désirez, comme j'en ai la même passion extrême, j'aurais pris la plume à l'instant pour vous mander que je l'accordais avec le plus grand plaisir du monde. Cette affaire est l'achat de la charge de M. de Brienne, que j'ai comme conclue, et si elle venait encore à manquer, je vous donne

(1) On verra plus loin que Hugues de Lionne changea de sentiment et qu'il fut le premier à approuver son cousin lorsqu'il eut quitté la toge pour l'épée.

avec le plus grand plaisir du monde la prorogation de deux ans que vous demandez et sans intérêt. Mais si l'affaire s'achève, cela est hors de mon pouvoir, par les raisons que je vais vous déduire succinctement. J'ai traité avec M. de Brienne à 900,000 francs, à condition que je les lui fournirais tous comptants : ce qui ne s'est jamais fait. Mais il en faut passer par là ou manquer la chose, car il craint que ses créanciers ne mettent la patte sur la denrée que je lui baillerais, si elle était en autre nature, et pour cela même il n'a point voulu faire de traité par écrit. Je lui donnerai mon argent en me fournissant les deux démissions du père et du fils. Le diable veut maintenant que certaines personnes, qui voient fort mal volontiers ce qui se passe, continuant leur acharnement à me traverser, ont fait courir des billets chez tous les notaires que je suis un homme ruiné, qui ai toujours fait plus de dépenses que je n'avais de bien et qui veux aujourd'hui hasarder le reste aux dépens d'autrui pour voir si la fortune d'une grande charge me remettra [1]. Cela a produit un si détestable effet pour moi dans les esprits que quand j'ai voulu chercher de l'argent sur mon crédit pour assembler la somme, je n'ai pas trouvé un sol : je dis un seul, et je suis après à boursiller avec mes amis, ce qui ne se montera pas au quart de la somme qu'il me faut, et, pour faire le

(1) C'est probablement là la source de cette opinion assez générale que le ministre de Lionne avait mal géré ses affaires et s'était ruiné. On est étonné, il est vrai, de ce que, après avoir si bien démontré à son oncle que l'achat du titre de ministre d'État était, à tous les points de vue, une mauvaise affaire, il se félicite ensuite de l'avoir acquis au prix exorbitant d'un million, en comptant la gratification de 100,000 francs à Madame de Brienne. En somme, de Lionne laissa après sa mort une situation financière si compromise, que sa femme renonça aux droits résultant pour elle du régime de la communauté des biens et que deux de ses fils, Jules-Paul et Artus, renoncèrent aussi à la succession de leur père.

reste, il me faudra nécessairement céder tous les effets que je puis avoir en les garantissant; encore ne sais-je si j'en viendrai à bout d'arriver à mon compte. Jamais homme ne fut dans l'embarras où je me trouve, car il ne s'agit pas seulement de manquer ma bonne fortune, après avoir eu l'agrément du roi, le plus obligeamment du monde, pour entrer dans la plus belle charge du royaume à mon gré, nonobstant mille traverses qu'on m'a sans discontinuation suscitées; mais aussi la chose importe beaucoup à mon honneur, après l'engagement où chacun sait que je suis entré, peut-être avec un peu d'imprudence, pour n'avoir pas assez bien pris toutes mes mesures. Mon oncle le président [1] m'a obligé sensiblement en cette rencontre, m'ayant offert tout ce qu'il a ici et à Turin et en Dauphiné, jusqu'à la résignation de son office, pour servir de nantissement à celui qui me voudrait donner de l'argent dessus. Mais comme il n'est pas connu, je n'aurais pas trouvé un sol sur ses offres ni sur sa caution, qui a été refusée. Si j'avais pu vendre Berni [2] (comme je serai obligé de le faire dès cette année, et mes maisons aussi pour me libérer des 45,000 francs d'intérêts, qui me dévoreraient à la fin), je l'aurais

---

(1) Ennemond Servien, président de la chambre des comptes et ambassadeur en Savoie.

(2) Berni et la seigneurie de Fresnes, situés dans la vallée de la Bièvre, non loin de Sceaux, formaient un marquisat dont Hugues de Lionne et son fils aîné prirent le titre. Ils avaient été achetés, le 15 septembre 1653, au premier président de Pomponne, moyennant une rente de 21,175 livres et la somme de 169,000 livres. C'est dans cette magnifique habitation que le ministre recevait les ambassadeurs et donnait aux dames de la cour, aux princes et même au roi des fêtes, dont la *Gazette* de Renaudot et la *Muze historique* de Loret ont décrit les magnificences. Le château de Berni devint ensuite la résidence du comte de Clermont, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés. Il n'en subsiste plus aujourd'hui qu'un fragment, servant de moulin. *Sic transit gloria mundi!*

fait, mais je ne m'en suis pu aider en ce rencontre, parce que je ne le veux pas jeter à la tête pour une pièce de pain dans la rareté des acheteurs : personne n'osant faire paraître qu'il a de l'argent durant la chambre de justice, qu'à cause que l'on ne m'aurait pas donné un sol qu'après le décret, qui est une affaire de six mois. Beaucoup d'amis s'emploient pour moi, la plupart inutilement. J'ai quelque espérance pourtant qu'à la fin j'en sortirai bien, et si je puis sauver de la cession générale de mes effets votre obligation, je vous assure que je le ferai. En tous cas, vous pouvez être assuré que quand, pour cette petite partie seulement, je devrais manquer d'entrer dans la charge, je ne serai point cause que vous vous dépouilleriez de la vôtre, ni mon cousin de la sienne pour mon occasion, et que je ne cèderai cette obligation qu'à l'extrémité, ne pouvant mieux faire et qu'à condition qu'on ne vous en demandera le paiement et des intérêts qui auront couru que dans deux ans. Je me chargerais même bien volontiers de ces intérêts-là, si je n'avais sur le dos le fardeau d'en devoir acquitter 45,000 par an, outre 15 ou 20,000 autres que mon bâtiment me mangera ou a déjà mangés, quoiqu'il soit à peine hors de terre. Je considère d'ailleurs que ces 2,000 et tant de livres ne tourneront pas à votre profit, mais à celui de mon cousin, qui ne mérite guère, par sa conduite envers vous, qu'on lui fasse des présents et pour le faire vivre plus au large dans ses plaisirs, pendant que j'aurai moi-même assez de peine à subsister selon la condition où je serai entré. Je ne sais même si, quand le temps que vous lui avez permis d'être ici sera expiré, en cas qu'il ne retourne pas à sa charge pour s'y appliquer d'autre manière qu'il n'a fait jusqu'à présent, vous ne prendrez point un meilleur conseil de la lui vendre que dans ..... [1] d'un temps favorable au débit des offices,

(1) Lacune dans le manuscrit.

tomber justement dans celui que le droit annuel sera vraisemblablement révoqué (quoique je n'en sache rien, bien au vrai), ce qui serait être tombé de fièvre en chaud mal. Je ne vous dis pas cela pour vous y inciter, car, comme je dis, je n'ai aucune connaissance du dessein du roi, mais pour le mettre en considération, afin que vous y fassiez réflexion avec votre prudence accoutumée.

Pour l'autre prière que vous m'avez faite, je ne crois pas mon cousin si perdu de sens qu'il voulût songer à vendre sa charge sans votre su ; néanmoins, comme il faut tout craindre de la jeunesse libertine, j'y donnerai bon ordre, et tant qu'il sera ici, celui qui présente les offices au chancelier, qui est, ce me semble, le garde-rôles, aura un mémoire de ma part pour m'avertir, s'il voit jamais le nom de Lionne en quelque provision.

Ne parlez point, je vous prie, encore de delà de l'affaire de M. de Brienne à qui que ce soit que je ne vous aie donné la nouvelle de la chose conclue ou manquée.

Je ferai savoir à M. de Bertillac [1] ce que vous avez fait pour le service de la dame qu'il avait recommandée. M. de Beauchêne [2] m'a écrit. Je crois qu'il lui passe par la cervelle et à M. de Chevrières que c'est moi qui leur ai fait envoyer des ordres du roi qui ne leur ont pas plu : ce serait bien injustement.

Vous aurez bientôt à Lyon M. de Créqui [3], avec un plé-

---

(1) M. de Bertillac, garde du trésor royal, après avoir été trésorier de la reine-mère, mort en 1702, à l'âge de 90 ans. « Homme fidèle, exact, désintéressé et bon, » suivant Saint-Simon. Son fils devint lieutenant général.

(2) Gabriel Prunier de Saint-André, baron de Beauchêne.

(3) Charles de Créqui-Blanchefort, lieutenant général en 1651, duc et pair l'année suivante, maréchal de France en 1668, ambassadeur à Rome lors de l'attentat des Corses, gouverneur de Paris en 1676, décédé le 13

nipotentiaire du pape. Dieu veuille qu'ils se puissent accommoder. Les prières de ces Messieurs de la Propagation de la foi y pourront beaucoup; mais M. de Chevrières aura peut-être encore sur le cœur contre le pape qu'il énonça que c'était à ma considération qu'il l'avait régalé d'un corps saint.

LXIII

A Paris, ce 6e avril 1663.

Depuis ma dernière lettre, qui vous a appris en quels termes j'en étais pour la charge de M. de Brienne, je n'ai point voulu vous en écrire tant que les orages et les incertitudes ont duré. A présent que l'affaire est tout assurée, je n'ai pas cru devoir tarder un moment à vous donner une nouvelle que vous avez tant témoigné de souhaiter. Il y a eu bien des difficultés et des traverses tant du côté de l'argent qu'il me fallait amasser sur le seul crédit de mes amis, les voies des notaires m'ayant été barrées par des personnes charitables, quoiqu'autrefois j'eusse pu trouver en trois jours un million d'or, que du côté de M. de Brienne, le fils, qui se faisait tenir à quatre pour consentir à donner sa démission. Mais enfin le roi ayant eu la bonté lui-même de vouloir envoyer quérir M. Boucherat [1], qui est tout son

---

février 1667, à 65 ans, laissant d'Armande de Saint-Gelais une fille, qui épousa le prince de Tarente.

(1) Louis Boucherat, neveu du fameux conseiller Broussel, né à Paris, le 20 août 1616, successivement maître des requêtes, conseiller au parlement,

conseil, S. M. lui ayant, après plusieurs autres discours très-obligeants pour moi, formellement déclaré que si le père venait à mourir, il ne permettrait pas que le fils eût plus de 100,000 écus de la charge, qui est la somme qu'elle a coûtée à la famille, et y ayant même ajouté qu'il se pouvait tenir pour dit que ni à présent, ni jamais il ne se servirait de lui dans la charge de secrétaire d'État, tout cela a fait qu'il s'est remis entièrement à la volonté du père et promit de donner sa démission, suivant le traité que j'ai fait avec celui-ci [1]. L'exécution tardera néanmoins encore quelques jours avant que je puisse prêter le serment, parce qu'on m'a demandé quelques jours pour ajuster entre le père et le fils certaines conditions, qui ne me regardent point, touchant la distribution des deniers, et, après cela, il faudra encore du temps pour compter 300,000 écus [2]. J'ai sauvé votre obligation sans être obligé de la transporter à personne; ainsi vous aurez les deux ans de temps à l'acquitter que vous avez désirés. Je voudrais pouvoir vous donner la même satisfaction touchant les intérêts, mais j'en serai si accablé moi-même que, jusqu'à ce que j'aie reçu quelque nouvelle

---

intendant en province, commissaire du roi aux États de Languedoc et de Bretagne, chancelier de France en 1655. Il mit les scellés chez Fouquet et fut un de ses juges; enfin, garde des sceaux de l'ordre du Saint-Esprit en 1691. Il épousa 1° Françoise Marchand, 2° N..... de Loménie, veuve d'un Nesmond. De ces deux mariages il eut trois filles. L'une d'elles épousa Fourcy, qui, étant prévôt des marchands, fit abattre la pyramide de Jean Chatel.

(1) Ce traité est du 14 avril 1663.

(2) La démission de MM. de Brienne en faveur de Hugues de Lionne est du 19 avril 1663 et les provisions de la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères sont datées du lendemain. Hugues de Lionne paya comptant à M. de Brienne père 200,000 livres et à son fils 700,000, plus, bien entendu, 100,000 livres d'étrennes à Madame de Brienne.

grâce considérable de la bonté du roi, je vois bien que j'aurai peine à vivre et qu'avec beaucoup de gloire et d'honneurs je ne laisserai pas d'être incommodé, ayant en toutes façons pris la place de MM. de Brienne, qui se seront mis au large.

Écrivez, je vous prie, tout ceci à mon cousin de Lesseins, et faites-lui mes excuses de mon silence en ce rencontre. A dire vrai, je suis accablé des affaires du roi et des miennes.

LXIV

A Paris, ce 4e mai 1663.

Je vous adresse diverses lettres, que je vous prie de faire rendre.

Je n'ai pas écrit de ma main au premier président[1], comme à M. le président Pourroy et à M. de Chaulnes. Je lui ai voulu donner cette petite mortification et je lui ai changé aussi la souscription, n'ayant mis que *votre très-humble et très-affectionné*. Si vous en entendez parler de delà, vous pouvez dire que les secrétaires d'État, ne devant obéir qu'au roi, n'ont accoutumé d'écrire à personne *obéissant*. M. Letellier ne le traite que comme j'ai fait, et nous n'écrivons pas autrement aux ducs et pairs et aux maréchaux de France.

---

(1) Denis Legoux de La Berchère, premier président au parlement de Grenoble, avec qui Hugues de Lionne était en délicatesse. « Il avait l'esprit extrêmement vif », dit Guy Allard, et « inhumain », ajoute Chorier, justifiant ainsi la devise de ses armes : *Inflexus stimulis omnibus*.

Mon père a eu quelque indisposition cette semaine; mais, Dieu merci, ce ne sera rien. Il s'est opiniâtré à vouloir faire tout le carême, et je crois que ça a été la cause de son mal.

LXV

A Paris, ce 22e mai 1663.

Je n'eus pas la force de vous écrire vendredi dernier, qui fut le jour du plus grand malheur qui me soit arrivé depuis que je suis au monde [1]. Outre ma douleur, je ressens encore une bonne partie de la vôtre. Conservez-vous, je vous prie, plus que jamais et ne vous laissez pas accabler à ce déplaisir : il faut vouloir ce que Dieu veut et le remercier de ce qu'il nous a laissé jouir si longtemps de la personne que nous pleurons tous deux.

Mandez-moi, si vous le savez, ce qu'est devenue cette partie des 5,000 francs que la ville de Gap devait à mon père. Dans l'abondance d'argent où je suis, il m'a laissé charge de payer 22,000 francs à son église. Voilà ce que je dois à ce galant homme de Dupré. Je les paierai néanmoins fort volontiers.

Mon cousin de Claveyson m'adresse le paquet du P. Labbé. Je vous prie qu'il reçoive la réponse par sa main.

---

(1) Il s'agit de la mort de son père, Artus de Lionne, évêque de Gap, arrivée le 18 mai 1663 à Paris, chez son fils, et non dans son abbaye de Solignac.

Le premier président n'a point changé son style avec moi pour le changement du mien. J'attendrai son compliment de condoléance pour faire réponse d'un même temps à ses deux lettres. Il m'a adressé une pièce de son éloquence : *voces et præterea nihil.*

Je me garderai bien d'échanger le département de Provence avec celui de Dauphiné. Il n'y a pas de comparaison de l'un à l'autre, et particulièrement ayant, comme j'ai, la marine et les galères [1]. Il est bon pourtant qu'on le croie dans la province : cela vous y accrédite, et en effet je le pourrai quand je voudrai, du soir au lendemain.

LXVI

A Paris, ce 15e juin 1663.

Je vous ruinerai en paiement de ports de lettres. Mais voici, ce me semble, la dernière fois que je vous en adresserai une flotte. J'aime fort le sieur Tiron, qui est un très-bon domestique, et je ferai ce que je pourrai pour le conserver chez moi. Je n'y hésiterais pas, n'était qu'en l'état où je suis il faut que j'évite toute occasion de dépense et que je retranche beaucoup que j'ai faites jusqu'ici.

Je me souviens fort bien de ce que vous me dîtes à Fontainebleau des 5,000 francs, et quand j'en aurais perdu la

---

(1) Outre les affaires étrangères, la marine et les galères, Hugues de Lionne avait encore l'administration de cinq provinces.

mémoire ou que vous ne m'en auriez jamais parlé, il importerait fort peu et cela serait fort égal.

Je n'ai point encore trouvé le loisir de mettre le nez dans les papiers de mon père. Je recommanderai le sieur Gaillard à M. de Gap [1]. Ne me donnez plus du Monseigneur [2], ou je ne recevrai plus de vos lettres.

LXVII

A Paris, ce 20e août 1663.

Enfin je puis vous donner une nouvelle que, je crois, vous avez plus souhaitée que moi. J'ai prêté cette après-dînée, entre les mains du roi, le serment de secrétaire d'État [3], et depuis cela même j'ai déjà envoyé ce soir, en diverses parties du monde, des lettres et des ordres de Sa Majesté contresignés de moi. C'est tout ce que j'aurai le bien de vous dire pour cette fois, étant, comme vous le pouvez juger, accablé d'affaires et de compliments.

---

(1) Pierre Marion, abbé de Saint-Paul, nommé évêque de Gap le 14 décembre 1661, sacré à Paris le 8 octobre 1662, mort le 25 août 1675.

(2) Il se plaint de nouveau d'être gratifié du titre de Monseigneur, quand cette qualification était couramment donnée à tous les personnages de son rang et quand Chorier l'imprimait sans objection en grandes capitales dans l'épître dédicatoire de son histoire de Dauphiné. En outre, il est vrai, le même auteur, en tête du tome II du même ouvrage, donne au cardinal de Bullion de l'*Altesse éminentissime*, alors que cette distinction lui avait toujours été refusée.

(3) Par suite de l'achat de la charge de MM. de Brienne, Hugues de Lionne était devenu ministre en titre des affaires étrangères.

LXVIII

A Paris, ce 14e décembre 1663.

J'ouvris hier par mégarde un paquet que vous aviez adressé à mon cousin et je ne puis m'en repentir, parce qu'il m'a fait apercevoir d'une faute que j'ai commise en demeurant aussi longtemps que j'ai fait sans vous donner de mes nouvelles.

Premièrement, je vous dirai, une fois pour toutes, que quand je serais dix ans sans vous écrire (ce qui ne m'arrivera plus, car je le ferai au moins une fois par mois), vous ne devriez pas croire que mon silence eût aucune autre excuse que mes occupations, ni me juger capable d'avoir en rien changé de sentiments pour vous, qui sont de la plus grande tendresse que j'aie pour homme vivant, et quand je dirais égale à celle que j'ai pour mes enfants, il n'y aurait point en cela d'exagération.

En second lieu, je vous dirai que les ordres que j'ai à donner pour Gap ont été la seule cause de cette longue interruption de mes lettres. Car, comme il y a divers papiers qu'il faut nécessairement que je voie, j'ai toujours remis d'ordinaire en ordinaire, croyant que j'aurais plus de loisir que je m'en trouvais le jour que j'eusse voulu ou pu prendre la plume. Il y est entré aussi quelque chose de mon cousin, sur lequel je voulais vous entretenir au long, et comme la matière est ample, j'avais toujours espéré que, mon cousin de Lesseins arrivant, je pourrais m'en décharger sur lui. Présentement, il me semble qu'elle change un peu de face et qu'il songe à un mariage, dont je crois qu'il vous parlait alors, et il n'y a que six mois, de lui donner 100,000 écus

comptants, et . . . . . il faudrait voir s'il les peut assurer sans crainte d'avoir à restituer un . . . . . acheté deux ou trois millions les charges de receveur des consignations et . . . . . de l'argent qui était dans le coffre de M. Bétau, son prédécesseur, et qui appartenait à des particuliers qui consignent entre ses mains, et ainsi c'est un dépôt qui semble sacré . . . . . toutes choses comme il faut. Si l'affaire peut s'avancer, on ne fera quoi que ce soit sans . . . . . du moins si mon cousin me croit, car je le vois fort amoureux et il m'est . . . . . [1].

LXIX

A Saint-Germain, ce 21e mars 1664.

J'ai reçu votre lettre du 12e. Vous aurez su peu de jours après quelle était la cause du retardement de l'envoi des provisions que vous attendiez et que mon cousin n'est point en faute là-dessus, si ce n'est peut-être d'avoir manqué quelques ordinaires de vous écrire, sur l'espoir sans doute de pouvoir par le suivant vous envoyer lesdites provisions. Il faut de nécessité indispensable pour avoir cette expédition que vous envoyiez ce qu'on m'a demandé.

Je vous adresse l'extrait d'une lettre que le bailli de Souvré

---

(1) Il existe dans le manuscrit plusieurs blancs, qui rendent la fin de cette lettre à peu près inintelligible. Mais comme il s'agit évidemment de choses délicates concernant Joachim de Lionne, il est permis de supposer que certains mots ont été omis avec intention.

a reçue de Malte [1]. Il m'assure que ma considération fera réussir cette affaire, quoique très-difficile et quasi impossible, à cause de la résistance de tant de chevaliers qui ont un intérêt contraire. Faites voir, s'il vous plaît, le billet à M. de Boulignieux.

Il m'est arrivé depuis quinze jours deux affaires assez extraordinaires, dont je suis, Dieu merci, bien sorti. La première était qu'un nommé le sieur Le Coq [2], qui a fait par ses allées et venues le traité de ma charge avec M. de Brienne, et pour cette raison avait conservé grand accès dans ma maison, avait tiré jusqu'à près de 100,000 francs de M. le duc de Meckelbourg [3], le tout sous mon nom et sous prétexte de me faire des regales, lorsqu'il a été fait chancelier de l'ordre et quand j'ai signé avec lui un traité de protection et d'alliance de la part du roi. J'ai découvert moi-même la chose. Tout l'argent, pierreries et promesses, a été rendu audit duc, et Le Coq a été relégué à Niort.

L'autre est que le sieur Bigorre, mon commis, qui faisait un registre pour donner au roi même, à la fin de chaque année, de toutes les dépêches de S. M. et des miennes particulières aux ambassadeurs et ministres qui la servent au dehors,

---

(1) La difficulté de l'affaire consistait en ce que le fils de Hugues de Lionne n'avait pas, du côté maternel, des degrés suffisants de noblesse pour pouvoir être admis dans l'ordre de Malte. Mais cet obstacle fut levé ou tourné.

(2) François Le Coq, écuyer, greffier de la chambre des comptes de Paris. Sa veuve, Catherine Gascoing se remaria, par contrat du 11 avril 1666, avec Pierre-Abraham de Charange, maître ordinaire de l'hôtel du roi.

(3) Christian-Louis de Meckelbourg, né le 1er décembre 1623, marié en février 1664 à Élisabeth-Angélique de Montmorency, veuve de Gaspard de Coligny, dite la belle Châtillon, « dont les charmes et les faveurs devaient rendre plus d'un héros heureux et coupable ». Il se fit catholique, reçut les ordres du roi en 1663 et mourut à La Haye, le 21 février 1693.

s'étant confié à un jeune homme de Toulouse, nommé La Pause, de copier dans ledit registre lesdites dépêches sur minutes, a été assez infidèle et possédé du démon pour vendre les copies de mes minutes à des ministres étrangers et entre autres à l'ambassadeur d'Espagne, même à celui de Venise, à celui de Mantoue et à divers résidents. Si le mal eût pris cours, il pouvait causer à l'État des préjudices irréparables. Mais ayant encore moi-même heureusement découvert la chose, je vois déjà clair que le service de S. M. n'en aura reçu aucun préjudice, car j'ai parcouru tout ce que ledit La Pause avait jusqu'alors vendu et, Dieu merci, il ne s'y est rien rencontré que de l'affaire de Rome, qui est finie, mais qui faisait alors la curiosité de tous lesdits ministres : ce qui a été un grand bonheur. Je fus moi-même conduire le chevalier du guet dans le 4e étage d'une petite maison pour prendre ce perfide avec tous les papiers qu'il avait en son pouvoir. Je l'interrogeai deux heures, l'envoyai à la Bastille, où je fis trouver le lieutenant criminel, qui fait maintenant les procédures. J'ai été plus heureux que M. de Villeroy, mon prédécesseur, car L'Hoste [1], son commis, se noya : ce qui a donné lieu à beaucoup de commentaires. Mais j'ai moi-même, comme je l'ai dit, découvert l'affaire, moi-même pris le coupable et mis entre les mains de la justice, dont le roi m'a témoigné grande satisfaction, car le mal pouvait devenir si grand que son service en aurait reçu des préjudices irréparables.

---

(1) Nicolas L'Hoste, commis au ministère des affaires étrangères, né à Orléans. Il trahit Henri IV en donnant avis au roi d'Espagne de toutes les délibérations qui se faisaient au conseil du roi. Il se noya dans la Marne. Par arrêt du 15 mai 1604, son corps fut tiré à quatre chevaux et les quartiers furent exposés aux quatre principales avenues de Paris.

LXX

A Fontainebleau, ce 12e juillet 1664.

M. de Chevrières m'ayant fait la faveur de me consulter sur le mariage de Mademoiselle sa fille [1], je prends occasion en lui faisant réponse de lui témoigner que je lui serai fort obligé s'il veut porter Madame de Revol [2] à faire encore plus de missions et moins persécuter la pauvre Madame de Veyssilieu [3], et qu'en tous cas ils ne trouveront point, s'il leur plaît, étrange que je protége, selon ma faiblesse, les affligés : ce sont les propres termes que je leur mande.

M. de Bertillac n'a point été ici depuis que je pourrais lui donner la nouvelle que Madame d'Eutansanne, sa parente, a gagné son procès. M. le président Perrault [4]

---

(1) M. de La Croix-Chevrières eut cinq filles. Les trois premières se marièrent et les deux plus jeunes se firent religieuses. L'aînée, Barbe, s'unit à M. Louis de Pondevès, lieutenunt général en Provence.

(2) Anne de Michalon était la femme de François de Revol, seigneur de La Buissière et du Pont-de-Beauvoisin, laquelle, d'après cette lettre, était une dévote peu tolérante.

(3) Anne Reynaud d'Avançon, femme de Jean Rabot, seigneur de Bouffières, avocat général au parlement.

(4) Jean Perrault, baron de Milly, d'Angerville, président en la chambre des comptes de Paris, secrétaire intime de Henri II de Bourbon, prince de Condé. Par suite d'une disposition de son testament, le P. Bourdaloue prononça dans l'église professe des Jésuites, le 11 décembre 1683, l'oraison funèbre de ce prince. Il fit ensuite ériger dans la même église, pour la sépulture de son cœur, un monument en bronze, qui avait coûté la somme énorme de 200,000 livres. Au moment de la Révolution, cette œuvre remarquable de Jacques Sarrazin fut transportée au musée des Petits-Augustins, puis, en 1817, restituée au prince de Condé. Elle est aujourd'hui la propriété de M. le duc d'Aumale.

m'a fait de grands remerciements des bontés que vous lui avez témoignées, qu'il dit avoir fait savoir à M. le prince [1].

Notre matelot s'est embarqué en bonne compagnie. Il y a deux cent onze gentilshommes volontaires [2]. Il est fort content des caresses que tout le monde lui fait.

LXXI

A Fontainebleau, ce 26e juillet 1664.

Je vous renvoie la lettre pour M. le président de Chevrières, que j'ai refaite et l'ai pourtant datée comme l'autre du 12e. Voyez, s'il vous plaît, quelle bonne excuse vous trouverez à ce retardement.

Je suis bien aise que l'affaire de Madame de Veyssilieu avec M. de Revol se soit accommodée. Je voudrais seulement qu'il ne lui en eût pas coûté cent pistoles. Si M. le président eût été bon parent, il les eût payées de sa bourse, qui est si pleine.

M. de Rives a fait savoir à. . . . . [3] étaient entièrement payés. Je vous en enverrai par le premier ordinaire une quittance par devant notaires pour votre sûreté, en attendant que je puisse, à mon arrivée à Paris, vous envoyer l'obligation même biffée.

Il y a un avis de La Ciotat d'un patron de barque (qui le

---

(1) Louis de Bourbon, prince de Condé, né le 8 septembre 1621, mort le 11 décembre 1686.

(2) Manière de parler pour désigner Joachim de Lionne, qui faisait partie de l'expédition d'Afrique en qualité de volontaire. Parmi les gentilshommes embarqués se trouvaient beaucoup de Dauphinois et plusieurs Romanais.

(3) Lacune dans le manuscrit.

plus souvent néanmoins sont des menteurs) que notre armée navale avait descendu à Bougie en Barbarie et l'avait emporté sans résistance.

M. le légat [1] est à Petit-Bourg pour venir ici, après avoir abandonné son entrée à Paris, rebuté des difficultés qu'il a rencontrées. Je m'en vas demain matin le trouver et je rajusterai tout cela à sa satisfaction et qu'on vous dise . . . [2]. Il partira peu satisfait de nous.

Je vous prie de demander à M. Desdiguières s'il a continué à mâcher de la rhubarbe et comme il s'en trouve. Remerciez-le de ma part du crayon qu'il me donna, qui fait tous les jours merveilles; ajoutez-y que j'ai fait ici mon devoir sur M. de Valence [3].

LXXII

A Versailles, ce 17e octobre 1664 [4].

Puisque vous voulez absolument savoir mon avis sur la résolution que vous avez à prendre avant que vous déter-

---

(1) Flavio Chigi, neveu du pape Alexandre VII, cardinal de 1657, évêque de Porto, nonce extraordinaire en France à la suite de l'affaire des Corses, mort en 1693.

(2) Lacune dans le manuscrit.

(3) Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die en 1655, archevêque d'Aix en 1687, commandeur de l'ordre en 1701, mort en 1708. Son neveu, Gabriel de Cosnac, fut évêque de Die de 1702 à 1734. Sa mère épousa le dernier comte d'Egmont.

(4) Lettre écrite à Joachim de Lionne, qui a mis en marge : A moi à Gigéry.

miner à rien, je vous dirai ingénument, comme je ferais à l'un de mes enfants, s'il avait quitté la profession où vous étiez pour prendre l'épée, voyant tous les jours de quelle manière le roi parle de ceux qui ont fait le même voyage que vous et qui ont témoigné tant d'impatience pour revenir, j'estime que vous en devez profiter et y avoir d'autant plus d'égard que les autres, qu'il vous importe (comme vous avez déjà si bien commencé) de faire connaître par de continuels effets, au moins durant quelque temps, que vous avez eu raison, sentant les mouvements de votre courage, d'embrasser la profession où vous êtes maintenant, et que vous avez dessein de vous y signaler tant par votre assiduité que par votre valeur. Il faut tâcher de mettre un bon fondement à sa fortune pour une grande estime qui vous rend après capable d'avoir l'approbation et l'agrément de S. M. pour entrer dans toutes sortes d'emplois, autrement on ne trouve que difficultés et épines en son chemin, quelque protection que l'on ait. Voilà mon sentiment, qui doit néanmoins être réglé par l'état de vos affaires et principalement par votre santé, et si vous continuez de vous trouver fort incommodé à Gigéry, je ne désapprouverais pas que vous montassiez sur les vaisseaux de M. le marquis de Martel [1], que je suis assuré qu'il vous favorisera à ma considération et qui doit croiser la côte de Barbarie pendant tout l'hiver, où vraisemblablement il y aura de belles actions à voir.

Pour mon oncle, qui paraît irrité contre vous, j'accommoderai bien tout cela et vous ne devez point vous en mettre

---

(1) Le marquis de Martel, des seigneurs de Blaqueville en Normandie, chef d'escadre, général des armées navales, commandant la marine à Toulon, où il donna sur son vaisseau des fêtes au comte et à la comtesse de Grignan. Le comte d'Estrées l'accusa de n'avoir pas obéi à ses ordres au combat de 1673. Il s'était marié à une demoiselle de Cissé.

en peine. Je n'écris point à mon cousin de Lesseins [1], que je crois reparti pour revenir. Adieu.

LXXIII

A Paris, ce 28e octobre 1664.

Je n'ai osé jusqu'ici vous témoigner l'extrême douleur que j'ai ressentie de l'état où Dieu a voulu que mon cher cousin soit revenu de Gigéry, appréhendant d'être le premier à vous faire savoir cette mauvaise nouvelle, que vous pouviez encore ignorer. Mais M. de Claveyson m'ayant mandé qu'on avait jugé à propos de vous la dire, je prends aussitôt la plume pour vous en témoigner mon sentiment ou plutôt pour ne vous le témoigner pas, car je ne vois pas de quelles paroles je pourrais me servir pour vous l'exprimer. J'ai lu au roi cette après-dînée, d'un bout à l'autre, en présence de M. Colbert (M. Letellier étant malade), l'exacte relation que M. Lapassa [2] a envoyée à mon cousin l'abbé de Lesseins, et je la veux faire voir demain matin à mondit sieur Letellier, dans la visite que je lui rendrai. Je vous assure que S. M. l'a écoutée avec grande attention, sans interrompre d'un seul mot ma lecture. Il a dit, quand elle a été achevée, ces

---

(1) Humbert de Lionne, de Romans, faisait partie de l'expédition en qualité de volontaire, c'est-à-dire d'amateur.

(2) Ennemond Chastaing de La Passa, mort à Romans, le 31 mai 1668. Il avait épousé Françoise de Sibeud, fille d'Hercule de Saint-Ferréol, gouverneur de cette ville. Son oncle, Claude de Chastaing, était chevalier de Malte.

propres paroles : « Je dois cette justice à votre parent de ne pas croire qu'il y ait dans mon royaume un plus brave homme que lui, » et a ajouté : « Ce garçon-là sentait bien son cœur quand il s'est voulu défaire de sa charge de conseiller, et cela m'apprend que souvent il n'est pas juste d'exclure des charges d'épée les enfants de la robe. » Ces trois remarques, si bien pensées, d'un raisonnement si juste et si obligeant, m'ont tiré quelques larmes de tendresse et de joie, dont S. M. s'est aperçue. Cependant, comme toutes les lettres de Provence que je reçois par tous les ordinaires me donnent toutes bonne espérance d'un bon succès de ce malheur qui nous afflige tant aujourd'hui, je veux espérer qu'il nous causera bientôt à tous et avec usure de très-grands sujets de satisfaction; car il me semble que mon cousin s'est mis, Dieu merci, en passe de toutes choses et avec facilité dans la profession qu'il a voulu embrasser. Quand la bravoure est jointe à une douceur d'esprit telle qu'il l'a, et qu'on se fait pas seulement estimer mais aimer de tout le monde, ce sont de si bons fondements pour la fortune qu'il n'y a plus qu'à attendre avec patience les occasions qu'elle ne manque guère à présenter à chacun dans le cours de la vie. Je vous adresse la lettre que vous avez désirée pour M. le président de Lescot [1], et suis tout à vous.

---

(1) Claude de Lescot, avocat en la cour, conseiller au parlement du 17 mars 1626, président du 23 juillet 1628, en remplacement de son père, décédé le 27 février 1670. Des lettres enregistrées au parlement le 23 janvier 1652 attestaient que ce président descendait de l'illustre maison de Scott, en Écosse. « Il avait de la bonté et de la générosité. M. l'abbé, son frère, était homme de grand mérite, plein d'érudition et de piété. » (Guy Allard, *Dict. hist.*)

LXXIV

A Paris, ce 18e novembre 1664 [1].

Par un courrier qui arriva avant-hier de Provence et qui m'a rendu une longue lettre de mon cousin de Lesseins, j'appris que nos troupes avaient été obligées d'abandonner Gigéry [2], qu'elles étaient arrivées aux îles d'Hyères plus tôt que lui, qui en était parti quelques jours auparavant avec M. le duc de Beaufort [3]. Mais en même temps une autre nouvelle qui m'a donné une estocade dans le cœur, c'est que le jour de l'embarquement des troupes mon cousin de Lionne, qui, pour avoir plus d'occasions de mieux signaler sa valeur, avait pris parti dans la cavalerie qu'on y avait envoyée, avait été blessé d'un coup de mousquet dans le corps et d'un autre au-dessus du poignet. Votre frère ne l'avait encore pu voir au temps qu'il m'écrivait, parce qu'il était dans un vaisseau mouillé fort loin du sien; mais il me mande qu'on l'avait assuré qu'il n'y avait pas de danger et

---

(1) Cette lettre est adressée à l'abbé de Lesseins, à Romans.

(2) Gigéry avait été pris le 22 juillet et fut abandonné le 30 octobre. La retraite avait coûté 1,400 hommes et 36 pièces de canon. (Voy. *Relation de Gigéry faite au roy par M. de Gadagne, lieutenant général;* —Watbled, *Expédition du duc de Beaufort contre Djidgeli*); — Ch. Féraud, *Revue archéol. de Constantine,* t. xiv, p. 315; — A. Jal, *A. Duquesne et la marine de son temps,* t. i, p. 315.)

(3) François de Vendôme, duc de Beaufort, surnommé pendant la Fronde le *roi des halles,* né à Paris en 1616, grand-amiral en 1663. Il commanda l'expédition de Gigéry et périt le 25 juin 1669 au siége de Candie, ce qui n'empêche pas qu'on l'ait mis au nombre des personnages qu'on suppose avoir été le *masque de fer.*

qu'il ne s'en reviendrait pas de sitôt, parce qu'il voulait, comme il devait, prendre grand soin de lui. Je ne laisse pas d'en être dans de mortelles appréhensions et pour lui, qui le mérite bien, et pour l'amour de mon cher oncle, dont je me représente l'état à la réception de cette nouvelle. Je n'ai pas voulu hasarder d'être le premier à la lui donner et sans les précautions qu'on doit observer en pareil cas. Je remets cela à votre prudence, si l'avis n'en était pas encore venu à Grenoble.

Castellan [1] vient d'arriver, qui a dit des miracles au roi et à toute la cour de notre pauvre cousin; mais je ne l'ai pu encore rencontrer pour savoir le détail de l'état où il a été pendant le voyage et de celui où il l'a laissé en partant des îles. Voilà sans doute un grand malheur; mais si on en sort bien, comme je l'espère, ce sera quelque jour une matière de joie.

J'ai passé toute la nuit précédente sans dormir à l'antichambre de la reine, qui a été fort mal. Le roi en est touché à un point qui ne se peut exprimer. Les médecins conviennent tous qu'il y a plus de peur que de péril, mais que la maladie sera longue. On appréhende demain le surcroît de la fièvre de lait [2], qui rendra continue celle qui n'était que tierce. Dieu nous veuille consoler de tant d'afflictions! On ne compte plus sur la vie de la petite Madame [3].

---

(1) Castellan était dans le corps d'armée envoyé en Afrique. Il embellit le château de la Muette et le vendit à Ermenoville, qui le céda à la duchesse de Berri.

(2) La reine Marie-Thérèse était accouchée le 16 novembre 1664 d'une fille, qu'on nomma Marie-Anne et qui mourut le 26 décembre suivant.

(3) Henriette-Anne Stuart, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, et d'Henriette-Marie de France, née le 16 juin 1644, mariée le 31 mars 1661 avec Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Elle était alors en proie à de

LXXV

A Paris, ce 20e mars 1665.

Je fus frappé et étourdi comme d'un coup de foudre imprévu à l'ouverture d'une lettre de M. de Claveyson, qui m'apprenait la perte que nous avions faite de ma bonne tante, votre chère moitié [1]. Depuis cela, j'ai reçu la lettre dont vous avez voulu me favoriser au milieu de tous vos cuisants déplaisirs. Je ne puis pas vous exprimer combien je suis touché de cette mort pour votre considération, car pour la défunte, elle a vécu et fini d'une manière qu'elle est bien plus heureuse que tous tant que nous sommes, et nous ne saurions, sans lui souhaiter du mal, désirer qu'elle fût encore avec nous. Au nom de Dieu, mon cher oncle, que cette raison vous entre bien dans l'esprit, et vous ne vous affligerez pas démesurément, ni en sorte que cela puisse altérer votre santé, dont vos enfants ont plus de besoin que jamais. Pour moi, après mes premiers mouvements de douleur donnés au sang et à la nature, j'envisage aujourd'hui cet incident d'une manière à y trouver facilement ma consolation, car je crois voir ma chère tante dans le comble

---

violentes convulsions, qui furent suivies d'un accouchement prématuré; mais elle ne mourut que plusieurs années après, à Saint-Cloud, le 30 juin 1670. C'est dans l'oraison funèbre de cette princesse que se trouve l'exclamation de Bossuet, si souvent citée : « Madame se meurt, Madame est morte ! »

(1) Mort de Virginie Rabot d'Avrillac, femme de Humbert de Lionne, doyen de la chambre des comptes, mère de Joachim et tante par alliance du ministre.

des félicités qu'on ne lui doit pas envier, et je regarde votre séparation comme une ouverture que Dieu nous fait à nous donner moyen de finir nos jours ensemble et au même lieu : ce que j'ai toujours passionnément souhaité.

Je n'ai pas le temps de répondre à la lettre de M. de Claveyson. Je vous prie de lui dire que l'arrêt des scrutins sera cassé et que j'ai fait mon devoir dans le conseil à le servir.

LXXVI

A Paris, ce 4e septembre 1665.

Il me semble qu'il y a cent mille ans que je ne vous ai rendu ce devoir, et j'ai bien besoin de votre bonté pour obtenir le pardon que je vous en demande.

Je vous adresse une dépêche pour mes cousines [1] religieuses à Montfleury [2]. Je faisais état de mettre le brevet du roi entre les mains de M. le président de Chevrières, qui m'a sollicité de l'affaire, sans parler jamais à quelque autre personne que ce soit. Mais, ayant appris par mes cousines qu'il a coutume de dire toujours que c'est lui qui a tout fait

---

(1) Laurence et Marguerite de Lionne, de la branche de Romans.

(2) L'abbaye de Montfleury, de l'ordre de Saint-Dominique, près de Grenoble, fondée, le 22 décembre 1342, par le dauphin Humbert II, pour 80 religieuses et 6 religieux. On n'y recevait que des filles nobles. « On y a toujours connu une sagesse admirable dans une honnête liberté, » dit Guy Allard.

et de s'en attirer à lui seul tout le mérite, j'ai jugé plus à propos d'en user de la manière que vous verrez [1].

J'ai envoyé ce matin un courrier exprès à Rome pour me rapporter avec plus de diligence les expéditions du prieuré de Saint-Martin [2]. Vous aurez déjà su par mes cousines les conditions de l'accommodement que j'ai fait : c'est la plus grande affaire qui se soit faite dans le royaume il y a bien longtemps; et ce qui m'en satisfait le plus, c'est que je puis me glorifier de ne la devoir à personne et n'en avoir obligation qu'à ma seule industrie. Je voudrais bien savoir ce qu'en dira M. votre premier président, et que dans une année seule je me sois revu le premier collateur du royaume.

On a rendu depuis cinq ou six jours un arrêt du grand conseil dont je prétends tirer, par un projet certain, un avantage de 15,000 livres de rente au moins sur l'abbaye de Marmoutier [3].

Pourvu que le sieur Gaillard soit bon pour payer encore les 2,000 et tant de livres qu'il doit, il n'importe pas tant que ce soit un peu plus tôt ou plus tard.

Vous pouvez dire à M. le conseiller de La Pierre [4] que je

---

(1) Il s'agissait du brevet de prieure générale de Montfleury en faveur de Clémence de Claveyson.

(2) Saint-Martin-des-Champs, abbaye de Bénédictins, à Paris, fondée au VIe siècle, dont Jules-Paul de Lionne, fils du ministre, devint le prieur.

(3) L'abbaye de Marmoutiers-lès-Tours, à une lieue de cette ville, bâtie par saint Martin vers 375, de l'ordre de Saint-Benoît. On nommait son supérieur *l'abbé des abbés*. Jules-Paul de Lionne, ci-dessus nommé, fut abbé commendataire de cette abbaye.

(4) Marc-Conrad Sarrazin, sieur de La Pierre, d'une famille issue de Phillibert Sarrazin, conseiller et médecin du roi, nommé conseiller au parlement de Grenoble le 13 mars 1661, mort en 1689. Magistrat calviniste, il persévéra dans ses croyances après la révocation de l'Édit de Nantes, en dépit des rigueurs dont il fut l'objet. Son fils Alexandre lui succéda dans sa charge.

maintiendrai, et principalement à sa considération et de la recommandation que vous m'en avez faite, le sieur Faure, de Genève, dans son emploi contre toutes les attaques qui lui seront faites, qui sont assez pressantes.

J'ai grande impatience de revoir mon cher cousin, après tant de périls qu'il a courus, et encore plus de trouver les occasions de le servir et de donner quelque établissement à sa fortune.

LXXVII

A Suresne, ce 25e septembre 1665.

Ce que j'ai fait pour les enfants de ma cousine ne méritait pas les remercîments que vous m'en faites. On parlera dimanche de l'affaire de M. Chaléon [1], qui ne passera pas, si je ne m'en mêle bien avant et que le Monsieur le demande en pure grâce au roi, car il ne les accorde qu'à ceux qui l'ont servi dans les armées.

L'intention du roi est que le monastère de Montfleury jouisse entièrement de la grâce qu'il lui a accordée à ma supplication, et non pas qu'un anonyme y eût aucune part. C'est pourquoi vous ne délivrerez point, s'il vous plaît, le brevet que je vous ai adressé que vous n'ayez auparavant vu

---

(1) Just Chaléon, célèbre avocat au parlement, « bien fait, doux et rempli de vertus, » anobli par lettres du mois d'août 1655. Il laissa de Louise de Gumin un fils, nommé Laurent, sieur de Saint-Roman, qui fut conseiller au parlement le 25 janvier 1668, épousa Marguerite de Chambrier et mourut le 26 octobre 1699.

brûler en votre présence cette prétendue promesse des tiers que quelques particuliers ont faite sans aucune autorité ou qu'on ne vous donne quelque autre sûreté équivalente de la chose, autrement vous me renverrez ledit brevet. Les sollicitations auprès de moi ni l'expédition chez M. Letellier n'ont rien coûté, et il ne serait pas juste qu'on dégraissât de cette sorte la libéralité du roi. Cela s'appelle en prendre sur le maître-autel.

LXXVIII

A Saint-Germain, ce 4e mai 1666.

Je n'ai pas eu jusqu'aujourd'hui la force de vous écrire sur le désastre arrivé à mon pauvre cousin de Lesseins [1]. Je vous assure que j'ai été aussi sensiblement touché de sa perte que l'aurais pu être de celle de l'un de mes enfants. Il aurait évité son malheur s'il avait voulu consentir à un voyage que je voulais lui faire faire en Suède, il y a trois semaines : mais on ne peut fuir sa destinée.

Comme l'abbé son frère ne s'est pas trouvé de profession à pouvoir avoir le gouvernement de Romans et que néanmoins j'ai désiré qu'il en tirât tout l'avantage, je conférai avec lui là-dessus dès le jour du malheur de son frère, et il me parla si honnêtement sur le sujet de mon cousin, votre fils, que je crois être obligé de vous rendre compte de l'obli-

---

(1) Humbert de Lionne, gouverneur de Romans, ancien ambassadeur en Brandebourg, « enlevé par un triste accident, » dit Chorier.

gation que vous lui en avez, car il me déclara d'abord qu'il serait plus aise de le voir entre les mains de mondit cousin, quand il ne lui paierait même que la moitié de la valeur, que s'il passait en des mains étrangères, dont il tirât tout le prix qu'il peut valoir. Ayant su son intention, je le demandai au roi en faveur de l'abbé pour en disposer comme il lui plaira, et j'ajouterai que j'aurais quelque pensée de le faire tomber à mon cousin de Lionne, en faisant entre eux quelque ajustement, dont S. M. demeurera d'accord. Je suis entré depuis cela en matière avec l'abbé, qui m'a dit qu'il y a eu des conjectures où l'on en a offert à feu son frère jusqu'à 40,000 francs; qu'il avait coûté à leur maison 24,000 livres quand on l'acheta à M. de Saint-Féréol[1], mais qu'il voulait aujourd'hui, en votre considération, l'estimer qu'à 20,000 livres, et que pour demeurer dans la même intention qu'il m'avait d'abord déclarée de ne vouloir de vous que la moitié de ce qu'il pourrait avoir d'un autre, il se contenterait de 10,000 francs. Il m'a assuré que le gouvernement valait 400 écus, très-bien payés, 200 par le roi et 200 par la ville; de sorte qu'il ne tiendra maintenant qu'à vous d'avoir 400 écus de rente pour une somme de 10,000 francs, sinon il faudra que nous songions à prendre des mesures toutes différentes, et j'attendrai cependant à faire

---

(1) Alexandre Sibeud de Saint-Ferréol, seigneur de Divajeu, fils d'Hercule, qui fut nommé gouverneur de Romans le 25 décembre 1597, à la suite de la prise de la citadelle de cette ville, et de Suzanne de Giraud, dame de Divajeu. Le 29 janvier 1617, les consuls écrivirent à Louis XIII pour demander qu'Alexandre de Saint-Ferréol succédât à son père dans le gouvernement de Romans. Le roi y consentit par lettres du 5 mars suivant, « pour leur donner contentement et satisfaction, encore que ce fût chose extraordinaire ». Il avait épousé, le 18 août 1625, Catherine Moreton de Chabrillan, dont il eut trois fils : Antoine, Alexandre et Nicolas.

expédier les provisions du gouvernement jusqu'à l'arrivée de votre réponse [1].

Parmi tous ces malheurs et embarras, vous ne serez pas fâché, je m'assure, d'apprendre que le roi, il y a six jours, a eu la bonté de me faire un présent de 100,000 francs, non par aucune affaire que je lui eusse proposée, comme quelquefois cela arrive à la cour, selon les avis que l'on peut avoir, mais des propres deniers de son épargne et de sa pure libéralité, par une ordonnance du comptant. J'estime moins la chose en soi, quoiqu'elle soit très-considérable, que la conséquence que j'en tire que S. M. ne doit pas être mal satisfaite de mes services, d'autant plus qu'il n'y a pas plus d'un an qu'elle m'a gratifié de l'abbaye de Marmoutier, que je vas porter, avant qu'il soit deux mois, à 25,000 livres de rente par la fin du procès que j'ai avec les moines, dont le bon succès m'est infaillible.

Vous trouverez ci-joints les brevets de la lieutenance et de la cornette de mon cousin [2], comme vous les avez désirés. M. de Louvois [3] m'a promis qu'il expédierait bientôt les ordres pour le paiement de la compagnie, à commencer d'un jour qui sera bien avantageux à mon cousin.

Madame la présidente de Musy [4] me presse vivement

---

(1) Le successeur d'Humbert de Lionne au gouvernement de Romans ne fut pas Joachim, mais l'abbé de Lesseins lui-même, malgré sa profession religieuse, qui paraissait un empêchement au ministre. Le fils et le petit-fils de ce dernier furent ensuite gouverneurs de Romans, en 1701 et en 1704.

(2) C'étaient des brevets de lieutenant et de cornette dans la compagnie, dont Joachim pouvait disposer à son profit.

(3) François de Louvois, fils de Michel Letellier, né en 1641, reçu en survivance du ministre de la guerre en 1666, mort le 16 juillet 1691. Son frère fut archevêque de Reims et sa sœur duchesse d'Aumont.

(4) Marie-Catherine de Clermont, femme de Pierre de Muzy, seigneur

par ses lettres pour le changement de quartier de La Tour-du-Pin. Je lui répondrai que je m'y suis employé avec chaleur, mais que je n'ai pu l'obtenir.

Dites, je vous prie, à M. le président de Chevrières que M. le comte de Saint-Vallier est fort amoureux de Madame de Ludre, chanoinesse de. . . . . [1] et l'une des filles de Madame, que je lui parle tous les jours pour l'empêcher de faire quelque sottise; car la demoiselle n'a pas un sol de bien, qu'il me promet bien. . . . . .

LXXIX

A Vincennes, ce 28e septembre 1666.

Quand il serait vrai, dont je doute, que l'on renvoyât, comme vous l'avez dit, deux compagnies de cavalerie en Dauphiné, je sais que je n'obtiendrais pas d'y faire aller

---

de La Tour-du-Pin et Diemoz, premier président de la cour des aides de Vienne, puis au conseil souverain de Bourg et plus tard au parlement de Metz.

(1) Marie-Isabelle de Ludre, chanoinesse de l'abbaye des dames nobles de Poussay (Vosges), que le duc de Lorraine Charles IV voulut épouser et qui, venue à la cour de France, devint fille d'honneur de Madame. Extrêmement belle, elle eut de nombreux admirateurs, y compris Louis XIV, « qui l'aima un moment (près de deux ans) à découvert ». Sa naïveté et sa prononciation allemande faisaient la joie des courtisans, qui aimaient à la taquiner. Elle quitta la cour et refusa superbement 200,000 francs que le roi lui fit offrir, « en considération de ses services ». Mais plus tard elle accepta 2,000 écus de pension et 15,000 livres pour payer ses créanciers. Elle se retira d'abord au Boucher, puis en Lorraine, dans une maison religieuse, où elle mourut dans un âge avancé.

celle de mon cousin et de lui faire de nouveau traverser pour cela tout le royaume, voyant tous les jours combien le roi évite, tant qu'il peut, les marches de ses troupes, qui ne font que ruiner ses sujets et leur ôter les moyens de payer les tailles.

J'ai déjà quelque engagement pour le mariage de ma fille, et c'est pour cette raison que je l'ai tirée de son monastère [1]. Je vous dirai même confidemment la personne dont on m'a fait parler, mais vous ne vous en expliquerez, s'il vous plaît, à qui que ce soit qu'en général. C'est le fils du marquis de Bréval [2], qui aura, à ce qu'on m'a dit, 40,000 livres de rente et dont l'oncle, l'archevêque de Rouen [3], qui est d'ailleurs mon intime ami, en a 70,000 en bénéfices. Mais les choses ne sont pas si avancées que je ne m'en puisse honnêtement retirer. J'aime et estime la personne du comte de Saint-Vallier et ne connais pas l'autre, et cela, joint à l'amitié étroite qui a toujours existé entre M. le président de Chevrières et moi, me donne une pente entière de ce côté-là, et vous pourrez prendre sûr que j'en recevrai la proposition avec beaucoup d'agrément et serai très-aise qu'elle puisse réussir. Il est vrai que ma fille est fort délicate, et quoiqu'elle soit entrée au mois de juillet dans sa seizième année et qu'elle ait déjà une petite gorge bien formée, elle n'a pas encore eu ses mois, ce qui soit dit entre vous et moi; mais ce ne sera pas la difficulté ni aucune cause de retardement,

---

(1) Le couvent de la Visitation de la rue Saint-Jacques, où elle et sa sœur Élisabeth avaient été élevées et où celle-ci fit profession et mourut en 1715.

(2) Louis de Harlay de Champvallon, marquis de Bréval, cornette des chevau-légers de la garde du roi, tué au combat de Senef, en 1674. Il avait épousé, en 1671, Marie-Anne de l'Aubespin.

(3) François de Harlay, abbé de Jumiége, archevêque de Rouen, puis de Paris, duc et pair, mort le 9 août 1693, âgé de 70 ans.

si on désire avancer la chose de l'autre côté comme du mien. Je ne suis pas pressé. Il est question seulement de s'éclaircir de deux choses : l'une, quel avantage on voudra faire audit sieur comte de Saint-Vallier et présentement et après la mort du père et de la mère, et l'autre, qu'on ne compte presque rien sur ce que je donnerai à ma fille en la mariant. J'espère que le roi m'assistera (comme il a fait pour M. le premier président en pareille occasion) de 20,000 écus, et quand j'y en mettrais 10 autres mille du mien, c'est tout ce que je puis et veux faire présentement; car je dois encore 200,000 écus, dont je prétends m'acquitter en quatre ans, jouissant de 200,000 livres de rente en bénéfices, appointements et autres et ayant restreint ma dépense entre 60 et 70,000 francs. Le roi m'a aussi promis de me faire de temps en temps des gratifications extraordinaires. Si bien que dès que je serai quitte j'aurai plus de deux millions de livres de biens, en n'y comptant même ma charge que pour 200,000 écus, suivant le brevet de retenue que S. M. m'a donné de cette charge. M. de Rives [1] a d'ailleurs 500,000 francs de biens qui ne peuvent regarder que mes enfants, et sur tous les autres il aime ma fille. Mais il en veut jouir pendant sa vie et ne parlera point présentement. Outre que, entre vous et moi encore, je veux que tout son bien aille à mon aîné, et il me l'a promis. Ménagez tout ce que dessus avec votre prudence, sans témoigner aucune ardeur de ma part, mais seulement de la vôtre, afin de faire plus désirer la chose et procurer de plus grands avantages au comte; mais surtout une prompte détermination et claire explication sur les deux points, parce que je pourrais cependant être pressé de l'autre côté que je vous ai dit.

---

(1) La mère de la femme de Hugues de Lionne était née de Rives.

Si l'affaire réussit, je veux la finir dans ce carnaval ; car il faut que le père parle avant que la mère se trouve peut-être maîtresse de tout le bien dont elle aurait, à mon sens, bien de la peine à se dépouiller d'aucune partie, et comme je ne veux pas que ma fille se sépare sitôt de moi, je donnerais aux mariés un appartement chez moi et nourrirais leurs personnes, et ils mettraient leurs gens et leur équipage dans une petite maison qui va être achetée et qui est attachée à ma basse-cour, où l'on ferait une porte de communication.

Je tâcherai de faire prolonger adroitement l'achat du régiment d'Erbouville jusqu'à votre réponse, car si le comte de Saint-Vallier devenait mon gendre, le roi ne me refuserait pas son agrément pour le commandement d'un vieux corps, dont je crois que celui de Navarre est à vendre.

LXXX

A Saint-Germain, ce 26e octobre 1666.

Il ne faut point douter que Madame de Simiane [1] n'ait rapporté tout ce que vous lui avez dit ; mais on a de concert voulu faire une tentative plus honnête de la part du père et de la mère, comme feignant de n'en avoir aucune connaissance. Vous pouvez maintenant dire à l'entremetteuse, comme le tenant de moi, que je ne passerai d'un sol présen-

---

(1) Anne de La Croix-Chevrières, fille de Jean, seigneur de Pisançon, mariée le 19 août 1631 à Abel Simiane de La Coste, président en la chambre des comptes de Dauphiné.

tement la somme de 30,000 écus : l'état de mes affaires ne me le permet pas. On ne pourra pas ôter avec le temps à ma fille plus de 400,000 francs, sans ce qui lui peut arriver de la mort de quatre frères, dont deux n'ont pas eu la petite vérole [1]. Si vous n'avez point encore parlé de ce que j'attends du roi dans une pareille occasion, il ne le faudra point dire, afin qu'il paraisse que je fais davantage. Si je voulais dès à présent donner 100,000 écus et que mes autres dettes me le permissent, je ferais ma fille duchesse dès demain.

Si on ne veut pas le mariage aux conditions que j'offre, rompez tout pourparler. En ce cas-là, il vaudra bien mieux qu'ils laissent, après la mort du père, marier leur fils à Madame de Ludre, à laquelle je. . . . . [2] qu'il se rattache. Pour ce que l'on vous a dit de la dépense des noces, elle se peut faire sans dépenser un sol : et j'y aurais plus d'inclination qu'autrement.

Je ne veux pas chicaner sur ce qu'on veut donner au fils : mais assurément il n'aura pas de quoi vivre et faire la dépense nécessaire à faire son régiment; car 400,000 francs ne font que 20,000 francs de rente, et ne les feront pas si on les veut donner en terres. Mais je ne m'accommoderais pas qu'on les lui donnât sur Saint-Vallier et Serve [3], parce que

---

(1) Les épidémies de petite vérole étaient à cette époque si fréquentes et si meurtrières qu'on ne comptait sur l'avenir d'une personne qu'après qu'elle avait payé le tribut à cette maladie. Saint-Simon cite un nombre considérable de gens de la cour enlevés à la fleur de l'âge par cette affection, que l'on traitait alors, il est vrai, de la manière la plus irrationnelle. Il n'est pas moins assez singulier, dans un projet de mariage, de voir un père de famille accroître les *espérances* de sa fille de cette considération que deux de ses enfants n'avaient point été variolés.

(2) Lacune dans le manuscrit.

(3) Les péages de Saint-Vallier et de Serves sur le Rhône furent confirmés au seigneur du lieu par un arrêt du conseil du roi du 21 avril 1664, et

ce revenu-là consiste en péages, que je sais, à n'en pouvoir douter, qu'ils seront attaqués et peut-être l'année prochaine, le roi voulant rendre libre de tout impôt la navigation de toutes les rivières de son royaume [1]. Ce n'est pas que, si le mariage se fait, je ne veuille bien qu'il paraisse à S. M. que mon gendre a les péages de Saint-Vallier et de Serve et n'a point encore d'autre bien, afin que j'en puisse tirer un plus grand dédommagement, et je crois bien que je ne serai pas exposé à l'imputation des jouissances; mais la prudence veut que, même contre cela, je prenne mes sûretés, c'est-à-dire que M. et Madame de Chevrières seront obligés de remplacer en autres biens ce qui viendrait à manquer à celui qu'ils auraient donné à leur fils en le mariant.

---

comme ils dataient de plus de cent ans (dès le XIVe siècle), ils conservèrent les anciens droits, qui étaient de 40 sols sur chaque muid de sel perçu à Serves et 12 sols à Saint-Vallier, d'après la pancarte du 14 septembre 1565.

(1) Il était impossible que le roi n'eût pas senti combien les nombreux péages par terre et par eau qui existaient en Dauphiné (Guy Allard n'en compte pas moins de 82) étaient peu fondés en droit, impolitiques, vexatoires, enfin nuisibles aux intérêts de l'État et du public. Les titres et les droits de ces divers péages avaient été, il est vrai, révisés en 1445, par une déclaration du roi du 31 janvier 1633 et un arrêt du conseil en date du 21 avril 1664. Il y eut bien aussi quelques velléités d'en restreindre le nombre, mais les puissants personnages qui profitaient de ces abus ne permirent pas de donner aucune suite pratique aux réformes proposées. Peut-être la royauté, qui n'a attaqué dans la féodalité que ce qui la gênait, trouvait-elle de bonne politique de laisser des causes de conflits, de haine et d'antagonisme entre la noblesse et le peuple, qui ne leur permettaient pas de s'entendre et de s'unir contre l'omnipotence royale. Enfin, la vérité est que ces droits féodaux, qui n'étaient dans le principe que des usages usurpés et conservés par la force, se trouvaient au moment de la Révolution de 1789 plus entiers, plus légitimes et plus protégés qu'à aucune autre époque, quoiqu'ils fussent la continuation de ces tributs que les premiers chefs féodaux imposaient aux voyageurs qui traversaient leur territoire, comme le font encore dans le centre de l'Afrique les petits hobereaux nègres.

LXXXI

A Saint-Germain, ce 3e décembre 1666.

Je vous prie de dire à Messieurs les présidents de Saint-André et de Beauchêne [1] que mardi prochain je leur ferai adresser une lettre du roi aux termes qu'ils m'ont témoigné de le désirer, et je répondrai alors à celles dont ils m'ont favorisé, n'en ayant pas bien le loisir aujourd'hui. Vous les pouvez assurer que M. le premier président de Dauphiné est ici parfaitement connu de tout le monde pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un vrai fat, sauf le respect de sa dignité; et comme je prends grande part à l'intérêt de ces Messieurs les présidents, dont j'honore infiniment le mérite, s'ils me veulent suggérer le moyen de le mortifier en choses justes, je ferai bientôt voir à ce grand chef d'un parlement qu'il se trompe fort ou abuse fort les autres quand il croit ou veut faire croire qu'il a tout crédit ici et y obtient tout ce qu'il veut. Je veux pourtant avertir ces Messieurs d'une chose sur ce que mon cousin l'abbé de Lesseins m'a dit qu'eux et M. le président de Saint-Julien [2] ne saluaient plus ledit premier président, qui est que s'il en faisait ses plaintes de deçà, on y prendrait son parti et on ordonnerait à ces Messieurs, sans difficulté, de le saluer et peut-être de lui

---

(1) Nicolas et Gabriel Prunier de Saint-André.

(2) Louis de La Poype de Saint-Julin de Granet, d'abord président au présidial de Bourg, puis président au parlement de Grenoble du 30 octobre 1650, fils de Melchior, capitaine de cavalerie, et de N..... de Granet, qui avaient fondé, en 1627, un couvent de Visitandines à Crémieu. Artus-Joseph, son fils, fut également président au même parlement par lettres du 16 février 1682 et premier président en 1730.

faire des excuses du passé, sans que je puisse l'empêcher, et cela sur la maxime générale de soutenir les chefs des compagnies, afin que l'autorité du roi, qu'ils ont en main, ne s'avilisse pas en leurs personnes. C'est pourquoi je crois, si la chose est vraie, qu'il faudra réparer en quelque manière plus tôt que plus tard, pour ne se commettre pas à ce déplaisir. Mais qu'on me suggère, comme je l'ai dit, quelque autre moyen de le mortifier et on en verra bientôt l'effet, pourvu que de delà on garde le secret de ce que je vous mande.

LXXXII

A Saint-Germain, ce 14e décembre 1666.

Minuit sonne lorsque je prends la plume pour vous écrire et ce n'est que pour vous dire qu'en quelque état que soit l'affaire du mariage du comte de Saint-Vallier avec ma fille, quand on vous en reparlera vous vous excusiez, s'il vous plaît, le plus honnêtement que vous pourrez de passer outre et que vous disiez que je vous ai révoqué votre pouvoir. Je vous en manderai les raisons avec plus de loisir et vous apprendrai seulement que c'est M. de Claveyson qui m'a ouvert les yeux par ce qu'il a écrit à son frère. Je n'ai le temps de vous en dire davantage.

Je vous prie d'avertir M. de Claveyson que comme je suis né à Grenoble, dont la ville, à l'égard de l'ordre de Malte, est de la langue de Provence et le faubourg de celle d'Auvergne, il faut des chevaliers de la langue de Provence pour faire les preuves qui me regardent, et par conséquent M. le

commandeur de Montgontier [1] ne pourra être des commissaires, dont je suis bien fâché.

LXXXIII

A Saint-Germain, ce 14e janvier 1667.

Je suis en peine de ce que vous ne m'avez point accusé la réception de la lettre par laquelle je vous avais révoqué le pouvoir de traiter du mariage de ma fille. Le comte de Saint-Vallier, qui est un bon garçon que j'aime, en a usé ici imprudemment, car il a divulgué l'affaire dans la cour comme une chose faite et elle est allée jusqu'au roi, qui m'en a parlé, et cela n'est pas mon compte, puisque, quand il voudrait ma fille sans dot, voire quand il la doterait, après y avoir mieux pensé, je ne la lui donnerais pas et particulièrement depuis que S. M. a donné 200,000 francs à chacune des filles de M. Colbert, qui épousent des ducs. Je vous prie donc de ne pas attendre qu'on vous reparle de l'affaire pour la rompre, mais d'envoyer dire à Madame de Simiane que vous avez reçu des lettres de Paris qui vous obligent à la prier de ne plus parler à M. et à Madame de Chevrières, parce que ce serait fort inutilement, votre pouvoir ayant été révoqué. Je vous conjure qu'aucune considération ne vous

---

(1) François de Bocsozel de Montgontier, commandeur de Saint-Paul-lès-Romans, grand-bailli de Lyon de 1667 à 1671. Il commanda l'escadron de Malte à l'attaque de Gigéry. Un membre de la même famille, Jean-Baptiste-Louis, fut en 1744 grand-maréchal et procureur général de l'ordre de Malte, grand'croix de la langue d'Auvergne.

empêche de faire précisément ce dont je vous prie, et si ce même bruit s'était divulgué dans votre ville, vous le détruirez, s'il vous plaît, entièrement par vos discours. Je ne laisserai pas de servir le comte en toutes les occasions où je le pourrai. J'en ai refusé, depuis huit jours, un autre qui a plus de biens et de qualités que lui, car il est petit-fils d'un maréchal de France. Adieu.

LXXXIV

A Saint-Germain, ce 8e mars 1667.

Puisque le cardinal Imperiali [1], qui est le plus habile homme du sacré collége, m'a souvent dit qu'il changerait volontiers son poste avec le mien, quand même il se trouverait neveu d'un pape, je n'ai pas peine à trouver la raison pour laquelle je défierais bien tout cardinal d'avoir autant de joie, lorsqu'on lui a annoncé sa promotion, que j'en ressentis quand le roi me dit la grâce qu'il voulait faire à mon fils. Je vous assure que, S. M. ayant vu l'effet qu'elle produisit en moi, elle fut quatre jours durant aussi empressée que moi-même, ne se pouvant lasser d'en parler et de témoigner combien elle était aise de m'avoir donné une si grande joie. Voilà le fondement de tout [2]. Maintenant il faut

---

(1) Laurent Imperiali, créé cardinal en 1652, gouverneur de Rome, « aussi passionné Autrichien que mauvais Français, » dit Saint-Simon. Il fut destitué, sur la demande de Louis XIV, à la suite de l'attentat des Corses. Il mourut le 21 septembre 1673, âgé de 62 ans.

(2) Il s'agissait de la survivance de la charge de ministre des affaires étrangères accordée au fils aîné de de Lionne, par brevet du 14 février 1667.

songer aux mariages de mon fils et de ma fille et trouver quelque chose de bon pour l'un et pour l'autre, et je commence à éprouver qu'il me sera fort facile, car les propositions me pleuvent de toutes parts, meilleures l'une que l'autre. J'en reçus hier une pour ma fille d'un jeune homme de vingt-quatre ans, qui aura 50,000 écus de rente, qui est, entre vous et moi, le fils du président de Bercy [1], dont la sœur est mariée au fils du président de Novion [2]. C'est le plus riche homme de la robe qui soit en France. Mais avant qu'y entendre je veux songer encore à faire mieux, si je puis, et, voyant que j'ai bonne main aux survivances, même sans m'en mêler, je veux voir si en les demandant je pourrais obtenir celle de procureur général pour M. de Harlay, le fils [3], auquel cas je suis assuré qu'il prendrait ma fille presque pour rien, et il aura tout son bien et tout celui de la maison de Bellièvre [4], avec une des plus considérables charges de la France. Gardez-vous bien, s'il vous plaît, de parler à âme qui vive d'aucune de ces deux affaires.

Pour mon fils, j'ai en main trois partis, à quoi on tra-

---

(1) Ce jeune homme et sa sœur Catherine-Anne étaient enfants de Charles Malon, seigneur de Berci, doyen des maîtres des requêtes, et de Françoise Berthelin, qui était extrêmement riche. Il devint intendant des finances et gendre de Desmaretz.

(2) Nicolas Potier, seigneur de Novion, président à mortier au parlement de Paris, puis premier président, greffier et secrétaire de l'ordre du Saint-Esprit en 1656, décédé le 24 janvier 1677.

(3) Achille de Harlay, seigneur de Grosbois, successivement conseiller, procureur général et enfin premier président du parlement de Paris en 1689. Il mourut dans la retraite le 23 juillet 1713, âgé de 73 ans. Il avait succédé à Novion. Saint-Simon (*Mém.*, t. 1, p. 157) porte contre ces deux présidents les accusations les plus graves.

(4) Jeanne-Marie, fille de Nicolas de Bellièvre, procureur général au parlement de Paris, et de Claude Brûlart, avait épousé en 1638 Achille de Harlay, deuxième du nom, comte de Beaumont, procureur général au parlement. Elle mourut le 11 février 1657, à l'âge de 40 ans

vaille, dont le moindre est de 50,000 livres de rente et le plus fort de 80. Ce dernier est en Bretagne, mais la fille n'a que onze ans. Tous me font dire qu'ils préfèreront mon alliance à celle de M. Colbert, à cause de la sécurité qui leur paraît plus grande en ma fortune, quoique le pouvoir effectif soit plus de l'autre côté. Mais ils le considèrent accompagné de plus d'épines et de faux pas qu'ils ne croient en voir dans la marche que je fais, où, à vous dire vrai, je ne trouve que roses, ayant l'affection et l'estime du maître autant que je le puis désirer. Dieu sur tout [1].

Depuis ce que dessus écrit, je vous dirai que la négociation du mariage avec le fils du procureur général prend un bon train et qu'en tous cas il ne tiendra qu'à moi de la placer dans le parquet du parlement de Paris, car Madame Talon [2] me fait sonder sur celui de M. son fils.

Je vous adresserai par l'ordinaire prochain, si je ne le puis par celui-ci, mes réponses aux autres lettres qui me sont venues de Grenoble.

LXXXV

A Saint-Germain, ce 8e avril 1667.

M. l'archevêque d'Embrun [3] m'écrit qu'il vous a donné

---

(1) Aucun de ces projets de mariage ne se réalisa. Le fils aîné de Hugues de Lionne épousa, le 27 avril 1675, sa parente Renée de Lionne.

(2) Françoise Doujat, veuve d'Omer Talon, mort avocat général au parlement de Paris en 1652, après avoir été intendant de Grenoble en 1635. Son fils, Denis Talon, succéda à son père, fut ensuite président à mortier en 1690 et mourut en 1698.

(3) Georges d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun en 1658, sur le refus d'Artus de Lionne, ambassadeur à Venise. Il passa au siége de Metz, où il mourut le 22 mai 1697, à 88 ans.

avis de la mort de M. le comte de Seyve [1], qui a été tué en duel par un gentilhomme de Foretz, aux portes de Madrid, afin que vous prissiez les meilleures voies de faire savoir cette mauvaise nouvelle à M. et à Madame de Chevrières. Je vous prie de leur en faire de ma part un compliment de condoléance. Cet accident ne servira pas à rétablir la santé du père.

J'ai cru devoir vous informer de ce qui s'est passé ici depuis quelques jours avec M. le comte de Saint-Vallier, afin que s'en allant de delà il ne puisse rien changer dans les relations qu'il en pourra faire que vous n'ayez moyen de relever et de détromper ou son père ou sa mère ou le reste du monde.

Il y a quelques jours qu'il s'expliqua à l'une des demoiselles de ma femme qu'il s'en allait exprès en Dauphiné pour faire lever tous les obstacles qui s'étaient jusqu'ici rencontrés à son mariage avec ma fille, qu'il souhaite, disait-il, avec la dernière passion. Je crus là-dessus être obligé, pour empêcher qu'il ne fît une course inutile, de lui faire parler clairement par mon cousin l'abbé de Lesseins, lequel, à ma prière, lui déclara de ma part que ce mariage ne pourrait jamais se faire, quoique j'eusse beaucoup d'estime et de tendresse pour sa personne; que j'avais d'autres pensées et d'autres engagements qui ne me permettaient pas d'y entendre, et qu'il s'assurât néanmoins qu'en toutes les occasions de le servir ou de procurer son avancement je m'y emploierais avec la même efficace et la même chaleur que s'il avait été mon gendre.

J'avais cru que cela mourrait là, mais ledit sieur comte

---

(1) Jacques-Benoît, comte de Sayve, fils puîné de Jean de La Croix et de Marie de Sayve, tué en duel. Guy Allard dit assassiné.

m'étant venu dire adieu, il me parla d'abord de la harangue que lui avait faite mon cousin, dont il me témoigna être au désespoir; et en effet son discours fut toujours accompagné de beaucoup de larmes, qui me faisaient pitié. Il me dit, entre autres choses, qu'il ne devait pas souffrir de la mauvaise conduite des autres et qu'aujourd'hui l'affaire était en état que j'en serais le maître et pourrais prescrire telles conditions que je voudrais. Je lui répondis que la difficulté ne consistait pas en cela et que dans la résolution que j'avais prise je n'avais aucun égard aux choses passées, mais qu'elle était immuable. Ne me laisserez-vous pas, répliqua-t-il, au moins un peu d'espérance et que je puisse me promettre d'être au moins votre pis aller? Alors je crus le devoir détromper entièrement et je lui dis qu'il pouvait attendre de trouver facilement des partis plus avantageux que ma fille, qui perdait en cela plus que lui, mais que, afin qu'il s'ôtât de l'esprit une pensée qui pourrait l'inquiéter toujours inutilement, je devais par amitié lui déclarer mes véritables sentiments, qui étaient qu'en quelque temps que ce fût, quand M. son père et Madame sa mère se dépouilleraient tous deux de tous leurs biens en sa faveur et se retireraient dans un cloître, ce mariage ne se ferait pas.

J'oubliais de vous dire qu'il me conta en passant qu'il était auprès du roi d'entrer, par son entier agrément, dans toutes les charges de la cour les plus hautes, à la réserve de celles de capitaine des gardes et de premier gentilhomme de la chambre. Le pauvre garçon me fit compassion en cela et vous entrerez dans le même sentiment quand je vous aurai dit en grande confidence un discours que le roi m'avait tenu sur son sujet le jour d'auparavant, qui est que S. M. me dit : Avouez-moi la vérité, le comte de Saint-Vallier n'est-il pas un des plus sots hommes du monde [1] ? Je me trouvai

(1) Ces paroles paraissent bien étonnantes de la part d'un roi ordinaire-

assez surpris sur ce que je devais répondre pour ne rendre pas un mauvais service à ce gentilhomme ou pour ne passer pas moi-même pour un sot, qui ne connaissait pas les gens. Je pris donc un écart et dis au roi que j'admirais tous les jours davantage la perspicacité de son esprit à pénétrer la qualité de celui des autres sur deux ou trois mots au plus qu'on aurait pu lui dire; qu'il était vrai que le comte de Saint-Vallier n'était pas un des plus habiles et éclairés esprits du monde, mais qu'il ne l'avait pas aussi épais que S. M. pouvait se l'imaginer.

Ce garçon s'est perdu d'estime dans les Gardes par son avarice (cependant j'apprends que son père craint qu'il ne pèche par le défaut contraire) et par ses amours de Madame de Ludre, où les éveillés de la cour l'ont toujours joué. Prenez garde qu'il rit toujours de ce qu'il dit, quoiqu'il n'y en ait pas matière. Ses larmes aussi ne me plaisaient pas, à cause du mal de la famille, sachant qu'elles lui sont fréquentes. Il aurait mieux fait de se mettre à la tête d'une compagnie de chevau-légers que d'avoir un corps à gouverner, où il sera le jouet des officiers.

J'ai rompu le mariage du comte de Saint-Géran [1], à cause qu'il a trop de dettes et de procès, quoiqu'il ait de grands biens. Il y a présentement sur le tapis deux autres : celui du magistrat que vous savez et le fils du duc de La Vieu-

---

ment si maître de lui-même, qui, sachant combien ses jugements avaient de la portée, s'appliquait à ne rien dire de désobligeant à personne. Le comte de Saint-Vallier était, paraît-il, un bon garçon, dont l'embonpoint annonçait les mœurs aimables et le caractère facile.

(1) Bernard de La Guiche, petit-fils du maréchal de ce nom, seigneur de Saint-Géran, lieutenant général, chargé de plusieurs ambassades, mort le 18 mars 1690, ne laissant qu'une fille, religieuse, de Françoise-Claude-Madeleine de Warignies.

ville [1], qui aura 50,000 écus de rente et qui voudrait la pairie par mon moyen. Je vous assure qu'il y a bien de la peine en de pareilles affaires, car voilà les deux plus grands partis de France, et néanmoins j'y hésite si fort que peut-être de ma propre volonté leur préfèrerai-je quelque gentilhomme. Le fils du premier est, à ce qui me revient, l'homme du monde le plus fantasque et le plus terrible chez lui : c'est l'apanage de toute la famille ; or, celle du duc est fort soupçonnée, pour ne pas dire convaincue, de lèpre. Allez-y frotter une pauvre fille, qui tombera dans quelques années en morceaux, comme Madame de Manicamp [2]. Enfin je suis fort empêché.

LXXXVI

A Paris, ce 6e janvier 1668.

Je romps mon silence bien agréablement, ce me semble, pour vous et pour moi, puisque c'est pour vous assurer que je me porte aussi bien que j'aie jamais fait et pour vous

---

(1) Charles de La Vieuville, du nom de Kokskeat en Bretagne, gouverneur du duc de Chartres et de Poitou, chevalier d'honneur de la reine, charge qu'il avait achetée en 1664 du marquis de Gordes, décédé le 2 février 1689, à 73 ans. Il eut d'Anne-Lucie de La Motte-Houdencourt une fille, qui fut dame d'atours de la duchesse de Berri et devint la célèbre Madame de Parabère.

(2) Renée Lecomte de Montauglan, femme d'Achille de Longueval, seigneur de Manicamp, lieutenant général, à qui les échevins de Réthel décernèrent une épée d'honneur pour avoir défait Turenne sous les murs de cette ville. Il était le père de Gabrielle de Manicamp, qui devint la maréchale d'Estrées, célèbre parmi les belles personnes de ce temps-là.

apprendre que vous avez un petit-neveu [1] qui n'est plus seulement secrétaire d'État en herbe et en espérance, mais dans la fonction réelle de sa charge, le roi ayant trouvé bon hier que je me déchargeasse entièrement sur mon fils des provinces de mon département [2] et de la marine, dont il signera à l'avenir toutes les expéditions, entrera dans les conseils où ces affaires-là se traitent en présence du roi, y recevra les ordres de S. M. et les exécutera seul, sans que je ne me mêle plus que des affaires étrangères, dont il ne peut être encore assez capable. Voilà une grande et bien extraordinaire grâce pour un jeune homme de 21 ans. Je l'ai demandée au roi pour mes étrennes et il me l'a accordée avec des circonstances de bonté qui augmentent le bienfait.

J'espère de pouvoir bientôt vous donner aussi la nouvelle du mariage de mon fils et de ma fille, et qu'ils se feront vraisemblablement l'un et l'autre dans ce carnaval, et vous verrez, je m'assure, que je n'aurai rien perdu pour attendre. Je suis tout à vous.

Le seul département de mon fils, dans l'état qu'il est, vaut mieux que chacune des charges de M. de Lavrillière [3]

---

(1) Louis-Hugues de Lionne, fils aîné du ministre.

(2) Il n'existait point alors de ministère de l'intérieur. Chaque ministre avait dans son département cinq ou six provinces, que des intendants administraient sur les lieux. Ces hauts fonctionnaires, sortes de préfets, mais avec de plus grandes attributions, ne méritent pas en général les graves reproches qui leur sont faits de nos jours. Ceux du Dauphiné, à en juger du moins par leurs correspondances, étaient des hommes fort distingués, pleins de bonnes intentions et d'une très-grande politesse envers les plus petites autorités.

(3) Louis Phélypeaux, fils de Raimond, seigneur de La Vrillière et de Châteauneuf, conseiller en 1620, secrétaire d'État en 1629, prévôt et maître des cérémonies des ordres du roi en 1643, mort le 5 mai 1681, âgé de 83 ans, après avoir eu de Marie Particelle six fils et deux filles.

ou de M. de Guénégaud [1], car, outre les vaisseaux et les galères, il a cinq provinces, dans lesquelles se trouvent trois parlements et trente évêchés [2].

LXXXVII

A Saint-Germain, ce 9e mars 1668.

Je ne prends la plume que pour vous donner la satisfaction que je m'assure que vous aurez d'apprendre que j'ai de très-bonnes espérances du mariage de M. le duc de Ventadour avec ma fille [3], quoique des esprits charitables de cour n'aient rien oublié de le traverser ou par envie ou par des desseins de marier ailleurs ledit sieur duc. Il me semble que Mgr le prince, qui avait sa mission du roi, y donna hier presque le dernier coup. Comme il a été obligé d'aller à Chantilly jusqu'à lundi, je pourrai peut-être vous en mander des nouvelles avec plus de certitude mardi prochain.

---

(1) Henri de Guénégaud, marquis de Plassis, seigneur de Fresnes, secrétaire d'État, garde des sceaux, chevalier de l'ordre en 1656, mort le 16 mai 1676, âgé de 76 ans. Il eut d'Isabelle de Choiseul-Praslin une fille, Claire-Bénédicte, qui fut la comtesse de Boufflers. De ses quatre fils, deux furent tués à l'armée et les deux autres furent prêtres. La rue Guénégaud, dans laquelle il avait fait bâtir un hôtel, lui doit son nom.

(2) Par le règlement intervenu, le 7 mars 1660, entre de Lionne et Colbert, le premier céda à celui-ci la marine de toutes les provinces du royaume, les galères, les compagnies des Indes, le commerce intérieur et extérieur, les consuls, les manufactures et les haras. Par contre, Colbert résigna à son collègue la gestion des affaires de la Navarre, du Béarn, du Bigorre et du Berry, avec une augmentation d'appointements de 4,000 livres; à quoi le roi ajouta une somme de 100,000 livres, à titre d'indemnité.

(3) Malgré cette annonce pleine d'assurance, ce mariage ne se fit pas. On verra plus loin pour quelle raison.

J'ai aussi de meilleures espérances que je n'avais pour l'évêché de Grenoble, qui n'aurait pas été une affaire pour moi de deux jours sans de pareils bons offices qu'on a prêtés à mon cousin [1] à toute outrance et au delà de ce que je puis vous dire.

LXXXVIII

A Saint-Germain, ce 11e avril 1668 [2].

Je vous prie de n'avancer pas davantage la négociation du mariage dont je vous écrivis il y a quelques jours. On m'a dit certaines choses de l'habitude du corps du cavalier qui ne me plaisent pas [3] et j'en veux conférer avec Madame de Chaulnes [4] avant que de passer plus avant.

Je servirai de bon cœur l'historien de Dauphiné pour lui faire avoir la commission qu'il désire [5], et je vois que pour cela je n'aurai qu'à en dire un mot au sieur d'Alliez, pourvu que quelqu'un m'en fasse souvenir, car j'oublie souvent,

---

(1) Il s'agissait de faire obtenir l'évêché de Grenoble à l'abbé de Lesseins.

(2) 1668 et non 1670, comme on le lit dans le manuscrit.

(3) Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, pair de France. Il épousa, le 14 mars 1671, Charlotte de La Motte-Houdancourt, gouvernante des enfants de France, en 1704, dont il se sépara et qui fut mise dans un couvent. C'était, dit Saint-Simon, un homme fort laid et contrefait, qui avait toujours mené la vie la plus obscure et la plus débauchée. Il mourut aux Incurables le 28 septembre 1717.

(4) Marguerite de Chissé, mariée à Claude de Chaulnes, président au bureau des finances de Dauphiné.

(5) Chorier fut nommé le 13 septembre 1666 procureur du roi à la commission établie en Dauphiné pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse, et ensuite comte palatin de l'Église romaine.

dans la multitude d'affaires que j'ai, celles que je souhaiterais le plus de faire et nommément les miennes.

M. le comte de Saint-Vallier doit être content du poste où il se trouve placé. Chacun convient que le comte de Nogent a bien vendu sa charge [1], mais que ledit comte, toutes choses bien considérées, a fait encore une meilleure affaire que lui. On me parle déjà pour lui d'un mariage. Je vous prie de savoir de M. et Madame de Chevrières ce qu'ils voudront lui donner ou assurer dès à présent. Il est important que je m'en trouve bien informé pour ne laisser pas échapper les occasions, qui me paraissent avantageuses.

LXXXIX

A Saint-Germain, ce 18e mai 1668.

J'ai une joie extrême de pouvoir vous donner la nouvelle que j'ai eu le bonheur de faire réussir la pensée que vous savez que j'avais il y a longtemps de faire tomber l'ambassade de Venise à M. le président de Saint-André [2]. Pour cela j'ai été obligé de dire au roi deux choses : l'une, qu'il était fort capable, et je sais que de ce côté-là j'en aurai

---

(1) Le comte de Nogent avait vendu au comte de Saint-Vallier, à un prix assez élevé, la charge de capitaine des gardes de la porte. Hugues de Lionne donne à entendre que l'intérêt du vendeur contribua beaucoup à faire obtenir l'agrément du roi.

(2) Nicolas Prunier de Saint-André fut pendant trois années ambassadeur à Venise. Il fut nommé premier président du parlement de Grenoble en 1679.

plutôt des louanges de S. M. que des reproches, l'autre, qu'il était fort riche et en disposition de faire honneur à l'emploi en ajoutant ce qu'il faudra de son propre bien à la modicité des appointements, qui ne sont que de 6,000 écus, comme ceux de mon oncle le président [1]. J'ai bien fait un autre coup qui lui peut être avantageux dans la suite, car j'ai dit par avance à S. M. que, quand il l'aura bien servie, c'était un sujet très-propre à lui donner la charge de premier président de Grenoble, que son aïeul et son bisaïeul ont dignement possédée. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage et je me remets au surplus de cette affaire à ce que ledit sieur président en trouvera dans la dépêche ci-jointe.

XC

. . . . . [2].

J'ai parlé au roi et j'en ai eu toutes les bonnes paroles que je pouvais désirer. Il m'a d'abord positivement promis pour vous une abbaye, disant qu'il n'y en avait présentement aucune vacante, mais qu'il ne pouvait passer trois ou quatre mois qu'il n'en vaquât [3]. Je lui ai témoigné que votre

---

(1) Ennemond Servien, ambassadeur en Savoie.

(2) Lettre sans date ni nom de lieu, mais évidemment écrite à Paris et adressée à l'abbé de Lesseins, qui se trouvait dans cette ville.

(3) Les rois de France s'étaient attribué le droit de disposer des revenus des monastères en faveur de commendataires, de bénéficiers et autres parasites sans fonctions et sans résidence. Cet abus produisit une grande diminution dans le nombre des religieux, ce qui, d'ardentes convoitises

honneur et le mien seraient bien plus à couvert si on prenait votre récompense sur l'évêché même de Grenoble, outre que je ne voulais pas que vous lui fussiez à charge, s'il était possible, et qu'il était bien plus naturel que celui qui aurait cet évêché vous donnât cette récompense. Il y a donné la main, à condition que je lui proposerais des sujets agréables et dignes de ce caractère, et m'a dit que j'en donnasse une liste au P. Ferrier [1]. J'ai été du même pas trouver ce bon Père, qui est ici, et lui ai nommé les abbés Testu [2], Amelot [3], de Méliand, d'Espesses [4] et y ai ajouté Corrigni. Il a mis tous ces noms sur son agenda et m'a promis de me rendre aussitôt compte de ce qu'il aurait fait avec le roi, dont il espère bien et particulièrement après certaines instructions

---

aidant, servit de prétexte, en 1768, à la Commission des Réguliers pour fermer plusieurs établissements monastiques et, en 1790, à l'Assemblée nationale pour les supprimer tous.

(1) Jean Ferrier, né à Rodez en 1619, entré chez les Jésuites, ensuite confesseur de Louis XIV, mort en 1674, laissant un *Traité de la science moyenne*.

(2) Jacques Testu, abbé de Belval, membre de l'Académie française, « homme fort singulier, maigre et blond, » dit Saint-Simon, grand ami de Madame de Sévigné et de l'abbesse de Fontevrault, mort en 1706, à plus de 80 ans. Il ne lui restait plus que le bec, au dire de Madame de Maintenon.

(3) Nicolas Amelot, né le 16 août 1624, conseiller au parlement de Paris, du 17 juillet 1648, abbé commendataire du Guay, de Laussay et du Mans, évêque de Lavaur en 1671, archevêque de Tours de 1683 à 1687. Son frère, Charles Amelot, seigneur de Gournay, président au grand-conseil, avait épousé Marie Lyonne, fille de Jacques, grand-audiencier de France, et de Marie de Gresse.

(4) Louis-Henri de Faye d'Espessès, abbé de Saint-Pierre de Vienne, mort en 1680, fils de Jacques, avocat général au parlement de Grenoble. Jean de Bellièvre, premier président, qui avait épousé la fille de ce dernier, fit tous ses efforts pour faire nommer l'abbé d'Espessès évêque de cette ville.

que je lui ai encore données de ce qu'il avait à dire [1]. Enfin je crois pouvoir répondre d'une abbaye ou bientôt par le moyen de l'évêché de Grenoble ou quand il en viendra à vaquer. Je vous enverrai un laquais dès que le P. Ferrier aura parlé.

XCI

A Saint-Germain, ce 5e février 1670.

Je vous adresse la réponse que je fais à M. le président de Chevrières, que je serais bien aise qu'il vous fît voir. Je ne lui donne point de conseils que je ne prisse pour moi-même dans un cas pareil. S'il laisse échapper cette occasion, il n'en retrouvera jamais de semblable ni même de beaucoup approchante, et c'est un grand bonheur que Nogent [2] soit intéressé à faire avoir l'agrément à celui avec qui il traitera; car, hors de cela, ce point-ci de l'agrément pourrait bien avoir ses difficultés auprès du roi à l'égard du comte de Saint-Vallier, même pour une moindre charge de sa maison

---

(1) Aucun des candidats cités plus haut ne fut nommé. Le choix porta sur Étienne Le Camus, qui fut consacré évêque de Grenoble le 24 août 1671, créé cardinal le 2 septembre 1686 et mourut le 12 septembre 1707, âgé de 75 ans.

(2) Armand Beautru, comte de Nogent, maître de la garde-robe du roi, capitaine des gardes de la porte, marié en 1663 à Diane-Charlotte de Caumont, sœur aînée du comte de Lauzun et fille d'honneur de la reine. Il fut tué le 12 juin 1672 au passage du Rhin, étant lieutenant général. Une de ses filles épousa le duc de Biron; une autre, nommée Marie, s'allia au marquis de Rambures et mourut le 16 mars 1683.

que n'est celle de capitaine de la porte, et je ne sais si Monluet la lui avait obtenue.

Je laisse à mes cousins de vous rendre compte des satisfactions que nous trouvons dans le mariage que nous achèverons après-demain, et plus même dans la personne du comte de Nanteuil [1] que dans la grandeur de l'alliance et dans l'assurance des dignités qui seront bientôt ou tard immanquables à ma fille et à ses enfants. Je vous avoue que je n'avais pas espéré en passant à Grenoble en 1640, où je reçus des réprimandes de la dissipation de mon bien, que j'eusse dû avoir des enfants ducs et pairs de France, ni que le roi m'eût dû faire un présent de 200,000 francs pour marier ma fille, après avoir eu de son épargne 200,000 autres la même année [2].

Mon cousin a fait des merveilles en Pologne [3], sans flatterie. J'ai quelque pensée (dont je ne lui ai encore rien dit) de l'envoyer résider auprès de l'Électeur de Brandebourg, à 12,000 francs d'appointements par an. Je suis seulement en peine, si cela est, ce dont vous pourriez l'assister, sans vous être trop à charge, pouvait suffire pour lui donner moyen de soutenir la dépense de cet emploi, que M. de Vaubrai, qui l'occupe, a porté, ce me semble, à un trop grand éclat.

---

(1) François-Annibal d'Estrées portait alors le nom de comte de Nanteuil. Il devint duc et pair en 1687, chevalier des ordres du roi, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Ile-de-France et mourut le 11 septembre 1698, âgé de 50 ans. Il s'était remarié le 23 avril 1688 à Madeleine-Diane de Vaubrun, fille d'un lieutenant général tué au combat d'Altenheim.

(2) La dot constituée par Hugues de Lionne à sa fille était de 400,000 livres, dont 75,000 comptant et le reste payable dans deux ans. Les époux devaient être logés et nourris, avec trois femmes de chambre, à l'hôtel du ministre.

(3) Joachim de Lionne, alors ambassadeur en Pologne, où il obtint du roi Michel le chapeau de cardinal pour S. E. de Bonzi.

XCII

A Paris, ce 16e mai 1670.

J'ai été très-aise de voir dans la dernière lettre dont vous m'avez favorisé les judicieux sentiments de M. et de Madame de Chevrières sur la qualité de l'alliance qu'ils souhaitèrent pour M. le comte de Saint-Vallier, qui est plutôt de désirer pour lui l'appui qu'un plus grand bien. Je ne saurais assez en cela louer leur prudence par toutes les raisons que je vois qu'ils auront vues aussi bien que moi. M. le maréchal de Créqui m'avait proposé pour ledit sieur comte la fille de M. le président de Novion qui lui reste à marier [1], que je sais qui est fort bien faite et par le moyen de laquelle je compris d'abord qu'il aurait, ce me semble, un plus puissant appui qu'en aucune autre alliance qu'il peut prendre à la cour, plus solide et de plus de durée, car le sieur président est jeune, d'un très-grand mérite, du même nom que M. le duc de Gesvres [2], ayant une infinité d'amis, allié de M. de Colbert, qui le sert puissamment en tout ce qu'il veut, et, pour marque de cette vérité, il est sur le point d'obtenir du

(1) La dernière fille du président de Novion était Marthe-Agnès Potier, qui fut la première femme d'Arnaud de La Briffe, procureur général au parlement de Paris, et qui mourut le 28 mai 1686. Ce mariage manqué, le comte de Saint-Vallier épousa, comme on l'a vu, une demoiselle de Rouvroy.

(2) Léon Potier, duc de Gesvres, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, capitaine des gardes du corps, décédé le 9 décembre 1704, à l'âge de 84 ans. Il avait fait, étant gouverneur de Paris, l'inauguration de la statue de Louis XIV sur la place Vendôme, le 13 août 1699. Il s'était remarié, à 80 ans, avec Mademoiselle de La Chenelay de Romillé.

roi la survivance de sa charge pour son fils, ce qui sera d'une très-grande distinction et un grand témoignage de la considération que S. M. fait de lui; de sorte que M. le comte de Saint-Vallier, ayant un beau-frère et un beau-père présidents à mortier du parlement de Paris, chacun prendra soin de lui rendre de bons offices, bien loin que la charité ordinaire des courtisans ose entreprendre de faire aucune mauvaise raillerie de lui pour ses affaires après de sa maison, quoique, Dieu merci, il n'y en ait point de mauvaises. Je ne vois point de protection plus forte et plus assurée à attendre d'aucun autre côté.

Je me suis depuis éclairci avec ledit sieur président lui-même de ce qu'il pouvait donner à Mademoiselle sa fille. Il m'a dit qu'il n'avait donné que 40,000 écus aux deux autres, mais que, pour témoigner combien il désirait la chose, pour la considération de M. le président de Chevrières et la personne de M. de Saint-Vallier, dont il a toutes sortes de bonnes relations par M. le maréchal de Créqui, et il a voulu aussi y faire entrer celle de mon alliance, il ferait un effort pour donner à sa fille jusqu'à 50,000 écus. Voilà quelle était ma pensée, que je ne vous avais pas expliquée : sur quoi j'attendrai maintenant vos sentiments et la volonté de M. le président et de Madame sa femme. J'oubliais de vous dire que M. de Novion me dit fort honnêtement qu'il ne désirerait rien que la personne du comte de Saint-Vallier et serait très-content de tout ce que M. son père voudrait faire pour lui, sans s'enquérir même de ce qu'ils voudraient ou ne voudraient pas lui donner.

Je vous prie, après cela, de presser la conclusion de l'affaire dont mon cousin l'abbé a si souvent écrit à vous et à son frère, m'étant déchargé sur lui de toutes choses, croyant que vous le trouveriez aussi bon de la sorte; mais je vous confirme qu'il n'a rien mandé qui ne soit mes véri-

tables sentiments et qu'il ne m'ait communiqué ou que je ne l'en aie prié moi-même. J'ai mes raisons de souhaiter fort l'affaire. Après avoir parcouru toute la France, je ne trouve rien de mieux, pourvu que le père se mette à la raison sur l'article de ses prétentions particulières touchant le paiement de la dot qui avait été promise à sa femme et qu'on ne lui a pas payée entière, à ce qu'il dit.

XCIII

A Paris, ce 25e juillet 1670.

Les meilleurs amis, sans contredit, que j'aie en ce pays-ci sont M. et Madame Le Camus [1]. C'est celui que vous avez autrefois vu dans votre compagnie, et si je vous avais pu tenir à Suresne seulement un jour, vous reconnaîtriez que je ne vous mens pas. La meilleure amie de mes amis, c'est Madame de Mespieu [2], que j'ai connue aussi au même lieu pour une personne d'un très-grand mérite. M. son mari et elle ont un procès de grande importance à la première

---

(1) Nicolas Le Camus, conseiller au parlement de Grenoble du 11 janvier 1633. Appelé à Paris par Antoine-Giraud Le Camus, seigneur de Jamberville, premier président de la cour des aides, il alla se fixer dans cette ville, où il devint procureur général, puis président en la même cour, et où il mourut. Il était père du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble.

(2) Femme de Gabriel de Grolée, seigneur de Mépieu, de Bouvesse et de Saint-Romain en Dauphiné. Sa fille, Anne-Clémence, dame de Mépieu, succéda à son frère Alexandre vers 1680 et épousa Claude-Guillaume Joly, baron de Choin, qui fut père de Marie-Amélie de Choin. Celle-ci devint fille d'honneur de la princesse de Conti et, quoique « brune et camarde », au dire de Saint-Simon, favorite du Dauphin, fils de Louis XIV.

chambre de votre parlement contre leur frère l'ecclésiastique. Je sais que celui-ci fait espérer de grandes donations ou entre vifs ou après sa mort à des communautés religieuses et notamment aux PP. Jésuites, qui ne manquent pas de crédit et dans votre ville et dans tous les lieux où ils mettent le pied. Mais tout cela n'importe; il faut, mon cher oncle, gagner ce procès pour M. et Madame de Mespieu, ou vous résoudre à recevoir de moi de très-grands reproches. Parlez, pressez, importunez les juges, nos parents ou amis; faites agir les autres auprès d'eux. Que le premier président surtout, s'il est possible, ne découvre point l'intérêt que j'y prends, et, s'il le pénètre, faites votre partie si forte que vous ne laissiez pas de vaincre. Que M. et Madame de Mespieu n'ignorent pas aussi en quels termes je vous ai écrit de leur affaire. Je ne me paie d'aucune excuse, si leur procès se perd. Tirez, je vous prie, de là la conséquence de l'obligation que je vous aurai, si vous le leur faites gagner.

XCIV

De Dunkerque, ce 18e mai 1671 [1].

Madame d'Aviti m'a fait de grandes plaintes du mauvais traitement qu'elle reçoit de M. son mari, par une lettre

---

(1) Cette dernière lettre, datée de Dunkerque, que Hugues de Lionne venait de faire rendre à la France, est seulement antérieure de trois mois et demi à la mort de ce grand ministre et elle est consacrée à des affections de famille.

qu'elle m'a écrite, dont elle m'a fait expliquer le détail par un autre canal.

Voici de quoi elle se plaint : premièrement que, faisant une vie aussi retirée, dépendante et soumise à un mari qu'est la sienne, il y correspond si durement qu'elle est toute déchirée pour n'être pas payée d'une misérable pension qu'il lui a promise de 400 livres, dont il y a trois ans qu'elle n'a pas touché un sol. Elle demande les arrérages du passé, à présent qu'elle dit qu'il a de l'argent, et pour l'avenir qu'il lui donne des billets sur ses fermiers pour être payée sûrement. En vérité, cela me paraît juste.

Elle se plaint, en second lieu, qu'on lui ait ôté sa fille [1], sous prétexte qu'elle la maltraitait et qu'au contraire elle souffrait beaucoup d'elle parce que son mari l'aime passionnément.

Je vous conjure d'accommoder tout cela à la satisfaction de ma cousine, selon la justice, que je me persuade que vous y trouverez tout entière. Vous avez crédit sur l'esprit de M. d'Aviti. Je me flatte aussi qu'il fera bien quelque chose à ma considération et je lui en serai parfaitement obligé. Si ma cousine est dans son devoir, assurément je ne l'abandonnerai pas, quand je devrais payer du mien : il y va même de mon honneur que, m'étant aussi proche qu'elle est, on ne la voie pas dépenaillée, comme elle me mande qu'on la tient.

L'abbé de Lesseins m'écrit qu'il va faire un tour en Dauphiné et qu'il partira de Paris le 25e. Je lui porte grande envie du plaisir qu'il aura de vous embrasser. Mandez-moi

---

(1) Elle était fille unique et se nommait Virginie. Elle épousa Antoine de Murat de L'Estang, président au parlement, à qui elle apporta les biens considérables que sa famille possédait à Moras dans la Valloire, où son père avait été mistral et, à ce titre, en procès avec Étienne de L'Estang.

un peu, pendant son absence, de vos nouvelles, que je me contentais d'apprendre de lui toutes les semaines.

Nous serons de retour à Saint-Germain dans les dix premiers jours de juillet.

Lorsque dans les 40e et 41e livraisons (janvier et avril 1877) du *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme* a paru notre *Notice historique sur la famille de Lionne,* deux cent six années s'étaient écoulées depuis la mort du plus illustre membre de cette maison. Pendant ces deux longs siècles, aucun écrivain n'a pris Hugues de Lionne pour sujet de ses études, et même son nom est absent dans plus d'une histoire de France. Mais, grâce à la publication récente d'un intéressant et érudit volume de M. J. Valfrey sur *Hugues de Lionne et ses ambassades en Italie,* les journaux, les revues, la tribune même de la Sorbonne se sont occupés du grand ministre des affaires étrangères de Louis XIV et ont enfin rendu justice à ses talents et à ses succès diplomatiques. Nous saisissons cette occasion pour remercier M. Valfrey de la manière bienveillante, ample et loyale avec laquelle il a signalé dans l'introduction de son savant ouvrage (pp. x, xi, xii, xiii, xiv, xliv et lxxxii) les emprunts qu'il a faits à notre modeste travail.

Romans, le 16 novembre 1878.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU

contenus dans les lettres de Hugues de Lionne.

A

Agde (Évêque d'), lettre LIX.
Agen (Évêque d'), XII.
Albert (Mme d'), LX.
Albertas (M. d'), XIV, XVII.
Albi (Évêque d'), XII.
Albret (Maréchal d'), LI.
Alliez (M. d'), XIX, XX, XXI, XXII, XXVI, XXVII, XXXII, XCI.
Amat (M.), III, XXVI, XXXIV.
Ambassadeur d'Espagne à Rome (M. l'), I.
Amblérieux (M. d'), V.
Amelot (Abbé), XC.
Amsterdam (Ville d'), XVII.
Angers (Ville d'), XXXV.
Angoulême (Duc d'), XII.
Aquaviva (Cardinal), I.
Arac (Cardinal d'), I.
Arennes (M. d'), II.
Aubert (M.), XI.
Avignon (Ville d'), VI, XII.
Aviti (M. et Mme d'), XIX, XXIX, XXXIV, XXXVI, LVII, LIX, XCIV.
Aymé (M.), XXXIX, XLII, LVI.

B

Baix-sur-Baix (Péage de), XXIV.
Barcelonne (Ville de), XXXIV.
Bertillac (M. de), LXII, LXX.
Baume (M. de La), XXII.
Bayeux (Évêque de), XXIII.
Beauchêne (M. de), VII, LXXII, LXXXI.
Beaufort (Duc de), LXXIV.
Beaupère (M.), XIV.
Beauvilliers (M. de), XXXII.

Bellièvre (Maison de), XXI.
Berchère (M. de La), XLIV.
Berci (Président de), LXXXIV.
Bergier (M. Le), VII.
Berni (Château de), III, XXV, LXII.
Bétaud (M.), LXVIII.
Béthune (Duc de), XII.
Bichi (Cardinal), VII.
Bigorre (Sieur), LXIX.
Black (Général), I.
Blanc (M.), XXXVII.
Blois (Ville de), XII.
Boissieu (M. de), XV, XVI, XXVIII, XXIX.
Bonne (M. de), XXXII.
Bonnelle (M. de), X.
Bonrepos (M. de), XVIII, XIX.
Bordeaux (Ville de) XXXI.
Boucherat (M. de), LXIII.
Boulignieux (M. de), LV, LXIX.
Bourdeaux (M. de), VIII, XXXIX.
Bressac (M. de), XLIV, LI, LIII, LIV.
Breval (Marquis de), LXXIX.
Brienne (Mme de), X.
Brienne père (M. de), X, XXIV, LIII, LXI, LXII, LXIII.
Brienne fils (M. de), LX, LXIII.
Bruxelles (Ville de), V.
Buffières (M. de), XXXII, XXXVI.

C

Caracènes (Marquis de), I.
Castellon (M. de), LXXIV.
Catilhon (M. de), XLIV.
Chaléon (M. de), LXXVII.
Chamfagot (M. de), XIII, XLI.
Chancelier (M. le), LII, LIII.
Chapoley (Aimar de), III.
Chapoley (Gaspard de), III.
Charmes (M. de), XVIII, XXI, XXIV, XLIII.
Châteaudouble (M. de), XXXIV, XXXVII, XLII.
Châteaudun (Ville de), LVI.
Châteauneuf (Mme de), XII.
Chaulnes (Mme de), LXXXVIII.
Chaulnes (M. de), XVII, LXIV.
Chavigny (M. de), X.
Chevrières (Mme de), XXVII, XXXVIII.
Chevrières (M. le président de), II, XI, XXI, XXII, XXIV, XXVII, XXVIII, XXXIII, XXXV, XXXVIII, LIX, LXII, LXX, LXXI, LXXVI, LXXXIII, LXXXV, LXXXVIII.
Chissé (M. de), XLV.
Chorier (M.), XLIV, L, LI, LII, LIII, LVI, LVIII.
Claveyson (Mme de), VI, XXVII.
Claveyson (M. de), XI, XVIII,

XXI, XXII, XXIV, XXVII, XXVIII, XLIV, LXXV, LXXXII.
Clerembault (Maréchal de), LI.
Clérieu (Baronnie de), XXI.
Colbert (M.), L, LXXIII, LXXXIII, LXXXIV.
Colona (Don Pedro), XXX.
Compiègne (Ville de), XXXIX.
Connart (M.), XXI.
Conti (Prince de), IV.
Corigny (Abbé), XC.
Coste (Président), XVIII, LX.
Cot (M.), XI.
Créqui (Duc de), III, LXII.
Créqui (Maréchal de), XCII.

D

Denis (M.), XXII.
Derion (Sieur), IX.
Dessores (M.), XXII.
Delomieu (M. de), LIX.
Dupré (Sieur), XLI, XLIII, LXV.

E

Électeur de Brandebourg, XL, XLIV.
Électeur de Trèves, XV.
Embrun (Archevêque d'), LXXXV.
Embrun (Ville d'), XXXII.
Empereur d'Allemagne, XII, XVII.
Ébrart (M.), III.
Espessès (Abbé), XC.
Eutansannes (Mme d'), LXX.

F

Faure (Président du), VI, XV.
Faure (Sieur), LXXVI.
Ferrier (Père), XC.
Fiançaye (M. de), XVIII.
Florence (Ville de), I.
Fontainebleau (Ville de), XLV, LXXVI.
Fontarabie (Ville de), XXX.
Forcoal (M.), LV.
Fouquet (M.), X, XIX, XX, XXI, XXII, L, LXVI.
Franc (M. de), VI, VII, XVI.
Francfort (Ville de), XIII.
Francon (M.), LIV, LVI.

G

Gaillard (Sieur), LXVI, LXXVI.
Gap (Ville de), II, III, XLI.
Gênes (Ville de), I, II.
Gensac (M.), III.
Gesvres (Duc de), XCII.
Gigeri (Ville de), LXXII, LXXIII.
Gordes (Mme de), III, LX.
Gourville (M. de), XXII, XXVI, XXVII, XXXVIII, XLVII, L.
Grammont (Maréchal de), X, XII, XIII, XVII.

Gratte (Père), XLIV.
Grenoble (Ville de), II, III, VII, XIV, XLIX.
Guénégaud (M. de), LXXXVI.
Guignard (M.), XXIV.
Guille (Sieur), XVI.

H

Harlay (M. de), LXXIX, LXXXIV.
Hayes (Abbaye des), XXXII.
Hostun (Seigneurie d'), XXI.

I

Imperiali (Cardinal), LXXXIV.
Infants d'Espagne, XXV, XXXI, XXXVII.
Infante de Portugal, XXXIV.

L

La Bâtie (M. de), XXXV.
Labbé (Père), XLIV, LXV.
La Coste (M. de), XIV, XVIII, XXIX, XLIV, XLIX.
La Fère (Ville de), XXXIX, XLVIII.
Lansac (M. de), III.
Lapassa (M. de), LXXIII.
La Pause (Sieur), LXIX.
La Rivière (M. de), V.
La Tour (M. de), XXVI.
Lavrillière (M. de), LXXXVI.
Le Camus (M. et Mme), XCIII.
Lecoq (Sieur), LXIX.
Légat (M. le), LXXI.
Legoux (Premier président), III, VII, XXXVI, XLIV.
Lenet (M.), XXXIV.
Lescot (Président), LXXIII.
Lesdiguières (M. de), XXXVI, LXXI.
Lesseins (Abbé de), II, IV, VIII, XII, XIV, LI, LX, LXXXV, XCIV.
Lesseins (Humbert de), X.
Lesseins (Mme de), III.
Letellier (Chancelier), XXII, XXXIV, XXXVI, XXXIX, LIV, LVIII, LIX, LXIV, LXXII, LXXVII.
Lhoste (Sieur), LXIX.
Ligourne (Port de), I.
Limagne (M.), XXXV.
Lionne (Artus de), XII, XXV, XXVII, XXXIV, XXXVI, LXV.
Lionne (Hugues de), LXIV, LXV, LXXVI.
Lionne (Humbert de), X, XLIV, LXXVIII.
Lionne (Joachim de), XIV, XXI, XXXII, XXXVII, LVII, LXI, LXXIV, XCI.
Lionne (Jules de), III.
Lionne (Mme de), III, VI, XXXIV, LXXV.
Lionne (Paul-Luc de), VIII.

Lionne (Sébastien de), x, xiv.
Lorme (M. de), liii.
Lorraine (M. de), xxxiii.
Louis XIV, xii, xxv, xxxix, xliv, l, li, liv, lvi, lvii, lxxii, lxxiii, lxxiv, lxxvii, lxxxiii, lxxxiv, lxxxix, xc, xci.
Louvois (M. de), lxxviii.
Ludre (Mme de), lxxviii, lxxx, lxxxv.
Lyon (Archevêque de), xxxi.
Lyon (Ville de), iii.

M

Madame d'Orléans, li, lxxiv.
Madrid (Ville de), xxxi.
Mannicamp (Mme de), lxxxv.
Marcher (M.), ix.
Marcillac (M. de), lv.
Marmoutiers (Abbaye de), lvi, lxxxix.
Marsal (Place de), lix.
Martel (Marquis de), lxxii.
Mazarin (Cardinal), iii, vii, viii, x, xxii, xxv, xxxii.
Meckelbourg (Duc de), lxix.
Méliand (Abbé), xc.
Merle (Père), iii.
Mespieu (M. et Mme de), xciii.
Milan (Ville de), ii, xxxvi.
Ministre d'Espagne, i.
Ministre de Portugal, iv.
Mistral (M.), xxiv.
Modène (Duc de), i.
Monta (Abbé de La), xxxi, xxxii.
Montbazon (Abbé de), xxx.
Montbivos (M. de), xlix.
Montdevergues (M. de), xxxvi.
Montfleuri (Abbaye de), lxxvi, lxxvii.
Montgontier (Commandeur de), lxxxii.
Montholon (M. de), xli.
Montluet (M. de), xci.
Montpeyroux (Abbaye de), xlii.
Murinais (Mme de), xxxv, xxxvi.
Musnier-Lartige (M.), xlii.
Muzy (Président de), lxxviii.

N

Nantes (Ville de), i.
Nanteuil (Comte de), xci.
Nassau (Maurice de), xv.
Nogent (Comte de), lxxxviii, xci.
Nonce (M. le), lxxi.
Novion (Président), lxxxiv, xcii.

O

Orléans (Duc d'), VIII, XII, XXV.
Orléans (Ville d'), III.
Ossat (Cardinal d'), XXIII.

P

Paris (Ville de), VII, XIX, XLI.
Parme (Duc de), I.
Passage (M. du), XI, XL.
Pause (M.), XXVIII.
Payen (Mme), XXIV.
Payen (Paule), XIII, LI.
Pegneranda (Comte de), XV.
Pélisson (M.), XV, XLVI, XLVII, XLIX, L.
Perrault (Président), LXX.
Pienne (M. de), XXXIV.
Pierre (M. de La), LXXVI.
Pimentel (Don Antonio), XXV, XXXVII.
Priezac (M. de), LIII.
Pointières (M. de), XXIV.
Ponnat (M. de), II.
Portes (Président de), II, XLIV, LXIV.
Prince (M. le), LXX, LXXXVII.

Q

Quinsonnas (M. de), II.

R

Rambouillet (Marquis de), IX.
Rasse (Abbé), XXVIII.
Reine de France, LXXIV.
Reine d'Espagne, XXXIV.
Renaud (M.), VIII, IX.
Rennes (Ville de), XXXI.
Rète (M.), XXIX.
Revol (Mme de), XV, LXX, LXXI.
Rives (M. de), XXVI, XXVII, XXXII, LXXI.
Rivière (Mme de La), XV.
Rivière (M. de La), VI.
Robert (Le jeune), IV, XIII, XIV.
Rochefort (Mme de), XXXVIII.
Rochette (M. de La), LIX.
Roi d'Angleterre, XXXIII.
Roi d'Espagne, I.
Roi de Hongrie, XV.
Romans (Ville de), LXXVIII.
Rome (Ville de), II, VIII.
Rouen (Ville de), LXXIX.
Roux (M.), XXI, XXXIV.
Rue (M. de), II.

S

Sachetti (Cardinal), I.
Saint-Agnin (M. de), XXIX.

Saint-André (M. de), IV, XV, LXXXI, LXXXIX.
Saint-Antoine (Abbé de), XXVIII.
Saint-Didier (M. de), IX, XIX, XXXIII.
Saint-Ferréol (M. de), LXXXVIII.
Saint-Firmin (M. de), XV, XX.
Saint-Georges (M. de), XL.
Saint-Géran (M. de), LXXXV.
Saint-Germain (Ville de), XCIV.
Saint-Jean-de-Lus (Ville de), XXXVI.
Saint-Jullin (Président de), LXXXI.
Saint-Martin (Prieuré de), LXXVI.
Saint-Mélaine (Abbaye de), XXXI.
Saint-Nazaire (M. de), XI, XII, XIII.
Saint-Pierre (M. de), XXIV, XXXVII, XLII.
Saint-Sulpice (Abbaye de), XLI.
Saint-Symphorien-d'Ozon (Péage de), XL, XLIII.
Saint-Vallier (Comte de), LIX, LXXVIII, LXXIX, LXXXII, LXXXIII, LXXXV, LXXXVIII, XCII.
Saint-Vallier (Ville de), XXII.
Salm (Prince de), V.
Saxe (Électeur de), XV, XVI.
Sayve (Comte de), LXXXV.
Serves (Péage de), LXXX.
Servien (Abel), XXIII, XXVI.
Servien (Augustin), XXIII.
Servien (Éléonor), XXXV.
Servien (Ennemond), II, XVIII, XXVI, XXXVIII, XLII.
Servien (François), XXIII, XXXV.
Servien (Hugues), XXIII.
Sibut (Sieur), VIII, IX, XI, XII.
Simiane (Mme de), LXXX, LXXXIII.
Solignac (Abbaye de), III, VIII, XIV.
Souvré (M. de), VIII, LIX, LXIX.
Suresne (Ville de), XLVIII, XCIII.

T

Talon (Mme de), LXXXIV.
Terrasse (Château de La), III, VII, VIII, IX.
Testu (Abbé), XC.
Tirou (Sieur), LXVI.
Tivollière (M. de La), VI, XII, LX.
Toilleur (M.), III.

Toulouse (Ville de), LIII, LIV.
Trèves (Électeur de), XV.
Trilleport (M. de), XII.

V

Valence (Évêque de), LXXI.
Valence (Ville de), VI, VII.
Valernod (M. de), XIII, XXII.
Varces (Mme de), XXXIX, XLI, XLVIII.
Vaubrai (M. de), XCI.
Vaulxère (M. de), IX, LI.
Vendôme (Abbaye de), XXX, XXXII.
Venise (Ville de), LXXXIX.
Ventadour (Duc de), XXXVII, LXXXVIII.
Veyssilieu (Mme de), LXX.
Veyssilieu (M. de), XLIV, LIX, LXVI.
Vic (Comte de), XLII.
Vidaud (M.), XXXV.
Vienne (Ville de), XXVI.
Vieuville (Duc de La), LXXXV.
Ville (Marquis de), IV.
Villeroy (M. de), XXIV, XXXI, LXIX.
Vincennes (Château de), XXXIX.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

DEC 1 1 1998
15 AVR. 1998
U OOCT 0 1 2008

a39003 001095651b
DC 130 .L59A4 1877
LIONNE, HUGHES DE, MAR
LETTRES INEDITES DE HU

CE DC 0130
.L59A4 1877
COC LIONNE, HUGH LETTRES INED
ACC# 1067205